

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2013/505

SASP Union Bordeaux Begles. SASP Football Club des Girondins de Bordeaux. Contrat de cession de droits d'accès. Adoption. Autorisation de signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'associer aux compétitions de Rugby à XV et de Football un maximum de population de notre cité, et, lui offrir un accès privilégié dans les stades où se déroulent les rencontres à domicile, nous vous proposons de conclure, avec d'une part, la SASP Union Bordeaux Bègles, dont l'équipe évolue en Top 14, et d'autre part le Football Club des Girondins de Bordeaux évoluant en Ligue 1, deux contrats de cession de droits de places.

Ces contrats, que je vous propose en annexe, porteront sur la saison 2013/2014, et pour un montant maximum de :

- 100 000 € pour l'achat de places de rugby à l'Union Bordeaux Bègles,
- 150 000 € pour l'achat de places de football au Football Club des Girondins de Bordeaux.

Les billets, qui nous seront ainsi vendus, seront mis à la disposition des Maisons de Quartier, des foyers pour personnes âgées, des associations sportives... afin de favoriser l'accès à des spectacles sportifs de haut niveau.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats ci-joints.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr PALAU

MME JARTY-ROY. -

Pour la 505 non participation au vote de M. Jean-Charles PALAU.

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur la 505, deux contrats de cession de droits de places comme chaque année.

100.000 euros d'achat de places pour l'UBB ;

150.000 euros d'achat de places pour le Football Club des Girondins de Bordeaux.

J'ai la liste des structures bénéficiaires à votre disposition.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux mots sur cette délibération. Effectivement c'est bien qu'on sache que autant le club de rugby que le club de football sont aidés également par la mairie au-delà des subventions, par ces achats de places qui sont quand même assez conséquents.

La proposition que je voudrais faire c'est pourquoi n'envisagez-vous pas également un achat de places pour un certain nombre de structures qui œuvrent dans le domaine culturel ? Je pense que ça pourrait les aider et en même temps ça pourrait favoriser l'accueil de certains publics qui ne vont pas spontanément vers des manifestations culturelles locales avec des billets qui pourraient être achetés par la Ville de Bordeaux et donnés dans des écoles ou dans certains endroits particulièrement intéressés par ce type de démarche.

Je vous propose, non pas de généraliser dans ces hauteurs-là naturellement, mais d'envisager également ce type de disposition pour des manifestations culturelles locales.

M. LE MAIRE. -

On peut y réfléchir. Je vous signale qu'il y a déjà la Carte Jeunes et le Pass Senior qui donnent sinon la gratuité du moins des avantages tarifaires sur un certain nombre d'activités culturelles. Mais on peut aller plus loin le cas échéant.

Pas d'oppositions sur la 505 ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**CONTRAT DE CESSION DE DROITS
D'ACCES POUR LES MATCHS DE
RUGBY A XV ORGANISES PAR LA
SASP UNION BORDEAUX BEGLES**

La Ville de Bordeaux souhaite associer aux compétitions de rugby à XV de l'Elite un maximum de population de la cité et aussi lui offrir un accès privilégié dans le stade où se déroulent les matchs à domicile de la SASP Union Bordeaux Bègles

Compte tenu du monopole dont dispose la SASP Union Stade Bordeaux Bègles pour l'édition des billets, le présent contrat est conclu sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence préalable aux termes de l'article 104/II/1 du Code des Marchés Publics.

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La SASP Union Bordeaux Bègles, représentée par son Président, Laurent MARTY,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La SASP Union Bordeaux Bègles vend à la Ville de Bordeaux des droits d'accès à des places pour assister à des matchs de Rugby à XV.
La Ville s'interdit de revendre ces droits.

ARTICLE 2 – MODALITES

Les droits ainsi transférés au titre du présent contrat concernent l'ensemble des matchs à domicile organisés par la SASP Union Bordeaux Bègles pour la saison 2013/2014.

ARTICLE 3 – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

En contrepartie des droits qui lui sont cédés, la Ville s'engage à payer au maximum une somme de 100 000 € pour la saison 2013/2014.

A chaque match, et en contrepartie de la mise à disposition des billets au moins 10 jours avant chaque rencontre, la SASP Union Bordeaux Bègles en adressera le décompte et en facturera à chaque fois le montant.

Le nombre et la répartition dans le stade sera déterminé pour chaque rencontre par la Ville de Bordeaux.

Le prix en fonction des catégories de places sera celui normalement en vigueur pour le public.

Un décompte sera effectué après chaque rencontre et facturation, le total des factures sur la saison ne pourra pas excéder 100 000 €.

Si cette somme n'était pas atteinte, la SASP Union Bordeaux Bègles ne pourra en aucun cas se prévaloir des présentes pour en réclamer le solde.

ARTICLE 4 – DES BILLETS ET DE LEUR USAGE

- ⇒ la Ville se porte responsable de l'utilisation des billets qui lui auront été remis,
- ⇒ les billets sont destinés à l'usage exclusif des personnes à qui ils auront été remis par la Ville,
- ⇒ les billets ne pourront être revendus à des tiers, que ce soit à l'unité ou dans le cadre de packages incluant d'autres services ou produits,
- ⇒ les billets ne pourront pas servir de support à des opérations publicitaires,
- ⇒ lorsqu'une rencontre est reportée, arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre reportée. L'interruption définitive d'une rencontre en seconde période n'entraînera aucun droit à remboursement des billets correspondants.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE STADE – COMPORTEMENT DES SPECTATEURS

La Ville s'engage à informer les détenteurs des billets qu'elle leur aura octroyés des dispositions suivantes :

- ⇒ chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place,
- ⇒ la SASP Union Bordeaux Bègles ne pourra en aucun cas être tenue responsable des vols commis pendant le déroulement des rencontres dans le stade ni des dommages subis quels qu'ils soient,
- ⇒ tout détenteur de billet accepte d'être filmé dans le stade et lors de l'accès à celui-ci,
- ⇒ tout détenteur de billet s'interdit d'introduire à l'intérieur des stades tout animal (à l'exception des animaux chargés de l'aide aux personnes handicapés) ainsi que les articles suivants (liste non limitative) :
 - documents, tracts, badges, insignes, signes, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ou tout support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vu par les tiers,
 - tous objets susceptibles de servir de projectile, de constituer une arme, ainsi que les articles pyrotechniques et les boissons alcoolisées,
 - l'entrée dans les stades sera refusée aux personnes en état d'ivresse.

En cas de refus du respect des règles de sécurité (fouille notamment), la SASP Union Bordeaux Bègles se réserve le droit d'interdire l'accès au stade.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour la SASP Union Bordeaux Bègles

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Laurent MARTY
Président

**CONTRAT DE CESSION DE DROITS
D'ACCES POUR LES MATCHS DE
FOOTBALL ORGANISES PAR LA SASP
FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE
BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux souhaite bénéficier de places pour les compétitions de football dans le stade où se déroulent les matchs à domicile de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux.

Compte tenu du monopole dont dispose la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux pour l'édition des billets, le présent contrat est conclu sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence préalable aux termes de l'article 104/II/1° du Code des Marchés publics.

ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du reçue à la Préfecture de la Gironde le

ET

La SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean Louis TRIAUD et son Directeur Général, Monsieur Alain DEVESELEER.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La SASP Football Club des Girondins de Bordeaux vend à la Ville de Bordeaux des droits d'accès à des places pour assister à des matchs de football.

La Ville s'interdit de revendre ces droits.

ARTICLE 2 – MODALITES

Les droits ainsi transférés au titre du présent contrat concernent l'ensemble des matchs organisés par la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux pour la saison 2013/2014.

ARTICLE 3 – DEFINITION DES PRESTATIONS ET PRIX

En contrepartie des droits qui lui sont cédés, la Ville s'engage à payer une somme forfaitaire de 150 000 Euros pour la saison 2013/2014.

A chaque match, après la mise à disposition des billets selon un mode établi en accord avec les deux parties, la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux en adressera le décompte. Le paiement interviendra à la fin de la saison sportive concernée sur présentation d'une facture portant sur la somme forfaitaire.

Matchs de Championnat :

- La Corbeille (rang 20 à 23) : 48 places et 5 sièges « présidentiels » dont celui du Maire et celui du Président du Club. Ces places seront attribuées dans le cadre d'une cogestion entre la Ville et la SASP.
- La Loge Municipale ou présidentielle haute (rang 13 à 18) : 96 places
- La Présidentielle basse (rang 4 à 12) : 100 places
- La tribune d'honneur : 75 places
- Le virage : 75 places

La loge et la corbeille devront être accompagnées de 25 réceptifs mi-temps pour les matchs dits « de gala » et 30 pour les autres matchs qui seront attribués par la Ville.

Matchs de Coupe de France, Coupe de la Ligue, Europa League :

Le nombre et la catégorisation des places seront définis d'un commun accord, en fonction du calendrier sportif qui est aléatoire, sur le principe de la co-gestion de la corbeille et sur une base minimale garantie de 50 places en loge municipale avec réceptifs mi-temps.

ARTICLE 4 – DES BILLETS ET DE LEUR USAGE

- ⇒ la Ville se porte responsable de l'utilisation des billets qui lui auront été remis,
- ⇒ les billets sont destinés à l'usage exclusif des personnes à qui ils auront été remis par la Ville,
- ⇒ les billets ne pourront être revendus à des tiers, que ce soit à l'unité ou dans le cadre de packages incluant d'autres services ou produits,
- ⇒ les billets ne pourront pas servir de support à des opérations publicitaires,
- ⇒ lorsqu'une rencontre est reportée, arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre reportée. L'interruption définitive d'une rencontre en seconde période n'entraînera aucun droit à remboursement des billets correspondants.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE STADE – COMPORTEMENT DES SPECTATEURS

La Ville s'engage à informer les détenteurs des billets qu'elle leur aura octroyés des dispositions suivantes :

- ⇒ chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place,
- ⇒ la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux ne pourra en aucun cas être tenue responsable des vols commis pendant le déroulement des rencontres dans les stades ni des dommages subis quels qu'ils soient
- ⇒ tout détenteur de billet accepte d'être filmé dans le stade et lors de l'accès à celui-ci,
- ⇒ tout détenteur de billet s'interdit d'introduire à l'intérieur des stades tout animal (à l'exception des animaux chargés de l'aide aux personnes handicapés) ainsi que les articles suivants (liste non limitative) :
 - documents, tracts, badges, insignes, signes, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ou tout support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vu par les tiers.
 - tous objets susceptibles de servir de projectile, de constituer une arme, ainsi que les articles pyrotechniques et les boissons alcoolisées.
 - l'entrée dans les stades sera refusée aux personnes en état d'ivresse. en cas de refus du respect des règles de sécurité (fouille notamment), la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux se réserve le droit d'interdire l'accès au stade.

Fait à Bordeaux, le

La Ville de Bordeaux
Le Maire
Alain JUPPÉ

SASP Football Club des Girondins de Bordeaux
Le Président Directeur Général
Jean Louis TRIAUD

Le Directeur Général
Alain DEVESELEER

D-2013/506

Equipements de sports et de loisirs. Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Information.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié par contrat de régie intéressée du 3 décembre 2007 l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la SNC Axel Véga, Société Bordelaise de Sports et de Loisirs. Il s'agit du vélodrome de Bordeaux Lac, de la patinoire, des tennis, du bowling de Mériadeck, et de la patinoire provisoire d'hiver. Ce contrat d'une durée de 5 ans a pris effet le 1^{er} janvier 2008 et expiré le 31 décembre 2012.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

I – L'évolution de la fréquentation

Les activités sportives sont orientées à la hausse. La fréquentation de la patinoire (+7% d'usagers tous publics confondus), le bowling (+11.3 % de parties jouées) ou encore le badminton et les tennis (+13.5 % d'heures louées) enregistrent de fortes progressions. Le stadium (+1% en nombre de pratiquants grand public et scolaires) affiche une forte augmentation de fréquentation en nombre de spectateurs et participants (+74% par rapport à 2011).

La conjoncture économique défavorable, l'incertitude et la morosité ont fortement pesé en 2012 sur l'industrie du spectacle musical qui a connu une chute des ventes de billetterie de plus de 15%. L'exercice 2012 a connu une nouvelle baisse de la fréquentation moyenne de 2.700 personnes par date au regard de 2.960 en 2011, soit au total 124.271 spectateurs par rapport à 149.168 en 2011 (- 16.7%).

II – L'entretien des bâtiments

Parmi les principaux investissements engagés, la Ville a mis en place à la patinoire une gestion technique centralisée (GTC). La GTC permettra de piloter par ordinateur les régulations des centrales de traitement d'air et du réseau de chauffage, éclairage, alarmes techniques. La GTC doit ainsi permettre de générer des économies d'énergie.

Concernant les investissements à charge du délégataire, ceux-ci concernent principalement :

- Au vélodrome, l'acquisition de 6 terrains de badminton avec filets et poteaux,
- A la patinoire, l'acquisition de logiciel et matériel informatique.

III – Les comptes de la régie intéressée

Les recettes

Le chiffre d'affaires des manifestations (1.116 K€) est réalisé en très grande partie par les concerts de la patinoire (1.045 K€), le solde étant réalisé par le Stadium (71 K€) :

- Avec une progression de 39.8 K€, le chiffre d'affaires du Stadium a plus que doublé par rapport à 2011, du fait de la tenue de deux événements privés pour lesquels des prestations annexes ont été réalisées.

- Concernant les spectacles à la patinoire, la baisse de la fréquentation et du prix moyen du billet expliquent la chute du chiffre d'affaires (- 88.4 Keuros). Cette baisse est compensée par la progression de 89 K€ du poste « prestations annexes ».

Au niveau sportif, le chiffre d'affaires de l'activité sportive est en forte progression sur tous les sites. En 2012, il atteint 970.7 K€ soit une augmentation de 14.49% par rapport à 2011.

Au total, les recettes atteignent 2.395,5 K€ en 2012 contre 2.190,8 K€ en 2011.

Les dépenses

Les charges sont globalement orientées à la hausse et augmentent de 80 K€ entre 2011 et 2012.

Cette augmentation s'explique principalement par l'effet combiné des variations suivantes:

- Le poste achats est en augmentation de 38 K€ en lien avec l'augmentation de l'activité,
- Les charges externes, qui regroupent les charges de fluides, les prestations techniques sur manifestations, les contrats de maintenance, les frais de téléphonie, les assurances, la sécurité,... sont en hausse de 113 K€,
- Les frais de personnel sont en baisse de 125 K€. Cette variation s'explique principalement par un départ en retraite en fin 2011 et des absences longue durée,
- Une augmentation des charges exceptionnelles de 48 K€. Ce poste est composé notamment de dotations pour clients douteux de 43 K€ suite aux annulations de Carmen et Adam et Eve.

Le résultat

Avant calcul de la part variable du régisseur, le déficit comptable s'élève à 808.104 euros en 2012 (932 661 euros en 2011).

Le régisseur recevra 198.515 euros pour sa gestion :

- 149.015 euros de part fixe
- 49.500 euros de part variable

IV – La communication

Afin de donner une nouvelle impulsion à la communication, la charte graphique de chacun des équipements a été entièrement revue.

Les signes graphiques font référence aux différents équipements et à leurs activités respectives.

Pour votre complète information le rapport annuel 2012 est annexé à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME PIAZZA. -

La délibération 506 il s'agit du rapport annuel détaillé qui vous est annexé fourni par Axel Véga.

Côté sport tout va bien. Fréquentation en hausse.

Côté culture la conjoncture économique défavorable montre une baisse sur la billetterie des spectacles.

En résumé le total des recettes est plus important, donc le déficit comptable a baissé. Il s'élève à hauteur 800.000 euros contre 932.000 euros en 2011.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Nous notons avec satisfaction que le déficit comptable est réduit cette année. Ce dernier exercice comptable pour la régie intéressée c'est en quelque sorte le calme avant la tempête, avant la fermeture de la Patinoire pour cause de travaux. Le chiffre d'affaires des manifestations va s'en ressentir et par voie de conséquence cela impactera certainement le bilan 2012.

Nous nous satisfaisons donc de ce résultat pour 2012, mais redoutons particulièrement celui de 2013.

Nous sommes aussi plutôt satisfaits de la charte graphique et de la hausse de fréquentation sur les différents sites.

Un bémol cependant. Nous regrettons toujours que les enquêtes de satisfaction soient réalisées par le gestionnaire lui-même, ce qui donne des pourcentages de satisfaction assez surréalistes, vous en conviendrez. 100% de satisfaction sur le Bowling par exemple laisse perplexe.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je voulais faire trois remarques.

La première, je tiens à vous remercier, Mme PIAZZA de la qualité des informations que nous avons. On voit bien pour chaque équipement ce qui est scolaire, ce qui n'est pas scolaire, etc. Donc on a là une qualité de l'information intéressante et nouvelle.

Ceci dit, c'est vrai, je rejoins ce que vient de dire M. PAPADATO, les enquêtes de satisfaction il faudrait peut-être qu'elles soient faites par des personnes neutres parce que sinon elles sont toujours élogieuses.

Ma seconde remarque concerne le calcul de l'intéressement. Je pense que ça laisse encore à désirer. C'est mieux que dans la précédente convention mais ce n'est pas encore ça. Donc nous serons très vigilants sur la recherche d'un accord avec le futur délégataire pour le calcul de l'intéressement.

Ma troisième remarque concerne les travaux de la patinoire. Ça ne tombe pas au bon moment. Il faut trouver des solutions.

Je pense surtout aux Boxers. Vous avez comme moi l'habitude d'aller les voir sur scène. On ne va pas aller les voir s'entraîner à Limoges ou à La Rochelle. On ne va pas aller les voir jouer constamment à l'extérieur.

Il faudrait pour les travaux arriver à faire ce qui est nécessaire dans le laps de temps où ils ne sont pas en championnat.

On se bat. Les footeux veulent un nouveau stade, les rugbymen veulent un grand stade également. Je pense qu'il faut au niveau de la patinoire privilégier absolument les activités de la patinoire, en particulier le hockey sur glace.

Ce n'est pas normal qu'ils ne puissent pas s'entraîner ou qu'ils soient obligés d'aller le faire très loin, même s'ils sont subventionnés pour ça par la mairie.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, permettez-moi de répondre à ces deux interventions.

Je veux bien concernant les enquêtes de satisfaction, mais les chiffres sont quand même parlants.

Côté sport : + 7% de fréquentation à la patinoire, + 11,3% au bowling, + 13,5% d'heures louées de tennis et de badminton.

Donc les chiffres sont parlants. Ça veut bien dire que les Bordelais sont contents et sont attirés par les disciplines proposées de qualité.

Mais ça veut dire aussi que nos prix sont accessibles. Nous pouvons nous en féliciter.

Concernant les travaux de la patinoire, écoutez, c'est un tour de force. Moi je dis félicitation à l'engagement qu'on a pris par rapport à notre équipe professionnelle puisque les travaux ont commencé en juin, ils devaient être finis le 15 octobre et ils le seront. Je peux vous garantir que cela a été fait tout l'été avec beaucoup de compétence.

Le club des Boxers s'est entraîné à la patinoire de Niort, d'Anglet et de Limoges, mais on les a aidés grâce une aide financière conséquente. Nous avons assuré cette compensation financière pour leur donner les meilleures conditions de préparation pour la saison. Je vous rassure.

M. LE MAIRE. -

Merci. C'était une information.

Société Bordelaise de
Sports et Loisirs
SBSL/ AXELVEGA

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
EXERCICE 2012**



Préambule

La Patinoire, le Bowling et le Tennis de Mériadeck ainsi que le Stadium-Vélodrome de Bordeaux-Lac sont des équipements structurant de la Ville de Bordeaux à vocation sportive, ludique et/ou culturelle.

Ces équipements sont fréquentés aussi bien :

- par les établissements scolaires et périscolaires pour l'apprentissage des sports qui y sont pratiqués : tennis, badminton, bowling, patinage et hockey sur glace, tennis de table, tir à l'arc, cyclisme sur piste et athlétisme,
- par des associations ou des clubs à vocation sportive, soit en qualité de club résidant tel que le Bordeaux Gironde Hockey sur Glace et le Bordeaux Sports de Glace, soit en qualité d'utilisateur d'équipement tels que le CAM, le Stade Bordelais, le Pôle France de Cyclisme..., afin d'y développer la pratique sportive et d'y former des sportifs de tous niveaux dans les différentes disciplines,
- et par le grand public (particuliers, centres aérés, entreprises...) pour la pratique d'activités sportives ou récréatives, pour assister à un spectacle, à une convention ou à une soirée d'entreprise.

Ces sites dans leur diversité ont une vocation commune de service public : accueillir le plus grand nombre, faire profiter à tous ceux qui le souhaitent des installations de sports, de loisirs et de culture.

Conformément à la décision prise en Conseil Municipal du 22 décembre 2007, AXEL VEGA est régisseur de la ville de Bordeaux pour la gestion de la Patinoire, du Bowling, du Tennis et du Stadium-Vélodrome.

A ce titre, Axel Vega s'est vu confier les missions suivantes :

- assurer l'accueil et l'animation des activités physiques, sportives et récréatives inhérentes aux équipements qui lui sont confiés,
- assurer l'accueil et le développement de manifestations à caractère culturel,
- assurer la gestion, l'exploitation et la promotion de l'ensemble des équipements,
- assurer les éventuelles adaptations des équipements nécessaires pour des manifestations de portée internationale.

Conformément à l'article 30 du contrat de régie intéressée signé le 3 décembre 2007, nous vous rendons compte de l'activité de l'année 2012.

SOMMAIRE

I / RAPPORT D'ACTIVITE

- I- 1 Patinoire de Meriadeck
- I- 2 Tennis/Badminton de Meriadeck
- I- 3 Bowling de Meriadeck
- I- 4 Stadium/Vélodrome de Bordeaux-Lac
- I- 5 Patinoire Extérieure Pey-Berland

II / SITUATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - SUIVI DES TRAVAUX

- II- 1 Travaux à la charge du propriétaire
- II- 2 Travaux d'investissement et d'amélioration réalisés par le délégataire
- II- 3 Travaux de maintenance à la charge du délégataire
- II- 4 Commissions de sécurité

III / PERSONNEL

- III- 1 Organigramme
- III- 2 Effectif permanent au 31 décembre 2012
- III- 3 Mouvements de personnel
- III- 4 Personnel saisonnier et « extra »

IV / DONNEES FINANCIERES

- IV- 1 Les recettes
- IV- 2 Les dépenses
- IV- 3 Les résultats
- IV- 4 Tarifs

V / COMMUNICATION

- V- 1 Une nouvelle charte graphique
- V- 2 Actions de communication grand public
- V- 3 Actions de communication vers les professionnels

VI / QUALITE DU SERVICE PUBLIC

VI / CONCLUSION

CHIFFRES CLES

Patinoire Mériadeck	2008	2009	2010	2011	2012
I/ Activité glace					
Nombre de séances					
Nombre de séances de patinage grand public	230	224	222	197	205
Nombre sessions de Karting sur glace	727	923	1 198	1 253	1 871
Nombre de jours en glace pour les clubs	227	230	221	215	227
Match de hockey équipe de D1	13	14	16	16	19
Gala et compétitions de patinage	1	3	3	7	6
Nombre d'usagers/spectateurs	74 275	76 559	86 449	96 808	103 569
Patinage grand public	37 360	39 595	48 807	49 771	57 232
Patinage scolaire	17 454	14 135	10 807	11 572	14 732
Matches de hockey	18 861	20 359	23 735	29 126	26 105
Gala et compétitions de patinage	600	2 470	3 100	6 339	5 500
II Autres activités sportives					
Nombre d'usagers	1 269	1 604	1 756	3 061	1 881
Ping-pong scolaire	1 269	1 424	1 021	1 953	Au Tennis
Step scolaire	0	180	735	1 108	1 881
III Activités culturelles					
Nombre de séances	39	42	52	51	48
Concerts et spectacles	39	41	52	47	46
Événements divers (entreprises, étudiants...)		1		4	2
Nombre d'usagers/spectateurs	115 556	132 665	166 127	149 168	129 051
Concerts et spectacles	115 556	130 765	166 127	139 086	124 271
Événements entreprises/collectivités/politique		1 900		10 082	4 780

La patinoire est un équipement qui, du fait de sa spécificité, de son exclusivité et de sa polyvalence, est constamment en activité.

La patinoire est ouverte du lundi au dimanche de 6h à minuit trente, pour y accueillir : les entraînements des clubs, les scolaires en semaine, le grand public (patinage, karting sur glace, anniversaires), les matchs le week-end (D1 mais aussi toutes les catégories des U8 aux vétérans), les compétitions de patinage.

Mais la patinoire est aussi le lieu des spectacles, ce qui nécessite toute une logistique de préparation qui commence à minuit pour finir à 6h30, heure d'arrivée de la Production. Durant ce laps de temps, il faut démonter les verres du tour de piste et la balustrade, recouvrir la glace avec un isolant thermique, monter la scène et la tribune, préparer les besoins de la Production (rideaux d'occultations, câblage électrique, préparation des loges...). Après le concert, le démontage commence vers 2h du matin au moment où la

Production quitte les lieux ; tout doit être remis en ordre pour 6h, heure des premiers entraînements de patinage de la journée.

La patinoire a eu 30 ans en 2012 et continue plus que jamais à remplir sa mission de service public puisque, hormis pour les spectacles, les indicateurs de fréquentation sont en hausse.

○ Patinage sur glace

Avec 57.232 entrées, la fréquentation de la patinoire pour l'année 2012 est en hausse de 15,50% par rapport à 2011. La fréquentation moyenne par séance est passée de 250 à 278 personnes soit une progression de 11,10 %.

Le chiffre d'affaires est en progression de 38.000 euros par rapport à 2012 pour le grand public.

La refonte des outils de communication, de la charte graphique (plus jeune, plus dynamique), les campagnes de communication ciblées, l'arrivée d'un nouvel animateur sur les soirées sont autant de facteurs qui ont permis ces résultats.

○ Karting sur glace

Afin d'améliorer la sécurité sur la piste (réduire la vitesse sur les lignes droites) et de renouveler l'intérêt de cette pratique, il a été procédé à l'acquisition d'une piste gonflable proposant plusieurs parcours.

La fréquentation et le chiffre d'affaires sont en forte hausse de plus de 20% soit une hausse de près de 4.500 euros sur cette activité qui reste somme toute marginale avec une soirée par semaine.

○ Scolaires

La politique menée auprès des groupes scolaires a permis de confirmer la hausse amorcée l'an passé de 7% de la fréquentation des scolaires pour le patinage, avec une nouvelle augmentation de + 27% par rapport à 2011, et ce, bien que l'activité ping-pong ait été transférée de la Patinoire au Tennis Meriadeck en novembre 2011 (ce qui explique l'absence de statistiques pour cette activité en 2012).

Le step, activité d'appoint des établissements scolaires qui sont déjà utilisateurs des autres équipements, est lui aussi en forte progression.

Toutes activités confondues, le chiffre d'affaires de l'activité des scolaires est en progression de plus de 7.000 euros.

○ Les clubs sportifs

Pour la promotion de la pratique sportive de haut niveau, la Patinoire accueille 2 clubs résidents, qui bénéficient d'heures de mise à disposition de la Patinoire, un club de Hockey sur Glace ainsi qu'un club de Patinage Artistique.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des clubs, de nouveaux créneaux horaires ont été ouverts au 1^{er} septembre 2012. Ces modifications ont été possibles grâce à une refonte des heures d'ouverture au grand public et à la fermeture de la séance, peu fréquentée, du mardi soir.

Bordeaux Gironde Hockey sur Glace (BGHG)

En 1^{ère} division du championnat de hockey sur glace, les Boxers de Bordeaux n'ont pas atteint les play-offs à l'issue de la saison régulière 2011/2012 de Hockey sur Glace.

Sur l'année 2012, 11 matchs de championnat D1 ont eu lieu à la patinoire Mériadeck attirant plus de 21.400 spectateurs soit plus de 1.950 spectateurs en moyenne par match. Deux matchs amicaux opposant les Boxers à Toulouse ont eu lieu les 22 et 25 août.

Fin août également, dans le cadre du Tournoi Copifac, 6 matchs se sont tenus permettant ainsi à Bordeaux d'affronter 3 équipes de la Ligue Magnus.

Dans le cadre de la promotion de ses jeunes, le club a organisé le tournoi benjamins, qui s'est déroulé les 28 et 29 avril.

Equipe de Hockey D1 Les Boxers de Bordeaux		Nombre de	
		matchs	spectateurs
16-janv.	Match de Hockey Bx/Mont Blanc	1	2 146
27-janv.	Match de Hockey Bx/Anglet	1	1 964
18-févr.	match de hockey Bx/Montpellier	1	2 200
25-févr.	match de hockey Bx/Brest	1	1 946
22-août	match de hockey amical BX/Toulouse	1	766
25-août	match de hockey amical BX/Toulouse	1	648
31-août	match de hockey tournoi copifac	2	1 182
1-sept.	match de hockey tournoi copifac	2	1 042
2-sept.	match de hockey tournoi copifac	2	1 053
8-sept.	match de hockey D1 Bx/Nice	1	1 050
22-sept.	match de hockey D1 Bx/Montpellier	1	1 837
27-oct.	Match de hockey Bx/Neuilly	1	2 567
10-nov.	match de hockey Bx/Annecy	1	1 722
17-nov.	match de hockey Bx/Toulouse	1	2 102
8-déc.	match de hockey Bx/Dunkerque	1	2 032
22-déc.	Match de hockey Bx/Courbevoie	1	1 848
Total		19	26 105

Afin de promouvoir le début de saison du club et le tournoi Copifac, un affichage extérieur sur la façade a été réalisé durant les 2 mois qui ont précédé l'évènement.



Bordeaux Sport de Glace (BSG)

Le club de patinage artistique, le Bordeaux Sport de Glace a organisé une compétition de danse sur glace et une compétition de patinage synchronisé au cours des mois de janvier et février qui ont attiré au global sur les deux week-ends 2 100 spectateurs.

Compétitions de patinage artistique		Nombre de	
		jours	spectateurs
28-janv.	Tournoi de France de patinage synchronisé	1	800
29-janv.	Tournoi de France de patinage synchronisé	1	800
11-févr.	Championnat de Patinage Division 2	1	250
12-févr.	Championnat de Patinage Division 2	1	250
11-mai	Gala du BSG	1	900
12-mai	Gala du BSG	1	2 500
Total		6	5 500

Le club a donné 2 représentations de son Gala de fin d'année :

- le vendredi 11 mai après-midi devant 900 élèves des établissements scolaires fréquentant la patinoire pendant l'année,
- le samedi 12 mai au soir devant plus de 2500 spectateurs.

○ Les manifestations culturelles

La conjoncture économique défavorable, l'incertitude, la morosité ont fortement pesé en 2012 sur l'industrie du spectacle musical qui a connu une chute des ventes de billetterie de plus de 15% et un recours plus important aux ventes de dernière minute avec de forts taux de réduction sur les prix des billets.

A l'instar de l'ensemble du secteur, la programmation, la fréquentation et le prix moyen du billet sur l'année 2012 se sont dégradés pour les spectacles qui se sont déroulés à la Patinoire.

Avec une nouvelle baisse de la fréquentation moyenne de 2.700 personnes au cours de l'année 2012 contre 2.960 en 2011 et 3.200 spectateurs en 2010, l'année a été plutôt moyenne et cela, malgré la programmation d'artistes ou spectacles de renommées internationales :

- Le Cirque du Soleil qui, malgré une fréquentation moyenne, sera à nouveau présent à la Patinoire en novembre 2013,
- Sting, Gossip,
- le spectacle « Cabaret » et la Comédie Musicale « Dracula »,
- les concerts de Bénabar, Tryo, Sexion d'Assaut (complet),
- les « one man ou woman show » de Véronic Dicaire, Elie Seimoun, Laurent Gerra,
- et the Voice Tour, qui a fait complet.

○ Les autres manifestations

Pour la seconde année consécutive, la Patinoire a accueilli au mois d'avril le Gala Etudiants de l'Université Bordeaux Montesquieu. Cette manifestation s'est déroulée de 19h à 4h du matin avec un repas de Gala suivi d'une soirée dansante.

Au mois de juin, la Société Point P a réalisé une convention privée dans la grande salle de la Patinoire suivie d'un spectacle d'humoristes.

Spectacles à la Patinoire		Nombre de	
		séances	spectateurs
20-janv.	Le Lac des Cygnes	1	2 433
21-janv.	Patrick Fiori	1	1 536
4-févr.	Tchoupi	2	2 679
10-févr.	Julien Clerc	1	3 448
2-mars	Cirque du Soleil "Saltimbanco"	1	2 319
3-mars	Cirque du Soleil "Saltimbanco"	2	4 192
4-mars	Cirque du Soleil "Saltimbanco"	2	4 210
9-mars	Holiday on Ice	1	2 387
10-mars	Holiday on Ice	3	7 051
11-mars	Holiday on Ice	1	2 684
16-mars	Cabaret	1	1 921
17-mars	Cabaret	2	3 846
22-mars	Véronic Dicaire	1	1 862
23-mars	Carmen	annulé	
24-mars	Cirque de Pérkin	1	3 235
25-mars	Cœurs de l'armée rouge	1	2 462
31-mars	Bénébar	1	4 011
4-avr.	Elie Seimoun	1	2 107
6-avr.	RFM Party 80	1	4 984
17-avr.	Magic System	1	2 571
18-mai	Dracula	1	2 543
19-mai	Dracula	2	5 305
31-mai	Thriller live	1	2 429
2-juin	The Voice Tour	1	4 496
24-juin	Shy'm	1	2 606
5-oct.	Laurent Gerra	1	3 586
4-nov.	Gossip	1	5 473
14-nov.	Sting	1	2 727
18-nov.	M Pokora	1	4 858
21-nov.	Bharati	1	2 092
22-nov.	Forever King of Pop	1	1 523
24-nov.	Casse-Noisette	1	1 438
28-nov.	Noël princesse Sarah	1	1 700
30-nov.	Tryo	1	4 794
1-déc.	Sexion d'Assault	1	6 586
2-déc.	Dani Lary	1	1 692
6-déc.	Age tendre et tête de bois	2	4 949
15-déc.	Requiem de Berlioz	1	3 061
16-déc.	Le Lac des Cygnes	1	2475
Cumul		46	124 271

CHIFFRES CLES

Tennis/badminton Mériadeck	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de joueurs	51 991	45 670	50 014	54 743	62 677
Tennis / grand public	4 914	3 615	3 752	3 002	3 594
Badminton / grand public	26 437	25 270	27 138	30 360	37 966
Ping Pong / grand public					816
Badminton / scolaire	19 371	15 361	18 103	19 428	19 214
Ping pong / scolaire (à la patinoire jusqu'en 2011)	1 269	1 424	1 021	1 953	1 087
Nombre d'heures louées	22 094	20 100	22 274	24 433	27 745
Tennis / grand public	2 278	1 949	1 787	1 465	1 751
Badminton / grand public	13 295	12 980	14 393	16 428	18 759
Ping Pong / grand public					304
Badminton / scolaire	6 521	5 171	6 094	6 540	6 476
Ping pong / scolaire (à la patinoire jusqu'en 2011)					455
Activité St Bruno					
Nombre d'heures utilisées	2 753	2 761	2 993	NC	NC

L'activité scolaire, avec 6.500 heures d'occupation, se situe à un niveau comparable à 2011. Au regard des créneaux disponibles et du calendrier scolaire, nous constatons un taux d'occupation très élevé.

L'élargissement des horaires d'ouverture amorcé en 2011 :

- sur la période estivale, ouverture continue de 9h à 21h,
- ouverture jusqu'à 22h le samedi au lieu de 20h et jusqu'à 20h le dimanche au lieu de 18h,

a contribué sur l'année 2012 à une augmentation significative de la fréquentation, de plus de 2.330 heures et plus de 290 heures sur respectivement le Badminton et le Tennis.

A noter que l'installation de l'activité Ping-Pong pour les scolaires sur les mini-courts de Tennis a permis également la location de 304 heures de Ping-Pong à du grand public.

L'Union St Bruno dispose de 2 terrains de Tennis en dehors des horaires réservés aux scolaires.

Comme chaque année, l'Union St Bruno a organisé son tournoi annuel de tennis qui s'est déroulé du 18 février au 4 mars et a réuni 320 participants.

CHIFFRES CLES

Bowling Mériadeck	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de parties	128 294	96 611	94 810	108 494	120 769
Bowling / grand public	114 660	88 409	87 146	99 836	112 305
Bowling / scolaire	13 634	8 202	7 664	8 658	8 464

Avec une progression de 12,50 % de la fréquentation du grand public par rapport à l'an dernier, l'année 2012 confirme la progression engagée depuis 2011.

La politique commerciale comprenant les produits packagés tels que les soirées anniversaires, les formules « pizza + parties de bowling + boisson », les « happy hour » sur les parties de bowling et les offres estivales, permet de fidéliser les utilisateurs de cet équipement.

La communication reste un axe majeur pour le développement de cet équipement « enclavé » : signalétiques de proximité, réseaux sociaux, référencement internet...

L'activité scolaire reste à un niveau comparable aux autres années.

CHIFFRES CLES

Stadium de Bordeaux-Lac	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de jours de compétitions	52	50	34	37	53
Cyclisme	20	24	13	18	22
Athlétisme y compris unss ugsel usep et ufolep	25	23	18	17	29
Autres sports	3	3	2	2	0
Evénements divers	4		1		2
Nombre de spectateurs & participants	23 238	16 291	20 096	14 064	24 493
Compétitions de cyclisme	6 049	8 382	6 004	6 234	11 571
Compétitions d'athlétisme	11 326	5 809	8 492	6 680	11 892
Autres sports	913	2 100	5 000	1 150	0
Evénements divers	4 950		600		1 030
Nombre de pratiquants sportifs	9 857	10 402	13 895	13 488	14 816
Cyclisme / grand public	2 762	2 634	2 647	2 723	2 647
Anniversaire cyclisme / grand public	18	0	38	24	20
Badmington / grand public					283
Roller / grand public	31	43	14	20	
Cyclisme /centres de loisirs	438	499	458	498	487
Athlétisme / centres de loisirs	8	0	0	19	0
Ping-pong / centres de loisirs	0	0	0	29	0
Réservation piste	716	85	464	0	406
Cyclisme /scolaires	3 137	2 585	1 707	1 705	618
Athlétisme / scolaires	2 736	3 553	5 769	5 054	7 422
Tir à l'arc / scolaires	0	773	2 744	2 160	2 234
Ping-pong / scolaires	11	230	54	1 256	147
Badmington / scolaires					552
Nombre de sportifs	3 580	4 071	3 195	3 105	3 763
Cyclisme / clubs et Pôle France	2 328	2 969	2 008	2 152	2 239
Athlétisme / clubs	632	652	672	453	431
Stages de cyclisme	620	450	515	500	1 093

○ Manifestations sportives

En marge de la cinquantaine de compétitions de cyclisme et d'athlétisme qui se déroule chaque année au stadium, plusieurs grands événements sportifs nationaux et internationaux y ont également eu lieu dont :

- Le meeting international d'Athlétisme de Bordeaux avec notamment le 400m haies remporté par Felix Sanchez (champion olympique en 2004 et 2012),
- Les championnats de France de cyclisme sur piste rassemblant les meilleurs français avec pour enjeu 2 places qualificatives pour les Jeux Olympiques,
- le Grand Prix de l'Humanité de cyclisme.

○ Activités sportives

Avec la venue de plus de 10.000 scolaires répartis sur les différents sports déclinés au Stadium : cyclisme sur piste, athlétisme, tir à l'arc, tennis de table, badminton (mis en place en 2012 sur la période sans athlétisme), la vocation d'apprentissage de la pratique du sport au stadium/vélodrome reste affirmée.

L'activité grand public peine à trouver une vraie légitimité dans un équipement spécialisé où la pratique des sports proposés est souvent encadrée par un club ou une association. L'activité badminton va permettre au grand public d'accéder plus facilement à cet équipement.

○ Autres activités

Au cours de l'année 2012, deux événements non sportifs se sont déroulés au Vélodrome :

- Une convention pour une banque avec une salle plénière, l'utilisation des équipements sportifs et une soirée,
- Un dîner de Gala au centre-piste.

Ces activités représentent un des vecteurs à développer pour dynamiser l'équipement. Toutefois, la complexité de l'équipement ; taille, sonorisation, éclairage, chauffage, accès au centre piste..., sont autant de paramètres à prendre en compte et à maîtriser pour la réussite de ce type d'événement.

L'impact financier de ces deux événements représente une part importante dans la baisse du coût d'utilisation de cet équipement en 2012.

I-5 Patinoire extérieure de Pey-Berland

CHIFFRES CLES

Patinoire extérieure Pey Berland	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'entrées	17 883	14 713	17 793	17 161	17 419
Nombre de jours d'ouverture	37	37	37	37	37
Moyenne journalière de spectateurs	483	398	481	464	471

La patinoire extérieure de Pey-Berland a ouvert ses portes le samedi 1^{er} décembre, pour les refermer à la fin des vacances de Noël, le lundi 6 janvier 2013.

Cette année encore :

- des animateurs accompagnaient les plus jeunes sur la piste de glace du jardin d'enfants,
- un labyrinthe a été installé sur la piste de glace permettant ainsi de créer un espace de jeux et de convivialité et de limiter la vitesse des habitués.
- une opération a été organisée conjointement avec la Mairie de Bordeaux pour offrir un accès gratuit à la Patinoire aux enfants des personnes démunies accueillies le 21 décembre à la Mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année.

II - SITUATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - SUIVI DES TRAVAUX

II-1 Travaux à la charge du propriétaire

Comme chaque année, une réunion est organisée avec les services compétents de la Ville de Bordeaux pour définir les besoins existants sur les bâtiments et pour faire les choix en fonction des disponibilités budgétaires.

Les besoins des trois grands ensembles immobiliers confiés à AXEL VEGA sont importants d'une part en raison de leur âge, mais aussi en raison de l'évolution constante des réglementations de sécurité.

En 2012, les travaux et chantiers importants réalisés par la Ville de Bordeaux sont les suivants :

○ A la patinoire

- la mise en place d'une gestion technique centralisée (GTC). Ces travaux entrent dans le cadre de l'harmonisation de la surveillance des équipements de la Ville de Bordeaux et permettront ainsi au Service Bâtiment de la Ville de pouvoir superviser si besoin est, la Patinoire. La GTC permettra de piloter par ordinateur : les régulations des centrales de traitement d'air et du réseau de chauffage, l'éclairage, les alarmes techniques. La GTC doit permettre ainsi de générer des économies d'énergie,
- le remplacement de robinets d'incendie armés (RIA) vétustes,
- la modification du circuit de froid avec l'installation d'un groupe froid temporaire pour permettre la remise en glace de la patinoire,
- le remplacement d'un clapet coupe-feu de la ventilation.

○ Au stadium

- la mise en sécurité d'un exutoire en toiture. Des travaux de réparation sont prévus sur l'année 2013.

II-2 Travaux d'investissement et d'amélioration réalisés par le délégataire

Dans le cadre des investissements réalisés par le délégataire, Axel Vega a procédé à :

○ A la patinoire

- la mise en place de rideaux de partition de la salle dans la patinoire permettant de moduler la jauge et de mater le son,
- la réfection de la salle Axel à la patinoire,
- la création d'une nouvelle armoire mobile électrique pour les spectacles mais surtout pour les besoins lors du montage de la Patinoire Pey Berland,
- la pose de filets, piques anti-pigeons sur le périmètre de la Patinoire,
- acquisition de stops-chute pour les ponts d'occultations,
- installation de compteurs d'eau.

- Au Bowling
- La réfection du faux plafond au-dessus de l'accueil.
- Au Tennis
- la remise en état des sanitaires du premier étage au Tennis.
- Au Stadium
- la mise en place de rideaux d'isolation au Vélodrome. Ces rideaux sont installés dans les différents tunnels ainsi que sur les portes d'entrée dans la salle, permettant ainsi de couper les entrées d'air froides et les courants d'airs,
- le câblage réseau du centre-piste et de l'espace chronométrage,
- l'acquisition de 6 terrains de badminton en taraflex démontables,
- la mise en place de signalétique.

II-3 Travaux de maintenance à la charge du délégataire

Dans le cadre de sa mission de maintenance et d'entretien des équipements, et sans que cette liste soit exhaustive, Axel Vega a procédé notamment aux chantiers suivants :

- A la patinoire
- remise en état des bars ; mise en peinture, reconfiguration des plans de travail pour améliorer l'ergonomie et les conditions de travail,
- réaménagement de la caisse billetterie, afin d'y installer un poste d'accueil dans le hall,
- remplacement des thermoplongeurs des tours de refroidissement,
- remplacement de transformateurs de commande dans la salle des machines,
- réparation du moteur de désenfumage de la galerie froide,
- remplacement pompe de relevage en salle des machines,
- réparation des processeurs du système de sonorisation ainsi qu'un amplificateur,
- remplacement d'une vanne 2 voies d'une des tours de refroidissement,
- remplacement de la résistance des ballons d'eau chaude,
- réparation de la pompe de circulation du circuit de chauffage,
- campagne de remplacement des blocs de secours,
- remplacement d'une pompe doseuse et réparation de la pompe d'eau du condenseur pour les tours de refroidissement,
- remplacement de robinets presto sur des urinoirs, lavabos et douches des sanitaires publics et des vestiaires,
- relamping dans la grande salle, et dans les vestiaires,
- remplacement des purgeurs en salle des machines,
- remplacement des batteries auto-laveuses et transpalette électrique,
- réparation de l'onduleur de l'autocom,
- mise en place d'un coup de poing d'arrêt d'urgence du groupe électrogène au PC sécurité,
- maintenance des scans et des lyres (éclairage ludique de la patinoire),
- remplacement des batteries sur la centrale SSI.

- Au Bowling

- remplacement de la serrure anti-panique de la porte d'entrée,
- remplacement de 8 moteurs, 2 ventilateurs sur la machinerie de la piste.

- Au Tennis

- remplacement de mitigeurs et de pommes de douches dans les vestiaires du rez de chaussée,
- mise en peinture des sols de l'entrée du tennis,
- relamping des courts 1 à 4 (environ 300 tubes et starters ont été remplacés).

- Au Stadium

- mise en peinture et amélioration de l'ergonomie des bars mis à disposition des clubs sportifs,
- mise en peinture de l'ensemble des tunnels d'accès ouverts au public,
- nettoyage annuel de la piste d'athlétisme et de la piste de cyclisme,
- aménagement de la salle Jury (mise en peinture et installation de chauffeuses).

D'autre part, certaines prestations de maintenance requérant des compétences ou agréments techniques spécifiques ont été sous-traitées :

- équipements de sécurité (extincteurs, SSI, groupe électrogène, alarmes...),
- ascenseurs, monte-charge,
- matériels roulants (chariot élévateur, surfaceuse, camionnette...),
- installations techniques spécifiques telles que :
 - les installations électriques, de chauffage,
 - les installations de désenfumage,
 - les équipements anti-pollution,
 - les installations et équipements de froid (compresseurs, cuve, tuyauterie...),
- les équipements scéniques (mother grill, éclairage, sonorisation...),
- les portes automatiques.

Il est à noter qu'une partie importante de ces contrats de prestations sont assortis d'astreinte d'intervention pour pouvoir assurer une continuité du service public.

Enfin, ces prestations spécifiques de maintenance sont souvent suivies par des contrôles techniques périodiques obligatoires réalisés par des organismes agréés.

II-4 Commission de sécurité.

Dans le cadre du contrôle des établissements de première catégorie, la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité s'est tenue à la Patinoire le 18 novembre 2012. Un avis favorable à la poursuite des activités a été donné par la commission à l'issue de cette visite.

En ce qui concerne l'ensemble bowling-tennis, des travaux de mise aux normes de l'installation de désenfumage des tennis sont en cours d'étude.

La patinoire provisoire de la place Pey-Berland a fait l'objet d'un dossier de sécurité qui a été approuvé par la commission municipale ad hoc.

III / PERSONNEL

III-1 Organigramme

L'organigramme de la société est joint en annexe.

III-2 Effectif permanent au 31 décembre 2012

L'effectif permanent au 31 décembre 2012 de la société Axel Véga est de 35 salariés :

- 30 salariés en contrat à durée indéterminée à temps plein,
- 5 salariés en contrat à durée indéterminée à temps partiel représentant l'équivalent de 3 emplois à temps plein.

L'effectif est composé de :

- 11 femmes dont 2 cadres, et de 24 hommes dont 4 cadres.

L'âge moyen du personnel est de 37 ans et près des 2/3 ont moins de 40 ans.

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Répartition
Moins de 60 ans	2	5,71%
Moins de 50 ans	9	25,71%
Moins de 40 ans	12	34,29%
Moins de 30 ans	12	34,29%
Total	35	100,00%

La répartition du personnel permanent en équivalent temps plein se compose de la façon suivante :

Sites	Nombre de salariés		Répartition par site
	temps plein & partiel	équivalent temps plein	
Bowling	8	6,57	19,81%
Tennis	3	2,97	8,95%
Patinoire	10	9,63	29,03%
Stadium	4	4,00	12,06%
Service Technique	5	5,00	15,08%
Administration	5	5,00	15,08%
Total	35	33,17	100,00%

III-3 Mouvements de personnel

Au cours de l'année 2012, nous avons constaté un fort turn-over dans le personnel d'accueil du Bowling :

- démission de 2 collaboratrices ayant trouvé du travail à temps plein, et d'une autre du fait des contraintes horaires ; travail de nuit et week-end,
- 3 candidatures non validées à l'issue de la période d'essai,
- recrutement de 2 collaboratrices.

Il est à noter que l'animateur de la patinoire, présent à la patinoire depuis 2004 a démissionné pour se tourner vers de nouveaux horizons musicaux avec la création de sa propre société.

III-4 Personnel saisonnier et « extra »

Comme tous les ans, la société Axel Vega a recours à des contrats de travail saisonnier à durée déterminée pour la période de forte activité :

- d'octobre à avril pour la patinoire Mériadeck,
- durant le mois de décembre pour la patinoire extérieure.

Axel Vega a recours à une agence d'intérim pour le recrutement du personnel « extra », personnel journalier intervenant sur les anniversaires et sur les concerts, dans les bars/buvettes, pour les montages et l'accueil du public.

IV / DONNEES FINANCIERES

IV-1 Les Recettes

Produits des activités principales

Les manifestations

Le chiffre d'affaires de 1.115.933 euros lié aux manifestations est réalisé essentiellement par l'activité spectacles/concerts de la Patinoire qui représente 1.044.797 euros, le solde de 71.136 euros étant réalisé par le Stadium.

Avec une progression de 39,8 K€, le chiffre d'affaires du Stadium a plus que doublé par rapport à 2011, du fait de la tenue de 2 événements privés pour lesquels des prestations annexes ont été réalisées.

Concernant les spectacles à la Patinoire, la baisse de la fréquentation et du prix moyen du billet expliquent la chute du chiffre d'affaires locatif - 88,37 K€, l'assiette de calcul du loyer étant la recette billetterie. Cette baisse est compensée par la progression de 89 K€ du poste « prestations annexes » (accueil, contrôle/sécurité, prestations techniques et associées).

L'activité sportive

Le chiffre d'affaires de l'activité sportive est en forte progression sur tous les sites :

Sites	Chiffre d'affaires (hors bars)			
	2012	2011	Écart	Progression
Patinoire Mériadeck	320 596	279 456	+ 41 140	+ 14,72%
Bowling	358 036	322 340	+ 35 696	+ 11,07%
Tennis/badminton	166 560	143 510	+ 23 050	+ 16,06%
Stadium/vélodrome	79 286	57 682	+ 21 604	+ 37,45%
Patinoire Pey Berland	46 219	44 831	+ 1 388	+ 3,10%
Total	970 697	847 819	+ 122 878	+ 14,49%

La progression de la fréquentation constatée et commentée au chapitre 1 du présent rapport de délégataire explique principalement la hausse importante du chiffre d'affaires + 122.878 euros. En effet, l'augmentation annuelle des tarifs de 2% n'a que peu impacté le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du Stadium/vélodrome a été « dopé » par les Jeux Olympiques et la venue des équipes nationales de Cyclisme de la France, de la Nouvelle Zélande et de la Russie (handisports) pour s'entraîner.

Il est à noter qu'après une augmentation en 2011 par rapport à 2010 de près 15% au bowling et de 13% au Tennis/Badminton, ces 2 sites sont encore en progression de 11 et 16% en 2012 par rapport à 2011.

Les produits des activités annexes

Les bars et la petite restauration

Le poste recette des bars sur les spectacles à la patinoire est en baisse de 20.500 € pour la deuxième année consécutive du fait :

- d'une chute de la fréquentation,
- et de la présence sur la quasi-totalité des concerts et matchs de Hockey de vendeurs ambulants autorisés devant la bibliothèque. Une part importante de la clientèle est ainsi captée à l'extérieure. En 2009 avec une fréquentation équivalente, le chiffre d'affaires était de 174 K€ contre 153 k€ en 2012.

La vente pour 12.775 euros du stock des boissons et denrées alimentaires au 31 décembre 2012 est incluse dans le chiffre d'affaires de l'année 2012.

L'importante progression de l'activité bar, petite restauration au bowling est due au développement des soirées packagées avec prestation traiteur et/ou pizzas.

Les ventes « proshops »

Ces recettes accessoires représentent un chiffre d'affaires de 19.922 euros tous sites confondus. Plus qu'un vecteur de recettes, cette activité permet un service complémentaire aux usagers par la vente d'accessoires tels que : patins à glace, lacets pour lesdits patins, des chaines, selles... de vélo, des balles ou de volants de badminton. La vente du stock au 31 décembre représente 5.700 euros.

Les autres produits

Figurent dans cette rubrique les produits :

- des jeux en place au bowling (baby-foot, jeux vidéo, billards et autres), la marge sur les distributeurs automatiques de boissons pour 20,4 K€ contre 15,64 K€ en 2011,
- des locations d'espaces publicitaires, de merchandising, la facturation des fluides sur les concerts pour 54.485 euros contre 47.487 euros en 2011
- la reprise de provisions sur clients douteux pour 16.200 euros.

IV- 2 Les dépenses

Les achats

Ce poste est directement lié aux recettes annexes, bar et proshop, puisqu'il s'agit d'achats en vue de revente sans transformation.

Les charges externes

Ce poste regroupant aussi bien les charges de fluides, les prestations techniques sur manifestations, les contrats de maintenance, les frais de téléphonie, les assurances, la sécurité ou sûreté des personnes..., est en hausse de 113.000 euros.

Les variations importantes sont :

- le poste fluide (eau, électricité, gaz) qui a subi une progression de 28.400 € au cours de l'année passant de 318.800 € en 2011 à 347.148 €.

- Les fortes augmentations constatées sur le poste électricité à la patinoire + 13,7 K€, au bowling + 9,6 K€, à la patinoire d'hiver + 2,9 K€ sont partiellement compensées par la baisse de 27 K€ au stadium. Cette baisse est due notamment à l'installation de rideaux d'isolation qui permettent une meilleure régulation du chauffage.
- Le coût de la géothermie a fortement augmenté + 20,70 K€ lié à un réajustement des tarifs à la Patinoire et à une régularisation des consommations au bowling/tennis.
- Hausse de 6.500 euros du coût de l'eau.

- Le poste sous-traitance des prestations facturées sur manifestations qui est en hausse de 78 K€ par rapport à 2011. Cette variation est à rapprocher de celle du chiffre d'affaires facturé relatif à ces dépenses qui est en hausse de 116 K€.

- Le poste location, sous-traitance d'une valeur de 215.898 euros est en légère hausse de 10,40 K€. Ce poste regroupe les contrats de locations ainsi que les prestations de sécurité, de nettoyage pour les différents sites.

- Afin de pallier le redéploiement des missions confiées aux collaborateurs de la patinoire, le départ à la retraite de la personne en charge du nettoyage et celui de l'animateur, les prestations de nettoyage et d'animation sont désormais sous-traitées et représentent la quasi-totalité de la hausse de 19,5 K€ à la patinoire.
- L'acquisition d'éclairage et d'une sonorisation d'appoint a permis une baisse de 8,5 K€ sur la Patinoire Pey Berland.
- Les variations sur les autres sites ne sont pas significatives et sont liées au fonctionnement. Depuis janvier 2012 nous avons recours à une société de nettoyage au Tennis afin de pallier l'augmentation des heures d'ouverture.

- le cumul des lignes « contrats d'entretien et entretiens des installations et bâtiments » est légèrement inférieur à 2011, soit moins 7.310 euros.

- les frais d'assurance, de communication sont en hausse de 3.130 euros et 3.800 euros, les honoraires sont en baisse de 7.200 euros, les autres frais en baisse de 4.000 euros.

Les impôts et taxes

Ce poste est composé principalement :

- de la Contribution Economique Territoriale (CET) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en lieu et place de la taxe professionnelle, pour 27.299 euros,
- les contributions à la SACEM et associées pour 10.714 euros,

- et la TVA sur prestation de services à soi-même calculée sur la patinoire pour un montant de 18 627 euros.

Les frais de personnel

Le poste salaires et charges est en baisse de 125.000 euros dont ; 52.300 euros sur les salariés permanents, 19.800 euros sur les CDD et personnel intérimaires sur manifestations et 52.900 euros sur les CDD de remplacement (maladie, absence...) et les CDD saisonniers.

Les variations significatives sont :

- A la patinoire
 - o une baisse, par rapport à 2011 de 50 K€ sur les salariés permanents, liée au départ à la retraite le 31/12/2011 d'une collaboratrice, au départ de l'animateur en juin 2012 et à des absences longue durée de 3 collaborateurs (maternité, opération, maladie), partiellement compensées par des CDD dont le poste est en hausse de 4.000 euros,
 - o une baisse de 20 K€ sur le personnel lié aux manifestations,
- Au tennis et bowling, hausse de respectivement 7.000 et 12.000 euros du fait de l'augmentation de l'activité et des besoins en personnel,
- Au stadium une hausse de 13.000 euros des salaires et charges permanent par rapport à 2011. Cette hausse est compensée par la baisse du poste CDD de remplacement (retour d'une personne en formation). Globalement le poste salaires et charges est en baisse de 2.200 euros,
- Pour les services centraux, une baisse globale de 74 K€ :
 - o 33 K€ lié au non remplacement d'une personne démissionnaire en 2011 et par le redéploiement des missions qui lui étaient confiées.
 - o 41 K€ sur le poste CDD de remplacement lié au retour en novembre 2011 d'une personne en congé parental.

Les charges exceptionnelles

Ce poste qui représente 67,7 K€ est composé notamment de dotations aux provisions et de pertes sur les clients douteux pour 43 K€ (annulation des concerts de Carmen et Adam et Eve), de régularisation de charges non comptabilisées en 2011 pour 14 K€.

IV- 3 Résultat

Malgré un recul important de l'activité sur les manifestations concerts/spectacles, nous constatons pour la seconde année consécutive une réduction du coût pour la collectivité des équipements exploités en régie par Axel Vega.

Le résultat avant intéressement et hors impact de la fiscalité, s'est considérablement amélioré et se situe à - 808.104 euros contre - 932.661 euros en 2011 soit une amélioration de 124.556 euros par rapport à 2011.

IV- 4 Le calcul de l'intéressement

Comme prévu au contrat de la délégation de service public, un intéressement variable du régisseur est calculé reprenant trois critères :

- l'augmentation de la fréquentation des équipements,
- l'amélioration du résultat financier hors éléments fiscaux,
- la mesure de la satisfaction des usagers.

Le tableau de calcul de ces trois postes figure en annexe et le montant total de l'intéressement variable pour l'année 2012 représente 49.500 euros HT.

IV- 5 Tarifs

Une augmentation moyenne de 2% a été effectuée sur les tarifs pour la saison 2012/2013 par rapport à ceux de la saison précédente.

Les tarifs sont joints en annexe.

V / COMMUNICATION

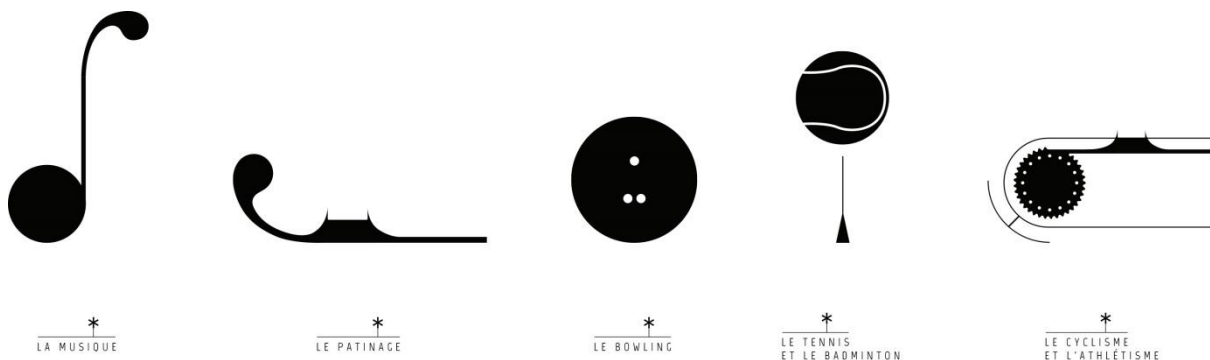
V- 1 Une nouvelle charte graphique

Afin de donner une nouvelle impulsion à notre communication, la charte graphique de chacun des équipements a été entièrement revue. Une réflexion sur notre positionnement et notre mission nous ont conduit à définir comme objectifs principaux :

- **Rajeunir** l'ensemble des visuels de communication émanant de la société,
- **Affirmer l'identité** de chacun des équipements en tenant compte de leur cible (sportive, musicale...),
- **Affirmer l'appartenance** de ces équipements à la Ville de Bordeaux,
- **Permettre l'accès aux usagers à une information claire et précise**, quel que soit l'équipement visité.

La nouvelle charte graphique repose sur la déclinaison de signes graphiques dynamiques et élégants, dont les différentes combinaisons illustrent à la fois le métier et les différents équipements de la Ville de Bordeaux gérés par Axel Vega.

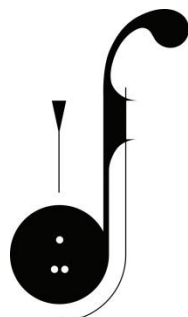
Ces signes graphiques font référence aux différents équipements et à leurs activités respectives. Des formes évocatrices de chaque activité sont identifiées et conjuguées afin d'aboutir par la synthèse graphique à un signe polysémique identifiant et déclinable selon les besoins énoncés.



Les logos sont déclinés à partir de chaque signe, et comportent chacun un code couleur distinct.



Le signe identitaire générique, est suffisamment porteur de sens pour capitaliser sur celui-ci. L'ensemble des supports de communication deviennent alors identifiables auprès du public comme émanant de la société AXEL VEGA, tout en permettant de développer par la déclinaison le caractère spécifique des différents équipements.



Par ailleurs, les polices de caractères choisies, « Marvel » et Open Sans », facilement intégrables sur le site internet, sont en parfaite cohérence avec les activités sportives et événementielles gérées par AXEL VEGA.



V-2 Actions de communication grand public

La communication digitale

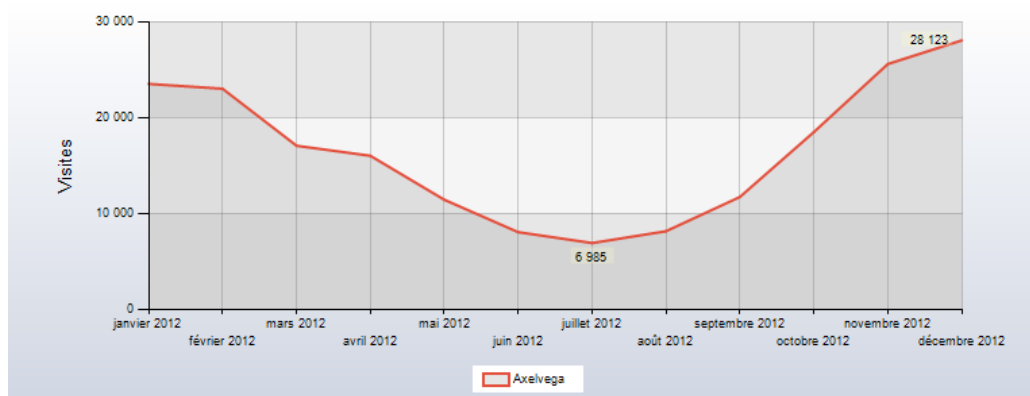
- Site internet :

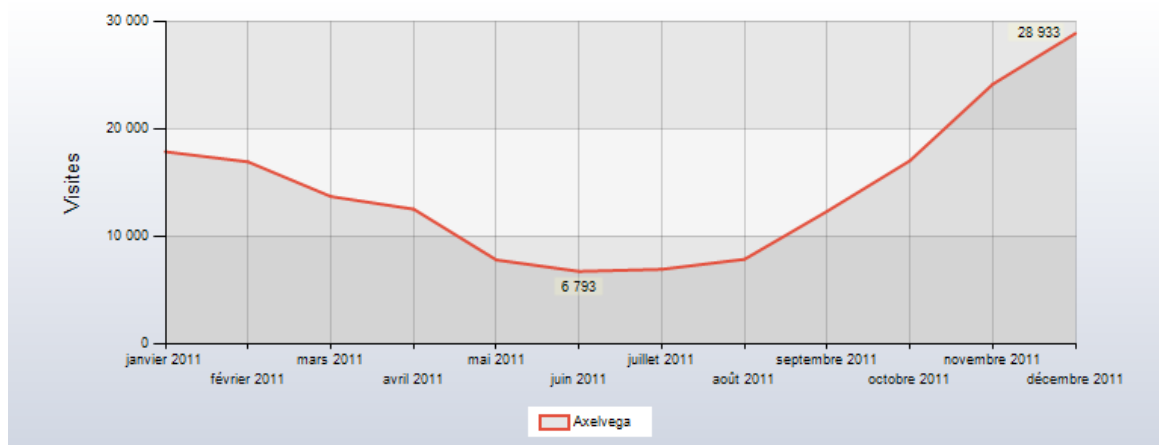
Le site internet est le point central de notre communication digitale à destination du grand public, dans la mesure où ce dernier peut, depuis toutes les pages du site, adhérer aux pages Facebook et à la newsletter. Une mise à jour quotidienne, une rubrique « actualités » très visible, un référencement dans les principaux annuaires de sports et de loisirs assurent son référencement et sa qualité.

Suite à la mise en place de la nouvelle charte graphique, l'interface du site a été modifiée de façon importante en septembre 2012, avec une volonté d'une part, de bien séparer et mettre en avant chacun des équipements, et d'autre part d'indiquer de façon claire aux usagers le planning actuel et à venir de ces équipements.



En 2012, on constate une progression de 15% du nombre de visites annuelles, passant d'un total de 173.000 à près de 200.000 visites.





En octobre, nous avons introduit la possibilité pour les particuliers de réserver en ligne leur session de Kart sur Glace.

Tout au long de l'année, les galeries photos de la Patinoire Mériadeck et du Stadium Vélodrome ont été alimentées.

- Média sociaux : la création d'une communauté

Les pages Facebook de la Patinoire et du Bowling permettent de créer du lien, de partager, et de communiquer sur les principaux évènements.

La page de la Patinoire compte en fin d'année près de 5.000 fans, qui y trouvent des informations sur les concerts et le patinage, des photos, des liens concernant directement ou indirectement la Patinoire ainsi que des jeux renvoyant vers le site internet. Une page « Concerts et spectacles à la Patinoire Mériadeck » a été créée, plus spécifiquement dédiée à l'actualité spectacles du site.

- Newsletter : le fil rouge

Elle permet au grand public de rester informé des nouveautés, des évènements, des jeux et des bons plans.

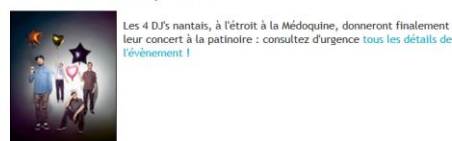
Sur l'année 2012, 26 newsletters ont été envoyées, soit en moyenne 2 par mois, à environ 2.200 abonnés.



C'EST TOUT NOUVEAU!



C2C le 22 février 2012 à la patinoire



Patinoire Pey Berland : J-7

- Annuaire et sites de loisirs

Une attention particulière a été apportée au référencement dans les annuaires de loisirs et de culture, avec un contrôle permanent des informations publiées.

- Publicité en ligne

A l'occasion du lancement de l'activité badminton au Stadium Vélodrome, nous avons opéré un achat de mot-clé Google, qui a permis de positionner durant tout l'été le Stadium Vélodrome en première position des recherches concernant le badminton à Bordeaux.

La communication écrite

- Imprimés : document attractif, concis, bénéficiant d'une distribution élargie

Toutes les activités proposées par les différents établissements, ainsi que le programme des concerts et spectacles sont présentés dans un dépliant au format original mis à la disposition du grand public dans un réseau de 300 points de distribution de la CUB. Ce dépliant a été mis à jour 4 fois en 2012.

50.000 exemplaires ont ainsi été imprimés et distribués sur l'année.



- Insertions publicitaires

Une insertion publicitaire à l'année dans le trimestriel « Clubs et Comptines » nous permet de promouvoir de façon efficace les formules anniversaires que nous proposons.

Par ailleurs, nous avons inséré le programme des concerts dans le supplément spectacles du journal SUD-OUEST du 12 octobre 2012.



- Affichage : information et promotion

Un partenariat avec CLEAR CHANEL nous permet de disposer d'espaces d'affichage dans chacun des sites, nous procurant ainsi une visibilité depuis l'extérieur des équipements.

Certains emplacements sont également utilisés pour promouvoir les concerts et spectacles.

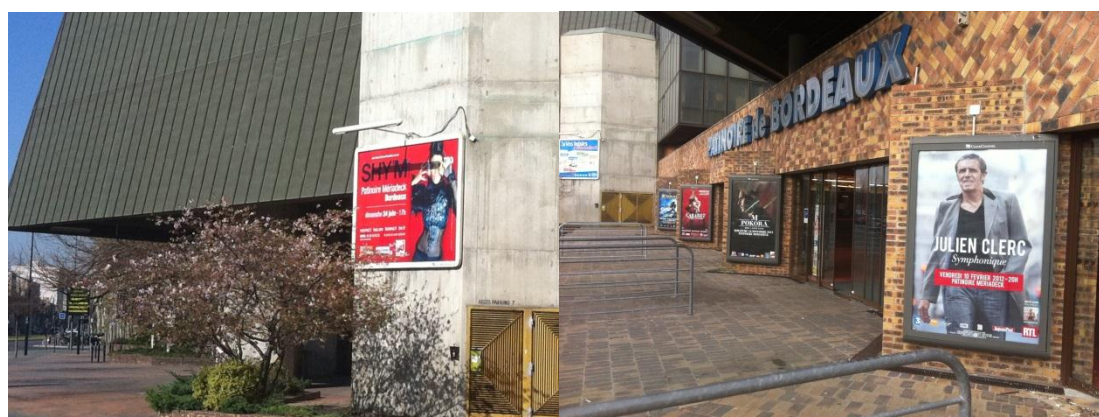
8m² au Stadium



8m² au bowling



Affichages à la patinoire



Les partenariats

Les partenariats que nous développons nous permettent d'apporter du contenu à notre offre, de communiquer de manière ciblée et d'accroître notre visibilité.

- CINEMAS MEGA CGR - à partir de juin 2012



- Echange de visibilité sur plusieurs évènements,
- Promotion du spectacle « The Voice Tour » sur le réseau d'écrans du Cinéma Le Français,
- Partenariat pour le spectacle DRACULA avec les cinémas de Bordeaux Centre et de Villenave d'Ornon.

•

- QUICK - A partir de mai 2012



Le partenariat avec QUICK repose sur un échange de visibilité entre nos établissements.

Ainsi, Quick a proposé dans sa carte, un menu « Bowling » intégrant une partie de bowling à un tarif promotionnel.

400 menus ont été vendus sur l'année.

- CHRONODRIVE - septembre 2012 :

Cet échange marchandise nous a permis de distribuer de façon qualitative 6000 exemplaires de notre dépliant « loisirs et concerts ».

- WIT FM - octobre 201 :

Echange marchandise qui nous a permis de bénéficier d'une campagne radio d'une semaine portant sur le Kart sur Glace.

- GIRONDINS DE BORDEAUX - toute l'année :

Ce partenariat nous a entre autres, permis de bénéficier d'une insertion publicitaire sur les panneaux LED lors du match BORDEAUX / BREST du 21 décembre 2012.

Evénements et animations

- Jeu « la patinoire vous invite » - Toute l'année

Un jeu est organisé pour certains concerts de la patinoire via la création d'une page sur notre site internet. Il est demandé aux internautes de répondre à une question portant sur l'artiste du spectacle. La promotion de cette page est effectuée via Facebook et la Newsletter.

Ce jeu a été organisé 10 fois en 2012 et plus de 1500 personnes ont participé, ce qui a permis également d'alimenter notre base de données avec leurs coordonnées.

- Promotion au Bowling :-50% le dimanche



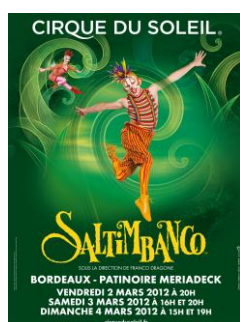
Une offre de réduction valable le dimanche « -50% pour toute la famille », a été mise en place au Bowling.

Une insertion publicitaire dans le magazine Clubs et Comptines, a permis de relayer cette offre.

De plus, 5000 exemplaires du visuel ont été imprimés au format 10x15cm et distribués dans divers lieux de Bordeaux.

Près de 80 parties ont été jouées, directement grâce à cette offre.

- Promotion des représentations du Cirque du Soleil - février 2012



Divers matériels promotionnels ont été mis en place dans le hall de la patinoire, ainsi qu'à l'Office du Tourisme dans une vitrine dédiée au spectacle du 15 au 29 février.

Des flyers ont également été distribués durant les vacances scolaires dans tous nos sites.

- Patinoire Pey-Berland - décembre 2012



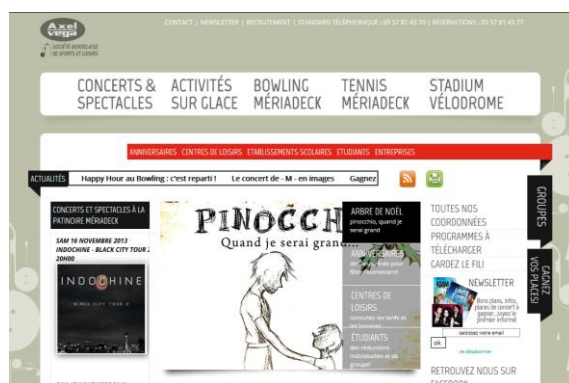
Des informations relatives à l'installation de la Patinoire Pey-Berland ont été relayées via notre site internet, des newsletters et une campagne d'affichage de 50 faces sur le réseau municipal.

V-3 Actions de communication vers les professionnels

La communication digitale

- Site internet : un espace réservé pour chacune de nos clientèles

Le site internet offre un espace dédié à chacune de nos clientèles professionnelles (centres de loisirs, établissements scolaires, fédérations, clubs sportifs, entreprises et comités d'entreprise), ce qui permet de leur communiquer des offres ciblées.



- E-mailing : une communication ciblée

Grâce à une base de données exhaustive mise à jour au quotidien, les offres sont communiquées de manière extrêmement ciblée.

en 2012, 29 mailings à destination des professionnels ont été envoyés aux centres de loisirs, aux écoles et aux entreprises.

Ainsi, à l'occasion de l'ouverture de la patinoire Pey Berland, les écoles ont été contactées et se sont vues proposer d'y organiser leur sortie de classe.

Si ce mail ne s'affiche pas correctement, suivez ce lien
www.axelvega.fr



A partir du lundi 3 décembre 2012, la patinoire Pey Berland peut accueillir votre classe pour une sortie inoubliable, en plein air et au pied de la Cathédrale!

Nous vous offrons 3 possibilités :

- Le **jeudi matin, entre 9h et 11h**, avec un encadrement assuré par un moniteur (tarif : 2,12€ par enfant pour les écoles de Bordeaux et 2,45€ pour les autres écoles)
- **Les lundi, mardi et vendredi entre 9h et 11h**, sans encadrement, mais avec un nombre limité d'enfants sur la glace (au maximum 2 classes par créneau horaire - tarif : 1,33€ par enfant pour les écoles de Bordeaux et 1,71€ pour les autres écoles)
- **Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi**, durant les séances de patinage publiques (tarif identique au précédent)

Les demandes d'informations et de réservations se font auprès d'Isabelle MORA, par mail ou au 05 57 81 43 77.

Bien cordialement,

toute l'équipe d'AXEL VEGA

SOCIÉTÉ BORDELAISE DE SPORTS ET LOISIRS



Patinoire : un programme d'animations autour de Noël



Du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier, la patinoire est ouverte tous les jours à 14h30. L'équipe d'animation vous a concocté un programme qui devrait pimenter votre sortie! Afin de bénéficier des tarifs préférentiels, merci de réserver votre créneau. Voici les tarifs de la patinoire.

	Entre 8 et 40 enfants	Plus de 40 enfants
Centres de Bordeaux	4,60€	3,72€
Centres Hors Bordeaux	4,90€	4,63€

Bowling : Réservez vos pistes en matinée ou l'après midi

Les réservations pour le bowling sont ouvertes. Rappel des tarifs à la partie :

	Le matin	L'après midi
Centres de Bordeaux	1,90€	2,35€
Centres Hors Bordeaux	2,23€	2,81€



Stadium VéloDrome : cyclisme sur piste, athlétisme, tennis de table ou tir à l'arc



Le stadium vélodrome de Bordeaux Lac initie les enfants à partir de 11 ans au cyclisme sur piste. L'activité comprend le matériel et l'encadrement par un moniteur diplômé d'Etat. Les autres activités possibles sur place sont l'athlétisme, le tennis de table et le tir à l'arc.

	Cyclisme	Autres activités
Centres de Bordeaux	4,39€	3,09€
Centres Hors Bordeaux	5,69€	4,29€

Informations et réservations

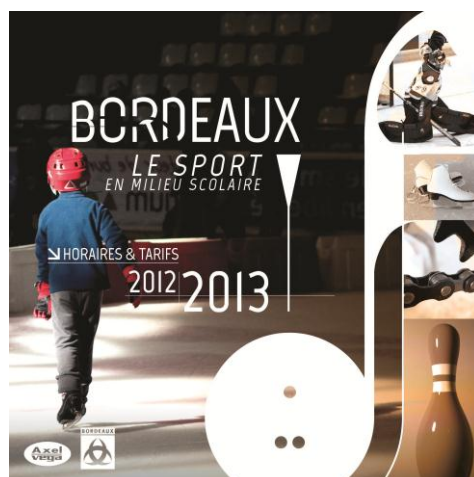
Pour toutes vos demandes de renseignements et réservations, merci de solliciter Isabelle MORA au 05 57 81 43 77.

Egalement, de façon systématique, les centres de loisirs reçoivent le programme des animations qui sont organisées dans chacun des sites durant les vacances scolaires.

La communication écrite

Les actions de mailings viennent en appui des actions d'emailing ; elles nous permettent d'adresser à notre clientèle professionnelle différentes plaquettes présentant chacune des offres développées de manière claire, attractive et synthétique.

Ainsi, à la fin de l'année scolaire, nous avons envoyé à 680 établissements scolaires de la Gironde un document présentant l'offre d'activités sportives accompagné d'une lettre présentant les modalités de réservations pour ces activités.



Les événements

Les soirées et journées de lancement, ainsi que les produits événementiels sont proposés à notre clientèle professionnelle via tous les moyens de communication dont nous disposons.

- Lancement de l'activité badminton au Stadium-vélodrome - avril 2012



Cette nouvelle activité au stadium a fait l'objet d'un mailing à 300 entreprises de la zone de Bordeaux Lac ainsi qu'aux clubs de Badminton de la Gironde.

D'autre part, un e-mailing a été envoyé aux écoles, centres de loisirs et entreprises présents dans nos bases de données.

L'information a également été relayée sur le site internet, ainsi que dans les équipements gérés par AXEL VEGA

- Lancement du kart sur glace - mercredi 26 septembre 2012 : soirée proposée en priorité à nos clients et prospects récents. Un E-mailing a permis de rassembler environ 80 personnes pour cet évènement de promotion.

- Spectacle Princesse Sarah sur glace - mercredi 28 novembre 2012 : environ 700 places ont été commercialisées via une campagne d'e-mailing vers les centres de loisirs et entreprises.

- Arbre de Noel à la Patinoire - dimanche 9 décembre 2012 : Plaquettes et e-mailing ont été communiqués à plus de 500 entreprises.



VI / QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Evolution pour augmenter la qualité de l'accueil

Afin d'améliorer l'accueil du public à la patinoire Mériadeck, une nouvelle organisation a été instaurée mettant en place un accueil physique et téléphonique la journée en semaine.

Ce poste d'accueil à l'entrée de la patinoire en place du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 permet un accueil plus qualitatif des usagers de la patinoire : les spectateurs souhaitant des renseignements, les fournisseurs, les groupes scolaires....

De plus, ce nouvel accueil permet la mise en place de prévente des tickets d'entrées à la patinoire et permet ainsi de fluidifier les accès lors des séances publiques.

Amélioration des conditions d'accueil

Une campagne de remise à niveau des sites a été réalisée au cours de l'été 2012 afin d'améliorer l'accueil des usagers :

- A la patinoire
 - installation de dispositif anti pigeons autour de la patinoire. La propreté retrouvée aux abords de la patinoire a été constatée par les différents usagers ; clubs, producteurs, grands public et par le personnel,
 - installation d'un dispositif de circulation dans les couloirs agréé et par les clubs et par les producteurs ; passage avec des patins à glace (sols souples) et passage avec des flights caisses pouvant atteindre 1.500 kilos (sols durs),
 - installation de rideaux de partition dans la salle permettant une modularisation des jauges,
 - uniformisation des assises dans la salle,
 - mise en peinture et réorganisation de l'ergonomie des espaces de restauration,
 - réfection de la salle Axel qui sert notamment pour l'organisation des soirées entreprises,
 - par la mise en place d'espaces de communication dans le hall pour les clubs et les producteurs.
- Au tennis
 - La remise en état des sanitaires du 1^{er} étage, faux plafond, carrelage au sol et mural, accessoires sanitaires,

- La mise en place de patères et chaises dans l'espace dédié au changement des scolaires au tennis,
- La mise en peinture du hall d'accueil du tennis,
 - Au stadium
- La mise en peinture des bars, installations de plans de travail,
- Le nettoyage de l'ensemble des parois intérieures du stadium jusqu'à 10 mètres de haut, avec la mise en place d'un dispositif anti-moineaux,
- La mise en peinture des escaliers et tunnels d'accès à la salle,
- L'installation d'un dispositif d'isolation pour la grande salle (rideaux isolants coupe-vent).

A l'instar du bowling, la société Axel Vega a désormais recours aux services d'une société de nettoyage pour l'entretien de la patinoire et du tennis, afin d'améliorer les conditions et la qualité d'accueil des usagers,

Adaptation des animations aux différents publics

Comme pour les années précédentes diverses activités sont proposées dans les sites tels que :

- des activités de peinture sur glace, quizz avec cadeaux à gagner dans le cadre de partenariats à la patinoire,
- des soirées partenaires, karaoké au bowling,
- des anniversaires sportifs aux enfants qui souhaitent fêter leur anniversaire avec leurs amis tout en pratiquant ou en s'initiant à une activité ludique ou sportive : patinage, bowling, mais aussi du vélo, les mercredis, samedis ou dimanche après-midi.
- des formules pour les adolescents alliant parties de bowling et des pizzas en début de soirée à partager avec leurs amis pour leur anniversaire.
- des soirées groupes avec des activités ludico-sportives telles que des sessions de kart, des parties de bowling, du cyclisme sur piste, (etc..), sous forme de mini-challenge pour les participants, agrémentées d'un repas qui permet de passer une soirée dans un cadre convivial et distrayant.

Initiation et démonstrations de sports de haut-niveau

Axel Véga a organisé le 18 novembre 2012, une journée d'initiation au cyclisme sur piste en partenariat avec le Comité d'Aquitaine de Cyclisme permettant ainsi l'initiation de 61 personnes.

Des installations spécifiques pour l'accueil des plus petits

Le jardin d'Axel est un espace installé le dimanche matin sur la patinoire proposant du matériel spécifique pour les plus petits sous la surveillance d'un animateur présent pour les aider.

Les bumpers qui suppriment les « rigoles » sur les pistes de bowling ainsi que des boules légères permettent aux enfants de jouer au bowling dès 7 ans.

Au cours de l'édition 2011 de la Patinoire Extérieure, les patineurs ont pu apprécier une nouveauté sur la partie réservée aux adultes et adolescents avec l'installation d'un parcours ludique au centre de la piste, qui avait pour objectif, outre de créer un espace de jeux et de convivialité, de limiter la vitesse des habitués et ainsi rassurer les nombreux débutants venus s'essayer au patinage en plein-air.

Des structures adaptées pour l'accueil des personnes handicapées

La patinoire dispose de deux luges spéciales permettant aux personnes handicapées physiquement de venir passer un moment sur la glace avec un accompagnateur ; 3 établissements spécialisés viennent régulièrement à la patinoire.

Les bumpers au bowling et les boules légères permettent aux personnes souffrant de handicaps mentaux de venir s'essayer à cette activité ludico-sportive dans le cadre de réservation faite par des établissements spécialisés.

Lors des spectacles, un accueil personnalisé est organisé pour les personnes souffrant d'un handicap : accès privilégié, positionnement dans la salle, prise en charge à l'entrée de la Patinoire par du personnel qualifié (Croix Rouge, SSIAP) est vivement appréciée par les usagers.

Afin d'améliorer le confort des accompagnateurs et leur permettre d'être assis l'un à côté de l'autre dans de bonnes conditions, une étude d'implantation de fauteuils en lieu et place des bancs lors des spectacles est en cours.

Prévention des risques et assistance aux personnes

A l'occasion de certains spectacles, une société spécialisée dans les protections auditives est présente pour distribuer ses produits. Ces filtres auditifs permettent une diminution de la pression acoustique. Lorsque cette société n'est pas présente, Axel Vega met à disposition du public des bouchons d'oreilles.

Un service médical composé d'un médecin et d'un service de la Croix rouge est présent sur chaque spectacle. De même lors des séances publiques de patinage un secouriste est présent. Fort heureusement, leurs interventions relèvent très souvent de la « bobologie ».

Quel que soit le spectacle et son affluence, un service minimum de restauration est assuré sur tous les événements.

La responsabilisation face au développement durable

Soucieux de son environnement, la société Axel Vega s'inscrit dans une logique de développement durable pour son fonctionnement quotidien et ses choix stratégiques. En effet :

- le critère du tri sélectif des déchets, des produits utilisés ont été important dans le choix du prestataire de nettoyage que nous avons retenu depuis le 1^{er} novembre,
- la maintenance réalisée se fait dans la recherche constante des solutions les plus appropriées ; obligation d'utiliser des ampoules basse consommation à l'occasion des opérations de remplacement des éclairages,
- dématérialisation des bons de commandes avec les fournisseurs sous contrat annuel (nettoyage, intérim, sécurité),
- rationalisation des besoins énergétiques de la salle grâce une maîtrise des équipements.

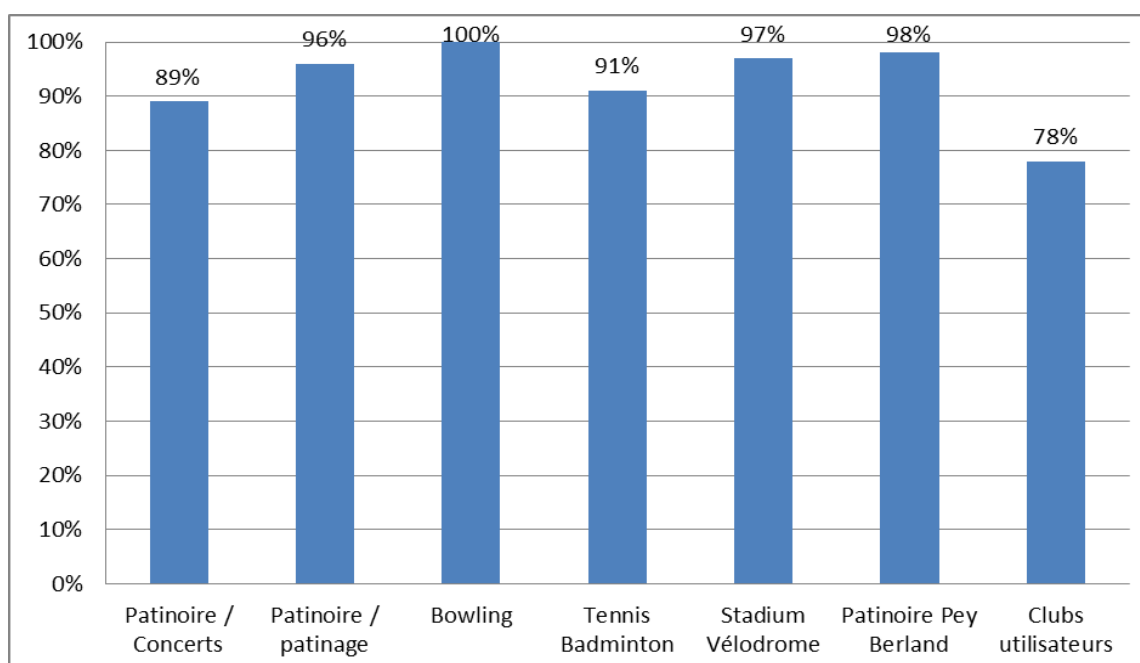
Les enquêtes de satisfactions

Les études de satisfaction sont désormais menées sur support numérique, via l'utilisation de tablettes tactiles. L'accueil réservé aux enquêteurs par le public sondé est excellent.

En 2012, nous avons pu sonder 1104 usagers des différents équipements.

L'étude en annexe analyse toutes les réponses apportées.

Les taux de satisfaction déclarés par les usagers et les clubs utilisateurs sont les suivants :



VII / CONCLUSION

Malgré une conjoncture économique peu favorable, l'attractivité des sites gérés, le développement et le renouveau de la communication et de ces outils, la recherche continue de nouveaux produits, l'enthousiasme des équipes d'AXEL VEGA, ont permis d'accroître de façon significative la fréquentation de l'ensemble des sites ainsi que le résultat de l'année 2012.

Le présent contrat de délégation de services publique des équipements liant la Ville à la SNC SBSL arrivant à échéance au 31 décembre 2012, un nouvel appel d'offre a été engagé. La SNC SBSL/Axel Vega a été retenue pour la future délégation qui portera sur 4 ans et qui sera sous la forme d'un affermage et non plus d'une régie intéressée.

La valorisation permanente de la Patinoire, du Bowling, du Tennis de Mériadeck ainsi que du Stadium Vélodrome au travers de leurs activités, compétitions et spectacles, reste, avec la satisfaction des spectateurs qui fréquentent ces équipements, les objectifs primordiaux de l'équipe d'AXEL VEGA pour l'année 2013.

➤ LA PATINOIRE DE MERIADECK

entrées payantes patinage (public + scolaires)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	8 534	10 250	5 353	5 629	0	0	0	0	3 420	6 614	6 863	8 272	54 935	
2008	11 107	8 456	6 056	5 288	953	0	0	0	2 268	6 071	6 238	9 646	56 083	2%
2009	8 341	8 804	4 352	6 291	1 374	0	0	0	3 700	7 318	5 269	9 885	55 334	-1%
2010	10 977	12 239	6 434	3 247	801	24	0	0	2 644	6 816	5 544	12 590	61 316	11%
2011	9 486	12 266	5 067	2 748	601	0	0	0	3 611	9 437	7 092	13 571	63 879	4%
2012	12 042	13 705	2 598	6 183	1 731	0	0	0	4 355	9 784	10 238	13 209	73 845	16%

nombre d'entrées du public :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	6 709	8 089	2 843	3 779	0	0	0	0	2 349	3 681	4 380	5 925	37 755	
2008	6 954	5 197	3 902	3 754	505	0	0	0	1 533	3 863	4 292	7 360	37 360	-1%
2009	5 663	6 890	1 719	4 626	538	0	0	0	2 896	5 230	3 947	8 086	39 595	6%
2010	7 847	10 116	5 019	3 176	483	0	0	0	1 982	5 589	3 922	10 673	48 807	23%
2011	6 241	10 883	3 219	2 284	70	0	0	0	2 672	7 415	4 456	12 531	49 771	2%
2012	8 120	12 393	1 489	5 884	1 409				2 984	5 914	7 860	11 179	57 232	15%

nombre d'entrées scolaires (patinage, tennis de table et step) :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 825	2 161	2 510	1 850	0	0	0	0	1 071	2 933	2 483	2 347	17 180	
2008	4 153	3 259	2 154	1 534	448	0	0	0	735	2 208	1 946	2 286	18 723	9%
2009	2 678	1 914	2 633	1 665	836	0	0	0	804	2 088	1 322	1 799	15 739	-16%
2010	3 130	2 123	1 415	71	318	24	0	0	662	1 227	1 622	1 917	12 509	-21%
2011	3 245	1 383	1 848	464	531	0	0	0	939	2 022	2 636	1 040	14 108	13%
2012	3 922	1 312	1 109	299	322	0	0	0	1 371	3 870	2 378	2 030	16 613	18%

nombre d'entrées scolaires ventilées par activité : (pas de tennis de table en 2012)

2012	3 922	1 312	1 109	299	322	0	0	0	1 371	3 870	2 378	2 030	16 613
patinage	3 555	1 185	812	257	286				1 121	3 581	2 093	1 842	14 732
step	367	127	297	42	36				250	289	285	188	1 881

kart sur glace :

nombre de sessions	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
2011	157	144	333	58	36	0	0	0	10	224	77	214	1 253
2012	171	442	227	104	144	0	0	0	84	103	240	356	1 871

nombre de participants	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
2011	64	47	165	31	22	0	0	0	0	87	30	51	497
2012	77	199	77	49	85	0	0	0	84	83	115	137	906

nombre de sportifs venus aux entraînements :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2010	2 340	2 260	1 540	1 535	1 350	0	0	1 128	2 690	2 620	1 495	2 865	19 823	
2011	2 210	2 540	1 955	1 445	835	0	0	0	4 115	4 560	2 660	3 290	23 610	19%
2012	2 855	2 665	1 585	3 025	1 025	0	0	1 597	3 366	3 740	3 048	3 103	26 009	10%

➤ LE BOWLING DE MERIADECK

nombre total de parties

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	13 928	15 611	12 346	11 695	8 922	8 336	9 269	8 525	4 561	9 004	11 587	11 195	124 979	
2008	12 465	13 510	12 590	13 467	9 890	7 743	8 270	9 459	7 487	10 876	10 826	11 711	128 294	3%
2009	10 953	12 493	8 513	9 820	6 965	2 665	6 841	6 293	6 031	8 834	7 818	9 385	96 611	-25%
2010	9 630	11 189	9 027	8 878	6 530	5 816	5 479	7 927	4 907	8 284	8 510	8 633	94 810	-2%
2011	10 002	12 358	9 198	9 265	5 932	4 506	9 380	8 139	6 410	9 393	10 175	13 736	108 494	14%
2012	12 019	12 918	10 514	12 439	8 125	6 689	7 777	8 887	6 926	9 053	13 196	12 226	120 769	11%

nombre de parties faites par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	11 672	13 675	11 419	11 190	7 865	7 653	9 269	8 525	4 219	8 114	10 196	10 029	113 826	
2008	10 198	11 256	11 020	12 094	8 720	6 793	8 270	9 459	6 636	9 844	9 573	10 797	114 660	1%
2009	8 619	11 382	6 774	9 435	6 379	2 485	6 841	6 293	5 473	8 350	7 492	8 886	88 409	-23%
2010	7 808	9 555	7 604	8 581	6 094	5 313	5 479	7 927	4 747	8 189	7 556	8 293	87 146	-1%
2011	8 286	11 521	7 661	8 810	4 905	4 057	9 380	8 139	6 228	9 155	8 619	13 075	99 836	15%
2012	9 815	12 555	9 405	11 861	7 220	5 695	7 777	8 887	6 578	8 661	12 407	11 444	112 305	12%

nombre de parties faites par des scolaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	2 256	1 936	927	505	1 057	683	0	0	342	890	1 391	1 166	11 153	
2008	2 267	2 254	1 570	1 373	1 170	950	0	0	851	1 032	1 253	914	13 634	22%
2009	2 334	1 111	1 739	385	586	180	0	0	558	484	326	499	8 202	-40%
2010	1 822	1 634	1 423	297	436	503	0	0	160	95	954	340	7 664	-7%
2011	1 716	837	1 537	455	1 027	449	0	0	182	238	1 556	661	8 658	13%
2012	2 204	363	1 109	578	905	994	0	0	348	392	789	782	8 464	-2%

➤ LES TENNIS DE MERIADECK

nombre total d'heures louées (tennis et badminton)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	2 384	1 702	2 419	1 878	1 997	1 688	961	976	1 728	2 765	2 470	2 294	23 262	
2008	1 385	1 779	1 850	2 344	1 814	2 125	729	622	1 845	2 254	2 745	2 602	22 094	-5%
2009	2 134	1 383	2 163	1 802	1 754	1 331	726	634	1 977	2 170	2 063	1 963	20 100	-9%
2010	2 739	1 506	2 094	1 956	2 019	1 674	835	779	2 028	2 317	2 514	1 813	22 274	11%
2011	2 499	1 242	2 834	2 118	2 354	1 582	1 186	1 317	1 959	2 382	2 575	2 385	24 433	10%
2012	2 984	1 911	2 805	2 194	2 269	1 906	1 481	1 446	2 057	2 802	2 729	2 402	26 986	10%

nombre de terrains de tennis loués par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	605	378	441	346	304	364	177	162	263	321	375	421	4 157	
2008	138	180	252	267	204	336	80	68	153	191	191	218	2 278	-45%
2009	228	240	175	194	153	143	67	57	125	186	171	210	1 949	-14%
2010	197	80	166	146	153	233	88	86	149	160	167	162	1 787	-8%
2011	173	73	134	91	103	96	162	143	93	122	95	180	1 465	-18%
2012	182	117	116	166	113	210	110	101	108	154	171	203	1 751	20%

nombre de terrains de badminton loués par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 109	811	1 191	1 176	1 223	1 324	784	814	955	1 186	1 181	1 295	13 049	
2008	569	706	1 073	1 312	1 060	1 769	649	554	805	1 027	1 951	1 820	13 295	2%
2009	1 164	878	1 257	1 295	1 020	1 121	659	577	1 053	1 386	1 338	1 232	12 980	-2%
2010	1 623	784	1 379	1 410	1 211	1 307	747	693	1 247	1 474	1 358	1 160	14 393	11%
2011	1 325	758	1 669	1 360	1 509	1 437	1 024	1 174	1 349	1 695	1 554	1 574	16 428	14%
2012	1 734	1 170	1 594	1 655	1 499	1 640	1 371	1 345	1 449	1 843	1 829	1 630	18 759	14%

nombre de terrains de badminton loués par les scolaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	670	513	787	356	470	0	0	0	510	1 258	914	578	6 056	
2008	678	893	525	765	550	20	0	0	887	1 036	603	564	6 521	8%
2009	742	265	731	313	581	67	0	0	799	598	554	521	5 171	-21%
2010	919	642	549	400	655	134	0	0	632	683	989	491	6 094	18%
2011	1 001	411	1 031	667	742	49	0	0	517	565	926	631	6 540	7%
2012	1 068	624	1 095	373	657	56	0	0	500	805	729	569	6 476	-1%

nombre de tables de ping-pong louées par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2012	10	13	17	27	31	26	26	16	3	46	57	32	304	

nombre de tables de ping-pong louées par les scolaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2012	63	16	54	10	57	30	0	0	0	24	126	75	455	

➤ LE STADIUM DE BORDEAUX-LAC

fréquentation totale tous sports pratiqués au stadium (hors clubs)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 871	1 707	2 124	865	888	120	85	29	0	272	1 059	998	10 018	
2008	1 712	1 092	1 164	910	677	100	89	14	457	826	957	1 161	9 159	-9%
2009	1 807	1 309	2 074	842	436	152	113	106	368	649	1 055	1 422	10 333	13%
2010	2 401	2 669	1 837	676	615	224	152	105	843	671	2 197	1 483	13 873	34%
2011	2 998	1 839	2 396	941	1 128	227	173	78	162	280	1 514	1 360	13 096	-6%
2012	2 861	1 956	2 671	755	1 150	337	163	181	533	587	1 457	1 759	14 410	10%

nombre total de public (baptêmes de piste + centres de loisirs)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	500	527	453	189	61	65	85	29	0	208	446	296	2 859	
2008	624	400	442	249	127	28	89	14	108	325	393	476	3 275	15%
2009	565	652	333	212	106	57	113	106	96	202	358	392	3 192	-3%
2010	364	600	405	215	86	63	152	105	486	256	443	424	3 599	13%
2011	558	587	395	208	54	96	173	78	105	194	415	436	3 299	-8%
2012	488	532	388	185	71	81	79	151	88	248	507	336	3 154	-4%

nombre total de public en badminton en nombre de locations horaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2012					28	15	35	15	27	27			147	

nombre total de public en badminton en nombre de pratiquants

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2012					69	51	76	30	57				283	

nombre total de scolaires (cyclisme + athlétisme + tir à l'arc + ping-pong + badminton)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 371	1 180	1 671	676	827	55	0	0	0	64	613	702	7 159	
2008	1 088	692	722	661	550	72	0	0	349	501	564	685	5 884	-18%
2009	1 242	657	1 741	630	330	95	0	0	272	447	697	1 030	7 141	21%
2010	2 037	2 069	1 432	461	529	161	0	0	357	415	1 754	1 059	10 274	44%
2011	2 440	1 252	2 001	733	1 074	131	0	0	57	86	1 099	924	9 797	-5%
2012	2 373	1 424	2 283	570	1 010	205	8	0	388	339	950	1 423	10 973	12%

nombre de sportifs venus aux entraînements :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2010	752	554	331	310	166	230	161	12	41	47	301	297	3 202	
2011	498	349	401	176	176	257	167	28	213	557	269	529	3 620	13%
2012	781	605	251	213	148	327	646	72	168	409	238	281	4 139	14%

➤ LA PATINOIRE PROVISOIRE PEY-BERLAND

	PEY-BERLAND 2007/2008	PEY-BERLAND 2008/2009	PEY-BERLAND 2009/2010	PEY-BERLAND 2010/2011	PEY-BERLAND 2011/2012	PEY-BERLAND 2012/2013
24-nov						
25-nov						
26-nov					501	
27-nov				850	598	
28-nov			392	410	71	
29-nov		291	127	81	102	
30-nov		125	24	106	270	
01-déc	574	129	114	330	145	551
02-déc	571	147	207	136	256	245
03-déc	108	214	68	272	280	62
04-déc	141	59	108	852	223	39
05-déc	207	168	634	692	103	109
06-déc	198	810	554	67	38	213
07-déc	158	903	64	223	199	251
08-déc	148	200	152	443	129	854
09-déc	226	213	459	196	165	1017
10-déc	109	368	157	324	945	52
11-déc	123	248	244	915	852	131
12-déc	423	298	873	953	124	350
13-déc	163	576	781	145	63	87
14-déc	156	802	102	218	353	13
15-déc	583	143	166	316	79	697
16-déc	723	190	409	114		862
17-déc	72	193	222	231	215	44
18-déc	157	261	233	382	992	184
19-déc	548	328	760	1033	651	347
20-déc	339	805	1 026	834	698	104
21-déc	334	1 017	620	293	657	171
22-déc	700	826	151	537	921	703
23-déc	873	884	379	41	826	1116
24-déc	497	362	145	255	628	663
25-déc	335	456	438	513	466	192
26-déc	752	595	815	722	820	869
27-déc	991	935	397	754	1162	432
28-déc	765	811	534	903	1038	1023
29-déc	505	694	824	1031	1080	582
30-déc	1 047	723	901	1012	489	806
31-déc	601	528	204	424	217	583
01-janv	441	637	503	566	423	345
02-janv	560	854	761	619	382	875
03-janv	361	659	165			891
04-janv	517	431				748
05-janv	121					708
06-janv	129					500
07-janv						
TOTAL	15 256	17 883	14 713	17 793	17 161	17 419

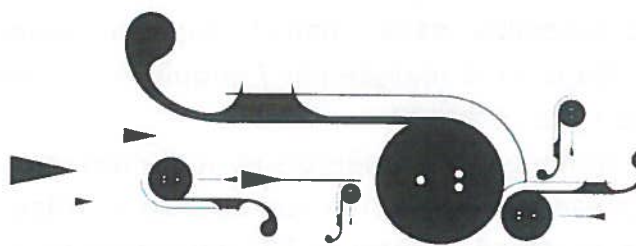
LES MANIFESTATIONS AU STADIUM DE BORDEAUX-LAC EN 2012

date	compétitions d'athlétisme	nombre de compétition	nombre de participants et de spectateurs
04/01/2012	Championnat UNSS régional	1	900
07/01/2012	Championnat d'Aquitaine d'épreuves combinées	1	255
08/01/2012	Championnat d'Aquitaine d'épreuves combinées	1	200
14/01/2012	Championnat de Gironde	1	244
15/01/2012	Championnat départemental hors Gironde	1	360
17/01/2012	Journée USEP 33	1	430
18/01/2012	Journée USEP 33	1	400
21/01/2012	Championnat de Gironde	1	370
22/01/2012	Meeting de Charente	1	600
25/01/2012	Journée USEP 33	1	385
28/01/2012	Meeting International	1	2 150
29/01/2012	Championnat régional vétérans	1	90
11/02/2012	Championnat régional	1	350
12/02/2012	Championnat régional	1	350
19/02/2012	Championnat régional	1	245
25/02/2012	championnat élite	1	269
26/02/2012	championnat élite	1	240
04/03/2012	Championnat régional vétérans	1	60
07/03/2012	Championnat UNSS départemental	1	300
11/03/2012	Championat de Gironde par équipe	1	215
17/03/2012	Championat de Gironde par équipe	1	275
18/03/2012	Championat de Gironde par équipe	1	275
25/03/2012	Championnat de France UFOLEP	1	800
14/11/2012	Championnat UNSS départemental	1	450
17/11/2012	Journée Animation Gironde	1	570
01/12/2012	Meeting départemental	1	380
08/12/2012	Meeting départemental	1	407
15/12/2012	Championnat interclubs vétérans	1	150
19/12/2012	Championnat UGSEL	1	172
TOTAL		29	11 892

date	compétitions de cyclisme sur piste	nombre de compétitions	nombre de participants et de spectateurs
06/01/2012	Nocturne cycliste	1	312
14/01/2012	Nocturne cycliste	1	350
21/01/2012	Championnat d'hiver	1	410
29/01/2012	Championnat d'hiver	1	230
04/02/2012	Pré-mondiaux	1	710
05/02/2012	Pré-mondiaux	1	450
18/02/2012	Championnat de vitesse	1	47
24/02/2012	Vendredi cycliste	1	144
16/03/2012	Nocturne cycliste	1	120
30/03/2012	Criterium cycliste UFOLEP	1	100
18/04/2012	Championnat d'Aquitaine	1	150
25/04/2012	Championnat d'Aquitaine	1	290
08/06/2012	Championnat de France	1	1 200
09/06/2012	Championnat de France	1	1 400
10/06/2012	Championnat de France	1	2 000
23/06/2012	Intertégion cadets	1	310
20/10/2012	Grand Prix Cycliste de l'Humanité	1	2 120
24/11/2012	Samedi cycliste	1	200
30/11/2012	Vendredi cycliste	1	160
07/12/2012	Vendredi cycliste	1	270
14/12/2012	Vendredi cycliste	1	168
21/12/2012	Vendredi cycliste	1	430
TOTAL		22	11 571

date	autres manifestations	nombre de compétition	nombre de participants et de spectateurs
07/02/2012	Convention Banque Casino	1	230
25/10/2012	Soirée des Entrepreneurs de la Gironde	1	800
TOTAL		2	1 030

ENQUETES DE SATISFACTION 2012



 SOCIÉTÉ BORDELAISE
DE SPORTS ET LOISIRS

patinoire

BORDEAUX MÉRIDA DECK

Concert – Partie I

Cette enquête a été réalisée en deux étapes.

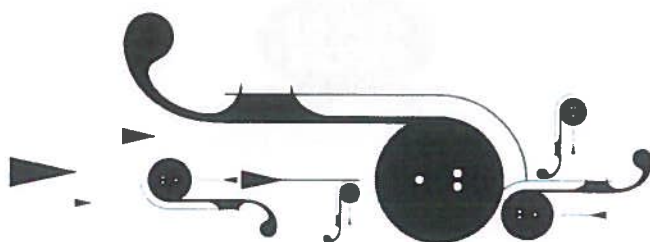
La première a été menée par 7 enquêteurs avant le spectacle de Dani Lary du dimanche 2 décembre, dans le hall et dans la patinoire de 15h00 à 16h30.

La seconde étape a été réalisée par 7 enquêteurs durant l'entracte dans la patinoire de 17h30 à 18h00.

La consigne donnée aux enquêteurs était d'interroger au hasard les personnes présentes sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé un total de 227 personnes sur une population totale de 1632 spectateurs.

Cela représente un échantillon de 13,9 % des spectateurs.



Questionnaire Concerts et spectacles

Pouvez-vous me donner votre avis sur les points suivants : (Satisfait/sans opinion/insatisfait)

Q1 : Qualité générale de l'accueil

Q2 : Disponibilité des équipes (agents de sécurité / Hôtesses)

Q3 : Amabilité des équipes (agents de sécurité / Hôtesses)

Q4 : Convivialité de la salle

Q5 : Confort de la salle

Q6 : Produits des bars et de petite restauration

Q7 : Accessibilité / Signalétique

Q8 : Propreté de l'équipement

Q9 : Programmation

Q10 : Globalement vous êtes ?

R1 : Plutôt satisfait du site

R2 : Plutôt insatisfait du site

Q11 : Comment êtes-vous venus ?

R1 : Moyen de transport personnel (voiture/moto/vélo...)

R2 : Transports en commun (bus/métro/tram...)

Q12 : Etes-vous satisfait des parkings ? (si R1 à la Q11)

R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q13 : Etes-vous satisfait de la desserte de la salle ? (si R2 à la Q11)

R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q14 : Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ? (Si R3 à Q12 ou Q13) Q15 :

Recommanderiez-vous cette salle à votre famille/vos amis ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q16 : Est-ce qu'il y a des prestations que vous souhaiteriez que l'on vous propose ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q17 : Lesquelles ? (Si R1 à Q16)

Q18 : Combien de fois par an venez-vous ?

R1 : 1ère fois

R2 : Une fois par an

R3 : De 2 à 5 fois par an

R4 : De 6 à 10 fois par an

R5 : Plus de 10 fois par an

Q19 : Vous-êtes (ne pas poser la question mais remplir directement) ?

R1 : Un homme

R2 : Une femme

Q20 : Quel est votre âge ?

R1 : Moins de 15 ans

R2 : De 15 à 25 ans

R3 : De 26 à 30 ans

R4 : De 31 à 40 ans

R5 : De 41 à 50 ans

R6 : De 51 à 60 ans

R7 : Plus de 60 ans

Q21 : Quelle est votre activité ?

R1 : Agriculteurs exploitants

R2 : Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise

R3 : Cadres, professions intellectuelles supérieures

R4 : Professions intermédiaires

R5 : Employés R6 : Ouvriers

R7 : Retraités

R8 : Enseignants

R9 : Etudiants

R10 : Chômeurs R11 : Inactifs

Q22 : De quelle ville venez-vous (saisir le code postal) ?

Q23 : Souhaitez-vous recevoir notre newsletter/programmation par mail ? (Zone de saisie adresse mail)

LA SATISFACTION

Etes-vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	81,1%		18,9%
Disponibilité des équipes (agents de sécurité / hôtesse)	72,2%	0,4%	27,3%
Amabilité des équipes (agents de sécurité / hôtesse)	73,1%	0,9%	26,0%
Convivialité de la salle	36,1%	37,4%	26,4%
Confort de la salle	22,1%	52,2%	25,7%
Produits des bars et de petite restauration	24,2%	7,5%	68,3%
Accessibilité / Signalétique	84,6%	9,7%	5,7%
Propreté de l'équipement	71,8%	11,5%	16,7%
Programmation	75,8%	4,4%	19,8%

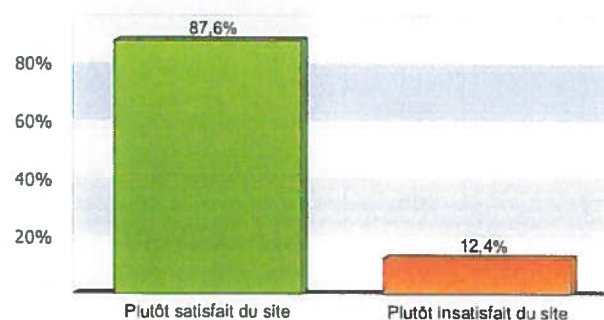
Les spectateurs sont majoritairement satisfaits des différents points énoncés.

Les produits des bars et de petite restauration remportent la palme des « sans opinion » avec 68,3%, l'explication réside dans le fait les spectateurs ne les avaient jamais utilisés souvent parce qu'ils venaient pour la première fois à la patinoire.

Le plus fort taux d'insatisfaction porte sur le confort de la salle avec 52,2%, le public interrogé nous a fréquemment donné en exemple les sièges inconfortables et la température jugée trop basse dans la salle.

37,4% des spectateurs ne sont pas satisfaits de la convivialité de la salle, la température dans la salle est de nouveau citée comme élément gênant.

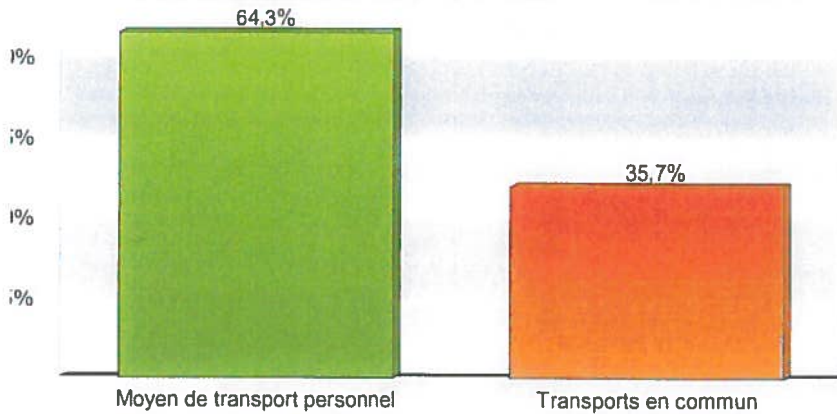
L'accessibilité et la signalétique sont quant à eux jugés satisfaisants par 84,6% des spectateurs interrogés, suivi de près par la qualité de l'accueil avec 81,1%.



A la question "Globalement êtes-vous plutôt satisfait ou plutôt insatisfait du site ?", les spectateurs expriment à une très grande majorité leur satisfaction. On vérifie la cohérence avec les réponses données ci-dessus.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Comment êtes-vous venus ?

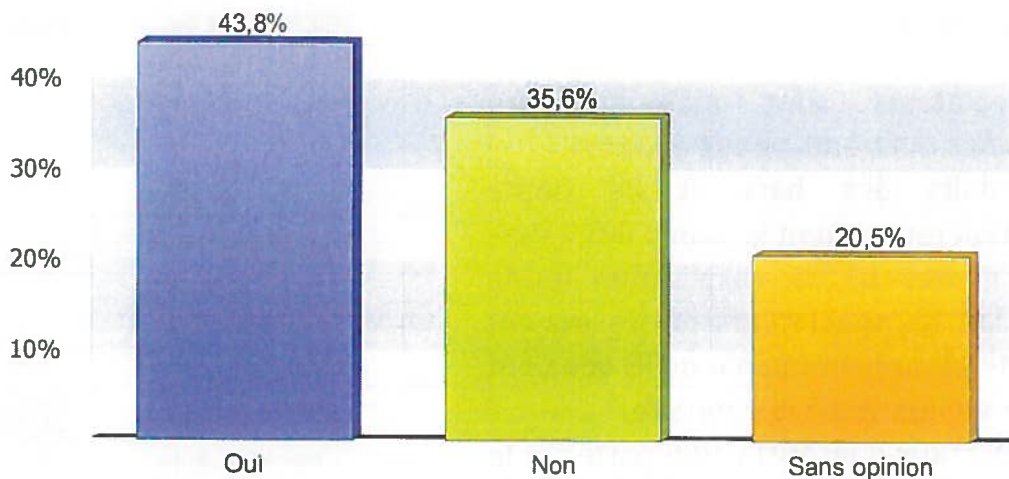


64,3% du public vient avec un moyen de transport personnel.

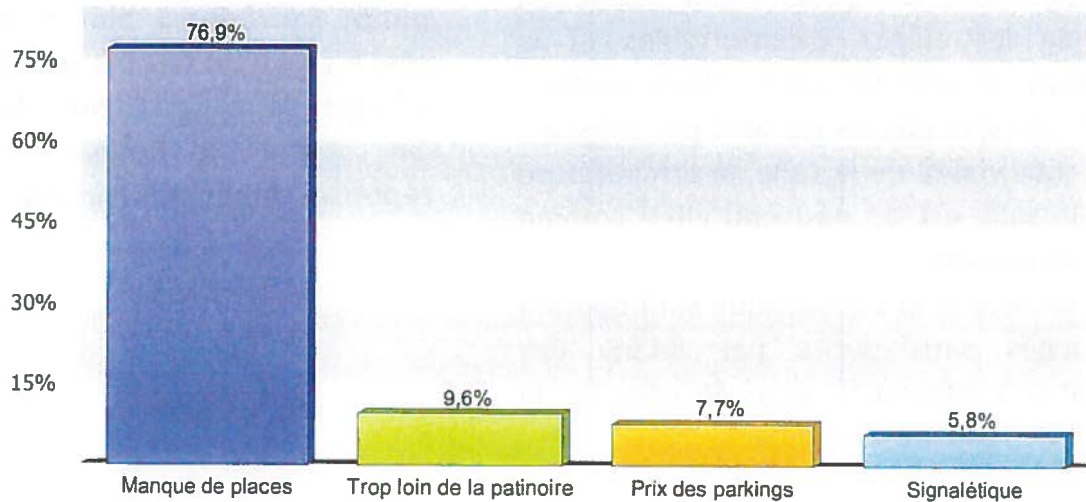
43,8% des spectateurs sont satisfaits des parkings.

35,6% des spectateurs ne le sont pas et ce sont les problèmes liés au manque de places de stationnement qui reviennent le plus souvent (76,9%). D'aucuns mettent également en avant l'éloignement des parkings par rapport à la patinoire (9,6%), le prix des parkings (7,7%) et la signalétique pour accéder aux parkings (5,8%).

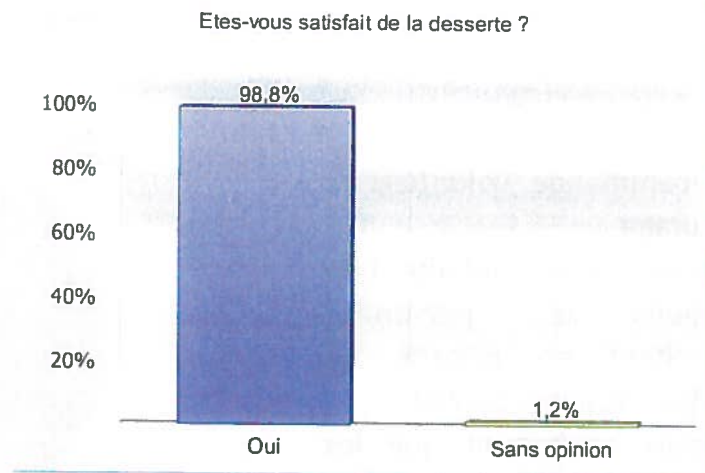
Êtes vous satisfait des parkings ?



Pourquoi n'êtes vous pas satisfait ?



LES MOYENS DE TRANSPORT



Les spectateurs qui viennent à l'aide des transports aux communs en sont satisfaits.

La patinoire est très bien desservie par les transports en commun.

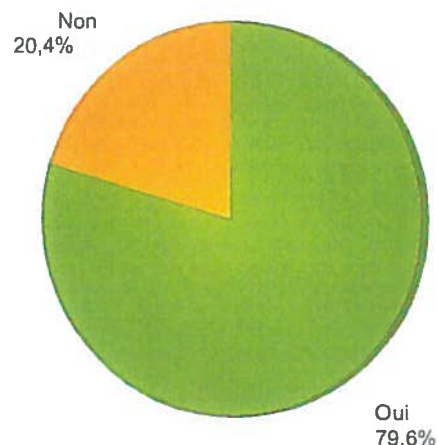
RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

79,6% du public recommande volontiers la patinoire à son entourage.

Lorsqu'on leur demande si elles souhaitent de nouvelles prestations les personnes interrogées nous citent en priorité de meilleurs sièges ou des coussins (66,7%).

16,7% des spectateurs souhaitent que les produits des snacks soient améliorés et qu'il y ait plus de publicités sur les spectacles proposés par la patinoire.

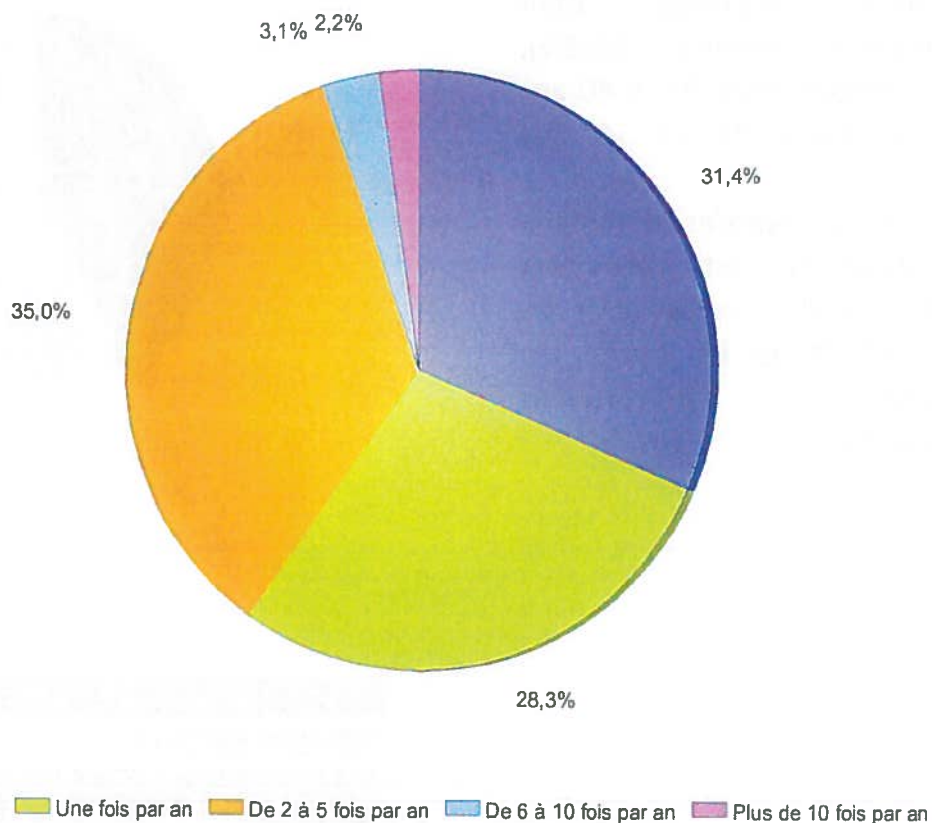
Recommanderiez-vous la patinoire ?



Prestations souhaitées	
Meilleurs sièges / Coussins	66,7%
Améliorer les produits des snacks	16,7%
Plus de publicité sur les spectacles	16,7%
Total	100,0%

LA FREQUENTATION

En moyenne, combien de fois venez-vous par an ?



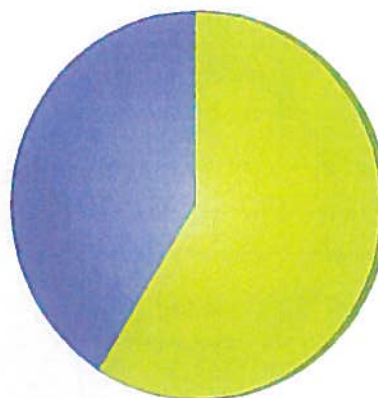
Seulement 31,4% du public venait à la patinoire pour la première fois. La clientèle est donc en majeure partie fidèle, 35% d'entre elle vient de 2 à 5 fois par an et 28,3% vient une fois par an à la patinoire.

LE TYPE DE PUBLIC

Le public interrogé était majoritairement féminin (58,8%), d'un âge compris entre 31 et 40 ans (33,2%) et entre 41 et 50 ans (26,5%).

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des employés (36,6%) suivie par les retraités (17,2%) et les cadres ou professions intellectuelles supérieures (15%).

Un homme
41,2%



Une femme
58,8%

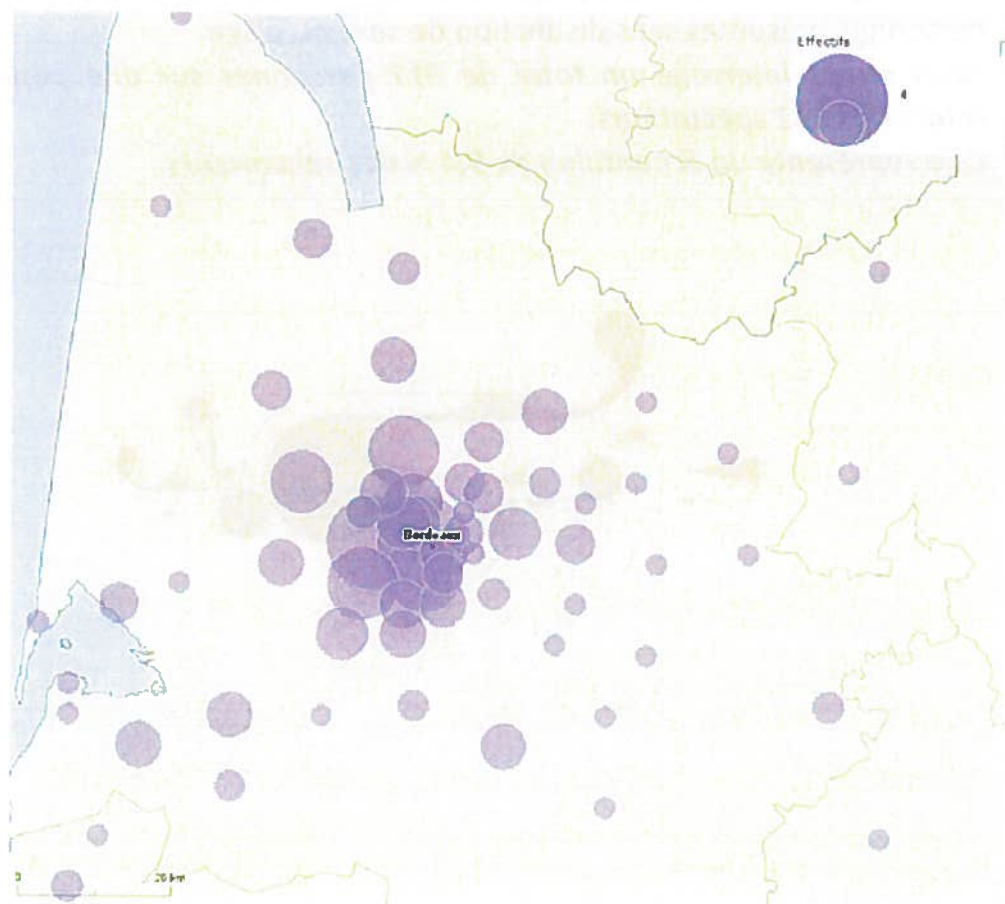
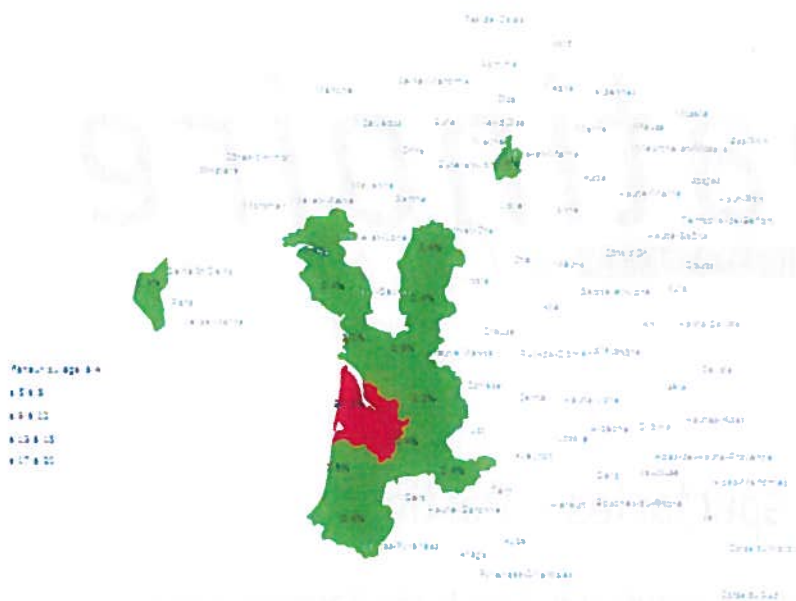
Tranche d'âge	%
Moins de 15 ans	0,9%
De 15 à 25 ans	8,4%
De 26 à 30 ans	8,0%
De 31 à 40 ans	33,2%
De 41 à 50 ans	26,5%
De 51 à 60 ans	11,1%
Plus de 60 ans	11,9%
Total	100,0%

Catégorie socio-professionnelle	%
Agriculteurs exploitants	0,9%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	11,9%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	15,0%
Professions intermédiaires	2,2%
Employés	36,6%
Ouvriers	2,2%
Retraités	17,2%
Enseignants	3,1%
Etudiants	6,6%
Chômeurs	0,9%
Inactifs	3,5%
Total	100,0%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC

Le public ce soir-là était essentiellement girondin, quelques spectateurs venaient des départements voisins à la Gironde.

Au niveau départemental, le public est majoritairement originaire de Bordeaux ou de sa périphérie immédiate.





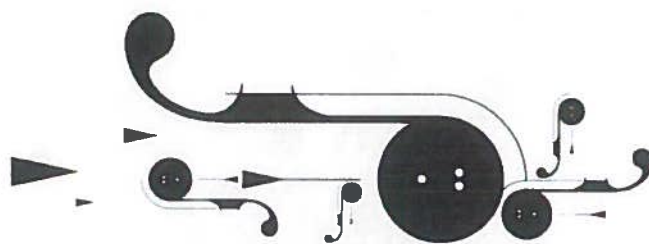
Concerts et spectacles – Partie 2

Cette enquête a été réalisée par 11 enquêteurs dans la file d'attente, dans le hall et dans la salle avant le concert de Sexion d'Assaut le 01 décembre 2012.

La consigne donnée aux enquêteurs était d'interroger au hasard les personnes présentes sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé un total de 617 personnes sur une population totale de 6562 spectateurs.

Cela représente un échantillon de 9,4 % des spectateurs.



LA SATISFACTION

Etes-vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	63,5%	2,9%	33,5%
Disponibilité des équipes (agents de sécurité / hôtesse)	49,3%	3,1%	47,6%
Amabilité des équipes (agents de sécurité / hôtesse)	52,8%	1,9%	45,2%
Convivialité de la salle	47,2%	19,3%	33,5%
Confort de la salle	33,7%	30,0%	36,3%
Produits des bars et de petite restauration	19,6%	7,5%	72,9%
Accessibilité / Signalétique	76,2%	15,7%	8,1%
Propreté de l'équipement	59,5%	8,6%	31,9%
Programmation	75,9%	5,2%	19,0%

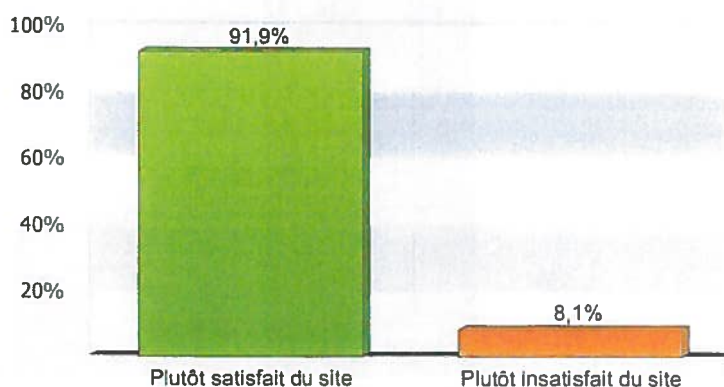
Globalement le pourcentage de « sans opinion » est relativement important, ceci est essentiellement dû au fait que nombre de spectateurs venaient à la patinoire pour la première fois et que beaucoup d'entre eux ont été interrogés dans la file d'attente.

72,9% des spectateurs interrogés sont « sans opinion » sur les produits des bars et de petite restauration, 47,6% d'entre eux n'ont pas d'avis sur la disponibilité des équipes et 45,2% ne se prononcent sur l'amabilité des équipes.

Le plus fort pourcentage d'insatisfaction porte sur le confort de la salle avec 30% de personnes insatisfaites.

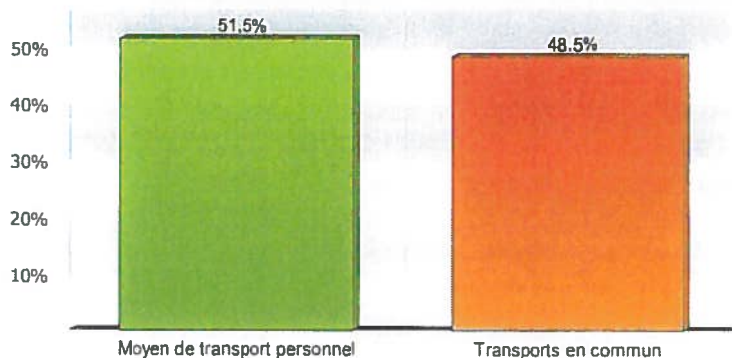
A l'inverse le public interrogé est plutôt satisfait de l'accessibilité et de la signalétique pour venir à la patinoire (76,2%) et de la programmation (75,9%).

A la question "Globalement êtes-vous plutôt satisfait ou plutôt insatisfait de la salle ?", les spectateurs expriment à une très grande majorité leur satisfaction avec 91,9%.



LES MOYENS DE TRANSPORT

Comment êtes-vous venus ?



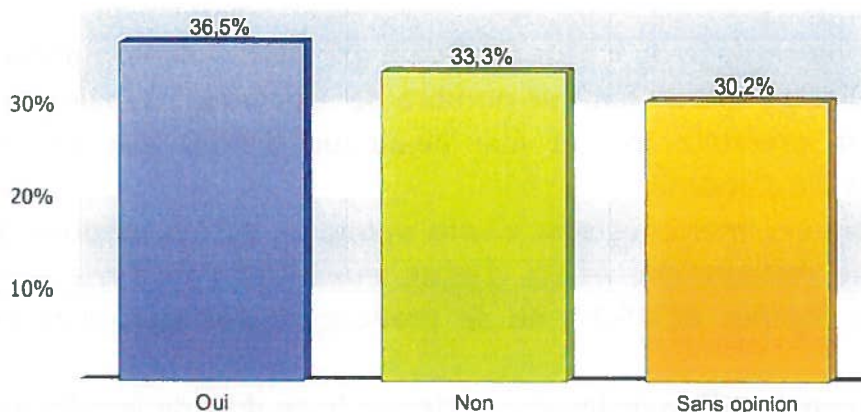
Les spectateurs viennent à parts à peu près égales en transports en commun ou avec un moyen de transport personnel (respectivement 48,5% et 51,5%).

Parmi les spectateurs qui viennent avec un moyen de transport personnel, 36,5% ne sont pas satisfaits des parkings. La raison principale est le manque de places disponibles (63,8%).

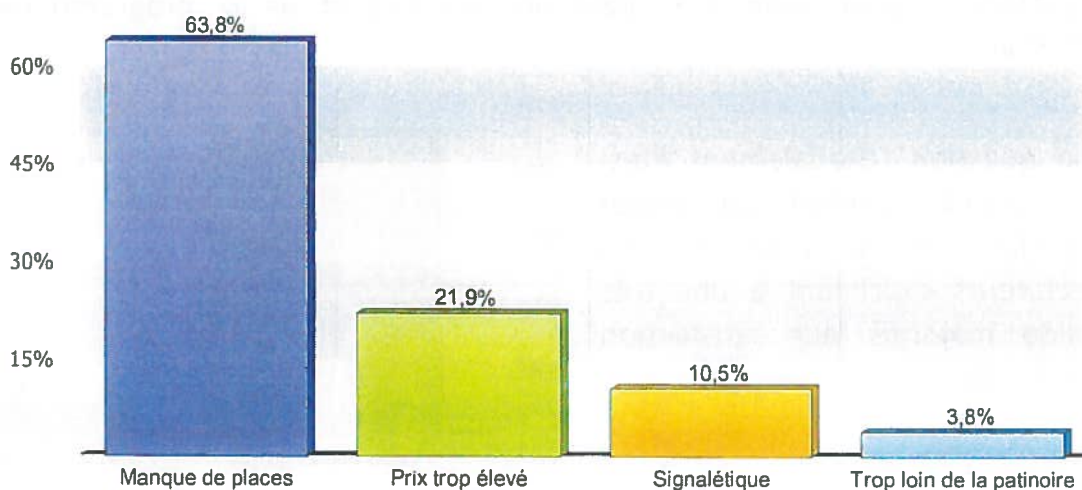
21,9% des personnes trouvent également que le tarif des parkings est trop élevé.

10,5% des spectateurs mettent en avant un problème de signalétique.

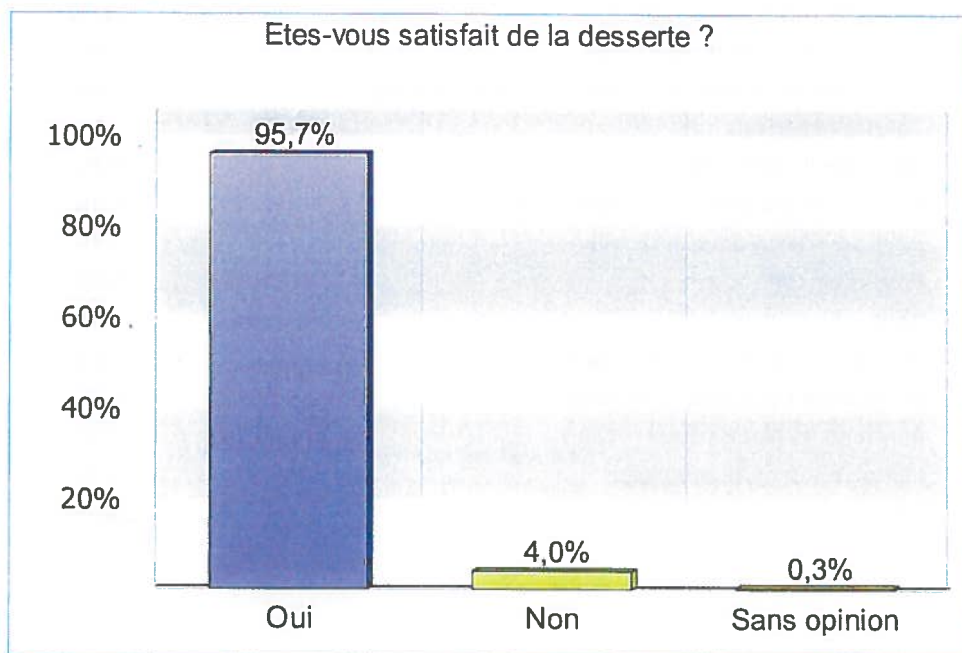
Êtes vous satisfait des parkings ?



Pourquoi n'êtes vous pas satisfait ?



LES MOYENS DE TRANSPORT



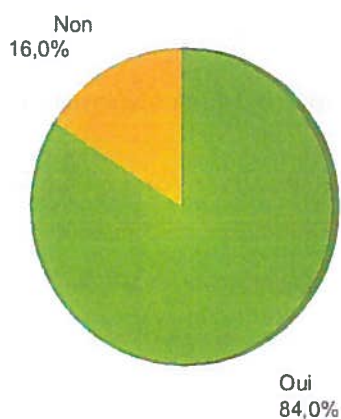
Les spectateurs qui viennent à l'aide des transports en commun en sont satisfaits.

La patinoire est très bien desservie par les transports en commun.

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

Prestations souhaitées	
Restauration extérieure	37,6%
Diminuer l'attente à l'extérieur	13,1%
Plus grande variété de spectacles	8,8%
Files d'attente matérialisées pour éviter la bousculade	7,8%
Toilettes extérieurs	7,5%
Améliorer le confort de la salle	7,2%
Musique/Divertissements pendant l'attente	5,9%
Améliorer l'acoustique de la salle	3,9%
Prestations VIP	2,9%
Abris	1,3%
Améliorer la signalétique de la salle	1,3%
Distributeur automatique de billets	1,3%
Améliorer les places pour les PMR	0,7%
Vente de nourriture ambulante	0,7%
Total	100,0%

Recommanderiez-vous la patinoire ?



84% du public recommande volontiers la patinoire à son entourage.

Lorsqu'on leur demande si elles souhaitent de nouvelles prestations les personnes interrogées nous citent en priorité le souhait d'avoir accès à services de restauration à l'extérieur de la salle (37,6%).

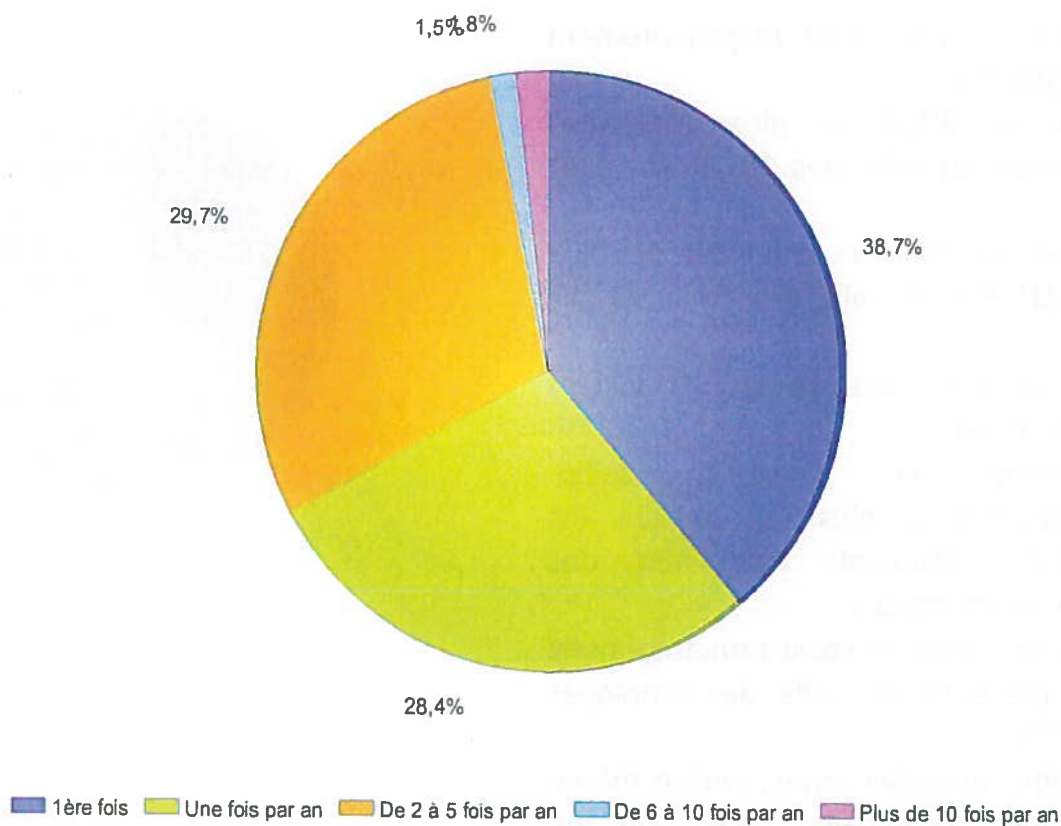
13,1% des spectateurs souhaitent que le temps d'attente à l'extérieur soit diminué.

Il faisait froid le soir du spectacle et que quelques spectateurs attendaient déjà depuis plusieurs heures lors de l'enquête.

Parmi les prestations souhaitées on remarque que nombre d'entre elles gravitent autour du thème de l'attente (files d'attente matérialisées, divertissement pendant l'attente, abris, nourriture ambulante).

LA FREQUENTATION

En moyenne, combien de fois venez-vous par an ?



38,7% du public venait à la patinoire pour la première fois.
Une bonne partie de la clientèle est fidèle, 29,7% d'entre elle vient de 2 à 5 fois par an et 28,4% vient une fois par an à la patinoire.

LE TYPE DE PUBLIC

Le public interrogé était majoritairement féminin (66,9%).

La tranche d'âge la plus fortement représentée est celle des 15-25 ans avec 49,1%.

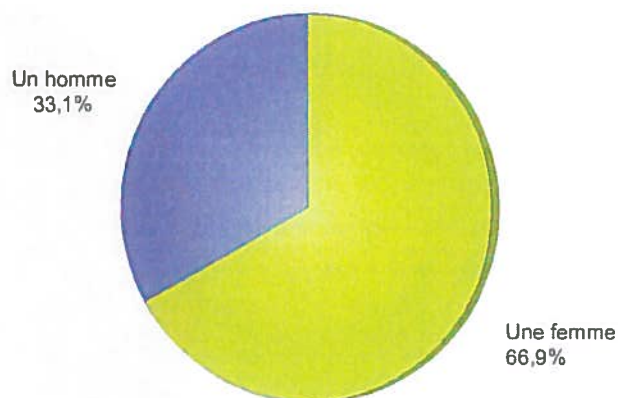
On trouve ensuite la tranche d'âge des 31 à 40 ans (18,5%) et celle des 41 à 50 ans (13,9%).

Notons que 8,4% des spectateurs avaient moins de 15 ans.

Logiquement la catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des étudiants avec 40% des personnes interrogées.

La seconde catégorie socio-professionnelle la plus présente est celle des employés avec 34,5%.

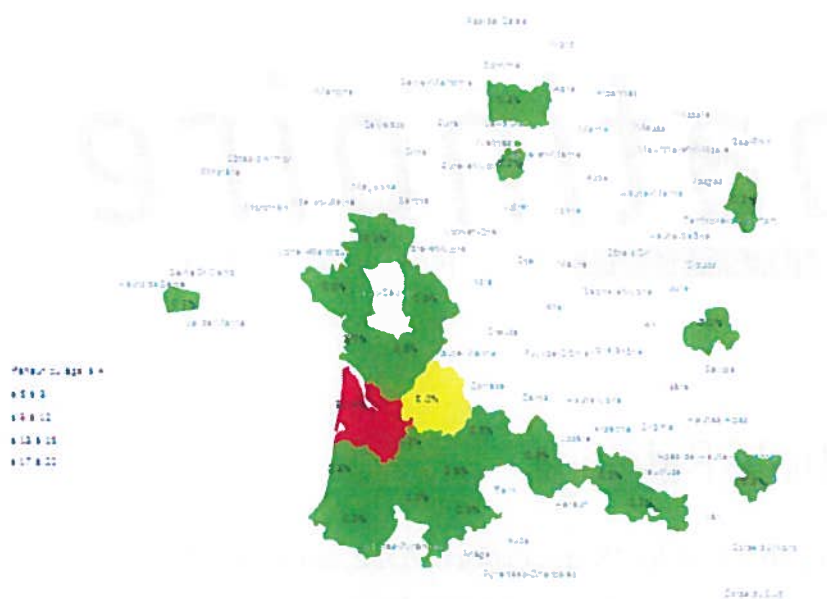
Nous avons un public jeune, parfois même très jeune accompagné d'un ou de plusieurs parents.



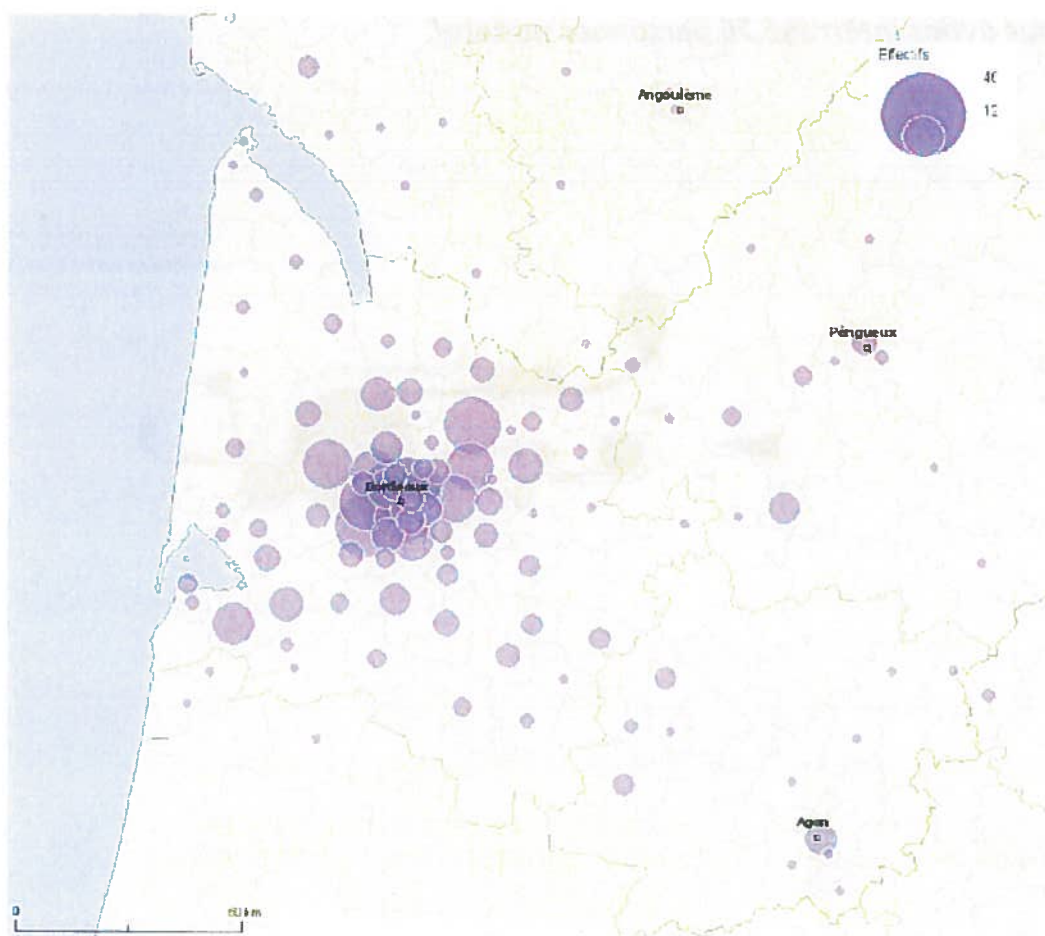
Tranche d'âge	%
Moins de 15 ans	8,4%
De 15 à 25 ans	49,1%
De 26 à 30 ans	8,1%
De 31 à 40 ans	18,5%
De 41 à 50 ans	13,9%
De 51 à 60 ans	1,6%
Plus de 60 ans	0,3%
Total	100,0%

Catégorie socio-professionnelle	%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	4,4%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,0%
Professions intermédiaires	2,6%
Employés	34,5%
Ouvriers	3,9%
Retraités	0,5%
Enseignants	1,6%
Etudiants	40,0%
Chômeurs	2,4%
Inactifs	3,1%
Total	100,0%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC



Même si le public ce soir-là est essentiellement girondin, nous pouvons remarquer que le spectacle a drainé un public d'un horizon géographique assez large. Au niveau régional, le public est majoritairement originaire de Bordeaux et de sa périphérie immédiate, mais on note également la présence de spectateurs des départements limitrophes.

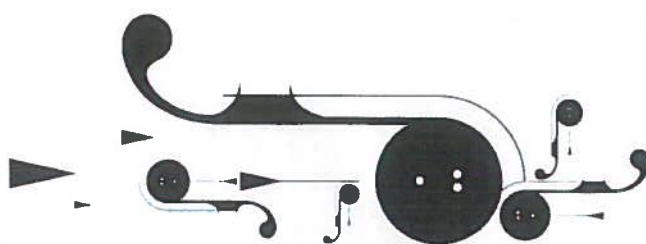




Activité Patinage

Cette enquête a été réalisée entre le 12 et le 15 décembre 2012, au cours de deux séances de patinage, l'une en journée, et l'autre en soirée. Les consignes données aux enquêteurs étaient d'interroger la population de façon aléatoire, sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé 76 personnes au total.



Questionnaire Patinage

Pouvez-vous me donner votre avis sur les points suivants : (Satisfait/sans opinion/insatisfait)

Q1 : Qualité générale de l'accueil

Q2 : Animations

Q3 : Musique

Q4 : Jeux de lumière

Q5 : Horaires

Q6 : Prix

Q7 : Sécurité

Q8 : Patins de location

Q9 : Bar

Q10 : Globalement vous êtes ?

R1 : Plutôt satisfait du site

R2 : Plutôt insatisfait du site

Q11 : Comment êtes-vous venus ?

R1 : Moyen de transport personnel (voiture/moto/vélo...)

R2 : Transports en commun (bus/métro/tram...)

R3 : à pied

Q12 : Etes-vous satisfait des parkings ? (si R1 à la Q11) R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q13 : Etes-vous satisfait de la desserte de la salle ? (si R2 à la Q11)

R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q14 : Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ? (Si R3 à Q12 ou Q13)

Q15 : Recommanderiez-vous la patinoire à votre famille/vos amis ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q16 : Est-ce qu'il y a des prestations que vous souhaiteriez que l'on vous propose ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q17 : Lesquelles ? (Si R1 à Q16)

Q18 : Combien de fois par an venez-vous ?

R1 : 1ère fois

R2 : Une fois par an

R3 : Une fois par mois

R4 : Plusieurs fois par mois

R5 : 1 ou plusieurs fois par semaine

Q19 : Comment avez-vous connu la patinoire ?

R1 : Je l'ai toujours connue

R2 : En venant à un concert

R3 : En venant au bowling

R4 : Bouche à oreille

R5 : Guide de loisirs sur internet

R5 : Publicité, prospectus

R6 : Autre (prévoir saisie)

Q20 : qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?

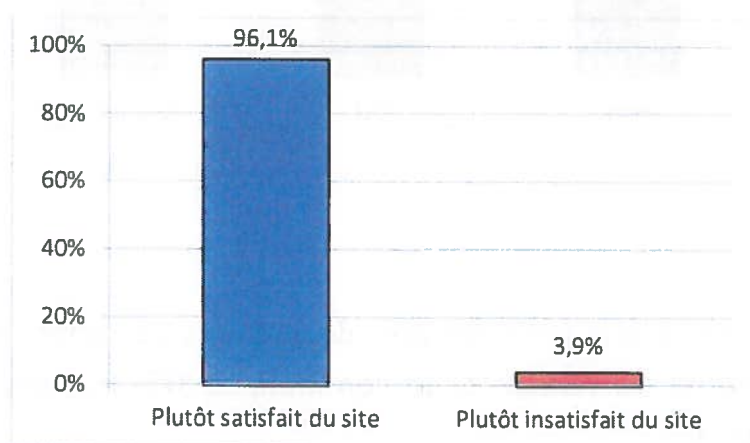
R1 : Sortie décidée par des amis

- R2 : Je viens régulièrement
R3 : Sortie suggérée par un guide de loisirs sur internet
R4 : Sortie suggérée par une publicité ou un prospectus
R5 : Autre (prévoir saisie)
Q21 : Vous-êtes (ne pas poser la question mais remplir directement) ?
R1 : Un homme
R2 : Une femme
Q22 : Quel est votre âge ?
R1 : Moins de 15 ans
R2 : De 15 à 25 ans
R3 : De 26 à 30 ans
R4 : De 31 à 40 ans
R5 : De 41 à 50 ans
R6 : De 51 à 60 ans
R7 : Plus de 60 ans
Q23 : Quelle est votre activité ?
R1 : Agriculteurs exploitants
R2 : Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise
R3 : Cadres, professions intellectuelles supérieures
R4 : Professions intermédiaires
R5 : Employés
R6 : Ouvriers
R7 : Retraités
R8 : Enseignants
R9 : Etudiants
R10 : Chômeurs
R11 : Inactifs
Q24 : De quelle ville venez-vous (saisir le code postal) ?
Q25 : Souhaitez-vous recevoir notre newsletter/programmation par mail ? (Zone de saisie adresse mail)

LA SATISFACTION

Êtes vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	90,8%	0,0%	9,2%
Animations	43,4%	13,2%	43,4%
Musique	77,6%	21,1%	1,3%
Jeux de lumière	50,0%	43,4%	6,6%
Horaires	64,5%	25,0%	10,5%
Prix	71,1%	23,7%	10,5%
Sécurité	52,6%	25,0%	21,1%
Patins de location	47,4%	21,1%	31,6%
Bar	48,7%	7,9%	43,4%

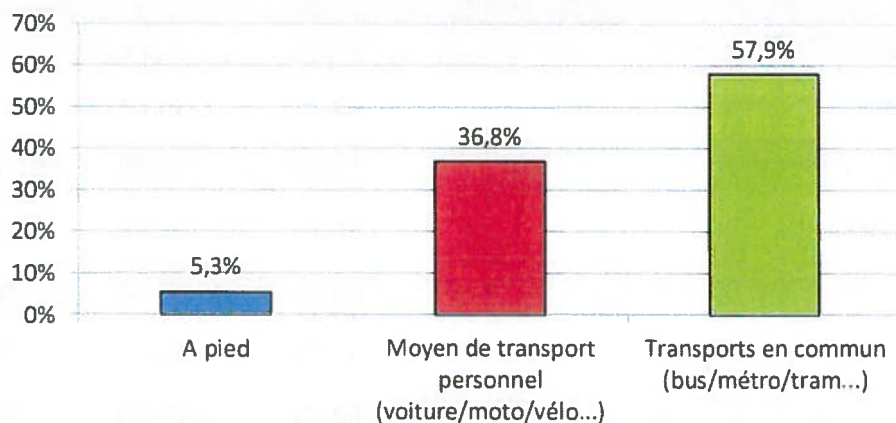
La qualité générale de l'accueil est satisfaisante pour plus de 90% des personnes interrogées, c'est le point le plus apprécié. La musique et le prix d'entrée sont jugés satisfaisants pour plus de 70%, alors que le principal point d'insatisfaction concerne les jeux de lumière.



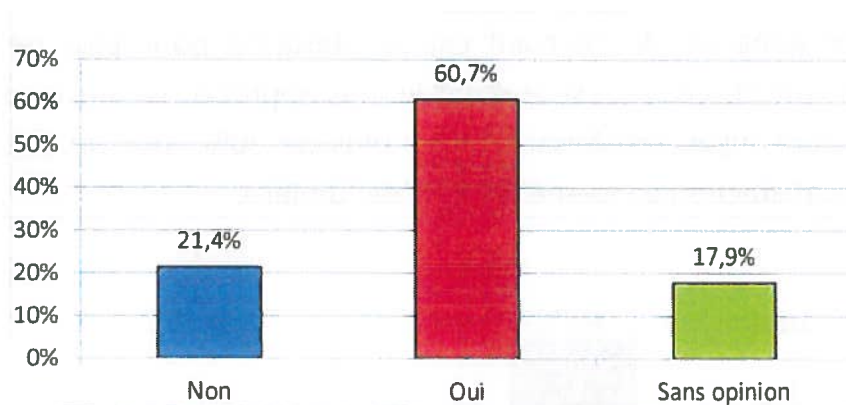
Plus de 96% des personnes interrogées se déclarent satisfaites de la patinoire Mériadeck.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Comment êtes-vous venu ?



Etes-vous satisfait des parkings ?

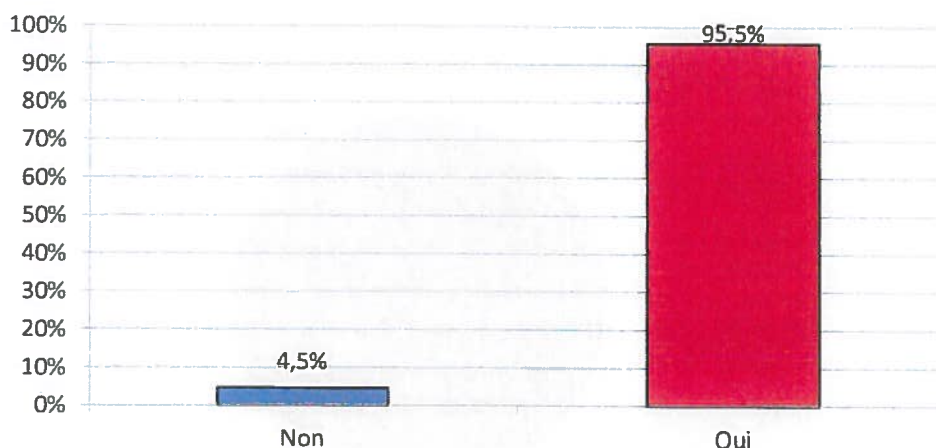


Pour se rendre à la patinoire près de 58% des personnes interrogées ont emprunté les transports en commun, et 37% leur propre moyen de transport.

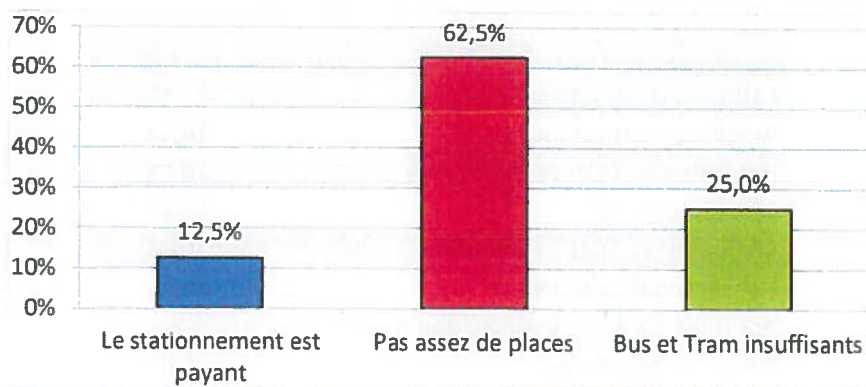
Parmi ceux-ci, 60% se déclarent satisfait des parkings situés à proximité de la patinoire.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Etes-vous satisfait de la desserte ?



Si non, pourquoi ?

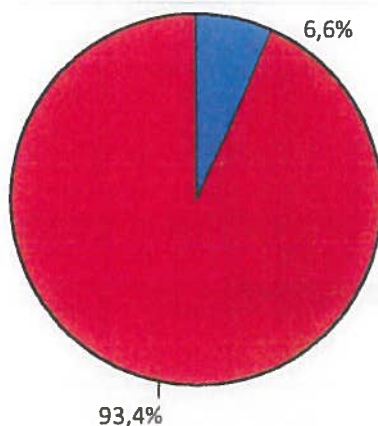


La desserte de la patinoire Mériadeck est jugée satisfaisante par 95,5% des personnes interrogées, ce qui en fait un site particulièrement accessible.

Les personnes insatisfaites regrettent le manque de places de stationnement, le caractère payant de celui-ci, et, dans une moindre

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

Recommanderiez-vous la patinoire à votre famille / amis ?



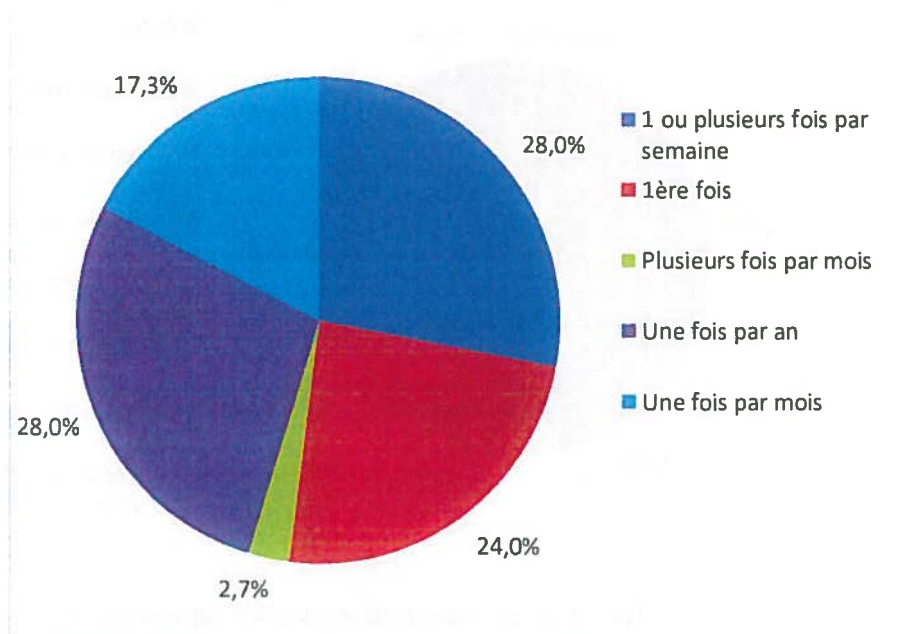
Prestations souhaitées	
Plus de jeux de lumière	23,1%
Améliorer la musique	16,5%
Horaires d'ouverture plus larges	16,5%
Plus de sécurité	13,2%
Changer les patins	9,9%
Baisser le prix d'entrée	7,7%
Accompagnement pour les débutants	6,6%
Baisser le prix du bar	3,3%
Ecran dans la salle	2,2%

Parmi les recommandations citées, l'amélioration des jeux de lumière l'est le plus fréquemment.

Plus de 93% des personnes interrogées recommanderaient la patinoire à leurs amis ou leur famille, ce qui reflète le taux de satisfaction des personnes sondées.

LA FREQUENTATION

Venez-vous régulièrement ?

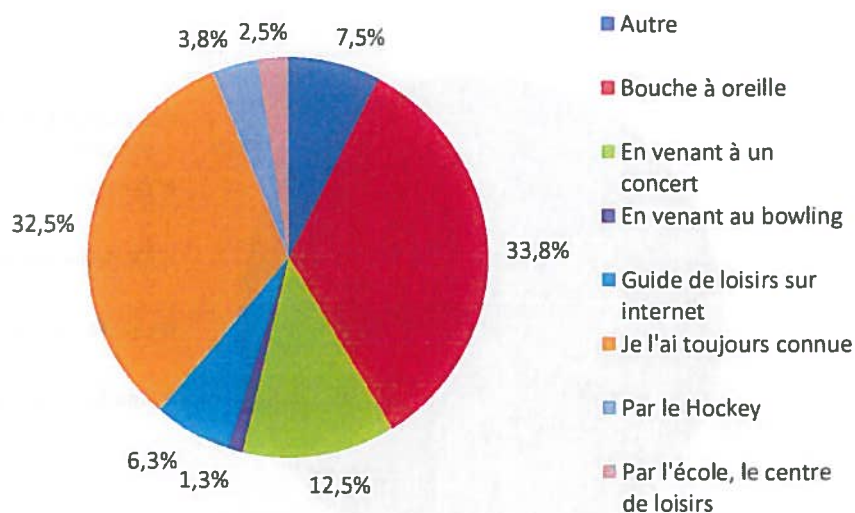


Une typologie d'usagers se dessine : les habitués (une ou plusieurs fois par semaine), les fidèles (une ou plusieurs fois par mois), les occasionnels (une fois par an) et les néophytes (la première fois).

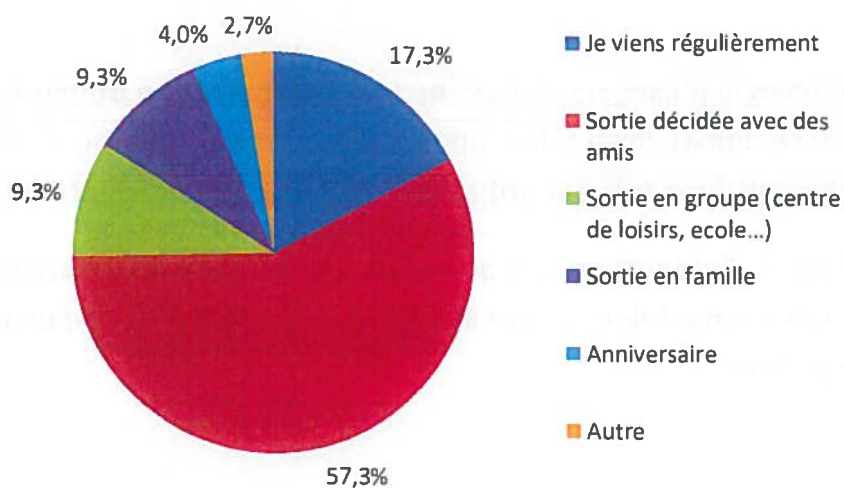
Ces 4 types d'usagers sont représentés de manière assez équilibrée dans notre échantillon, ce qui illustre la versatilité et la popularité de l'équipement.

LA FREQUENTATION

Comment avez-vous connu la patinoire ?



Qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?

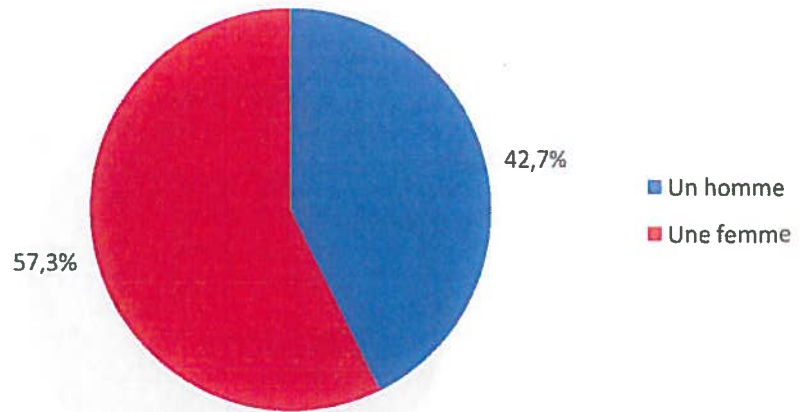


La notoriété de la patinoire est assurée de multiples façons, mais pour 32,5% des usagers interrogés, elle fait simplement partie du paysage bordelais.

La sortie à la patinoire est majoritairement une sortie décidée entre amis (57% des personnes interrogées).

LE TYPE DE PUBLIC

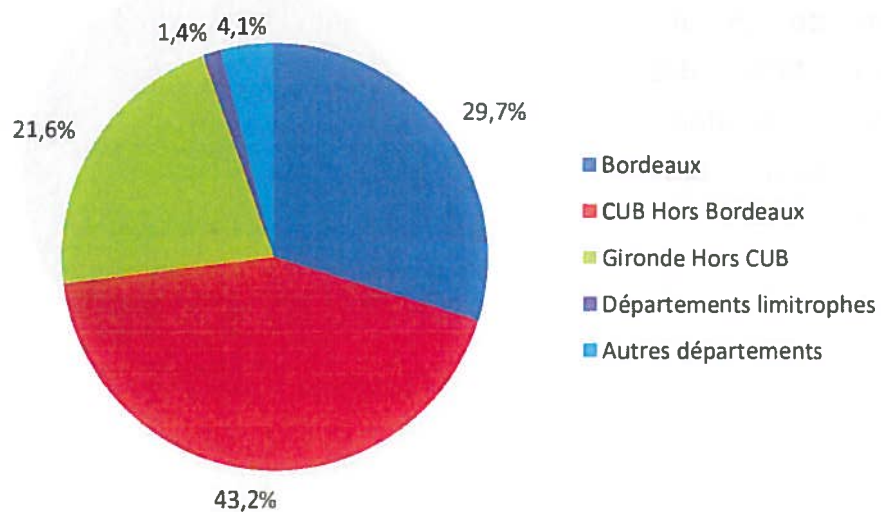
Les moins de 25 ans constituent 88% des personnes sondées, étudiants pour 68% d'entre eux.



Tranches d'âge	%
De 15 à 25 ans	78,7%
Moins de 15 ans	9,3%
De 41 à 50 ans	5,3%
De 26 à 30 ans	4,0%
De 31 à 40 ans	1,3%
De 51 à 60 ans	1,3%

Catégories Socio-professionnelles	%
Etudiants	68,0%
Employés	9,3%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,0%
Professions intermédiaires	5,3%
Ouvriers	4,0%
Inactifs	4,0%
Chômeurs	1,3%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC

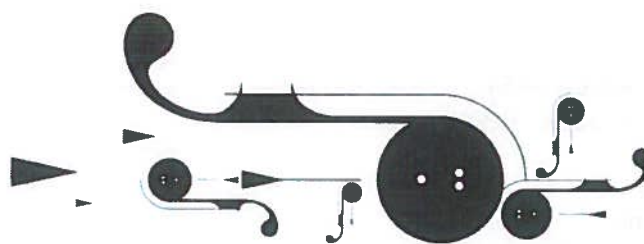


La grande majorité des personnes interrogées habite la CUB (plus de 70%). Parmi eux, on compte près de 30% de bordelais.



Cette enquête a été réalisée entre le 12 et le 21 décembre 2012 à différents moments de la journée. Les consignes données aux enquêteurs étaient d'interroger la population de façon aléatoire, sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé 56 personnes au total.



Questionnaire Bowling

Pouvez-vous me donner votre avis sur les points suivants : (Satisfait/sans opinion/insatisfait)

Q1 : Qualité générale de l'accueil

Q2 : Animations et ambiance

Q3 : Propreté

Q4 : Horaires

Q5 : Prix

Q6 : Bar

Q7 : Globalement vous êtes ?

R1 : Plutôt satisfait du site

R2 : Plutôt insatisfait du site

Q8 : Comment êtes-vous venus ?

R1 : Moyen de transport personnel (voiture/moto/vélo...)

R2 : Transports en commun (bus/métro/tram...)

R3 : à pied

Q9 : Etes-vous satisfait des parkings ? (si R1 à la Q11) R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q10 : Etes-vous satisfait de la desserte de la salle ? (si R2 à la Q11)

R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q11 : Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ? (Si R3 à Q12 ou Q13)

Q12 : Recommanderiez-vous ce bowling à votre famille/vos amis ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q13 : Est-ce qu'il y a des prestations que vous souhaiteriez que l'on vous propose ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q14 : Lesquelles ? (Si R1 à Q16)

Q15 : Combien de fois par an venez-vous ?

R1 : 1ère fois

R2 : Une fois par an

R3 : Une fois par mois

R4 : Plusieurs fois par mois

R5 : 1 ou plusieurs fois par semaine

Q16 : Comment avez-vous connu le bowling ?

R1 : Je l'ai toujours connu

R2 : Par le site internet de la patinoire

R3 : Par un guide de loisirs sur internet

R4 : Bouche à oreille

R5 : Publicité, prospectus

R6 : Autre (prévoir saisie)

Q17 : qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?

R1 : Sortie décidée par des amis

R2 : Je viens régulièrement

R3 : Sortie suggérée par un guide de loisirs sur internet

R4 : Sortie suggérée par une publicité ou un prospectus

R5 : Autre (prévoir saisie)

Q18 : Vous-êtes (ne pas poser la question mais remplir directement) ?

R1 : Un homme

R2 : Une femme

Q19 : Quel est votre âge ?

R1 : Moins de 15 ans

R2 : De 15 à 25 ans

R3 : De 26 à 30 ans

R4 : De 31 à 40 ans

R5 : De 41 à 50 ans

R6 : De 51 à 60 ans

R7 : Plus de 60 ans

Q20 : Quelle est votre activité ?

R1 : Agriculteurs exploitants

R2 : Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise

R3 : Cadres, professions intellectuelles supérieures

R4 : Professions intermédiaires

R5 : Employés R6 : Ouvriers

R7 : Retraités

R8 : Enseignants

R9 : Etudiants

R10 : Chômeurs R11 : Inactifs

Q21 : De quelle ville venez-vous (saisir le code postal) ?

Q22 : Souhaitez-vous recevoir notre newsletter/programmation par mail ? (Zone de saisie adresse mail)

LA SATISFACTION

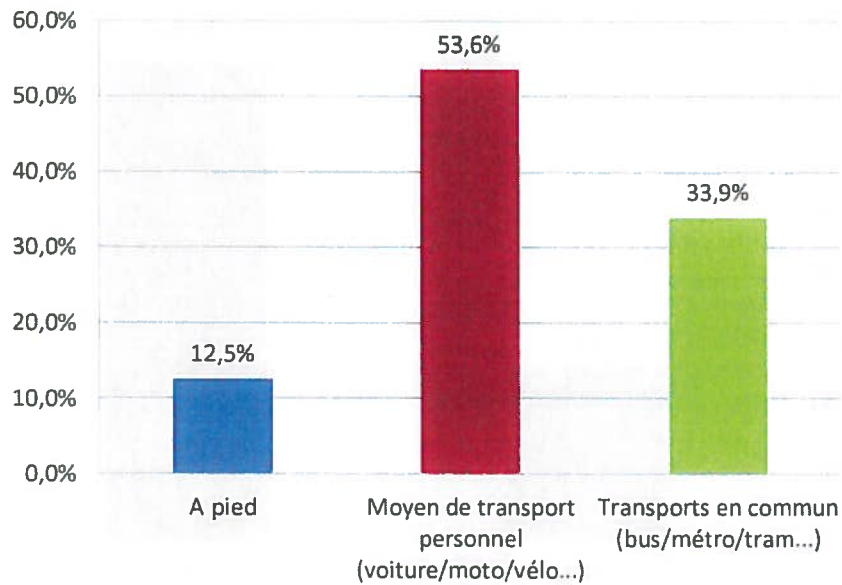
Etes vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	89,3%	3,6%	7,1%
Animations et ambiance	82,1%	5,4%	12,5%
Propreté	98,2%	1,8%	1,8%
Horaires	58,9%	3,6%	37,5%
Prix	78,6%	12,5%	8,9%
Bar	57,1%	3,6%	39,3%

La qualité générale de l'accueil est satisfaisante pour près de 90% des personnes interrogées. Les animations et l'ambiance sont appréciées à 82%, alors que le principal point d'insatisfaction concerne les prix pratiqués (12,5% d'insatisfaits).

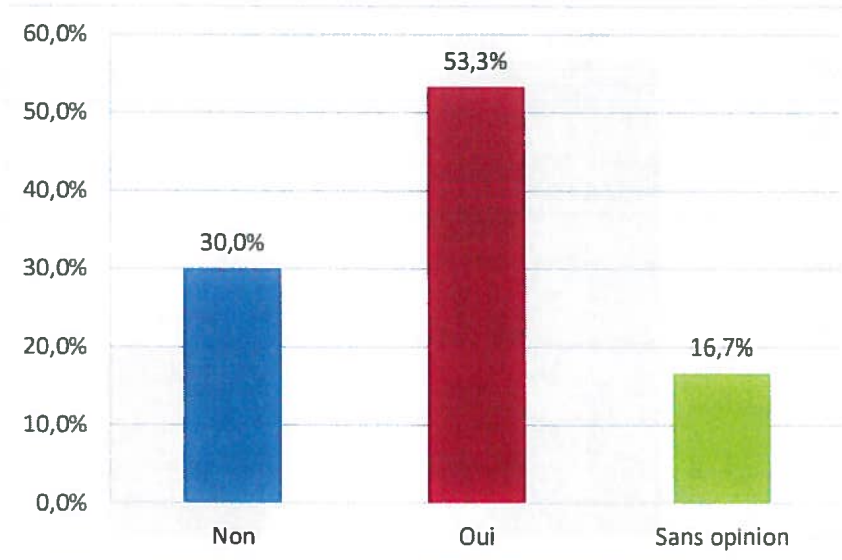
A la question « êtes-vous satisfait du site ? », **100% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative.**

LES MOYENS DE TRANSPORT

Comment êtes-vous venu ?



Etes-vous satisfait des parkings ?

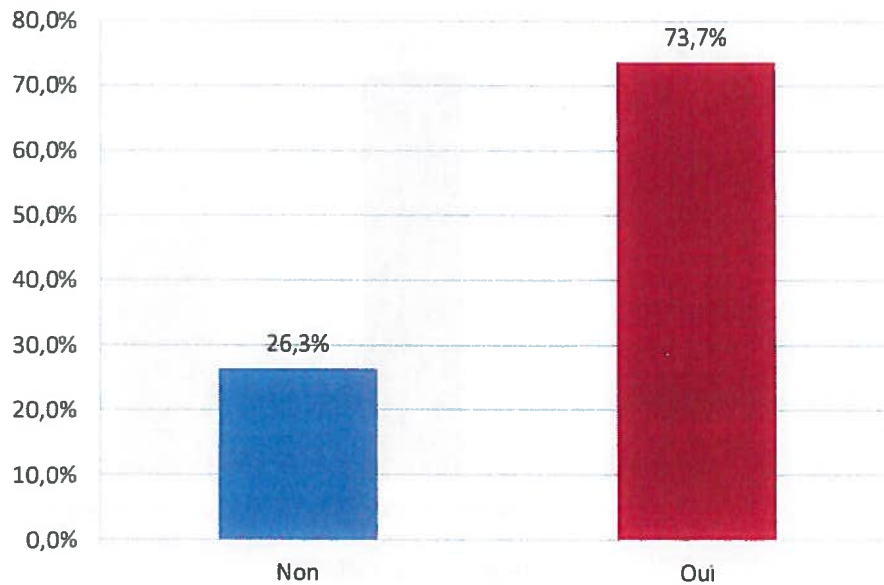


Pour se rendre au bowling, près de 54% des personnes interrogées ont emprunté leur propre moyen de transport, et 34% les transports en commun.

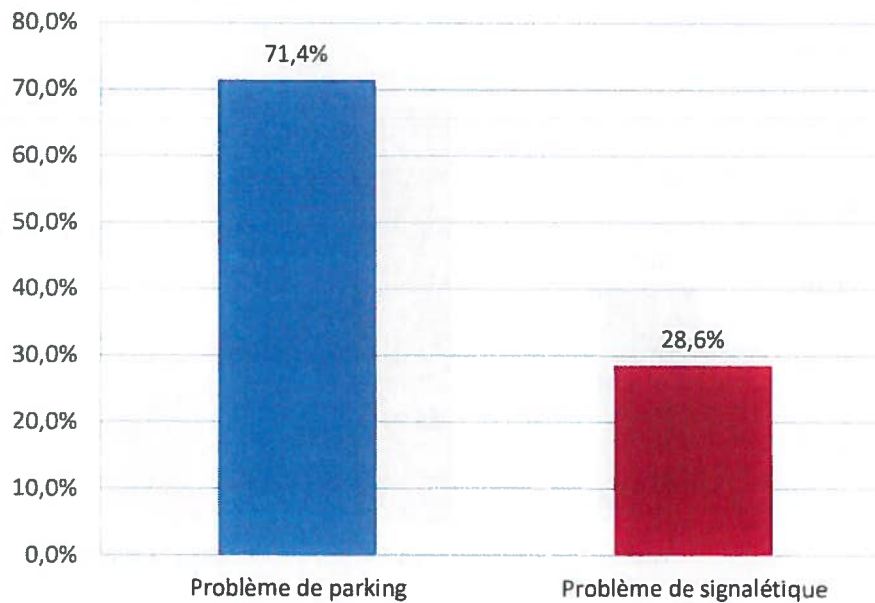
53,3% des personnes devant garer leurs véhicules sont satisfaits des parking offerts, et 30% d'entre eux se déclarent insatisfaits.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Etes-vous satisfait de la desserte ?



Pourquoi êtes-vous insatisfait ?



La desserte du bowling Mériadeck est jugée satisfaisante par près de 74%% des personnes interrogées. Pour les 26% restant, c'est surtout le parking qui pose problème, et dans une moindre mesure, la signalétique.

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

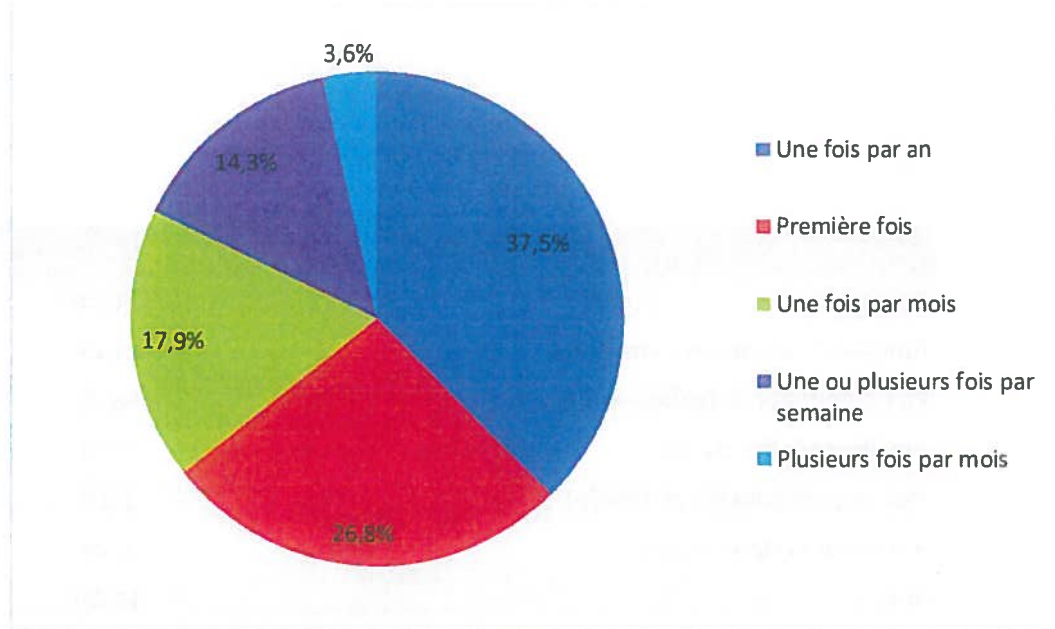
Prestations souhaitées	
Baisser les prix	21,2%
Améliorer l'accueil et l'ambiance	21,2%
Plus d'animations (karaoké...)	18,2%
Améliorer l'offre du bar	9,1%
Plus de jeux (billards et arcade)	6,1%
Améliorer la signalétique	6,1%
Autres	18,2%

Parmi les recommandations les plus citées, figurent la baisse des prix du bar et du jeu, la mise en place d'animations ainsi que l'amélioration de l'ambiance et de l'accueil

100% des personnes interrogées recommanderaient le bowling à leurs amis ou leur famille, ce qui reflète le taux de satisfaction des personnes sondées.

LA FREQUENTATION

Venez-vous régulièrement ?

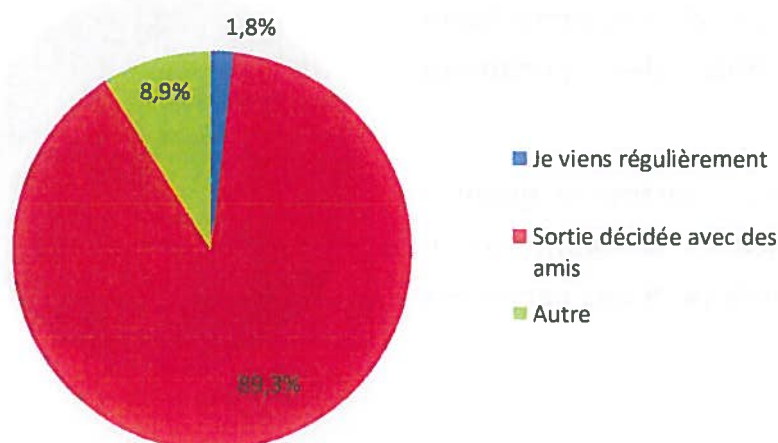


Parmi les personnes sondées, 34% déclarent fréquenter régulièrement l'équipement et 27% venir pour la première fois.

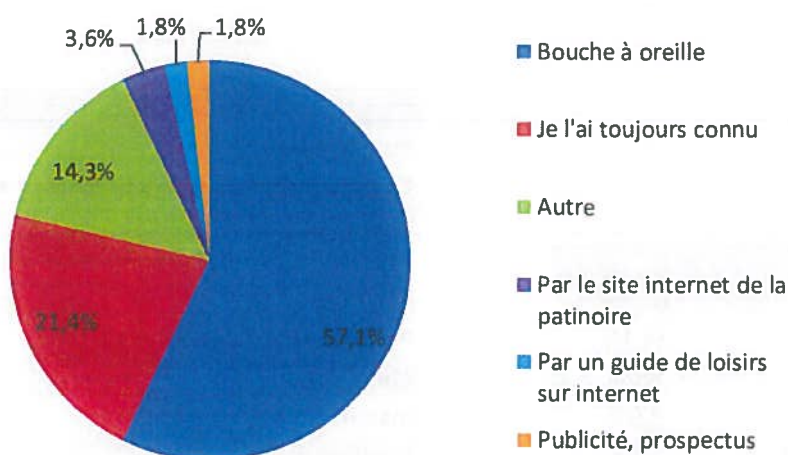
Les usagers occasionnels, venant une fois par an, représentent quant à eux environ 37% de l'échantillon.

LA FREQUENTATION

Qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?



Comment avez-vous connu le bowling ?



La notoriété du bowling provient comme les autres équipements surtout du bouche à oreille.

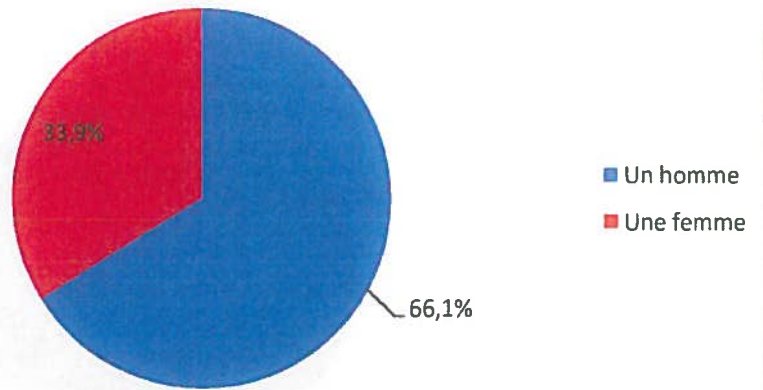
7,2% des personnes sondées déclarent avoir connu le bowling via différents canaux de publicité, tels des prospectus ou des guides de loisirs.

La sortie au bowling est très majoritairement une sortie décidée entre amis (89% des personnes interrogées).

LE TYPE DE PUBLIC

Les moins de 25 ans constituent plus de 66% des personnes sondées.

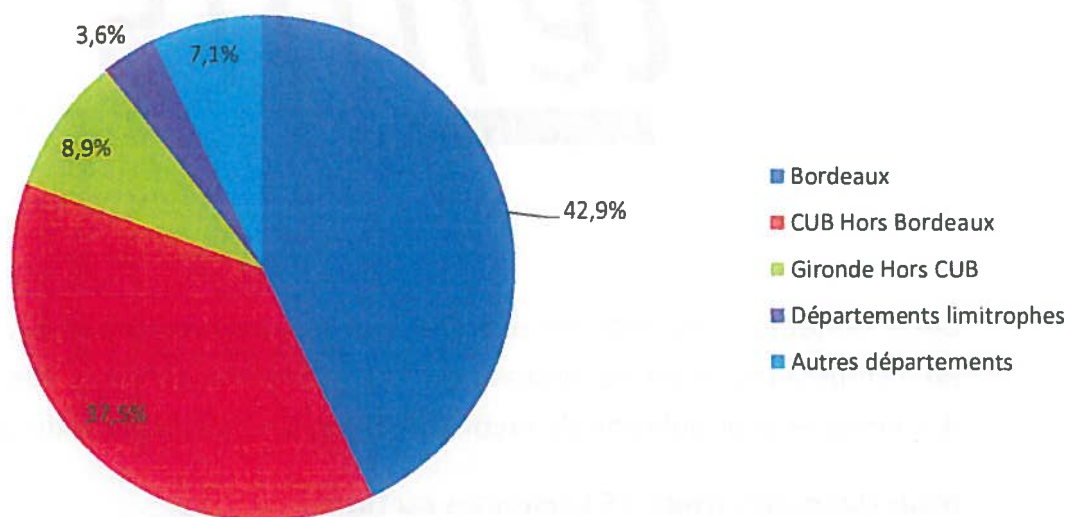
Les étudiants constituent quant à eux la principale catégorie socio-professionnelle (41% des personnes sondées).



Tranches d'âge	%
De 15 à 25 ans	64,3%
De 31 à 40 ans	14,3%
De 26 à 30 ans	8,9%
De 41 à 50 ans	8,9%
Moins de 15 ans	1,8%
De 51 à 60 ans	1,8%

Catégories Socio-professionnelles	%
Etudiants	41,1%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	17,9%
Employés	12,5%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	8,9%
Ouvriers	5,4%
Professions intermédiaires	3,6%
Chômeurs	3,6%
Inactifs	3,6%
Enseignants	1,8%
Agriculteurs exploitants	1,8%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC



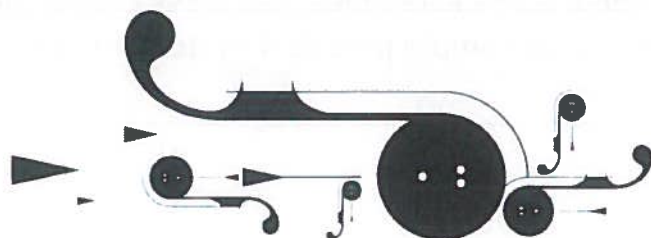
La grande majorité des personnes interrogées habite la CUB (plus de 77%). Parmi eux, on compte près de 43% de bordelais.

tennis

Badminton M É R I A D E C K

Cette enquête a été réalisée entre le 3 et le 12 décembre 2012, auprès des usagers du Tennis Badminton de Mériadeck. Les consignes données aux enquêteurs étaient d'interroger la population de façon aléatoire, sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé 35 personnes au total.



Questionnaire Tennis Badminton

Pouvez-vous me donner votre avis sur les points suivants : (Satisfait/sans opinion/insatisfait)

Q1 : Qualité générale de l'accueil

Q2 : Qualité des courts ?

Q3 : Propreté

Q4 : Horaires

Q5 : Prix

Q6 : Boutique (matériel, boissons, confiserie)

Q7 : matériel de location

Q8 : Globalement vous êtes ?

R1 : Plutôt satisfait du site

R2 : Plutôt insatisfait du site

Q9 : Comment êtes-vous venus ?

R1 : Moyen de transport personnel (voiture/moto/vélo...) R2 :

Transports en commun (bus/métro/tram...)

R3 : à pied

Q10 : Etes-vous satisfait des parkings ? (si R1 à la Q11) R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q11 : Etes-vous satisfait de la desserte de l'établissement ? (si R2 à la Q11)

R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q12 : Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ? (Si R3 à Q12 ou Q13)

Q13 : Recommanderiez-vous cet établissement à votre famille/vos amis ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q14 : Est-ce qu'il y a des prestations que vous souhaiteriez que l'on vous propose ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q15 : Lesquelles ? (Si R1 à Q16)

Q16 : Combien de fois par an venez-vous ?

R1 : 1ère fois

R2 : Une fois par an

R3 : Une fois par mois

R4 : Plusieurs fois par mois

R5 : 1 ou plusieurs fois par semaine

Q17 : Comment avez-vous connu le tennis ?

R1 : Je l'ai toujours connu

R2 : Par le site internet de la patinoire et du bowling

R3 : Par un guide de loisirs sur internet

R4 : Bouche à oreille

R5 : Publicité, prospectus

R6 : Autre (prévoir saisie)

Q18 : qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?

R1 : Sortie décidée entre amis

R2 : Je viens régulièrement

R3 : Sortie suggérée par un guide de loisirs sur internet

R4 : Sortie suggérée par une publicité ou un prospectus

R5 : Autre (prévoir saisie)

Q19 : Vous-êtes (ne pas poser la question mais remplir directement) ?

R1 : Un homme

R2 : Une femme

Q20 : Quel est votre âge ?

R1 : Moins de 15 ans

R2 : De 15 à 25 ans

R3 : De 26 à 30 ans

R4 : De 31 à 40 ans

R5 : De 41 à 50 ans

R6 : De 51 à 60 ans

R7 : Plus de 60 ans

Q21 : Quelle est votre activité ?

R1 : Agriculteurs exploitants

R2 : Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise

R3 : Cadres, professions intellectuelles supérieures

R4 : Professions intermédiaires

R5 : Employés R6 :

Ouvriers

R7 : Retraités

R8 : Enseignants

R9 : Etudiants

R10 : Chômeurs R11 :

Inactifs

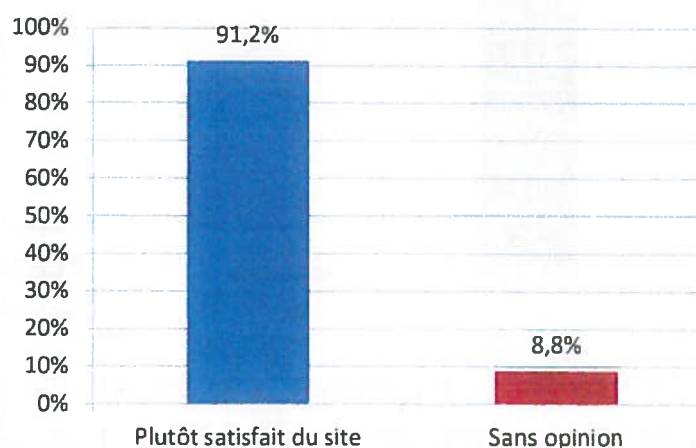
Q22 : De quelle ville venez-vous (saisir le code postal) ?

Q23 : Souhaitez-vous recevoir notre newsletter/programmation par mail ? (Zone de saisie adresse mail)

LA SATISFACTION

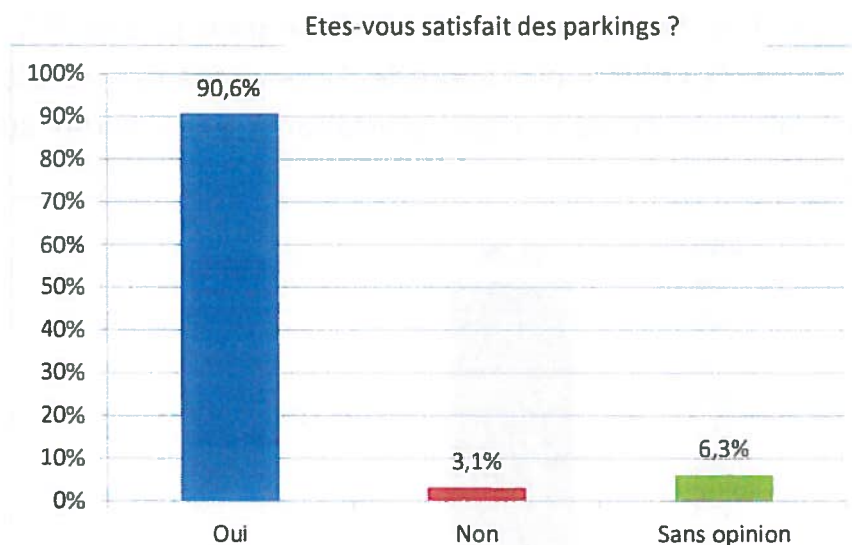
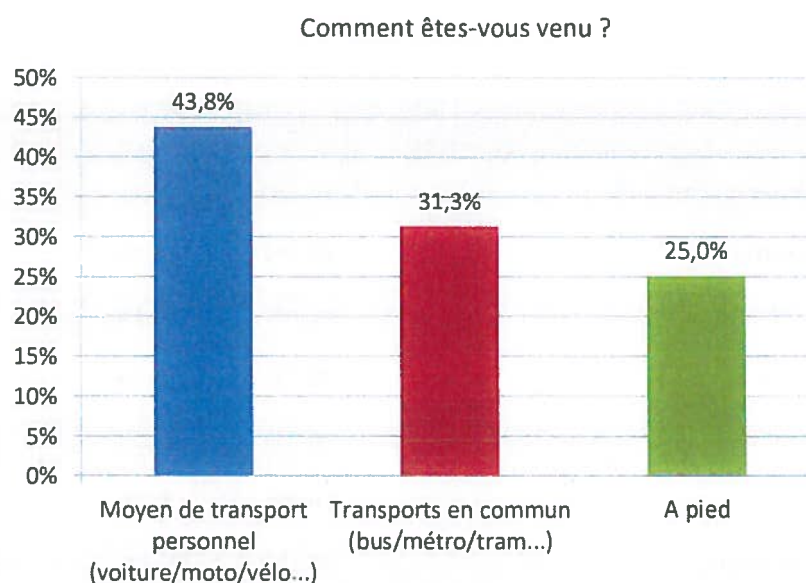
Etes-vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	97,1%	2,9%	0,0%
Qualité des courts	67,6%	29,4%	2,9%
Propreté	81,8%	12,1%	6,1%
Horaires	78,1%	15,6%	6,3%
Prix	46,9%	37,5%	15,6%
Boutique	56,3%	3,1%	40,6%
Matériel de location	37,5%	6,3%	62,5%

La qualité générale de l'accueil est satisfaisante pour plus de 97% des personnes interrogées, c'est le point le plus apprécié. La propreté des installations, ainsi que les horaires d'ouverture sont jugés satisfaisants par environ 80% des usagers interrogés.



91% des personnes interrogées se déclarent satisfaites du Tennis Badminton Mériadeck, alors que les 9% restants ne déclarent pas d'opinion.

LES MOYENS DE TRANSPORT

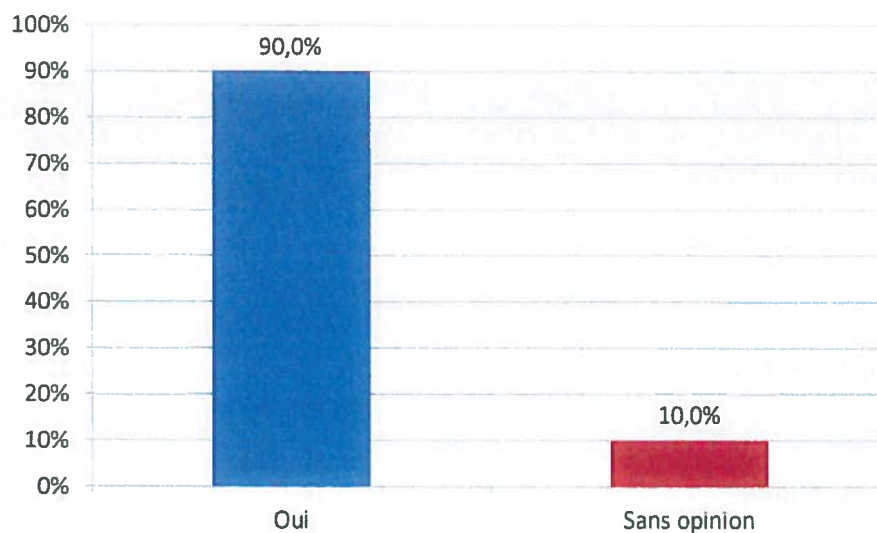


Pour se rendre au Tennis Badminton, près de 44% des personnes interrogées ont emprunté leur propre moyen de transport et 31% les transports en commun.

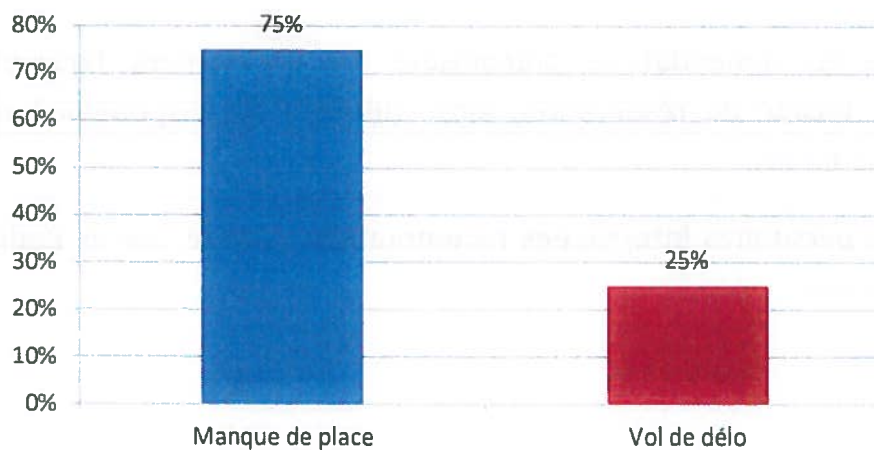
Les parkings offerts satisfont près de 91% des personnes qui les utilisent.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Etes-vous satisfait de la desserte ?



Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ?



La desserte du Tennis Badminton est jugée satisfaisante par 90% des personnes interrogées, ce qui en fait un site particulièrement accessible.

Les personnes insatisfaites regrettent le manque de places de stationnement, ainsi que les risques de vol de vélo.

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

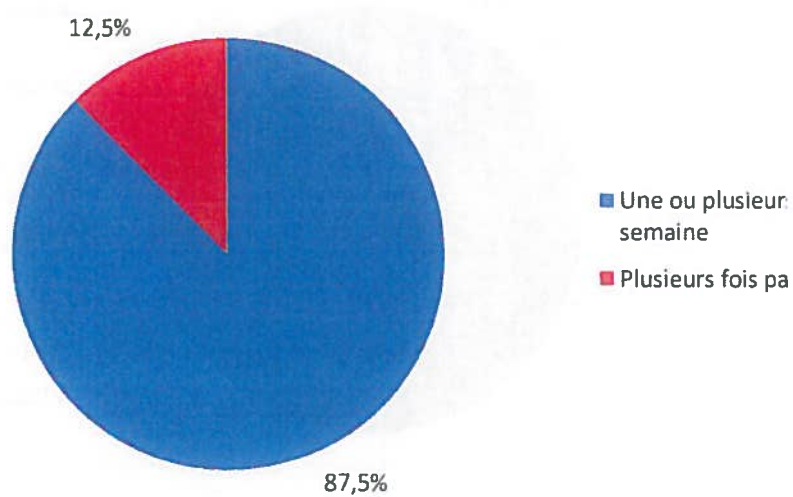
Prestations souhaitées	
Plus de terrains de tennis	25,0%
Plus de facilité de réservation	25,0%
Autres	18,8%
Plus d'amplitude horaire	12,5%
Tournois	6,3%
Parking vélo sécurisé	6,3%
Rénovation du bâtiment	6,3%

Parmi les recommandations préconisées par les usagers, figurent surtout une meilleure facilité de réservation, ainsi que plus de disponibilité concernant les terrains de tennis.

100% des personnes interrogées recommanderaient le Tennis Badminton à leurs amis et famille.

LA FREQUENTATION

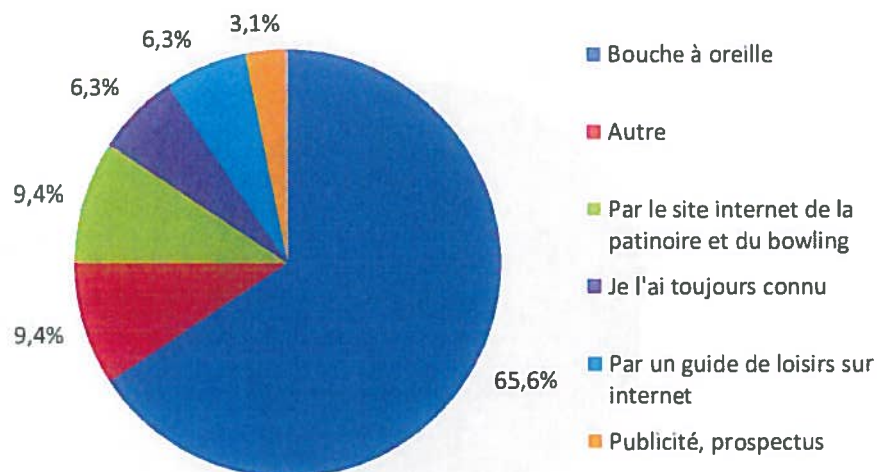
Venez-vous régulièrement ?



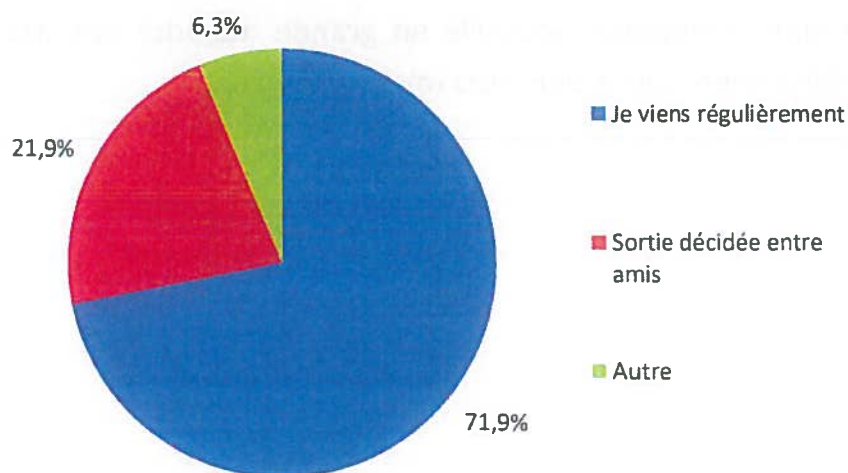
Le Tennis Badminton accueille en grande majorité des habitués, fréquentant l'établissement une à plusieurs fois par semaine.

LA FREQUENTATION

Comment avez-vous connu le Tennis ?



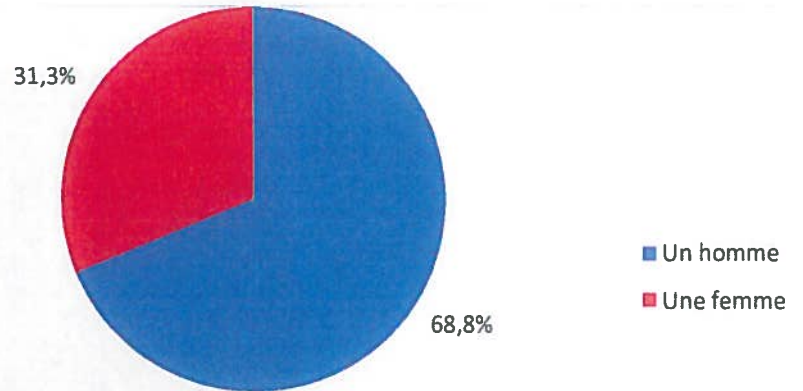
Qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?



Le bouche à oreille reste le meilleur canal de publicité de l'équipement ; néanmoins, 18% des utilisateurs le connaissent grâce aux moyens de communication mis en œuvre.

LE TYPE DE PUBLIC

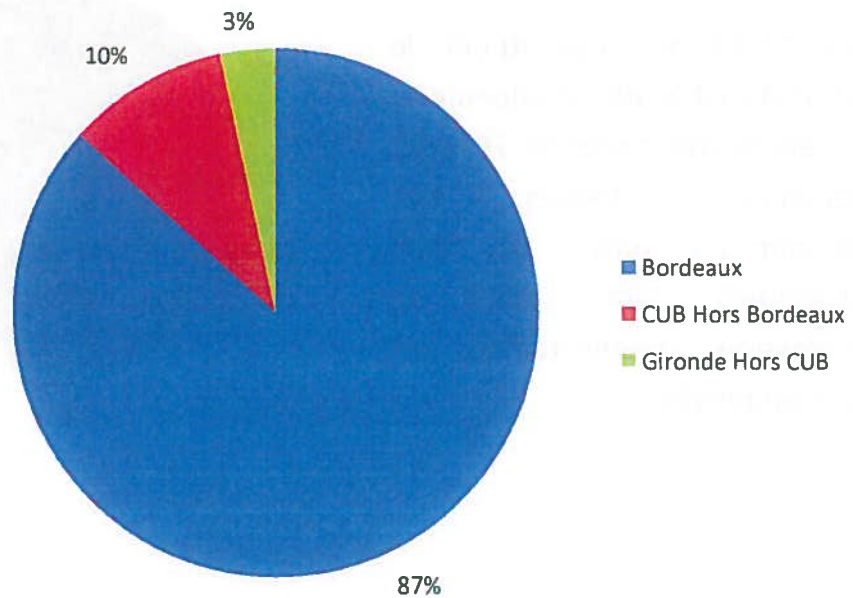
Les 15-30 ans constituent le cœur de cible de l'équipement, ils représentent près de 79% des personnes sondées. Ces personnes sont à 28% étudiantes, 25% cadres et professions intellectuelles, et 22% employés.



Tranches d'âge	%
De 26 à 30 ans	40,6%
De 15 à 25 ans	28,1%
De 31 à 40 ans	18,8%
De 41 à 50 ans	12,5%

Catégories Socio-professionnelles	%
Etudiants	28,1%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	25,0%
Employés	21,9%
Professions intermédiaires	12,5%
Enseignants	6,3%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	3,1%
Inactifs	3,1%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC



Le Tennis Badminton est un équipement de proximité, utilisés par les personnes habitant ou travaillant non loin. Les bordelais représentent 87% de l'échantillon sondé.

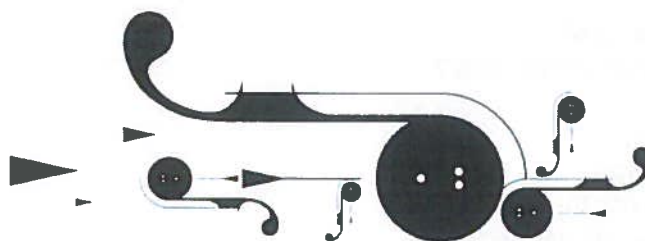
stadium vélodrome

BORDEAUX LAC



Cette enquête a été réalisée entre le 15 novembre et le 2 décembre 2012, au cours de deux séances de patinage. Les consignes données aux enquêteurs étaient d'interroger la population de façon aléatoire, sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé 41 personnes au total.



Questionnaire Stadium Vélodrome

Pouvez-vous me donner votre avis sur les points suivants : (Satisfait/sans opinion/insatisfait)

Q1 : Qualité de l'accueil

Q2 : Baptême de piste

Q3 : Propreté

Q4 : Horaires

Q5 : Prix

Q6 : Boutique

Q7 : matériel de location

Q8 : Globalement vous êtes ?

R1 : Plutôt satisfait du site

R2 : Plutôt insatisfait du site

Q9 : Comment êtes-vous venus ?

R1 : Moyen de transport personnel (voiture/moto/vélo...)

R2 : Transports en commun (bus/métro/tram...)

R3 : à pied

Q10 : Etes-vous satisfait des parkings ? (si R1 à la Q11) R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q11 : Etes-vous satisfait de la desserte du stadium ? (si R2 à la Q11) R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q12 : Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ? (Si R3 à Q12 ou Q13)

Q13 : Recommanderiez-vous cet établissement à votre famille/vos amis ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q14 : Est-ce qu'il y a des prestations que vous souhaiteriez que l'on vous propose ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q15 : Lesquelles ? (Si R1 à Q16)

Q16 : Combien de fois par an venez-vous ?

R1 : 1ère fois

R2 : Une fois par an

R3 : Une fois par mois

R4 : Plusieurs fois par mois

R5 : 1 ou plusieurs fois par semaine

Q17 : Comment avez-vous connu le stadium vélodrome ?

R1 : Je l'ai toujours connu

R2 : Par mon club

R3 : Par mon centre de loisirs/école/CE

R4 : Bouche à oreille

R5 : Publicité, prospectus

R6 : Autre (prévoir saisie)

Q18 : qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?

R1 : Sortie décidée par des amis

R2 : Je viens régulièrement

R3 : Sortie suggérée par un guide de loisirs sur internet

R4 : Sortie suggérée par une publicité ou un prospectus

R6 : Autre (prévoir saisie)

Q19 : Vous-êtes (ne pas poser la question mais remplir directement) ?

R1 : Un homme

R2 : Une femme

Q20 : Quel est votre âge ?

R1 : Moins de 15 ans

R2 : De 15 à 25 ans

R3 : De 26 à 30 ans

R4 : De 31 à 40 ans

R5 : De 41 à 50 ans

R6 : De 51 à 60 ans

R7 : Plus de 60 ans

Q21 : Quelle est votre activité ?

R1 : Agriculteurs exploitants

R2 : Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise

R3 : Cadres, professions intellectuelles supérieures

R4 : Professions intermédiaires

R5 : Employés R6 :

Ouvriers

R7 : Retraités

R8 : Enseignants

R9 : Etudiants

R10 : Chômeurs

R11 : Inactifs

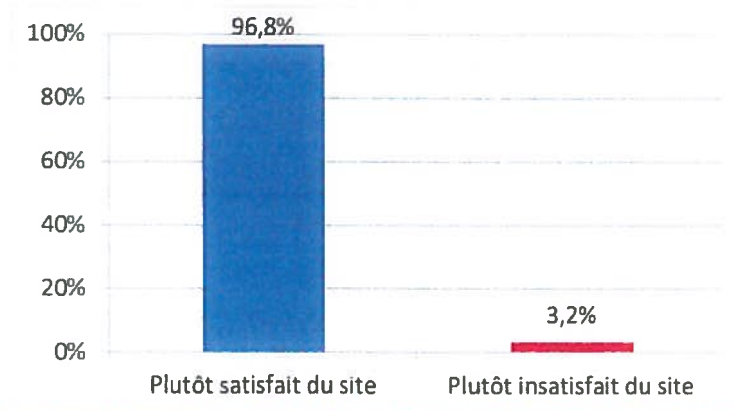
Q22 : De quelle ville venez-vous (saisir le code postal) ?

Q23 : Souhaitez-vous recevoir notre newsletter/programmation par mail ? (Zone de saisie adresse mail)

LA SATISFACTION

Etes vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	94,6%	0,0%	5,4%
Baptêmes de piste	82,4%	0,0%	17,6%
Propreté	91,9%	2,7%	5,4%
Horaires	86,1%	8,3%	5,6%
Prix	64,9%	29,7%	5,4%
Boutique	50,0%	29,7%	5,6%
Matériel de location	78,4%	8,3%	41,7%

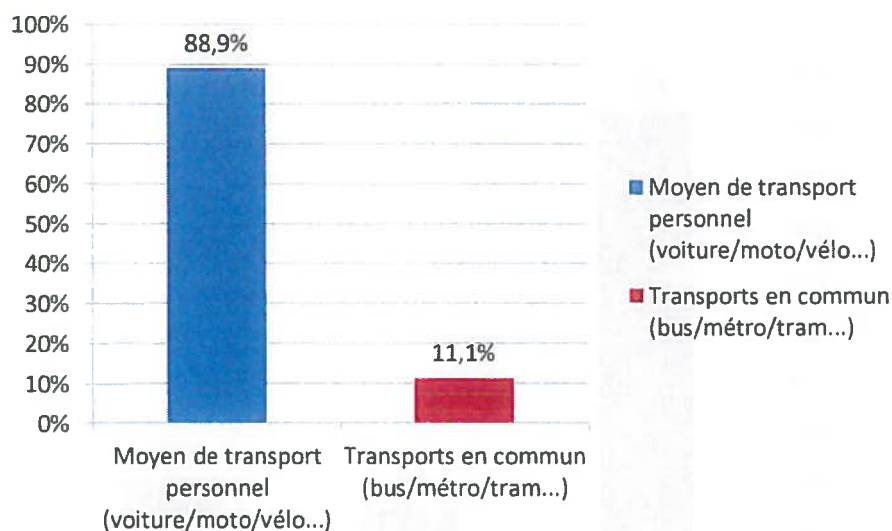
La qualité générale de l'accueil est satisfaisante pour près de 95% des personnes interrogées, c'est le point le plus apprécié. Les baptêmes de piste, les horaires et la propreté recueillent plus de 80% d'avis favorables.



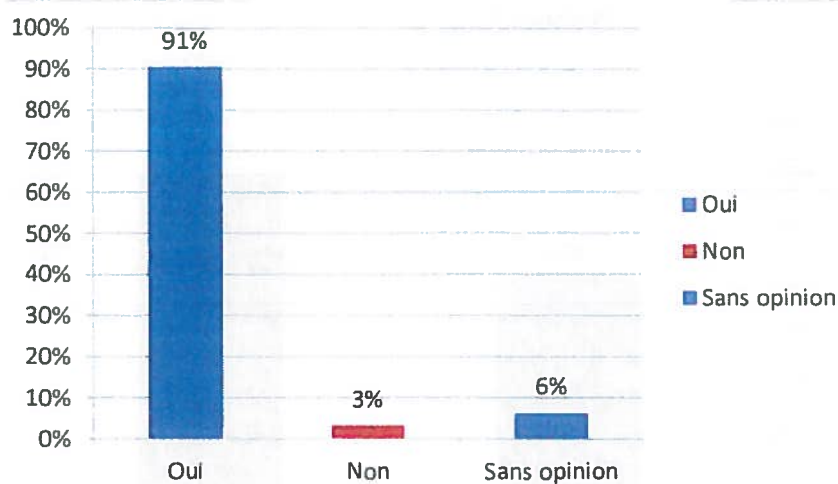
Près de 97% des personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'équipement.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Comment êtes-vous venu ?



Etes-vous satisfait des parkings ?

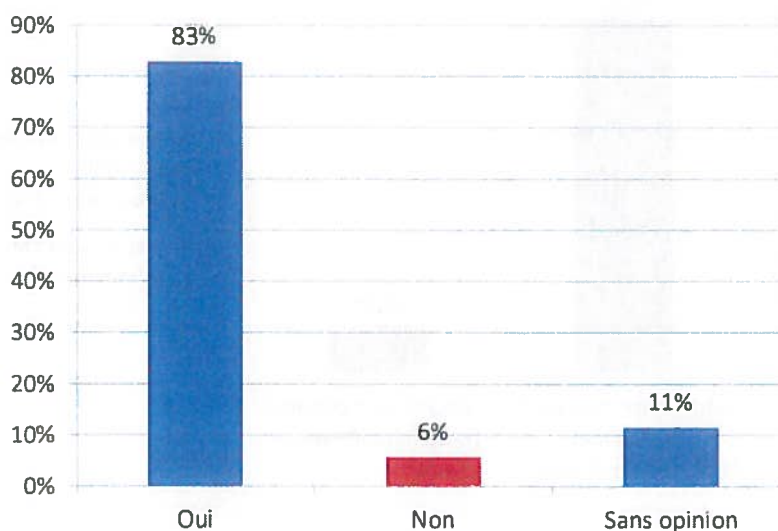


Le stadium vélodrome n'étant pas directement desservi par les transports en commun, près de 90% des usagers utilisent leur véhicule personnel pour s'y rendre.

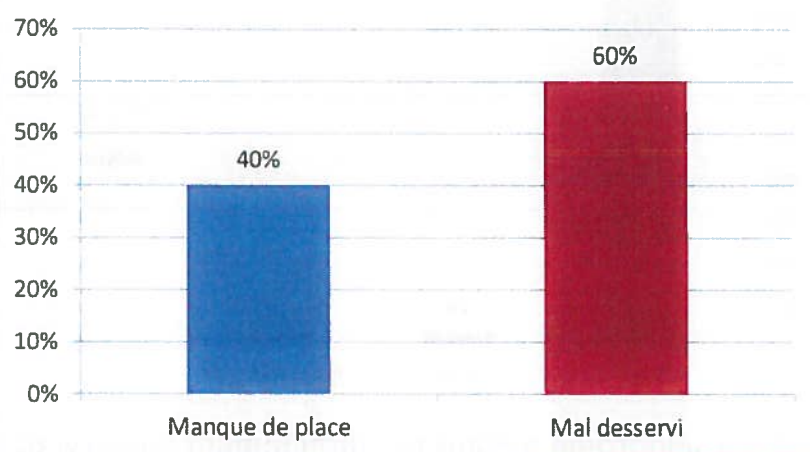
Le parking étant situé directement dans l'enceinte de l'équipement, il est logique qu'il ne recueille que 3% d'avis défavorables.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Etes-vous satisfait de la desserte ?



Pourquoi ?



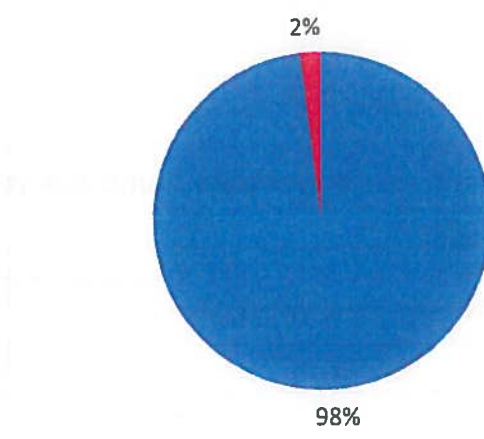
La desserte du Stadium vélodrome satisfait 83% des personnes sondées.

Les personnes insatisfaites regrettent le manque de places de stationnement, et l'insuffisance des lignes de bus et de tram.

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

Prestations souhaitées	
Salle de sports / musculation	60,0%
Massages	30,0%
Escalade	10,0%

Recommanderiez-vous le stadium à votre famille / amis ?

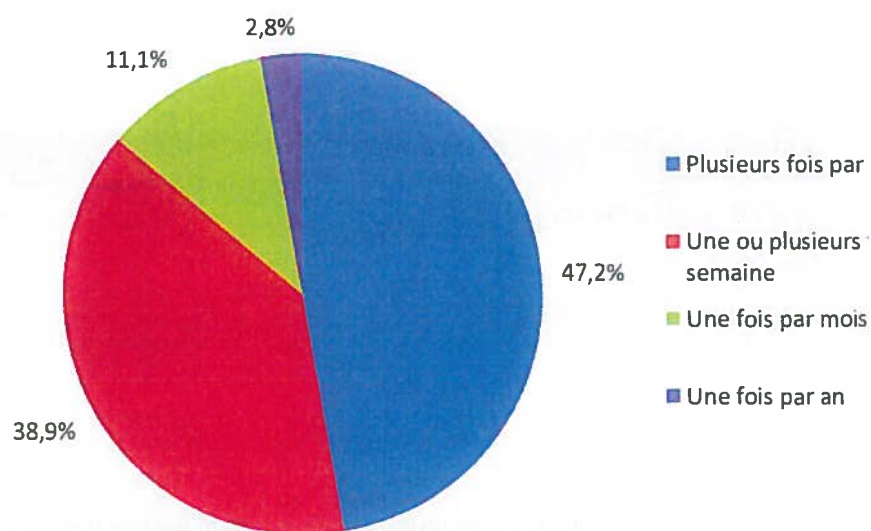


60% des recommandations portent sur la création d'une salle de sports et 30% sur la possibilité de se faire masser.

98% des personnes sondées recommanderaient le stadium à leurs famille ou amis.

LA FREQUENTATION

Venez-vous régulièrement ?

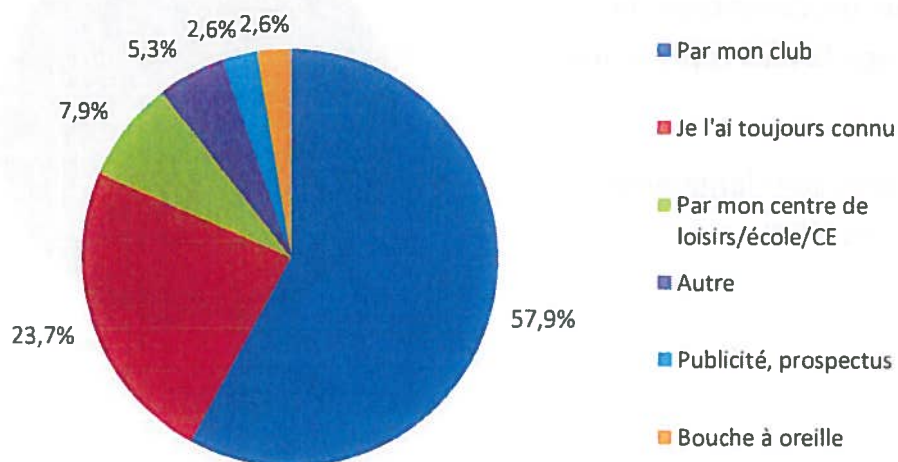


Les habitués, fréquentant l'équipement plus d'une fois par mois, représentent plus de 86% des personnes interrogées.

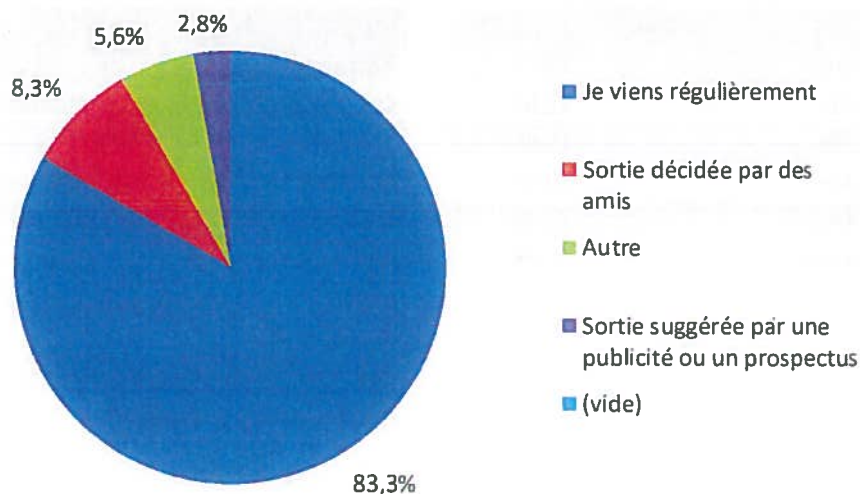
11% déclarent le fréquenter une fois par mois.

LA FREQUENTATION

Comment avez-vous connu le stadium ?



Qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?



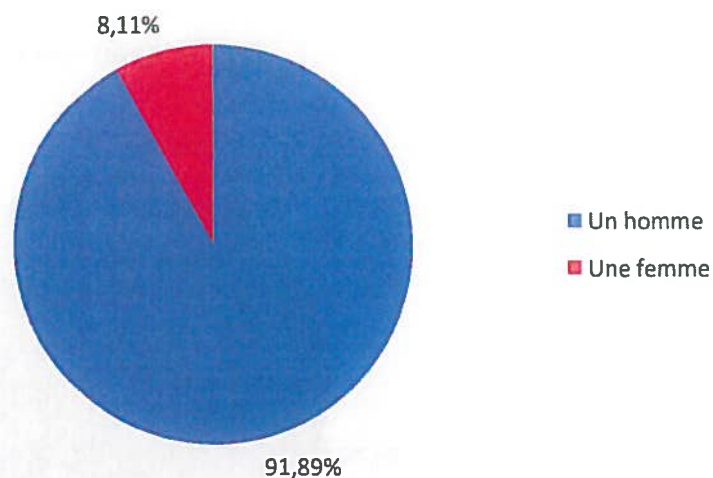
La majorité des personnes sondées (58%) ont connu le stadium par leur club et 2,6% par l'intermédiaire de publicité ou de prospectus.

La grande majorité de l'échantillon déclare venir par habitude.

LE TYPE DE PUBLIC

Les 41-50 ans constituent la classe d'âge la plus représentée (32,4%).

Les hommes sont largement majoritaires (92%).

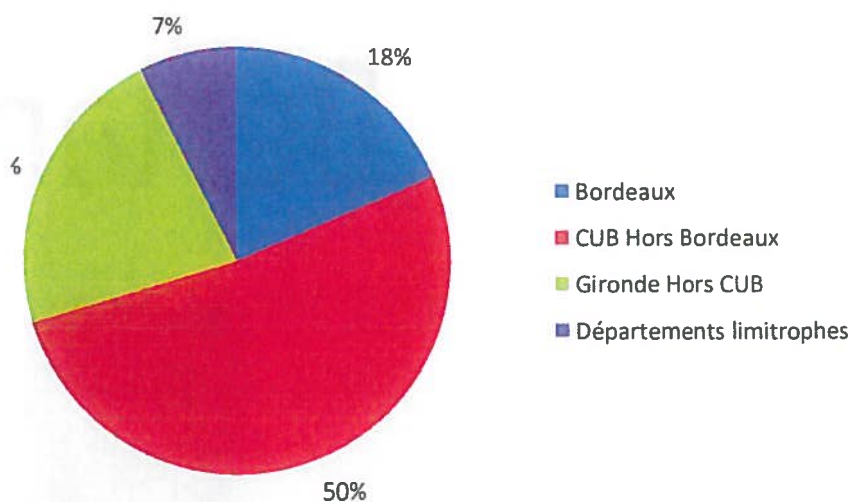


Tranches d'âge	%
De 41 à 50 ans	32,4%
Plus de 60 ans	27,0%
De 51 à 60 ans	18,9%
De 31 à 40 ans	10,8%
De 15 à 25 ans	8,1%
De 26 à 30 ans	2,7%

Catégories Socio-professionnelles	%
Retraités	27,0%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	21,6%
Employés	13,5%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	8,1%
Etudiants	8,1%
Ouvriers	8,1%
Inactifs	5,4%
Enseignants	2,7%
Chômeurs	2,7%
Professions intermédiaires	2,7%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC

Le stadium vélodrome accueille
18% de bordelais et 68%
d'habitants de la CUB.

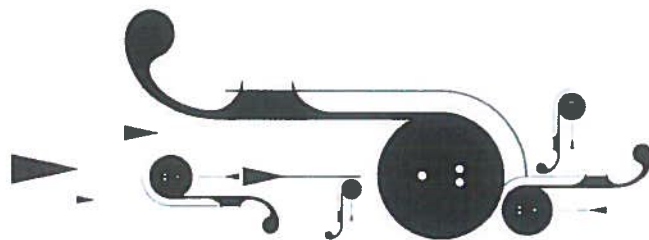


Patinoire Pey Berland



Cette enquête a été réalisée dans la semaine du 24 au 30 décembre 2012, durant les vacances scolaires, à l'accueil de la patinoire Pey Berland. Les consignes données aux enquêteurs étaient d'interroger la population de façon aléatoire, sans distinction de sexe ou d'âge.

Nous avons interrogé 52 personnes au total.



Questionnaire Patinoire Pey Berland

Pouvez-vous me donner votre avis sur les points suivants : (Satisfait/sans opinion/insatisfait)

Q1 : Qualité générale de l'accueil

Q2 : Animations

Q3 : Musique

Q4 : Installations

Q5 : Horaires

Q6 : Emplacement

Q7 : Patins de location

Q8 : Jardin de Glace

Q9 : Tarif

Q10 : Sécurité

Q11 : Globalement vous êtes ?

R1 : Plutôt satisfait du site

R2 : Plutôt insatisfait du site

Q12 : Comment êtes-vous venus ?

R1 : Moyen de transport personnel (voiture/moto/vélo...) R2 : Transports en commun (bus/métro/tram...)

R3 : à pied

Q13 : Etes-vous satisfait des parkings ? (si R1 à la Q11) R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q14 : Etes-vous satisfait de la desserte de la patinoire ? (si R2 à la Q11)

R1 : Oui

R2 : Sans opinion

R3 : Non

Q15 : Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait ? (Si R3 à Q12 ou Q13)

Q16 : Recommanderiez-vous la patinoire à votre famille/vos amis ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q17 : Est-ce qu'il y a des prestations que vous souhaiteriez que l'on vous propose ?

R1 : Oui

R2 : Non

Q18 : Lesquelles ? (Si R1 à Q16)

Q19 : Combien de fois par an venez-vous ?

R1 : 1ère fois

R2 : Une fois par an

R3 : Plusieurs fois chaque année

Q20 : Comment avez-vous connu la patinoire ?

R1 : Je l'ai toujours connue

R2 : En passant devant

R3 : Bouche à oreille

R5 : Guide de loisirs sur internet

R5 : Publicité, prospectus

R6 : Autre (prévoir saisie)

Q21 : qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ?

R1 : Sortie décidée par des amis

R2 : Je viens régulièrement

R3 : Sortie suggérée par un guide de loisirs sur internet

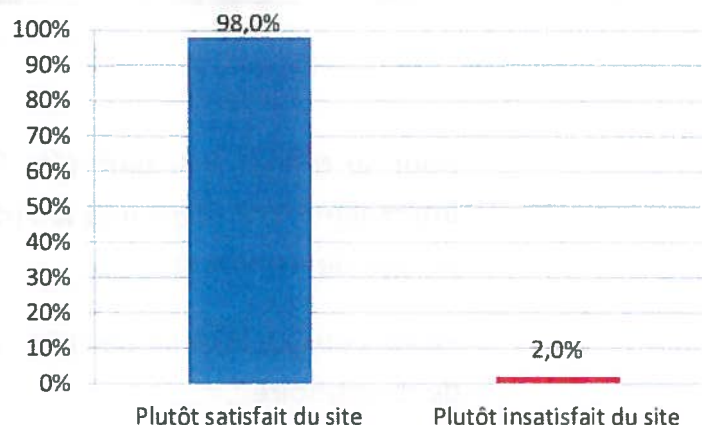
- R4 : Sortie suggérée par une publicité ou un prospectus
R5 : Autre (prévoir saisie)
Q22 : Vous-êtes (ne pas poser la question mais remplir directement) ?
R1 : Un homme
R2 : Une femme
Q23 : Quel est votre âge ?
R1 : Moins de 15 ans
R2 : De 15 à 25 ans
R3 : De 26 à 30 ans
R4 : De 31 à 40 ans
R5 : De 41 à 50 ans
R6 : De 51 à 60 ans
R7 : Plus de 60 ans
Q24 : Quelle est votre activité ?
R1 : Agriculteurs exploitants
R2 : Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise
R3 : Cadres, professions intellectuelles supérieures
R4 : Professions intermédiaires
R5 : Employés R6 : Ouvriers
R7 : Retraités
R8 : Enseignants
R9 : Etudiants
R10 : Chômeurs
R11 : Inactifs
Q25 : De quelle ville venez-vous (saisir le code postal) ?
Q26 : Souhaitez-vous recevoir notre newsletter/programmation par mail ? (Zone de saisie adresse mail)

LA SATISFACTION

Etes-vous satisfait des points suivants ?	Satisfait	Insatisfait	Sans opinion
Qualité générale de l'accueil	98,0%	0,0%	2,0%
Animations	35,3%	47,1%	17,6%
Musique	49,0%	39,2%	11,8%
Installations	92,2%	7,8%	0,0%
Horaires	90,2%	2,0%	9,8%
Emplacement	96,1%	3,9%	0,0%
Patins de location	41,2%	49,0%	9,8%
Jardin de glace	49,0%	5,9%	45,1%
Tarif	94,1%	5,9%	0,0%
Sécurité	68,6%	27,5%	3,9%

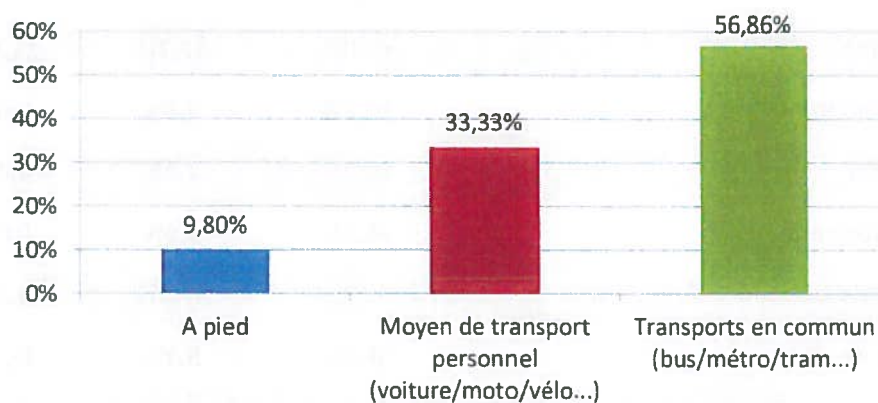
La qualité générale de l'accueil est satisfaisante pour 98% des personnes interrogées, c'est le point le plus apprécié avec dans une moindre mesure, l'emplacement (96% le jugent satisfaisant). Le principal point d'insatisfaction concerne les patins de location ainsi que les animations.

98% des personnes interrogées se déclarent satisfaites de la patinoire Pey Berland.

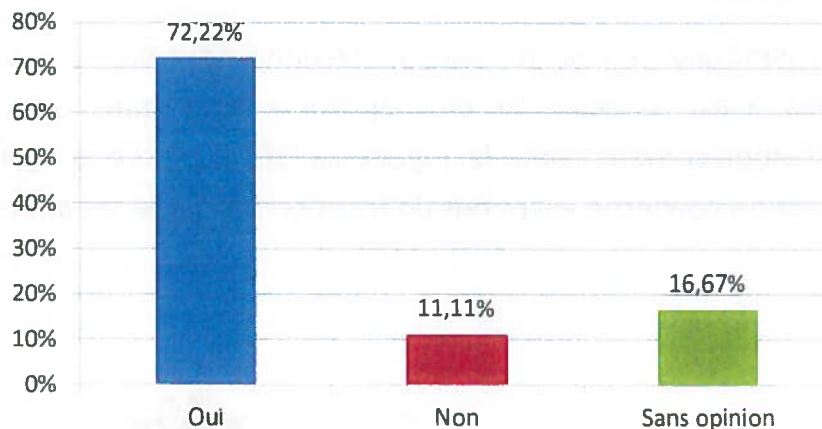


LES MOYENS DE TRANSPORT

Comment êtes-vous venu ?



Etes-vous satisfait des parkings ?

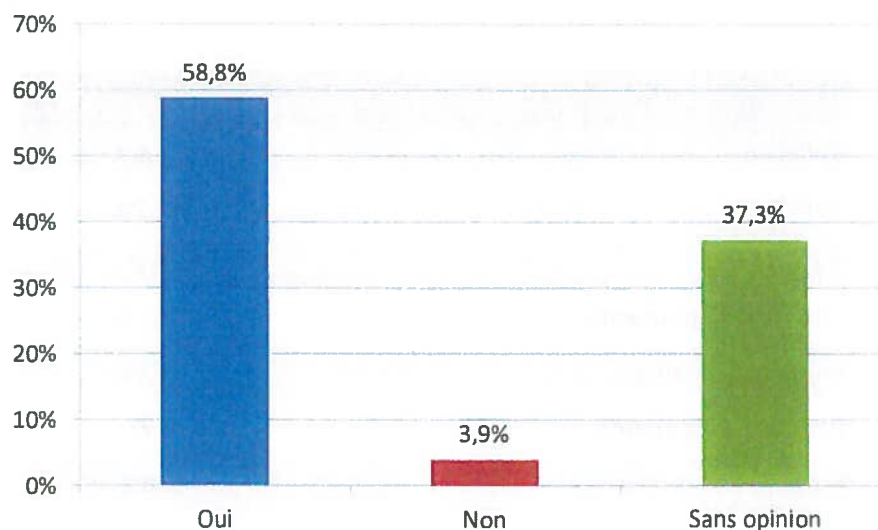


Pour se rendre à la patinoire Pey Berland près de 57% des personnes interrogées ont emprunté les transports en commun, et 33% leur propre moyen de transport.

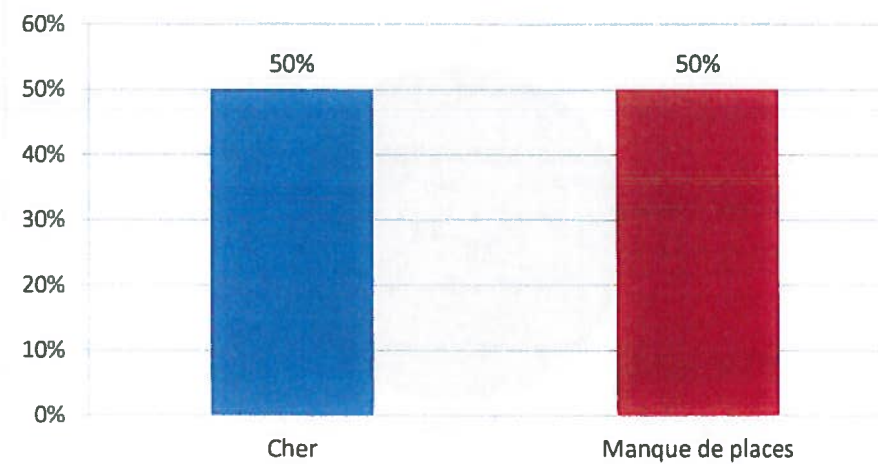
Parmi ceux-ci, 72% se déclarent satisfaits des parkings situés à proximité de la patinoire.

LES MOYENS DE TRANSPORT

Etes-vous satisfait de la desserte ?



Pourquoi ?



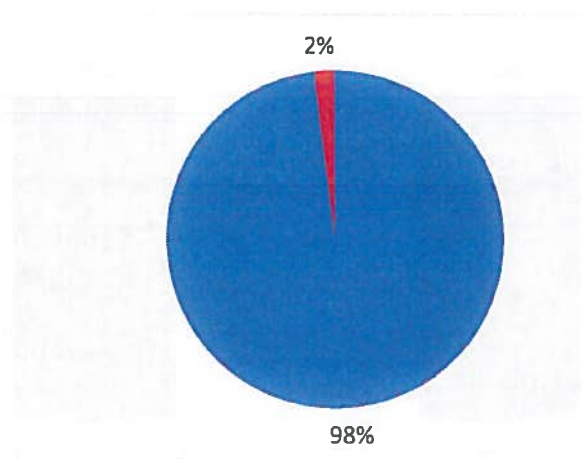
La desserte de la patinoire Pey Berland est jugée satisfaisante par près de 59% des personnes interrogées, il faut noter que seuls 4% se déclarent insatisfaits sur ce point, puisque 37% d'entre eux ne se prononcent pas.

Les personnes insatisfaites regrettent le manque de places de stationnement et le caractère payant de celui-ci.

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PRESTATIONS

Prestations souhaitées	
Toilettes	23,9%
Consigne	21,7%
Buvette	15,2%
Plus de jeux pour enfants	13,0%
Bancs pour adulte	10,9%
Patinoire plus grande	8,7%
Autres	6,5%

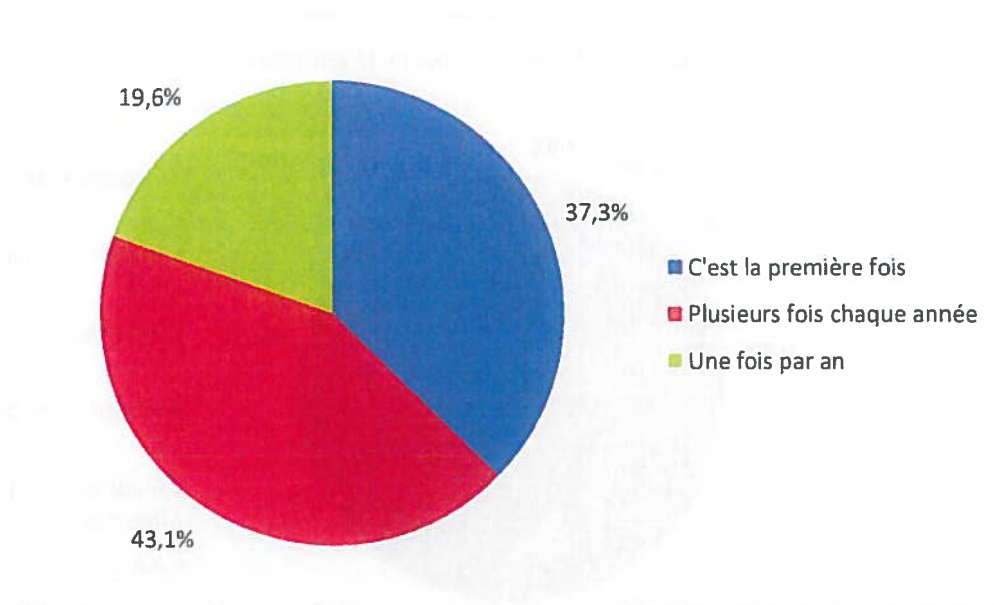
Recommanderiez-vous la patinoire à votre famille / amis ?



Les recommandations les plus citées concernent les toilettes, la consigne, et, dans un moindre mesure, l'installation d'une buvette et de davantage de jeux pour les enfants.

98% des personnes interrogées recommanderaient le site à leur famille ou leurs amis, ce qui rejoint bien le taux global de satisfaction.

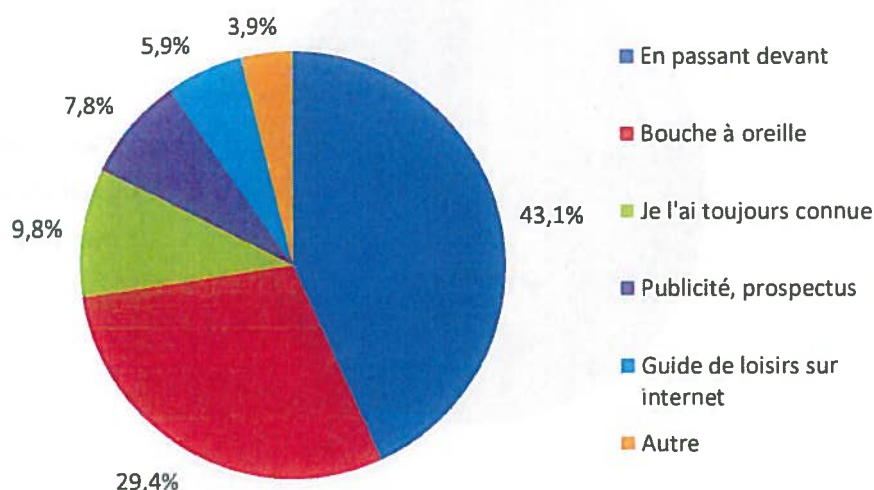
LA FREQUENTATION



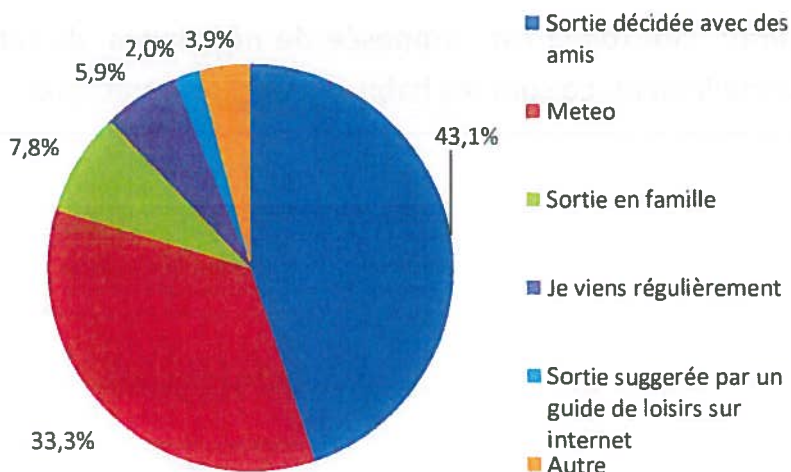
La population interrogée est composée de néophytes, de fidèles et d'habituels. Proportionnellement, ce sont les habitués les plus nombreux.

LA FREQUENTATION

Comment avez-vous connu la patinoire ?



Qu'est-ce qui vous a décidé à venir aujourd'hui ? ?



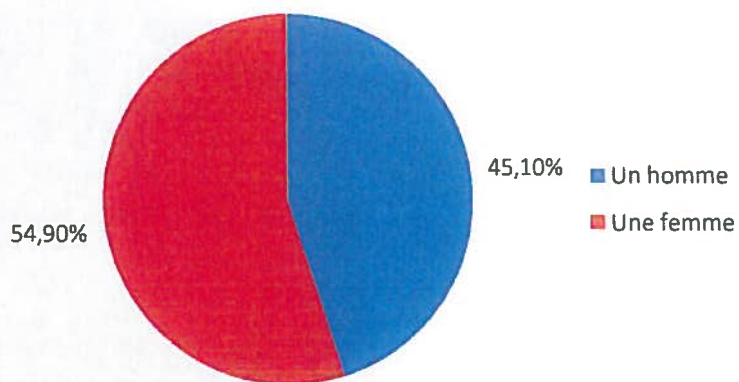
L'emplacement de la patinoire constitue sa meilleure publicité, puisque 43% des personnes interrogées l'ont découverte en passant devant. Et pour près de 14% de l'échantillon ce fut le cas grâce à la publicité, les prospectus et la présence dans les guides de loisirs sur internet.

Il est à noter que la météo occupe une grande place dans le choix de la patinoire comme sortie, puisque 33% des personnes interrogées l'ont déclarée décisive.

LE TYPE DE PUBLIC

Les trentenaires sont les plus représentées dans notre échantillon, mais toutes les classes d'âge sont présentes de manière significative.

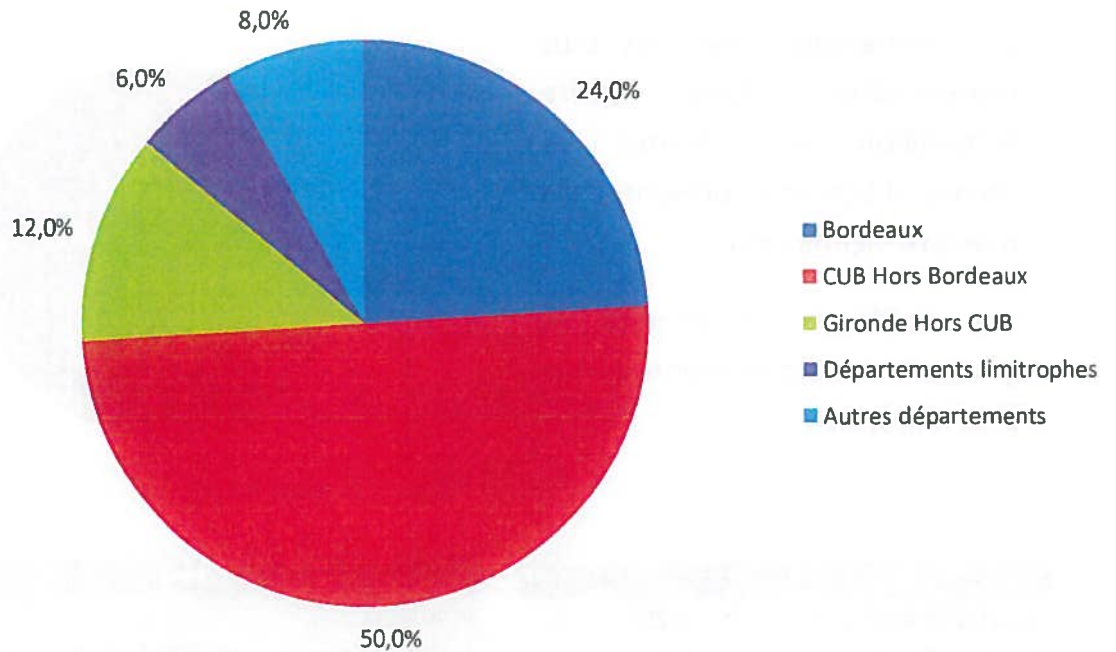
Les étudiants constituent le groupe socio-professionnel le plus important.



Tranches d'âge	%
De 31 à 40 ans	39,2%
De 15 à 25 ans	19,6%
Moins de 15 ans	15,7%
De 41 à 50 ans	15,7%
Plus de 60 ans	5,9%
De 51 à 60 ans	3,9%

Catégories Socio-professionnelles	%
Etudiants	35,3%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	15,7%
Employés	13,7%
Professions intermédiaires	11,8%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	9,8%
Retraités	5,9%
Enseignants	3,9%
Inactifs	3,9%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PUBLIC



24% des personnes interrogées sont bordelais, ce qui porte la proportion de la population habitant la CUB à près de 75%.

Il faut noter la présence de 14% de personnes n'habitant pas le département de la Gironde.

Clubs utilisateurs



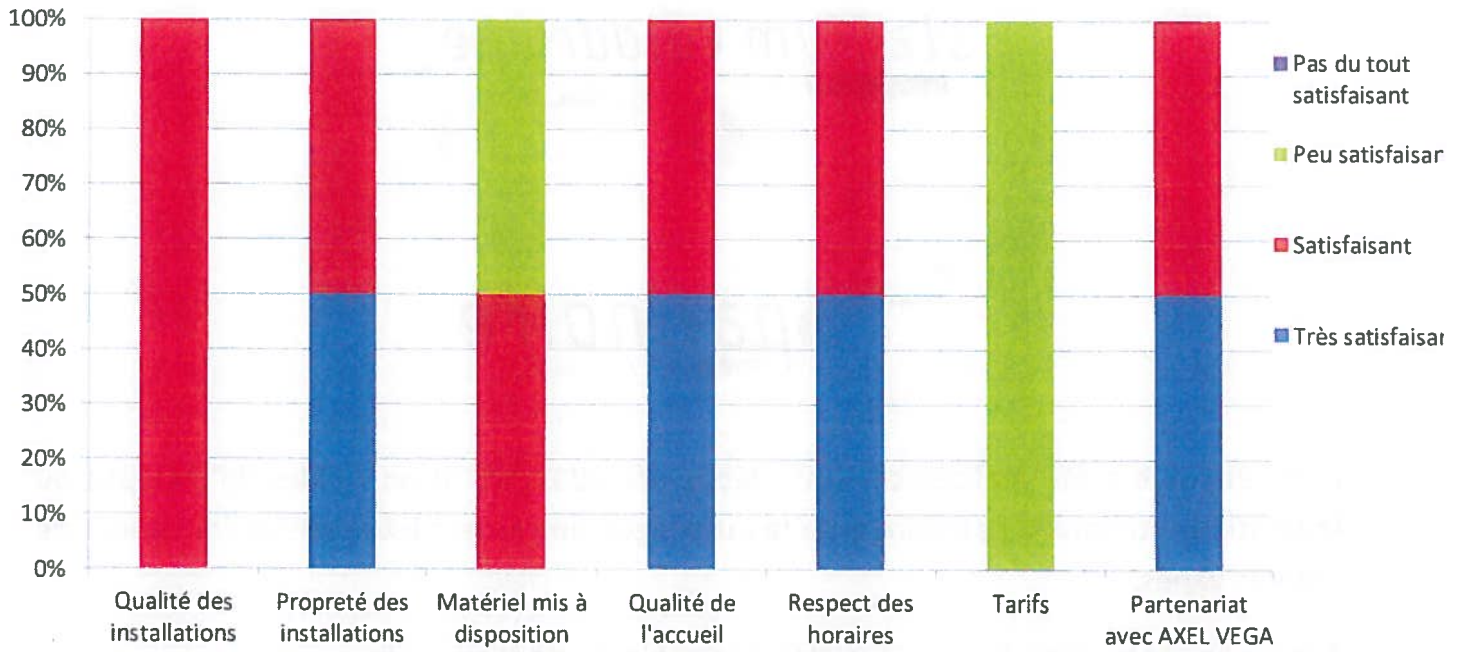
Cette enquête a été réalisée courant décembre 2012, les responsables de six clubs ou fédérations utilisant la patinoire ont été interrogés concernant leur satisfaction autour de critères variés.

A la fin de l'entretien, ils ont été invités à formuler leurs remarques.

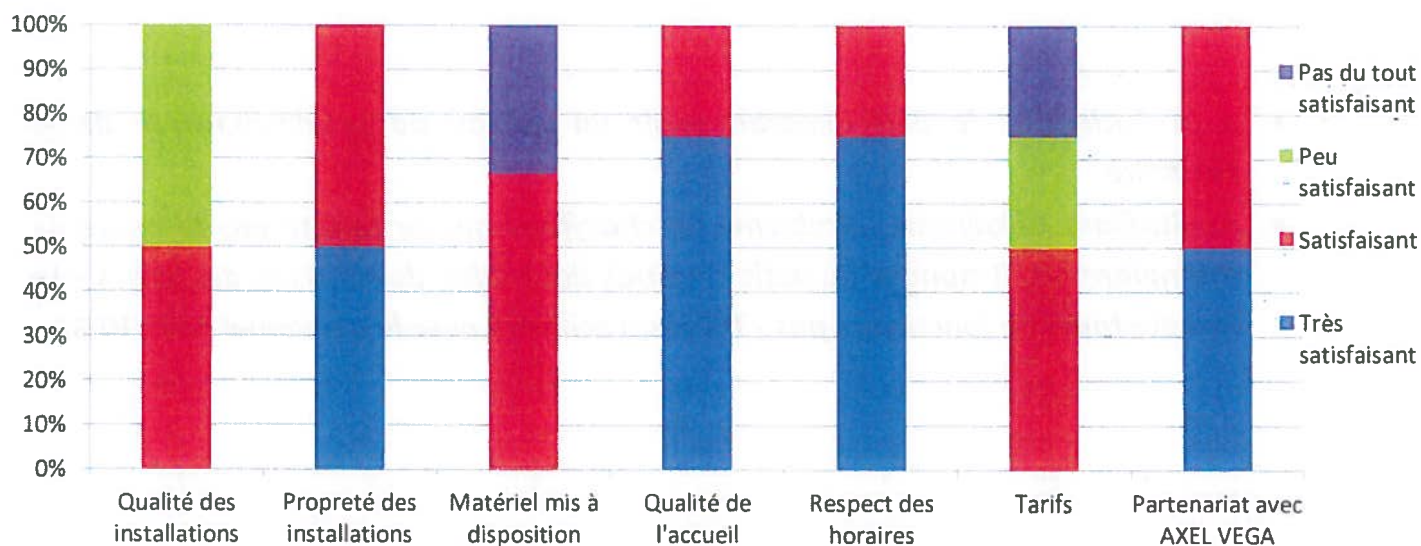
Clubs et fédérations interrogés :

- **Patinoire : Bordeaux Sports de Glace (Mme Legrix) et Bordeaux Gironde Hockey (M. Jaffeux)**
- **Stadium Vélodrome : Comité départemental d'athlétisme (M. Lembeye), Comité régional de Cyclisme (M. Pouey), Comité départemental de Cyclisme (M. Tiffon), Pôle France de Cyclisme (M. Vermeulen)**

SATISFACTION DES CLUBS UTILISATEURS DE LA PATINOIRE



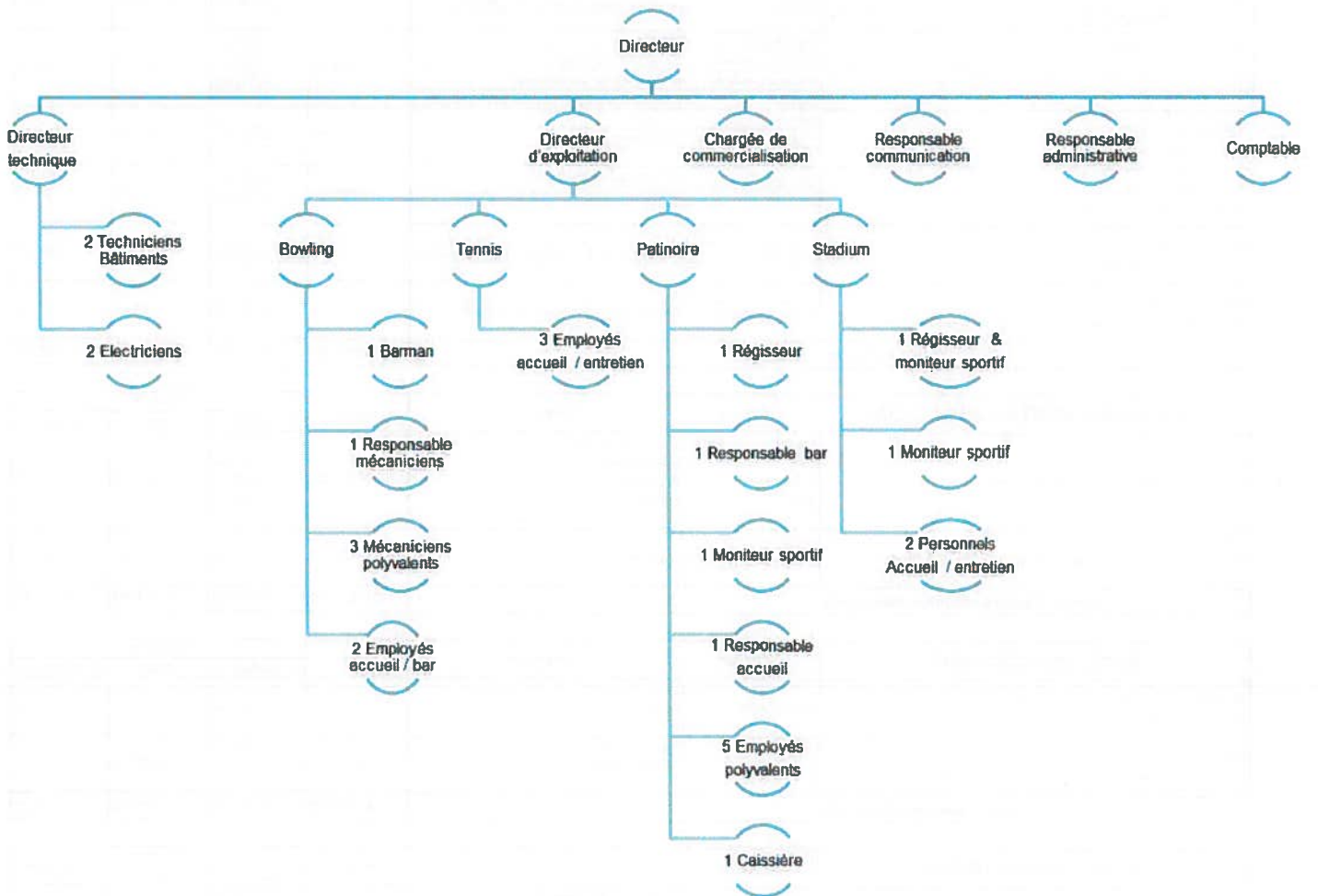
SATISFACTION DES CLUBS UTILISATEURS DU STADIUM VELODROME



REMARQUES DIVERSES EMISES PAR LES CLUBS UTILISATEURS

- *A la Patinoire : le BSG aimerait avoir un bureau au rez-de-chaussée de la patinoire*
- *Au Stadium Vélodrome : Problème de chauffage qui ne facilite pas la tenue de championnats, il manque du petit matériel, des tables, des chaises, des bancs – Le compte tours ne fonctionne pas - Très bon échange avec le personnel AXEL VEGA*

ORGANIGRAMME AXEL VEGA



INVESTISSEMENTS MOBILIERS A LA CHARGE DU REGISSEUR REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2012

PATINOIRE	Entreprise	Désignation	Budget	Montant		
				Facture	total	Ecart
Sièges pour gradins : Remplacement et harmonisation des assises de gradins	Samia/devienne	240 fauteuils sur poutres	15 000,00	9 500,00	9 500,00	-5 500,00
Partition de la salle, filets de protections (rideaux, rails, filets) : Remplacement de rideaux et pendrillons usagés, installation rails,	Azur Scénic	1 patience	25 000,00	7 842,56	24 110,86	-889,14
	Azur Scénic	10 pendrillons		8 253,50		
	Adret	installations des rails		3 750,00		
	PROTO France	6 flight case		1 640,10		
Création d'un local de stockage extérieure : Amélioration de la capacité de stockage et gain de temps sur les montages et démontages	Azur Scénic	8 pendrillons / 6 jupes de scènes	5 000,00	2 624,70	0,00	-5 000,00
Espace de petite restauration : Amélioration de l'ergonomie des espaces bars et dévelopt du snacking	Ecopos	caisses enregistreuses et accessoires	10 000,00	10 288,00	10 288,00	288,00
Matériel de manutention Acquisition des matériels de manutentions amélioration des conditions et temps de travail	Proto France	4 flight case	10 000,00	1 093,40	9 907,42	-92,58
	Ateliers Lumière	3 flight case Starway		528,00		
	Ateliers Lumière	armoire mobile (PeyBerland)		2 746,02		
	Stacco	6 stop chute patience de fonds & latérales		5 540,00		
Matériel de patinage : Patins grand public	Patinoire Villeneuve d'Ornon	1200 patins à glace	5 000,00	10 300,00	10 300,00	5 300,00
Matériel de patinage : Usage scolaires (plots, luges)	Guy Dupuis	100 casques de protections	5 000,00	1 920,00	4 916,00	-84,00
	Synerglasses	19 luges & équipements pour motricité		2 996,00		
Matériel de patinage : Aspirateurs, monobrosses	Pratif Net	4 aspirateurs, 2 monobrosses et 1 balayeuse	4 000,00	3 000,00	3 000,00	-1 000,00
Matériel éclairages Amélioration de la mise en lumière sur les séances publiques	Ateliers Lumière	20 proj. LEDS Starway + console DMX	6 000,00	6 285,63	6 285,63	285,63
Cumul Patinoire			85 000,00	78 307,91	78 307,91	-6 692,09

TENNIS/BADMINTON MERIADECK	Entreprise	Désignation	Budget	Montant		
				Facture	total	Ecart
Remise en état des sanitaires du 1er étage	France équipements B2R Brossette Alcor	cloisons stratifiées faux plafonds WC suspendus carrelage (sol et murs)	20 000,00	2 027,90 890,00 1 098,00 4 258,59	8 274,49	-11 725,51
Petits mobiliers : Accueil usagers (bancs supplémentaires 4 courts de bad par terrain tennis)	Recyclage de mobiliers existants		1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
Cumul Tennis/Badminton Mériadeck			21 500,00	8 274,49	8 274,49	-13 225,51

BOWLING MERIADECK	Entreprise	Désignation	Budget	Montant		
				Facture	total	Ecart
Ordinateur/logiciel gestion des pistes : Accueil clients (amélioration de la gestion client et poste de secours)	Qubica AMF	PC gestion des pistes	3 500,00	4 950,70	4 950,70	1 450,70
Comptoir accueil & bar : Rénovation et amélioration ergonomie des postes de travail	B2R	faux plafond	5 000,00	944,50	3 989,50	-1 010,50
	RTF	remplacement four		3 045,00		
Cumul Bowling Mériadeck			8 500,00	8 940,20	8 940,20	440,20

STADIUM/VELODROME	Entreprise	Désignation	Budget	Montant		
				Facture	total	Ecart
Chauffage, économie d'énergie	Gerflor Badmania	6 terrains de Badminton 6 poteaux et 6 filets	0,00	24 000,00 2 455,38	26 455,38	26 455,38
	Majicap	rideaux à lanières		5 113,00		
Cumul Stadium/Vélodrome			30 000,00	31 568,38	31 568,38	1 568,38

SERVICES CENTRAUX	Entreprise	Désignation	Budget	Montant		
				Facture	total	Ecart
Renouvellement de mat. informatique et logiciels	Défis	remplacement poste I. MORA	10 000,00	1 489,50	9 495,49	-504,51
	Défis	remplacement poste CL. Dpa, Dpe		4 776,00		
	Cdiscount	3 imprimantes		1 055,99		
	Défis	Serveur informatique		716,00		
	Défis	poste tennis		1 458,00		
Remise à niveau du matériels et logiciels de billetterie et de contrôle des accès aux équipements sportifs de la Ville de Bordeaux (Patinoire, piscines)	Applicam	Logiciel et matériel informatique Patinoire	18 800,00	18 800,00	18 800,00	18 800,00
Mobiliers et outils de communications : Création de nouveaux produits à destination des entreprises (pack communication, soirées incentives)	Concrete Live	structures alu déco (ponts) + embases	35 000,00	1 831,08	24 765,59	-10 234,41
	Techni scri	Signalétiques (tennis, patinoire, bowling)		2 634,00		
	C2J	Circuit gonflable kart		9 787,00		
	B2R faux plafonds	Faux plafond salle Axel		6 834,00		
	Sono Vente Auchan	Ens enceintes/ampli/console son 6 moniteurs TV 32"		2 079,43 1 600,08		
Mobiliers & matériels de bureau & d'atelier	Syrade Manuthan	Remplacement talkies Meubles rangements ateliers	10 000,00	2 577,00 1 616,10	4 193,10	-5 806,90
Cumul Services Centraux			55 000,00	57 254,18	57 254,18	2 254,18

Cumul investissements mobiliers 2012	200 000,00	184 345,16	184 345,16	-15 654,84
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

RESULTAT 2012 / PATINOIRE MERIADECK

	Réalisé 2008 à 2012					Budget prévisionnel 2012
	2008	2009	2010	2011	2012	
RECETTES						
C.A. Manifestations	720 678	973 819	1 153 725	1 064 686	1 044 797	1 148 100
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	397 604	564 227	644 070	597 784	509 419	625 000
Prest. annexes manif. (accueil,contrôle,sécurité)	184 954	235 653	292 401	294 302	383 315	323 100
Bar, restaurant manifestations	138 121	173 938	217 253	172 600	152 063	200 000
C.A. Activités sportives	251 938	251 494	301 794	322 427	361 140	264 000
Entrées public	141 735	155 791	204 618	207 981	245 822	175 000
Entrées scolaires	32 828	30 688	22 236	26 480	33 709	20 000
Séances karting	14 769	16 849	24 261	22 748	27 287	20 000
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	30 232	19 371	11 035	17 048	9 796	10 000
Bar, restaurant	28 008	26 735	36 474	42 971	40 544	35 000
Ventes proshop	3 926	1 670	2 510	4 732	3 270	3 000
Autres	442	389	661	467	713	1 000
C.A. Autres	32 553	51 691	44 713	33 557	48 066	10 000
Autres prestations (jeux)	2 737	1 611	2 341	4 423	6 482	0
Autres produits et produits exceptionnels	29 816	50 080	42 372	29 134	41 585	10 000
Total produits	1 005 169	1 277 003	1 500 231	1 420 670	1 454 003	1 422 100
DEPENSES						
Achats	50 393	64 413	87 754	70 949	77 787	73 500
Achats stockés (bar,emballages,...)	49 239	62 964	87 268	66 600	76 332	73 500
Achats proshop	1 154	1 449	486	4 348	1 455	0
Charges externes	503 834	575 629	567 415	567 286	683 397	580 120
Fluides (Eau, gaz, électricité)	125 270	138 215	152 460	162 857	198 809	142 500
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	7 165	8 966	7 788	4 359	4 740	2 500
Achats matériels pour location	2 639	469	0	0	0	5 000
Sous traitance prestations concerts-spectacles	101 421	153 048	165 449	149 768	210 634	170 450
Sous traitance prestations	40 285	48 257	28 000	24 102	43 698	61 000
Contrats entretien et contrôles techniques	107 452	97 969	99 286	106 626	104 221	95 000
Entretien batiments, matériel, installation	89 033	93 873	78 428	83 198	81 087	70 000
Assurances	19 670	19 308	20 032	21 545	22 791	20 000
Honoraires	850	0	254	0	0	0
Publicités, insertions	2 545	8 301	9 431	8 175	10 267	8 500
Déplacements, missions, réceptions	1 549	4 448	2 671	1 833	3 862	2 220
Poste et Télécom	318	388	805	897	1 141	600
Autres charges externes et charges diverses	5 637	2 387	2 814	3 926	2 148	2 350
Impôts et taxes	3 007	2 843	3 096	4 456	6 806	3 200
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0
Sacem	2 776	2 608	2 824	4 217	6 563	3 000
Autres Impôts et Taxes	231	235	272	239	243	200
Salaire et charges du régisseur	513 991	522 609	590 853	598 091	531 683	553 000
Personnel permanent CDI	329 615	326 495	369 861	367 181	316 572	360 000
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	100 926	122 863	159 783	150 343	130 557	137 000
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	83 450	73 251	61 209	80 567	84 555	56 000
Autres charges (y c.TVA/gratuité & dépréc./créances)	372	1 204	9 302	576	45 944	0
Charges exceptionnelles	13 720	0	16 732	5 311	0	0
Rémunération du régisseur	0	0	0	0	0	0
Total charges	1 085 316	1 166 698	1 275 152	1 246 668	1 345 616	1 209 820
RÉSULTAT	-80 146	110 304	225 079	174 002	108 387	212 280

RESULTAT 2012 / BOWLING MERIADECK

	Réalisé 2008 à 2012					Budget
	2008	2009	2010	2011	2012	prévisionnel 2012
RECETTES						
C.A. Manifestations	0	0	0	0	0	0
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0	0	0	0	0	0
Prest. annexes manif. (accueil, contrôle, sécurité)	0	0	0	0	0	0
Bar, restaurant manifestations	0	0	0	0	0	0
C.A. Activités sportives	497 443	400 729	403 145	454 495	526 650	443 500
Entrées public	348 620	283 864	275 969	310 731	345 649	298 500
Entrées scolaires	16 730	12 045	9 325	11 121	10 421	10 000
Séances karting	0	0	0	0	0	0
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	883	1 242	0	0	589	0
Bar, restaurant	130 928	103 239	117 513	132 155	168 614	135 000
Ventes proshop	281	340	338	471	1 376	0
Autres	0	0	0	17	0	0
C.A. Autre	26 796	19 961	14 764	18 762	17 634	15 000
Autres prestations (jeux, partenariats)	17 374	16 798	14 675	18 254	12 156	15 000
Autres produits et produits exceptionnels	9 422	3 163	89	507	5 478	0
Total produits	524 239	420 690	417 909	473 257	544 284	458 500
DEPENSES						
Achats	37 873	40 089	38 364	40 606	66 415	48 000
Achats stockés (bar, emballages,...)	38 451	39 968	38 116	42 045	64 618	48 000
Achats proshop	-578	121	248	-1 439	1 796	0
Charges externes	143 587	134 655	128 968	100 109	118 033	131 100
Fluides (Eau, gaz, électricité)	28 325	27 004	26 146	24 009	38 051	28 000
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	4 345	2 144	228	484	2 157	1 000
Achats matériels pour location	2 642	5 140	0	2 527	7 040	3 500
Sous traitance prestations concerts-spectacles	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations	66 578	61 956	56 824	45 493	42 692	61 500
Contrats entretien et contrôles techniques	5 225	7 271	4 602	5 292	3 442	9 000
Entretien batiments, matériel, installation	26 277	15 850	29 054	11 042	8 921	13 000
Assurances	2 928	2 876	2 983	3 209	3 394	3 000
Honoraires	0	0	0	0	0	0
Publicités, insertions	3 085	8 512	4 797	4 138	8 647	8 000
Déplacements, missions, réceptions	675	471	899	576	340	1 000
Poste et Télécom	2 155	2 151	1 986	1 680	1 588	2 000
Autres charges externes et charges diverses	1 352	1 282	1 449	1 660	1 759	1 100
Impôts et taxes	2 599	2 663	3 291	3 907	3 583	3 100
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0
Sacem	2 549	2 624	2 753	3 486	3 362	2 800
Autres Impôts et Taxes	50	39	538	421	221	300
Salaire et charges du régisseur	276 337	264 046	264 455	250 923	263 095	230 000
Personnel permanent CDI	257 628	233 847	258 592	243 543	257 561	230 000
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	0	0	0	0	0	0
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	18 709	30 199	5 864	7 380	5 535	0
Autres charges (y c. TVA/gratuité & dépréc./créances)	327	1 139	1 020	3 117	1 308	0
Charges exceptionnelles (dont exercices antérieures)	0	685	747	2 181	8 588	0
Rémunération du régisseur	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	460 723	443 278	436 845	400 842	461 022	412 200
RESULTAT	63 516	-22 588	-18 937	72 414	83 263	46 300

RESULTAT 2012 / TENNIS & BADMINTON MERIADECK

	Réalisé 2008 à 2012					Budget
	2008	2009	2010	2011	2012	prévisionnel 2012
RECETTES						
C.A. Manifestations	0	0	1 963	0	0	0
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0	0	1 963	0	0	0
Prest. annexes manif. (accueil, contrôle, sécurité)	0	0	0	0	0	0
Bar, restaurant manifestations	0	0	0	0	0	0
C.A. Activités sportives	121 121	130 719	134 084	151 774	175 263	150 000
Entrées public	88 184	96 017	98 753	111 715	131 742	110 000
Entrées scolaires	19 719	20 540	18 193	21 540	23 028	25 000
Séances karting	0	0	0	0	0	0
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	2 593	2 850	3 712	4 501	4 550	3 000
Bar, restaurant	4 445	5 972	7 645	8 264	8 703	7 000
Ventes proshop	6 179	5 339	5 782	5 754	7 240	5 000
Autres	0	0	0	0	0	0
C.A. Autre	10 209	731	4	21	270	0
Autres prestations (jeux)	0	0	0	0	0	0
Autres produits et produits exceptionnels	10 209	731	4	21	270	0
Total produits	131 330	131 450	136 051	151 795	175 533	150 000
DEPENSES						
Achats	4 040	3 968	5 635	4 224	5 984	4 550
Achats stockés (bar, emballages,...)	918	1 674	2 092	1 796	1 345	2 200
Achats proshop	3 123	2 294	3 543	2 428	4 640	2 350
Charges externes	23 641	19 754	19 719	20 170	32 995	30 950
Fluides (Eau, gaz, électricité)	6 363	7 422	6 700	6 553	13 497	7 800
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	1 975	1 013	430	0	1 200	1 000
Achats matériels pour location	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations concerts-spectacles	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations	699	991	656	1 077	6 269	6 520
Contrats entretien et contrôles techniques	383	461	0	0	0	350
Entretien bâtiments, matériel, installation	10 635	3 726	5 002	5 515	4 142	7 000
Assurances	1 673	1 643	1 705	1 834	1 940	1 800
Honoraires	0	0	0	0	0	0
Publicités, insertions	472	2 973	3 613	3 459	4 346	5 000
Déplacements, missions, réceptions	0	0	0	0	0	0
Poste et Télécom	1 113	1 129	1 204	1 192	1 059	1 110
Autres charges externes et charges diverses	329	396	410	541	543	370
Impôts et taxes	0	0	0	172	172	0
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0
Sacem	0	0	0	0	0	0
Autres Impôts et Taxes	0	0	0	172	172	0
Salaires et charges du régisseur	75 541	76 978	85 647	78 341	85 420	78 500
Personnel permanent CDI	71 442	70 471	78 819	73 323	76 689	78 500
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	0	0	0	0	0	0
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	4 099	6 507	6 828	5 018	8 731	0
Autres charges (y c. TVA/gratuité & dépréc./créances)	115	58	129	289	280	0
Charges exceptionnelles	0	0	137	0	477	0
Rémunération du régisseur	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	103 337	100 758	111 267	103 196	125 329	114 000
RESULTAT	27 993	30 692	24 785	48 599	50 204	36 000

RESULTAT 2012 / STADIUM VELODROME

	Réalisé 2008 à 2012					Budget
	2008	2009	2010	2011	2012	prévisionnel 2012
RECETTES						
C.A. Manifestations	41 778	14 033	34 001	31 353	71 136	59 900
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	19 799	7 154	22 395	23 431	34 899	20 200
Prest. annexes manif. (accueil, contrôle, sécurité)	17 923	6 879	11 606	7 922	34 973	39 700
Bar, restaurant manifestations	4 056	0	0	0	1 265	0
C.A. Activités sportives	59 205	54 349	65 280	57 682	79 286	53 000
Entrées public	27 830	28 270	30 138	21 924	24 995	32 000
Entrées scolaires	7 828	9 495	12 078	11 885	11 677	2 500
Séances karting	0	0	0	0	0	0
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	18 141	10 684	17 590	18 213	34 707	14 000
Bar, restaurant	819	0	655	0	0	0
Ventes proshop	4 587	5 900	4 820	5 661	7 907	4 500
Autres et locations clubs	0	0	0	0	0	0
C.A. Autre	10 229	9 817	6 954	8 318	12 121	20 000
Autres prestations (jeux)	0	0	0	0	1 406	0
Autres produits et produits exceptionnels	10 229	9 817	6 954	8 318	10 715	20 000
Total produits	111 212	78 199	106 234	97 353	162 544	132 900
DEPENSES						
Achats	5 944	4 133	4 573	4 117	7 936	3 500
Achats stockés (bar, emballages,...)	2 035	0	250	578	1 316	0
Achats proshop	3 909	4 133	4 324	3 539	6 620	3 500
Charges externes	185 833	170 338	179 435	182 806	181 692	175 600
Fluides (Eau, gaz, électricité)	101 031	97 342	101 829	112 517	81 178	98 500
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	3 172	2 306	142	591	3 499	2 500
Achats matériels pour location	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations concerts-spectacles	2 500	0	57	0	16 803	0
Sous traitance prestations	6 866	6 921	8 167	5 740	6 366	7 000
Contrats entretien et contrôles techniques	21 590	23 067	19 322	21 195	18 673	21 500
Entretien bâtiments, matériel, installation	29 619	15 148	24 439	17 023	28 589	18 500
Assurances	17 566	17 254	17 901	19 253	20 367	20 000
Honoraires	0	0	0	0	0	0
Publicités, insertions	542	4 409	4 681	4 402	3 521	4 000
Déplacements, missions, réceptions	1 196	1 829	828	130	112	1 450
Poste et Télécom	1 577	1 497	1 724	1 404	2 485	1 550
Autres charges externes et charges diverses	175	566	344	551	98	600
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0
Sacem	0	0	0	0	0	0
Autres Impôts et Taxes	0	0	0	0	0	0
Salaire et charges du régisseur	127 041	126 635	127 764	125 011	122 725	130 000
Personnel permanent CDI	113 012	115 307	116 908	109 409	122 725	118 000
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	3 271	0	0	0	0	0
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	10 759	11 328	10 855	15 602	0	12 000
Autres charges (y c. TVA/gratuité & dépréc./créances)	0	162	34	528	41	0
Charges exceptionnelles	0	0	301	0	0	0
Rémunération du régisseur	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	318 818	301 268	312 107	312 463	312 394	309 100
RESULTAT	-207 606	-223 069	-205 873	-215 110	-149 850	-176 200

RESULTAT 2012 / PATINOIRE PEY BERLAND

	Réalisé 2008 à 2012					Budget
	2008	2009	2010	2011	2012	prévisionnel 2012
RECETTES						
C.A. Manifestations	0	0	0	0	0	0
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0	0	0	0	0	0
Prest. annexes manif. (accueil, contrôle, sécurité)	0	0	0	0	0	0
Bar, restaurant manifestations	0	0	0	0	0	0
C.A. Activités sportives	42 585	40 417	44 965	45 197	46 465	50 000
Entrées public	0	33 318	43 738	44 126	45 757	49 500
Entrées scolaires	331	0	315	63	334	0
Séances karting	0	0	0	0	0	0
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	42 095	6 419	0	0	0	0
Bar, restaurant	0	74	469	365	246	0
Ventes proshop	159	605	442	643	129	500
Autres	0	0	0	0	0	0
C.A. Autre	60	675	4 612	271	2 168	0
Autres prestations (jeux)	0	0	0	0	0	0
Autres produits et produits exceptionnels	60	675	4 612	271	2 168	0
Total produits	42 645	41 091	49 577	45 469	48 633	50 000
DEPENSES						
Achats	0	0	7	0	0	0
Achats stockés (bar, emballages,...)	0	0	7	0	0	0
Achats proshop	0	0	0	0	0	0
Charges externes	58 412	135 883	115 994	118 507	113 709	123 200
Fluides (Eau, gaz, électricité)	2 974	10 135	9 582	9 810	12 727	8 200
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	80	0	0	0	445	0
Achats matériels pour location	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations concerts-spectacles	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations	53 999	114 870	104 799	106 792	99 326	112 500
Contrats entretien et contrôles techniques	0	600	0	600	0	0
Entretien bâtiments, matériel, installation	554	10 067	1 137	966	981	2 000
Assurances	0	0	0	0	0	0
Honoraires	0	0	0	0	0	0
Publicités, insertions	151	65	0	90	37	0
Déplacements, missions, réceptions	274	0	0	0	0	0
Poste et Télécom	0	0	0	52	56	0
Autres charges externes et charges diverses	380	147	475	196	138	500
Impôts et taxes	0	869	659	710	750	750
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0
Sacem	0	869	659	710	750	750
Autres Impôts et Taxes	0	0	0	0	0	0
Salaire et charges du régisseur	11 633	45 257	49 669	41 778	40 022	35 000
Personnel permanent CDI	1 584	21 421	18 678	6 956	7 242	5 000
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	0	0	0	0	0	0
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	10 049	23 835	30 991	34 822	32 780	30 000
Autres charges (y c. TVA/gratuité & dépréc./créances)	0	159	4	199	2	0
Charges exceptionnelles	0	0	192	0	0	0
Rémunération du régisseur	5 000	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	75 045	182 168	166 524	161 194	154 484	158 950
RESULTAT	-32 401	-141 076	-116 946	-115 726	-105 850	-108 950

RESULTAT 2012 / SERVICES GENERAUX

	Réalisé 2008 à 2012					Budget
	2008	2009	2010	2011	2012	prévisionnel 2012
RECETTES						
C.A. Manifestations	0	0	0	0	0	0
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0	0	0	0	0	0
Prest. annexes manif. (accueil, contrôle, sécurité)	0	0	0	0	0	0
Bar, restaurant manifestations	0	0	0	0	0	0
C.A. Activités sportives	0	0	0	0	0	0
Entrées public	0	0	0	0	0	0
Entrées scolaires	0	0	0	0	0	0
Séances karting	0	0	0	0	0	0
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	0	0	0	0	0	0
Bar, restaurant	0	0	0	0	0	0
Ventes proshop	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
C.A. Autre	11 898	250 089	4 108	2 335	10 459	25 000
Autres prestations (jeux)	0	0	0	0	0	0
Autres produits et produits exceptionnels	11 898	250 089	4 108	2 335	10 459	25 000
Total produits	11 898	250 089	4 108	2 335	10 459	25 000
DEPENSES						
Achats	0	0	0	0	0	0
Achats stockés (bar, emballages,...)	0	0	0	0	0	0
Achats proshop	0	0	0	0	0	0
Charges externes	174 037	178 011	164 096	166 848	138 838	158 250
Fluides (Eau, gaz, électricité)	2 418	1 814	1 634	3 039	2 885	2 000
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	11 571	6 875	5 445	4 911	4 615	7 500
Achats matériels pour location	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations concerts-spectacles	0	0	0	0	0	0
Sous traitance prestations	17 785	16 783	17 764	22 220	17 547	22 500
Contrats entretien et contrôles techniques	15 761	15 370	14 124	12 747	12 809	15 000
Entretien batiments, matériel, installation	5 921	8 847	4 506	8 542	4 518	8 750
Assurances	11 519	12 851	13 147	13 331	13 810	13 500
Honoraires	57 439	52 886	50 700	45 523	38 290	42 000
Publicités, insertions	2 149	14 830	6 520	7 155	6 722	7 500
Déplacements, missions, réceptions	14 347	16 948	17 936	17 716	9 561	12 000
Poste et Télécom	25 177	23 794	23 285	21 802	20 335	22 250
Autres charges externes et charges diverses	9 950	7 013	9 036	9 862	7 747	5 250
Impôts et taxes	43 858	34 127	33 000	33 233	27 337	42 000
Taxe professionnelle	43 822	33 467	32 583	33 193	27 299	42 000
Sacem	36	329	37	40	38	0
Autres Impôts et Taxes	0	331	380	0	0	0
Salaire et charges du régisseur	596 390	653 450	601 821	579 762	505 937	500 000
Personnel permanent CDI	557 586	576 120	555 373	538 623	505 937	500 000
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	0	0	0	0	0	0
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	38 804	77 331	46 448	41 139	0	0
Autres charges (y c. TVA/gratuité & dépréc./créances)	2 843	30 572	19 969	23 488	20 129	0
Charges exceptionnelles	10 531	8 835	325	1 825	9 386	0
Rémunération du régisseur	135 000	138 375	141 834	145 380	149 015	149 000
TOTAL CHARGES	962 660	1 043 370	961 045	950 535	850 642	849 250
RÉSULTAT	-950 762	-793 281	-956 938	-948 200	-840 183	-824 250

RESULTAT AXEL VEGA 2012

	Réalisé 2008 à 2012					Budget
	2008	2009	2010	2011	2012	prévisionnel 2012
RECETTES						
C.A. Manifestations	762 457	987 852	1 189 688	1 096 039	1 115 933	1 208 000
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	417 404	571 382	668 427	621 215	544 318	645 200
Prest. annexes manif. (accueil, contrôle, sécurité)	202 877	242 532	304 007	302 224	418 287	362 800
Bar, restaurant manifestations	142 176	173 938	217 253	172 600	153 328	200 000
C.A. Activités sportives	972 292	877 706	949 268	1 031 575	1 188 805	960 500
Entrées public	606 368	597 260	653 216	696 478	793 965	665 000
Entrées scolaires	77 436	72 769	62 146	71 089	79 169	57 500
Séances karting	14 769	16 849	24 261	22 748	27 287	20 000
Locations accessoires (patins, raquettes, salles,...)	93 943	40 565	32 336	39 762	49 643	27 000
Bar, restaurant	164 201	136 019	162 756	183 756	218 107	177 000
Ventes proshop	15 133	13 855	13 892	17 260	19 922	13 000
Autres	442	389	661	484	713	1 000
C.A. Autre	91 745	332 965	75 154	63 264	90 719	70 000
Autres prestations (jeux)	17 862	13 836	13 291	15 640	20 044	15 000
Autres produits et produits exceptionnels	73 883	319 129	61 863	47 623	70 674	55 000
Total produits	1 826 493	2 198 523	2 214 110	2 190 878	2 395 457	2 238 500
DEPENSES						
Achats	98 250	112 603	136 333	119 895	158 122	129 550
Achats stockés (bar, emballages,...)	90 643	104 606	127 731	111 019	143 611	123 700
Achats proshop	7 607	7 997	8 601	8 877	14 511	5 850
Charges externes	1 089 345	1 214 271	1 175 627	1 155 725	1 268 664	1 199 220
Fluides (Eau, gaz, électricité)	266 381	281 930	298 351	318 785	347 148	287 000
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	28 308	21 304	14 033	10 345	16 655	14 500
Achats matériels pour location	5 280	5 609	0	2 527	7 040	8 500
Sous traitance prestations concerts-spectacles	103 921	153 048	165 506	149 768	227 437	170 450
Sous traitance prestations	186 212	249 779	216 210	205 424	215 898	271 020
Contrats entretien et contrôles techniques	150 412	144 737	137 334	146 460	139 146	140 850
Entretien batiments, matériel, installation	162 039	147 511	142 567	126 286	128 238	119 250
Assurances	53 355	53 932	55 768	59 171	62 302	58 300
Honoraires	58 289	52 886	50 954	45 523	38 290	42 000
Publicités, insertions	9 105	39 459	31 456	29 728	33 540	33 000
Déplacements, missions, réceptions	17 880	23 326	19 918	17 946	13 875	16 670
Poste et Télécom	30 341	28 958	29 003	27 028	26 664	27 510
Autres charges externes et charges diverses	17 823	11 791	14 528	16 735	12 432	10 170
Impôts et taxes	49 464	40 502	40 045	42 477	38 649	49 050
Taxe professionnelle	43 822	33 467	32 583	33 193	27 299	42 000
Sacem	5 361	6 431	6 272	8 452	10 714	6 550
Autres Impôts et Taxes	281	605	1 190	832	636	500
Salaire et charges du régisseur	1 600 933	1 688 975	1 720 210	1 673 907	1 548 883	1 526 500
Personnel permanent CDI	1 330 867	1 343 661	1 398 232	1 339 035	1 286 725	1 291 500
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	104 196	122 863	159 783	150 343	130 557	137 000
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations..)	165 870	222 450	162 195	184 529	131 601	98 000
Autres charges (y c.TVA/gratuité & dépréc./créances)	3 657	33 294	30 457	28 197	67 704	0
Charges exceptionnelles	24 251	9 520	18 434	9 316	18 451	0
Rémunération du régisseur	140 000	138 375	141 834	145 380	149 015	149 000
TOTAL CHARGES	3 005 899	3 237 540	3 262 940	3 174 898	3 249 487	3 053 320
RÉSULTAT	-1 179 406	-1 039 017	-1 048 830	-984 020	-854 031	-814 820

COMPARAISON RESULTAT 2011 ET RESULTAT 2012 avant intéressement du régisseur

	PATTINOIRE		BOWLING		STADIUM		TENNIS		PEY BERLAND		SERVICES CENTRAUX		TOTAL ANNEE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
RECETTES														
C.A. Manifestations	1 064 685,80	1 044 796,85	0,00	0,00	31 353,44	71 136,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 096 039,24	1 115 933,27
Locations Manifestations (spectacles, événements...)	597 783,65	509 418,99	0,00	0,00	23 431,44	34 899,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 215,09	544 318,19
Prestations manifestations (accueil, contrôle, sécurité...)	294 302,28	383 314,84	0,00	0,00	7 922,00	34 972,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 224,28	418 287,34
Bar, restaurant manifestations	172 599,87	182 063,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 599,87	153 327,74
C.A. Activités sportives	322 426,71	361 139,83	454 494,84	526 650,11	57 681,88	79 286,38	151 774,04	175 263,34	45 197,35	46 465,27	0,00	0,00	1 031 574,82	1 188 804,93
Entrées public	207 981,36	245 821,68	310 731,38	345 649,27	21 923,59	24 995,26	111 715,10	131 742,15	44 126,26	45 756,70	0,00	0,00	696 477,65	793 965,08
Entrées scolaires	26 479,88	33 709,11	11 120,84	10 420,75	11 884,98	11 677,45	21 540,30	23 027,95	62,70	333,80	0,00	0,00	71 088,70	79 169,06
Sciences karting	22 747,54	27 286,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 747,54	27 286,56
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes...)	17 048,16	9 795,83	0,00	0,00	589,47	0,00	4 500,99	4 590,17	0,00	0,00	0,00	0,00	39 761,75	49 642,54
Bar, restaurant	42 970,98	40 543,93	132 155,16	168 614,37	0,00	0,00	8 263,97	8 703,11	365,41	246,01	0,00	0,00	183 795,52	218 107,42
Ventes proshop	4 731,66	3 270,23	470,74	1 376,25	5 660,71	7 906,58	5 753,68	7 239,96	642,98	128,76	0,00	0,00	17 259,71	19 921,78
Autres	467,13	712,53	16,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483,85	712,53
C.A. Autres	33 557,01	48 066,27	18 761,69	17 634,27	8 317,70	12 121,23	20,76	269,56	271,21	2 167,80	2 335,39	10 459,42	63 263,76	90 718,55
Redevances jeux et autres prestations	4 423,08	6 481,59	11 217,40	12 156,35	0,00	1 406,13	0,00	269,56	0,00	0,00	0,00	0,00	15 640,48	4 673,15
Autres produits (remb. assurances, publicités, prod except)	29 133,93	41 584,68	7 544,29	5 477,92	8 317,70	10 715,10	20,76	271,21	2 167,80	2 167,80	2 335,39	10 459,42	47 623,28	70 404,92
TOTAL PRODUITS	1 420 669,52	1 454 002,95	473 256,53	544 284,38	97 353,02	162 544,03	151 794,80	175 532,90	45 468,56	48 633,07	2 335,39	10 459,42	2 190 877,82	2 395 456,75
DEPENSES														
Achats	70 948,60	77 786,72	40 605,80	66 414,67	4 117,12	7 936,15	4 223,61	5 984,36	0,00	0,00	0,00	0,00	119 895,13	158 121,90
Achats stockés (bar, emballages...)	69 571,05	76 331,72	42 044,53	64 618,31	577,94	1 316,13	1 795,70	1 344,73	0,00	0,00	0,00	0,00	113 989,22	143 610,89
Achats (proshop, billetterie spectacle)	1 377,55	1 455,00	-1 438,73	1 796,36	3 539,18	6 620,02	2 427,91	4 639,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5 905,91	8 605,10
Charges externes	567 285,69	683 396,78	100 108,51	118 032,71	182 806,31	181 691,91	20 169,94	32 995,46	118 506,65	113 709,17	166 848,22	138 837,92	1 155 725,32	1 268 638,63
Fluides (Gaz, électricité)	162 857,05	198 808,85	24 008,73	38 051,30	112 517,29	81 178,33	6 553,21	13 497,17	9 810,24	12 726,74	3 038,56	2 885,11	318 785,08	347 147,50
Fournitures (entretien, papeterie, atelier...)	4 358,80	4 739,98	484,34	2 156,74	590,52	3 498,88	0,00	1 199,59	0,00	444,74	4 911,07	4 614,95	10 344,73	16 654,88
Achats matériels pour location	0,00	0,00	2 526,50	7 039,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 526,50	4 813,27
Sous-traitance Prestations sur manifestations	149 768,16	210 633,71	0,00	0,00	0,00	16 803,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 768,16	227 437,00
Locations et sous-traitance (sécurité, animations...)	24 101,88	43 697,64	45 492,77	42 692,27	5 740,29	6 366,08	1 076,91	6 268,65	106 792,36	99 328,30	22 219,98	17 546,76	205 424,19	215 897,70
Contrats entretiens	106 626,05	104 221,04	5 291,60	3 442,35	21 195,42	18 673,32	0,00	0,00	600,00	0,00	12 747,14	12 809,21	146 460,21	139 145,92
Entretien bâtiments, matériel, installation	83 198,33	81 087,00	11 041,87	8 921,38	17 022,56	28 589,18	5 514,53	4 142,28	965,98	980,98	8 542,38	4 517,55	126 285,65	128 238,37
Assurances	21 544,84	22 791,18	3 208,81	3 394,43	19 252,83	20 366,58	1 833,60	1 939,67	0,00	0,00	0,00	13 330,83	59 170,91	62 301,98
Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 523,10	38 290,00
Publicités, insertions	8 175,17	10 266,70	4 147,72	8 647,05	4 402,05	3 521,05	3 458,58	4 346,44	90,00	37,00	9 454,15	6 722,06	29 727,67	33 812,63
Dépôts, missions, réceptions	1 832,80	3 861,74	965,67	340,09	130,27	112,04	0,00	0,00	0,00	0,00	15 417,29	9 560,89	17 946,03	13 974,76
Poste et Télécom	896,97	1 141,15	1 680,45	1 587,88	1 403,85	2 485,06	1 192,15	1 059,03	52,36	55,64	21 802,19	20 334,74	27 027,97	26 663,90
Autres charges externes et charges diverses	3 925,64	2 147,79	1 660,05	1 759,45	551,23	98,10	540,96	542,63	195,71	137,77	9 861,53	7 746,53	16 735,12	12 432,27
Impôts et taxes	4 455,53	6 808,49	3 906,93	3 582,82	0,00	0,00	172,20	172,20	710,16	750,00	39,59	38,41	9 284,41	11 349,92
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Socim	4 216,53	6 563,49	3 485,73	3 362,28	0,00	0,00	0,00	0,00	710,16	750,00	39,59	38,41	8 452,01	10 714,18
Autres Impôts et Taxes	239,00	243,00	421,20	220,54	0,00	0,00	172,20	172,20	0,00	0,00	0,00	0,00	832,40	635,74
Salaire et charges du régisseur	598 091,35	531 682,92	250 923,10	263 095,21	125 011,28	122 724,90	78 341,05	85 420,47	41 778,48	40 021,95	579 761,52	505 937,38	1 673 906,78	1 548 882,83
Personnel fixe	367 181,20	316 571,64	243 542,66	257 560,68	109 408,97	122 724,90	73 323,43	76 689,18	6 956,20	7 241,58	538 622,56	505 937,38	1 339 035,02	1 286 725,36
Personnel manifestations	150 342,88	130 556,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 342,88	130 556,66
Saisonniers, remplacements, animations...	80 567,27	84 554,62	7 380,44	5 534,53	15 602,31	0,00	5 017,62	8 731,29	34 822,28	32 780,37	41 138,96	0,00	184 568,88	131 600,81
Charges exceptionnelles	5 886,47	45 943,53	5 297,92	9 896,10	528,08	41,47	288,80	756,67	199,00	2,39	7 147,16	10 887,87	19 347,43	67 528,03
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 380,00	149 014,32	145 380,00	149 014,32
TOTAL CHARGES	1 246 667,64	1 345 616,44	400 842,26	461 021,51	312 462,79	312 394,43	103 195,60	125 329,16	161 194,29	154 483,51	899 176,49	804 716,10	3 123 539,07	3 203 561,19
RESULTAT hors TP et exceptionnels sur TP et/ou TVA	174 001,88	108 386,51	72 414,27	83 262,87	-215 109,77	-149 850,40	48 599,20	50 203,74	-115 725,73	-105 850,44	-896 841,10	-794 256,68	-932 661,25	-808 104,40
Produits exceptionnels liés à la TP ou à la TVA													0,00	0,00
Taxe professionnelle													33 193,00	27 299,00
Charges exceptionnelles liées à la TVA													18 165,97	18 627,28
RESULTAT TOTAL	174 001,88	108 386,51	72 414,27	83 262,87	-215 109,77	-149 850,40	48 599,20	50 203,74	-115 725,73	-105 850,44	-948 200,07	-840 182,96	-984 020,22	-854 030,68

CALCUL DE L'INTERESSEMENT POUR L'ANNEE 2012

1) AMELIORATION DE LA FREQUENTATION

Activité	Base de calcul de l'intéressement			Fréquentation réalisée	Intéressement	
					Nombre de tranches	Montant
Patinoire Mériadeck	500 €	par tranche de 2 000 entrées	au-delà de 33 000 entrées	57 232	12	6 000 €
Bowling	500 €	par tranche de 2 000 parties	au-delà de 110 000 parties	112 305	1	500 €
Tennis	500 €	par tranche de 100 heures louées	au-delà de 2 100 heures louées	1 751	0	0 €
Badminton	500 €	par tranche de 200 heures louées	au-delà de 4 500 heures louées	18 759	71	35 500 €
Cyclisme	500 €	par tranche de 100 baptêmes	au-delà de 2 500 baptêmes	3 154	6	3 000 €
Patinoire extérieure	500 €	par tranche de 1 000 locations de patins	au-delà de 18 000 location de patins	17 419	0	0 €
						45 000 €

2) DIMINUTION DU DEFICIT PAR RAPPORT AU BUDGET PREVISIONNEL

50 % de l'amélioration du résultat de l'exploitation par rapport au budget prévisionnel approuvé chaque année par la collectivité

Résultat prévisionnel (budget voté) -814 820,00
 Taxe professionnelle 42 000,00
 Résultat à prendre en compte : -772 820,00

Résultat réel -854 030,68
 Taxe professionnelle et TVA 27 299,00
 Neutralisat° TVA/gratuités 18 627,28
 Résultat à prendre en compte : -808 104,40

Intéressement 0,00 €

3) QUALITE DE LA PRESTATION DU DELEGATAIRE

Base : 500 euros par enquête réalisée annuellement + 200 € degré satisfaction supérieur à 90% et - 200 € en cas de dysfonctionnement moins value de 200 euros en cas de dysfonctionnement relevés par l'enquête prime de 200 euros en de degré de satisfaction supérieur à 90%

Activité	Enquête réalisée	Dysfonct. relevé	Satisfaction relevé	Enquête réalisée	Dysfonct. relevé	Satisfaction relevé	Total
Patinoire (patinage)	1		1	500 €		200 €	700 €
Patinoire (concert)	1			500 €			500 €
Bowling	1		1	500 €		200 €	700 €
Tennis/badminton	1		1	500 €		200 €	700 €
Cyclisme	1		1	500 €		200 €	700 €
Patinoire extérieure	1		1	500 €		200 €	700 €
Entreprises tous sites							0 €
Clubs tous sites	1			500 €			500 €
							4 500 €

Montant total de l'intéressement 49 500 €

D-2013/507
Golf de Bordeaux Lac. Compte-rendu annuel de l'exercice 2012. Information.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2009, vous avez confié à la société Blue Green SAS la conception, la réalisation et le financement d'investissements ainsi que la gestion et l'exploitation du Golf de Bordeaux Lac, sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service public pour une durée de 15 ans.

Pour mémoire, le candidat évincé (Société des Nouveaux Golfs de France - NGF), précédent délégataire, a saisi le juge des référés pour contester la procédure. Ainsi par délibération du 21 décembre 2009, vous avez autorisé la passation d'une convention d'exploitation provisoire de dix mois portant ainsi la fin de la délégation avec NGF au 31 octobre 2010. Le nouveau délégataire, Blue Green SAS, a donc pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2010.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

Le Golf de Bordeaux Lac est un équipement d'une superficie de 110 hectares sur lesquels les installations golfiques sont les suivantes :

- Deux parcours de 18 trous : la Nouvelle Jalle (1978) et les Nouveaux Etangs (1990) ;
- Plusieurs zones d'entraînement : 1 practice de 30 postes couverts, 1 putting green de 9 trous, un pitching-putting green de 9 trous et une zone d'entraînement ;
- Un Club-House ;
- Des bâtiments annexes : 1 magasin de golf, 1 local à chariots, 1 atelier, 3 maisons de fonction, une salle de formation, des parkings et 2 mini chalets starter.

I – L'évolution de l'activité

En 2012, le chiffre d'affaires du Golf de Bordeaux Lac se compose principalement à 73% du chiffre d'affaires Golf et à 26% du chiffre d'affaires enseignement.

Les 73% du chiffre d'affaires Golf se décomposent de la manière suivante :

- 64% du chiffre d'affaires reposent sur les abonnements,
- 22% sur les green-fees (non abonnés),
- 10% sur les practices,
- 4% sur le divers (location de voiturettes, carte bluegreen, autres produits).

- Les abonnements :

Au 31 décembre 2012, le nombre d'abonnés annuels est de 1.275, contre 1.007 en décembre 2011, soit une augmentation de 26.6%.

Hormis les 3 mois de plein hiver, les abonnés accèdent aux installations de manière très régulière, la fréquentation oscille entre 5.000 et 6.900 départs par mois et la moyenne annuelle se situe à hauteur de 5300 départs par mois.

Parmi les abonnés du Golf, 51% résident en centre de Bordeaux (33000). La majorité des golfeurs se situe entre 50 et 70 ans, avec un pic entre 60 et 70 ans.

- Les green-fee (non abonnés) :

Le nombre de green-fee est relativement lisse entre avril et septembre, et représente 68.5% du total de l'année. 13.200 départs gree fee ont été réalisés sur l'exercice 2012.

- Les practices :

Les travaux du practice ont débuté le 9 juillet 2012, mais une zone de frappe a été mise en place afin de poursuivre l'activité. Cet aménagement n'a cependant pas permis de maintenir le niveau de chiffre d'affaires de 2011. Ces travaux ont duré 5 mois et entraîné une baisse de chiffre d'affaires de 40.053 euros entre les périodes de juillet à décembre 2011 et 2012.

- L'enseignement :

L'ambition de l'enseignement est de former de futurs golfeurs qui viendront grossir le rang des abonnés. L'enseignement repose à la fois sur une école de golf pour les 4-18 ans, et sur des formules pour les plus de 18 ans (initiation, « all inclusive », passeport 5 mois).

En 2012, 472 personnes ont souscrit des formules enseignement (Hors Ecole de Golf). 237 nouveaux golfeurs ont opté pour une formule « all inclusive » pour une durée d'un an, comprenant l'accès au parcours enseignement et le passage de la carte verte. 189 ont opté pour la formule « passeport 5 mois », permettant d'obtenir la carte.

Concernant l'Ecole de Golf, 245 jeunes ont été inscrits en 2012, dont la majorité est âgée de 10 à 13 ans.

II – L'évolution des ouvrages

Conformément à ses obligations, la société Blue Green SAS a effectué en 2012 un certain nombre de travaux relatifs à l'amélioration des installations golfiques :

- Réalisation d'un parcours Pitch and Putt 9 trous et de trois grands greens d'entraînement : les travaux ont débuté le 27 août 2011 et se sont terminés en mai 2012. Le coût de cet équipement est de 335 K€ HT ;
- Rénovation des systèmes d'arrosage (réseau et câblage électrique) : centralisation de la programmation, rénovation des arrosages des greens, des départs, des fairways. Ces travaux ont été terminés en août 2012 et leur coût s'élève à 258 K€ HT et 41 K€ de main d'œuvre;
- Le practice a été un des gros chantiers de l'exercice dans sa conception et sa réalisation, le sol argileux de Bordeaux-Lac a nécessité des micros pieux enfoncés à plus de 21 mètres entraînant un coût supplémentaire de 190 K€ HT. Fin décembre, 78 postes couverts et éclairés ont été ouverts, le système de machinerie moderne a été installé et ouvert en février 2013. Ces travaux se sont terminés le 17 décembre 2012 pour le practice et en février 2013 pour la machinerie et ont représenté un investissement de 834 K€ HT (practice) plus 128 K€ HT (machinerie);
- Dans le prolongement du practice, une salle d'enseignement dédiée au CREPS a été construite ayant pour but d'accueillir les élèves moniteurs en formation, des sanitaires ouverts au public sont attenants à cette salle. La fin de ces travaux a eu lieu en janvier 2013 représentant un coût de 70 K€ HT ;
- Un autre chantier d'importance a consisté en la rénovation du Club-House. Les locaux ont été ouverts en février 2013 et entraîné un coût de 445 K€ HT ;
- Création d'un vestiaire dans le Club-House pour 70 K€ HT. Ouverture en février 2013.

Les investissements suivants ont été prévus sur 2013 :

- La deuxième phase des travaux du Club-House en octobre 2013 avec mise en place d'un ascenseur reliant les trois niveaux. Montant des travaux estimé : 214 K€ HT ;
- Un rafraîchissement du parking et de la voirie est envisagé ainsi qu'un aménagement des abords du practice, un enrobé et des plantations (début des travaux prévu en juin 2013 pour un montant estimé de 66.5 K€ HT) ;
- La réfection de l'arrosage du parcours de la Jalle est prévue pour un montant de 72.5 K€ HT et 21 K€ de main d'œuvre, la date des travaux est fixée à juillet, août 2013 ;
- La réfection des bunkers du parcours des étangs pour septembre 2013. Montant des travaux estimé à 17 K€ HT ;
- Remise en conformité du local maintenance : vestiaire du personnel, réfectoire, atelier, révision des toitures et gouttières. Date des travaux prévue pour septembre 2013 pour un montant estimé de 25 K€ HT.

III – La synthèse du compte de résultat

En k€	2012	2011	Variations
Chiffre d'affaires	1 907	1 720	10,9%
Produits d'exploitation	1 933	1 760	9,8%
Charges d'exploitation	1 532	1 444	6,1%
Résultat d'exploitation	401	316	26,9%
Résultat financier	0	0	0,0%
Résultat exceptionnel	17	-1	1800,0%
Frais de siège (8% du chiffre d'affaires)	153	138	10,9%
Résultat après frais de siège	265	177	49,6%

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'établit à 1.907 K€ contre 1.720 K€ en 2011 soit une augmentation de 10.9%. Cette évolution s'explique principalement par l'effet combiné des variations suivantes :

- l'augmentation du nombre d'abonnements vendus (1.193 en 2012 par rapport à 993 en 2011, soit une augmentation de chiffre d'affaires de 30%),
- l'enseignement dont le chiffre d'affaires a augmenté de 13%,
- une stabilité du chiffre d'affaires green fee,
- une baisse de 24% du chiffre d'affaires practice liée à une longue période de travaux sur l'exercice.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 6,1% par rapport à 2011 pour atteindre 1.532 K€. Cela s'explique par :

- une augmentation de 5% des charges salariales liée principalement à l'embauche d'un hôte d'accueil supplémentaire et d'une personne chargée d'assurer le suivi des travaux d'investissement liés à l'arrosage (le temps des travaux),
- les charges d'entretien sont quant à elles à la baisse de 13.8% conséquence des travaux réalisés en 2011 et retour à un entretien écologiquement raisonné,
- une hausse des charges indirectes de 40% liée aux travaux de réhabilitation et d'aménagement.

L'augmentation du chiffre d'affaires dans des proportions supérieures à celle des charges a permis à la Société Blue Green SAS d'améliorer son résultat d'exploitation de 26.9% et son résultat net après frais de structure de 49.6% entre 2011 et 2012.

Au titre des 12 mois de l'exercice 2012, la Ville de Bordeaux percevra une redevance de 69,6 K€ TTC en 2012 (1,2 K€ TTC de redevance d'occupation du domaine public et 68,4 K€ TTC de redevance variable correspondant à 3% HT du chiffre d'affaires réalisé).

Pour votre complète information, le compte-rendu technique et financier 2012 est annexé à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME PIAZZA. -

C'est aussi un compte rendu annuel de l'exercice 2012. On va passer rapidement.

L'enseignement est de qualité. Je passe sur tous les succès, les titres de notre golf municipal. Je le rappelle, il est municipal. Il y a beaucoup d'enfants, et nous nous en réjouissons, chaque année un peu plus.

Sur l'évolution des ouvrages, des travaux considérables ont été faits conformément aux obligations de la société Blue Green. Vous avez la liste.

Au final le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 montre une augmentation de 10,9%.

Cette augmentation a certes permis à la société d'améliorer son résultat d'exploitation, mais la Ville de Bordeaux percevra une redevance de 69.600 euros au titre des 12 mois d'activité de l'exercice 2012.

Voilà en résumé.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Je voulais dire un mot sur ce bilan. Vous vous souvenez qu'en juillet 2012 j'avais alerté sur le fait que la société délégataire utilisait du roundup pour désherber les bordures du golf, roundup qui est un pesticide non sélectif et donc particulièrement destructeur.

Il m'avait été répondu qu'en effet Blue Green avait eu recours une fois en 2011 au roundup, mais que depuis, l'entretien se faisait de manière mécanique.

Vous le savez aussi, le golf jouxte la réserve naturelle de Bruges. Les gestionnaires de la réserve ont informé le golf de la présence, vous le savez aussi, d'une espèce protégée, « le jonc fleuri » pour les spécialistes, espèce protégée qui se trouve précisément dans le tronçon du fossé qui borde le sud du golf, et en plus ce n'est pas très important puisque c'est une longueur de 200 m qui est concernée par cette espèce protégée.

Or, en fait, il apparaît que le golf a continué d'épandre du roundup pour assurer le nettoyage de la clôture. Le gestionnaire l'a reconnu en indiquant que ça leur permettait de gagner du temps.

Véritablement, 200 m pour protéger une espèce de manière mécanique ça ne me paraît pas insurmontable.

En plus, au-delà du maintien de l'espèce, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a une certaine inconscience, j'insiste sur le terme, à utiliser du roundup sur les flancs d'un fossé, ce qui conduit à ce qu'une grande partie du produit se retrouve ensuite dans le réseau hydrographique.

Cette année encore si on se rend sur le site - j'ai des photos à l'appui, vous pourrez les utiliser - le golf est dénué de toute végétation sur ce secteur, sur toute la longueur de la clôture électrique.

Le délégataire ne respecte pas ses engagements en matière d'environnement. D'ailleurs dans le bilan qui nous est proposé cette année le volet a sauté. Le volet « action pour le développement durable de la gestion du golf » a disparu, au même titre que celui sur le bilan annuel de la gestion de l'eau.

J'interviens vraiment avec un peu de colère parce que ça fait un an qu'on a alerté. D'un côté il y a la Ville qui prône le 0 phyto, mais si de l'autre côté les délégataires arrosent en plus avec du roundup qui n'est pas un petit pesticide léger, véritablement il y a un souci.

Je vous demande avec insistance d'intervenir auprès du golf pour qu'il cesse cette pratique. Certes, ils encourent des sanctions pour non respect de protection d'une espèce protégée, mais au-delà c'est un problème qui n'est pas admissible, d'autant qu'on a eu tout à l'heure une présentation sur l'Agenda 21, la biodiversité, le 0 phyto, etc.

Donc d'un côté la Ville fait des choses, le Bois de Bordeaux bénéficie d'une gestion raisonnée, mais si à côté c'est pour balancer du roundup, il y a un vrai souci.

Je vous demande d'être très vigilants et très fermes par rapport au golf. Ils ont été alertés il y a un an, ils le savaient, ils ont laissé entendre qu'ils faisaient différemment mais ils n'ont pas changé leur pratique.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Mme NOËL, on est tous sensibles à la protection de l'environnement, des sols et des points d'eau.

Je vais tout de suite vous affirmer une chose c'est que la fleur rare protégée est au trou n° 14. Autour du trou n° 14 nous garantissons l'entretien uniquement avec des moyens mécaniques. Il n'y a eu aucun phytosanitaire utilisé.

Le reste des fossés, une fois par an ce sont des produits phytosanitaires homologués en respectant la charte de l'eau, c'est-à-dire au-delà de 5 m d'un point d'eau, et une seule fois par an comme je viens de le dire.

Donc le reste du temps c'est uniquement avec des moyens mécaniques tout le long de l'année.

Je crois que là on peut quand même faire ce minimum d'entretien parce que les terrains de golf aujourd'hui sont largement et correctement entretenus. Donc je crois qu'à partir du moment où la charte de l'eau est respectée nous pouvons continuer dans ce schéma d'entretien.

M. LE MAIRE. -

On a une explication de l'attractivité particulière du trou n° 14 sur cette plante ?

MME PIAZZA. -

Elle a un nom qui a été cité par Marie-Claude NOËL qui est effectivement signalé par les responsables de la réserve comme une fleur qu'il faut protéger.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

Je conteste résolument ce qui vient d'être dit. Ce n'est pas le trou n° 14. C'est en bordure. Le fossé n'a aucune végétation...

(Brouhaha)

MME NOËL. -

Ça fait rire tout le monde. C'est dire à quel point les problématiques de biodiversité dont vous vous glosez par ailleurs vous y attachez de l'importance et de l'intérêt.

Je suis désolée, la réalité est que le fossé est entièrement dénudé. Je vais vous laisser les photos. Allez voir. Et même le fond du fossé.

Donc n'essayons de parler du trou 13, 14 ou 15. La réalité c'est que le fossé est traité chimiquement alors qu'il pourrait l'être de manière totalement différente, mécaniquement ou thermiquement. C'est tout.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA, il faut que vous alliez voir ce fossé et que vous fassiez un rapport.

Sous cette réserve le compte rendu a été présenté.

Compte rendu
Technique et financier **Annuel**
Golf de Bordeaux Lac **2012**

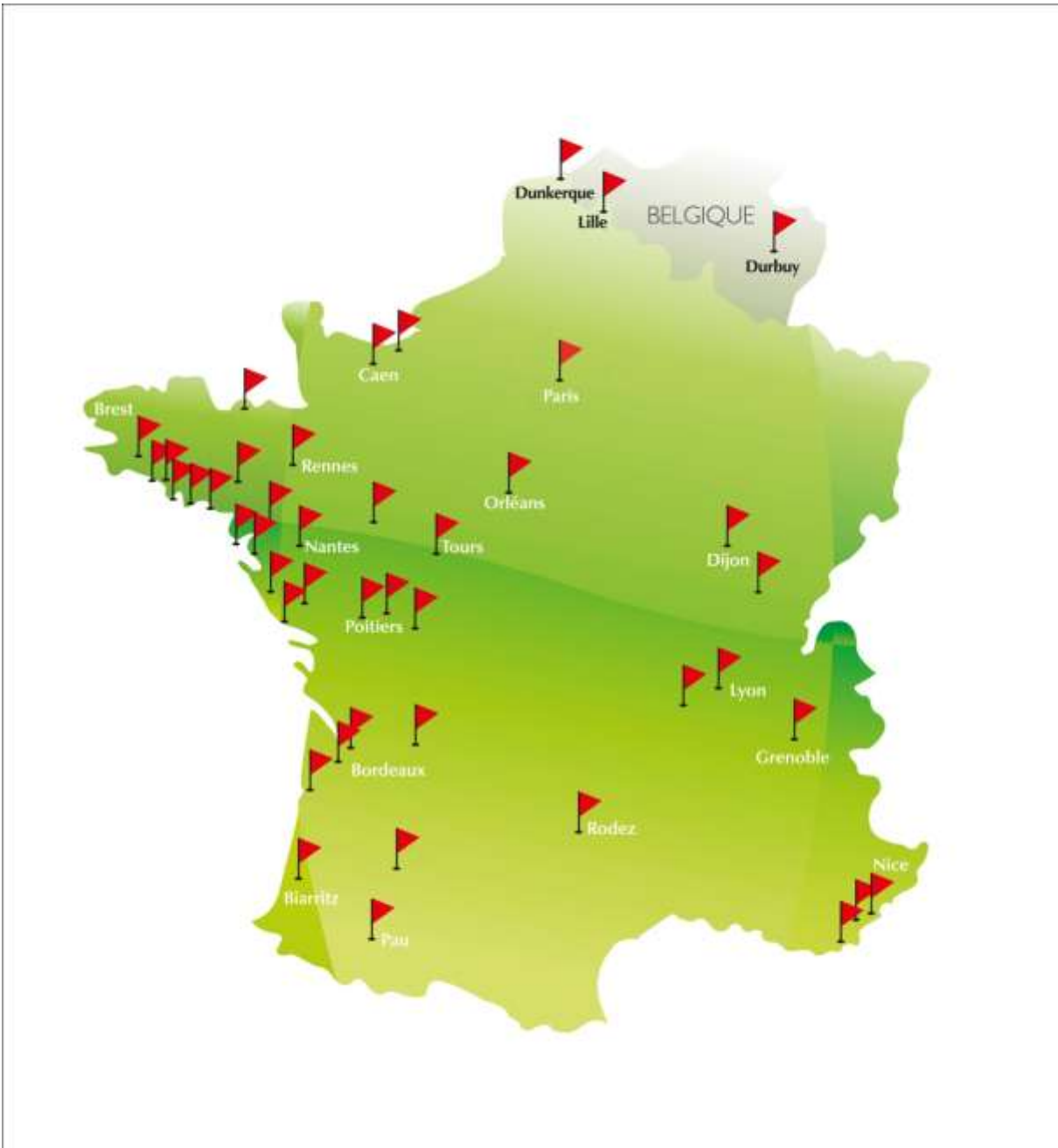


Sommaire

PRESENTATION BLUE GREEN GROUPE SAUR.....	3
2. DONNEES D'EXPLOITATION	7
2.1 - Les Abonnements.....	7
2.2 - Les Green Fee :	13
2.3 - Practice.....	17
2.4 - Enseignement:.....	18
2.5- Ecole de Golf :	19
2.6- Répartition du CA par centre de profit en % :	20
3 - OPERATIONS COMMERCIALES	22
4 - LE PERSONNEL.....	26
5- COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2012	27
6 – TARIF 2012	52
7- ENQUETES DE SATISFACTION	56
8 - BILAN SPORTIF	66
9 - LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2012	68
9.1 - Pitch and Putt	68
9.2 - Système d'arrosage	68
9.3 - Practice.....	69
9.5 – Machinerie Practice.....	70
9.5 – Salle d'enseignement du CREPS	72
9.6 - Club House.....	73
9.7– Création de vestiaire dans le club House	74
9.8 - Investissement à venir sur 2013	75
POINT INVESTISSEMENT PAR RAPPORT A LA CONVENTION	80
10 - MOT DU DIRECTEUR	81

PRESENTATION BLUE GREEN GROUPE SAUR

1.1 - Le Leader dans la gestion de parcours dont la force repose sur l'étendue et la richesse de son réseau



Issu de la fusion des sociétés Formule golf et Blue Green en 2011, BLUE GREEN GROUPE SAUR est un acteur incontournable dans le paysage golfique puisqu'il est leader dans la gestion de parcours de golfs en Europe.

Situés tant à proximité des grandes villes que dans les plus belles régions touristiques, les parcours permettent aux joueurs de pratiquer le golf à la fois près de leur domicile ou sur leurs lieux de vacances.

La démocratisation du golf reste une priorité. Rendre ce sport accessible au plus grand nombre passe aussi bien par la qualité de l'enseignement que par la mise en place d'opérations destinées à sensibiliser des publics très variés.

La démocratisation passe également par le partage de moments de bien-être et de convivialité autour d'un plaisir fédérateur : le golf. C'est dans cet état d'esprit que les établissements se voient pourvus de lieux de vie accueillants et chaleureux où l'on a plaisir à se retrouver en dehors du parcours (boutiques, restaurants, club house).

1.2 - Blue Green Groupe Saur, des golfs engagés

L'ambition du groupe est de faire rimer nature, innovation, service et sport.

Centre de recherche, équipes dédiées, nous sommes fortement engagés dans une politique environnementale, et d'amélioration continue de nos services.

La chaîne Blue Green Groupe Saur multiplie ses actions en faveur du développement durable : gestion de l'arrosage, utilisation d'engrais biologiques, respect de la biodiversité... le tout avec un entretien des parcours adapté à la pratique du golf.

La qualité des infrastructures est aussi un engagement cher à Blue Green Groupe Saur.

Enfin, Blue Green Groupe Saur c'est aussi un sens du service et de l'écoute client pour être au plus proche de vous.

Blue Green Groupe Saur en chiffres :

- Le personnel Blue Green Groupe Saur : 800 salariés.
- 21 000 abonnés.
- 500 000 green fees par an
- Une méthode d'enseignement unique avec + de 95 enseignants et 5 000 joueurs formés à la carte verte par an : l'académie BLUE GREEN Géry WATINE



1.3 - Stratégie commerciale et Marketing

➤ Nos enjeux

- ✓ Rendre le golf accessible à tous
- ✓ Développer la pratique et la progression par notre qualité d'enseignement
- ✓ Fidéliser nos abonnés
- ✓ Développer la fréquentation de nos parcours
- ✓ Animer nos golfs par des opérations commerciales fortes
- ✓ Offrir une qualité de service correspondant aux attentes de nos clients

1.4 - Notre stratégie

- ✓ Recruter 5000 nouveaux golfeurs par nos opérations portes ouvertes,
- ✓ Lancement d'un programme de fidélisation récompensant nos abonnés,
- ✓ Développer notre offre commerciale comités d'entreprise, tours opérateurs pour accroître la fréquentation de nos parcours,
- ✓ Création d'opérations marketing sur l'ensemble de nos golfs relayées par une communication nationale :
 - 6 Avril : opération de partenariat Srixon
 - Du 19 au 26 Mai : Semaine de la femme (100% de nos animations consacrées aux femmes)
 - 1 et 2 Juin : opération caritative avec l'association Laurette Fugain
 - 1 au 5 juillet : Grande compétition After work Blue green (Venez jouer sur 9 trous après votre travail)
- ✓ Mise en place d'un plan d'action commercial local piloté par chaque directeur de golf
 - Opérations commerciales adaptées à chaque golf et sa clientèle,
 - Compétitions avec des entreprises locales,
 - Compétitions favorisant la rencontre entre joueurs confirmés et débutants.

✓ Créations d'animation sur nos golfs :

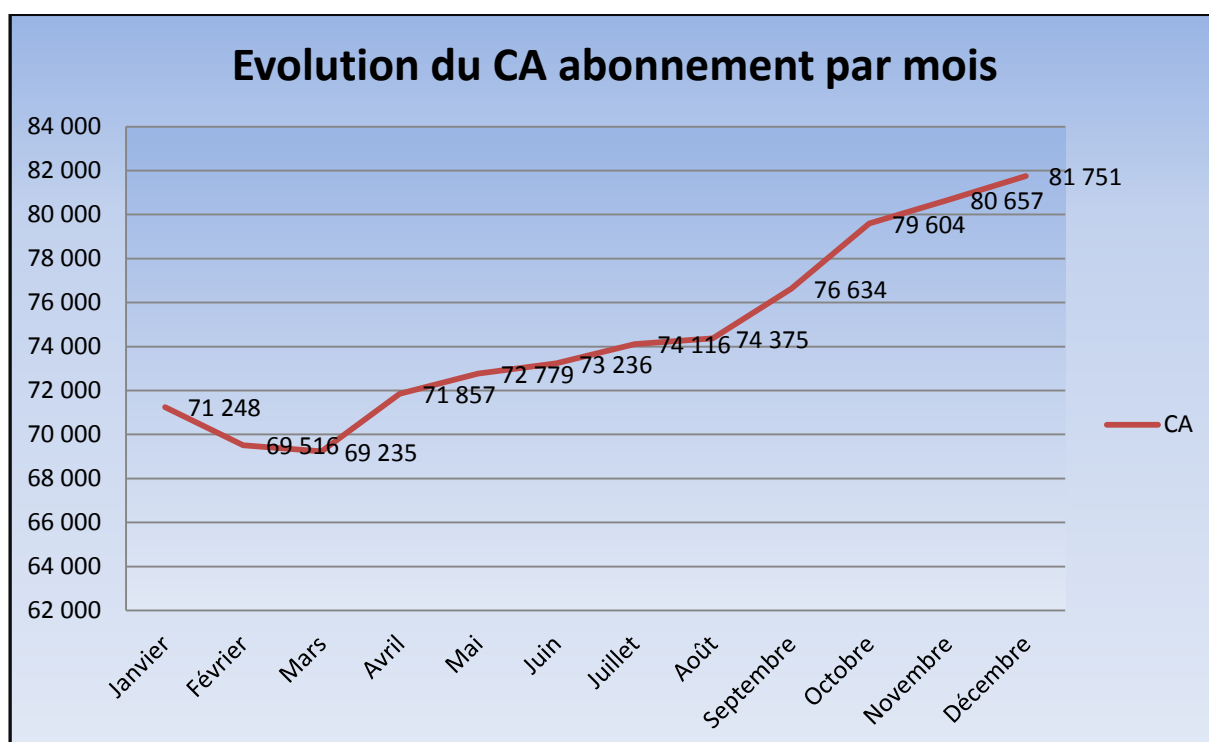
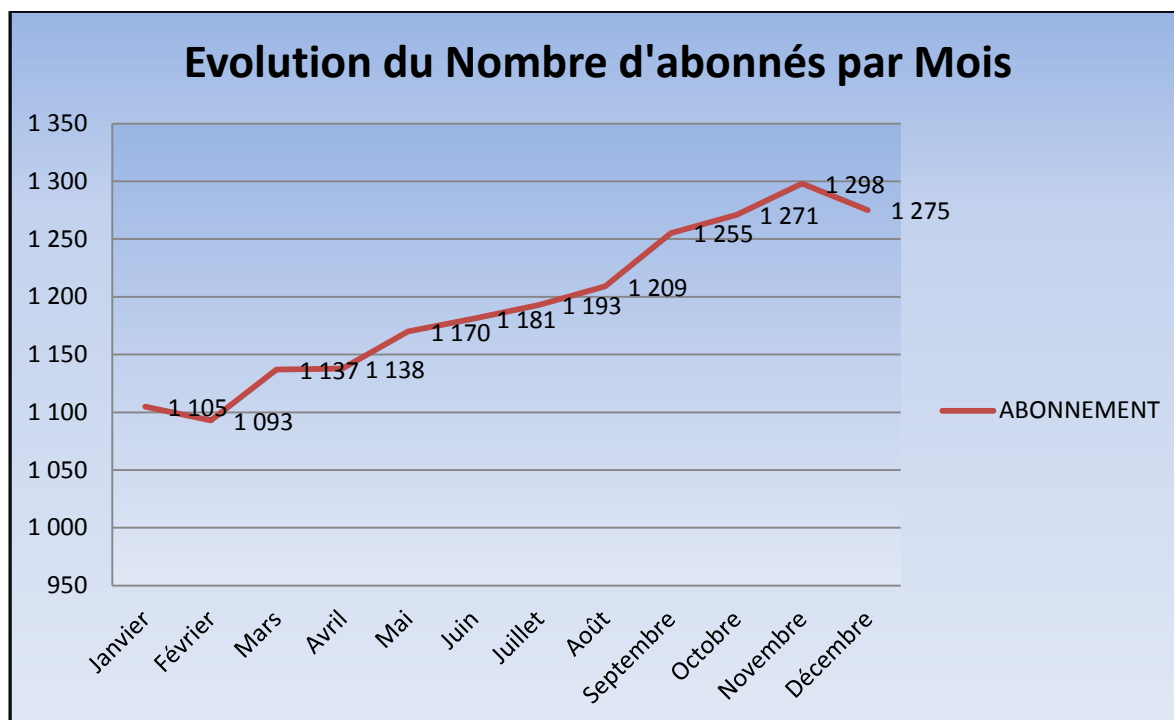
- Opération st Valentin
- Opération st Patrick
- ventes privées Proshop réservées à nos abonnés
- La semaine de la femme
- Journées d'initiation
- Soirées sportives
- Animations diverses
- Etc.....

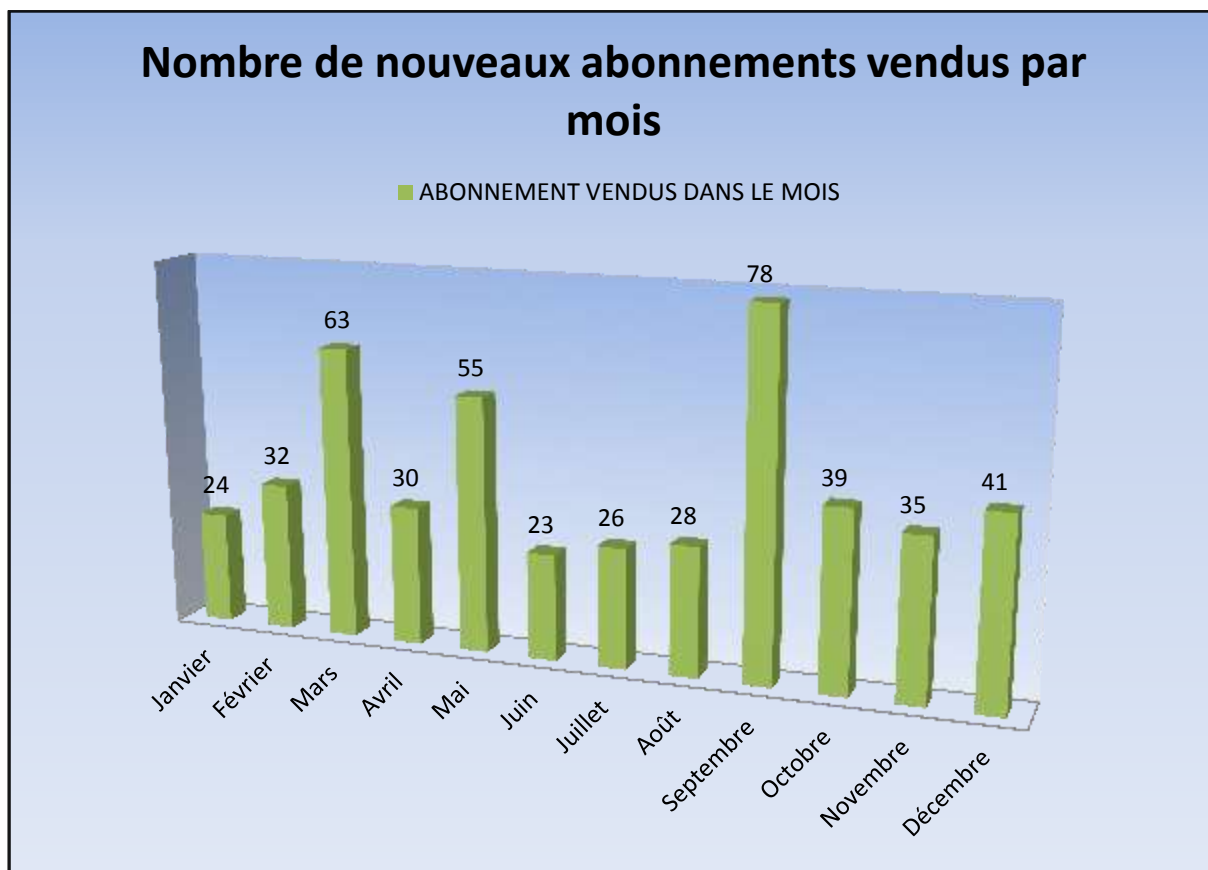
Ces actions liées à notre stratégie commerciale ont pour but de faire connaître le golf au plus grand nombre et de mettre tout en œuvre pour que votre golf soit un acteur économique important de votre territoire.

2. DONNEES D'EXPLOITATION

2.1 - Les Abonnements

Evolution des abonnements 2012





Commentaires :

Le nombre d'abonnés à Bordeaux Lac est en augmentation sur l'année, on maintient par conséquent un solde positif.

Les nouveaux abonnés, venant principalement de l'enseignement, on peut observer des pics de création sur les mois de Mars, Mai, Septembre, mois au cours duquel nos nouveaux golfeurs terminent leur formation « all inclusive » (formation enseignement).

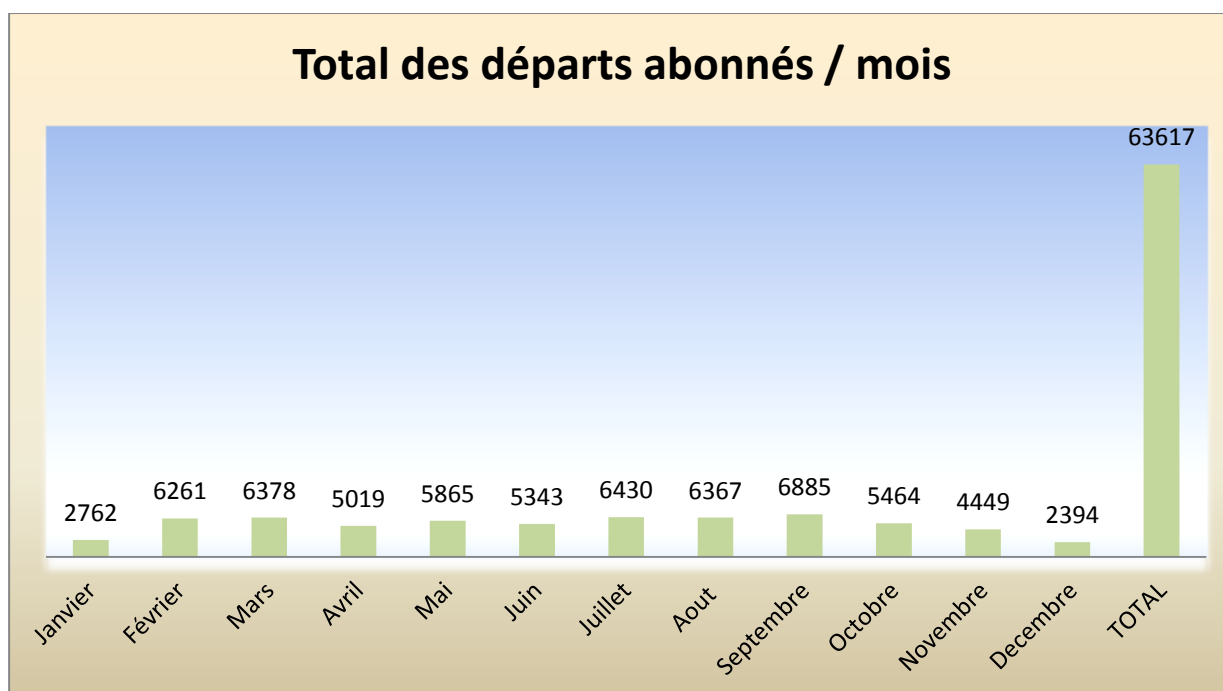
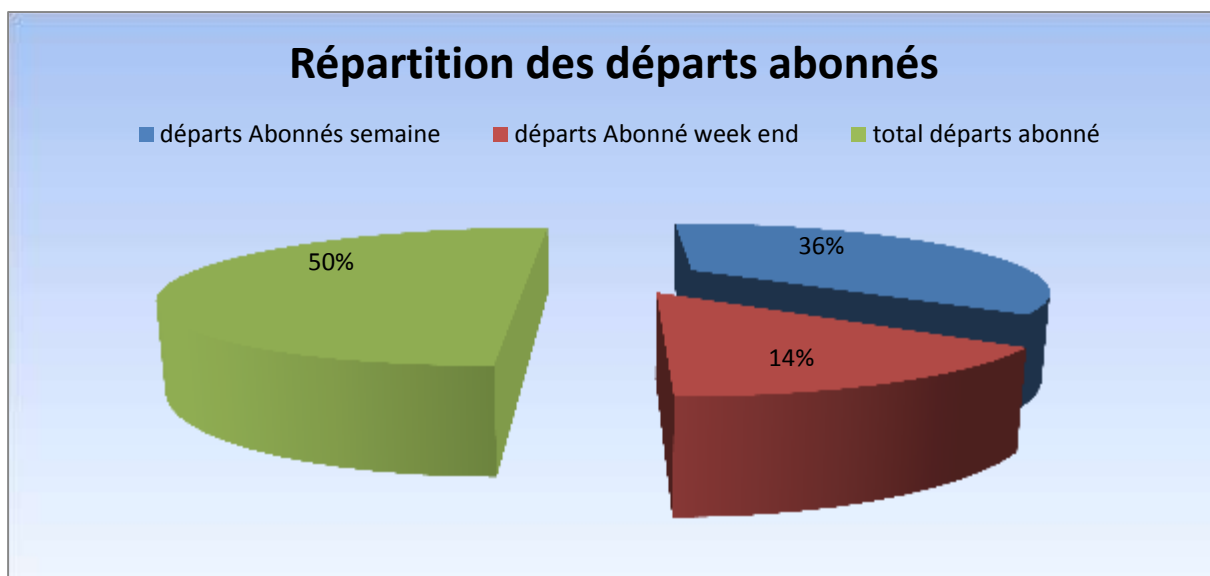
Le CA Abonnement est établi mensuellement.

On constate une augmentation du nombre d'abonnements vendus.

Cette augmentation est du fait des « sorties d'enseignements » (golfeurs ayant suivis la formation Bluegreen « all inclusive ») et qui poursuivent en souscrivant un abonnement.

Le CA annuel représente 891 766 €, près de 40 % de CA global d'où la nécessité d'avoir un programme de fidélisation performant.

Répartition des départs Abonnés



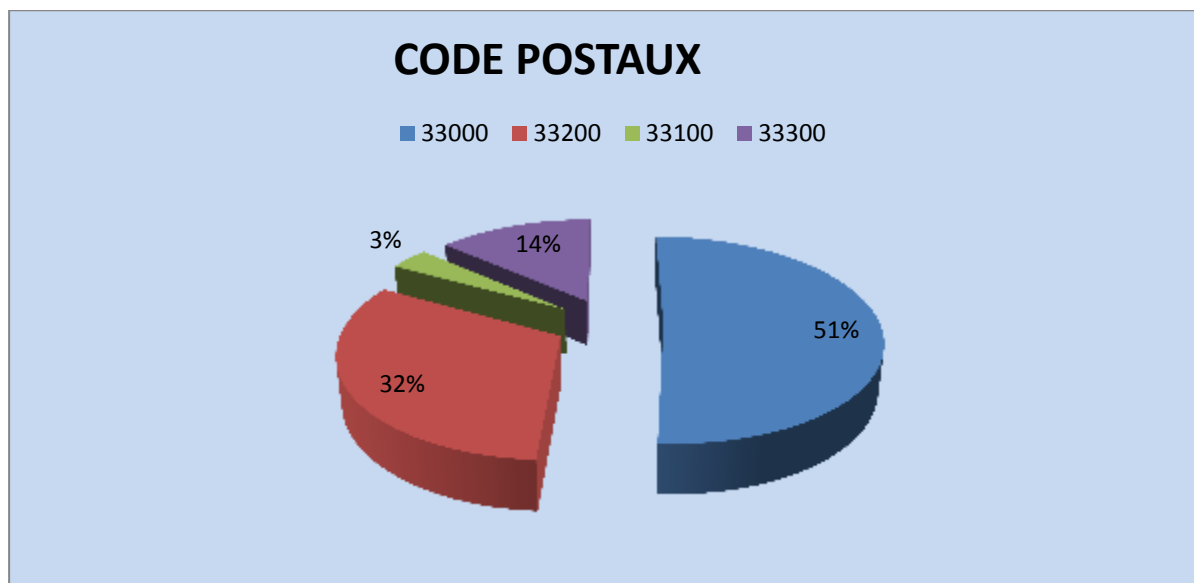
Commentaires :

Les abonnés du golf de Bordeaux lac accèdent aux installations de manière très régulière toute l'année. On constate une baisse significative sur Novembre, Décembre et Janvier (mois très pluvieux).

Nous avons une moyenne annuelle de 5300 départs/mois hormis les 3 mois d'hiver, la fréquentation oscille de 5000 à 6900 départs/mois. Nous avons une moyenne de 180 départs/jour

Nous observons plus de départ abonnés en semaine.

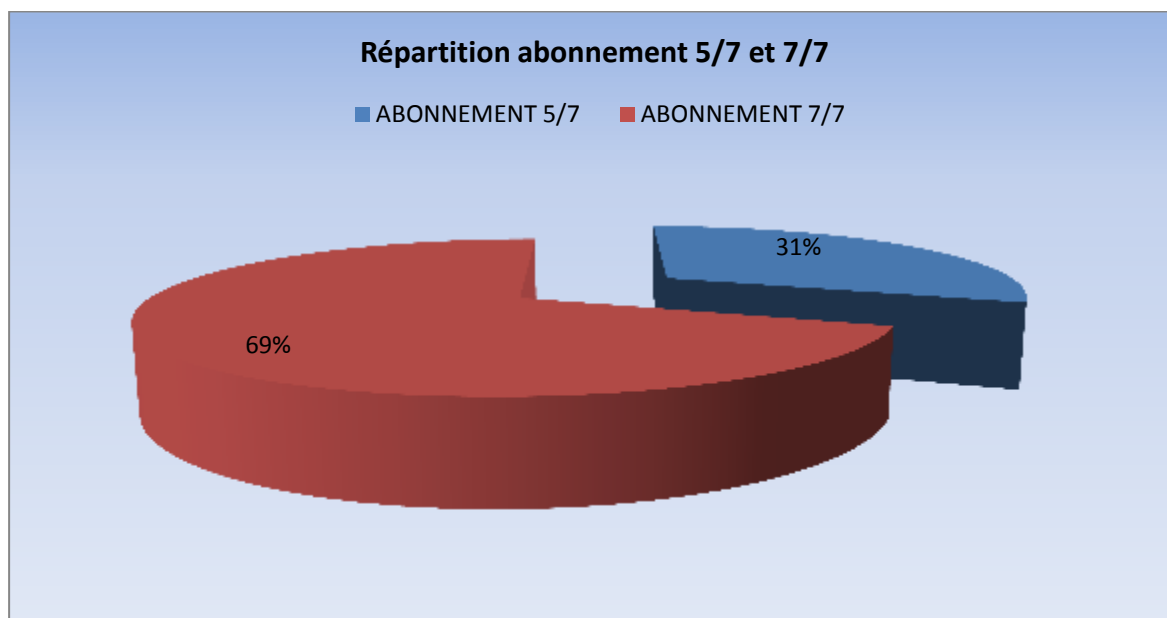
Répartition par codes postaux

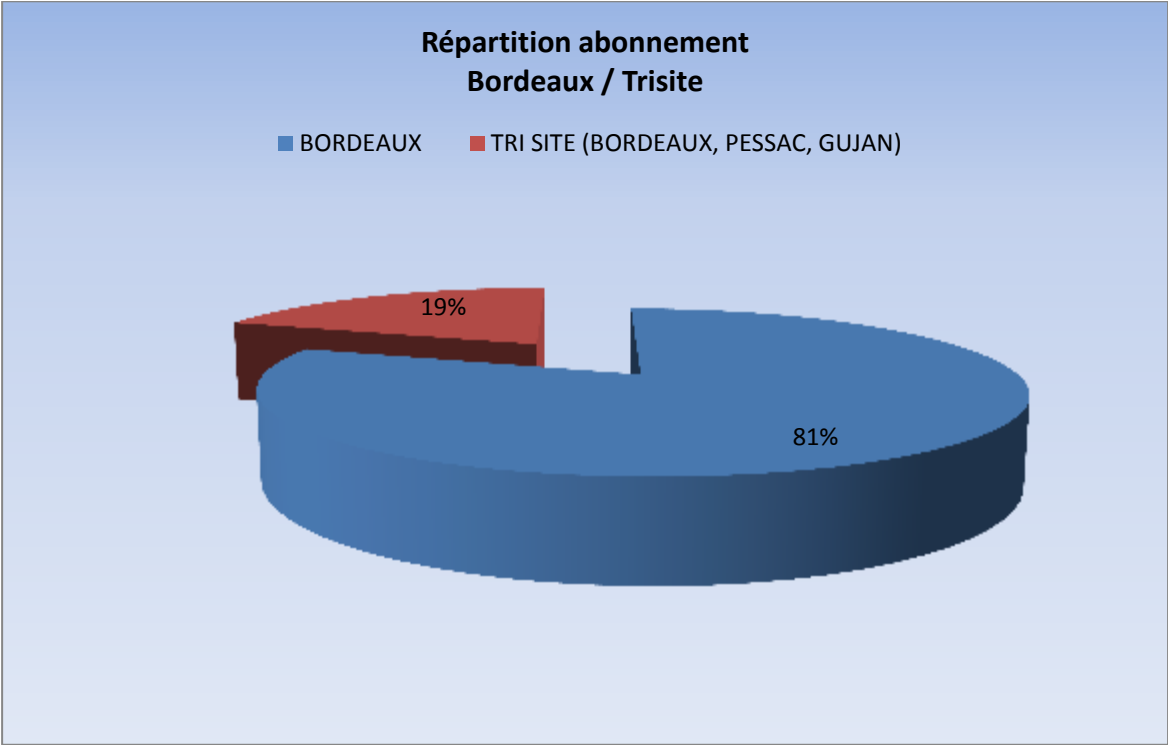
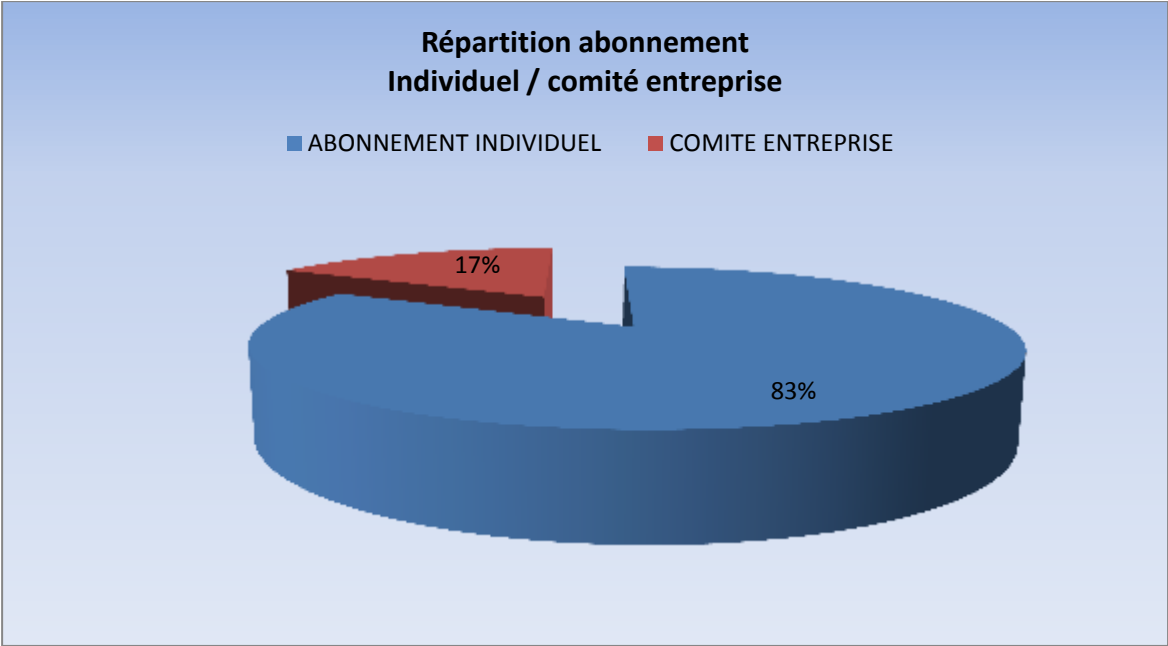


Commentaires :

Plus de 50 % de la population (Abonnés) fréquentant le golf de Bordeaux Lac vient du centre-ville de Bordeaux (CP 33000)

Répartition par type d'abonnement

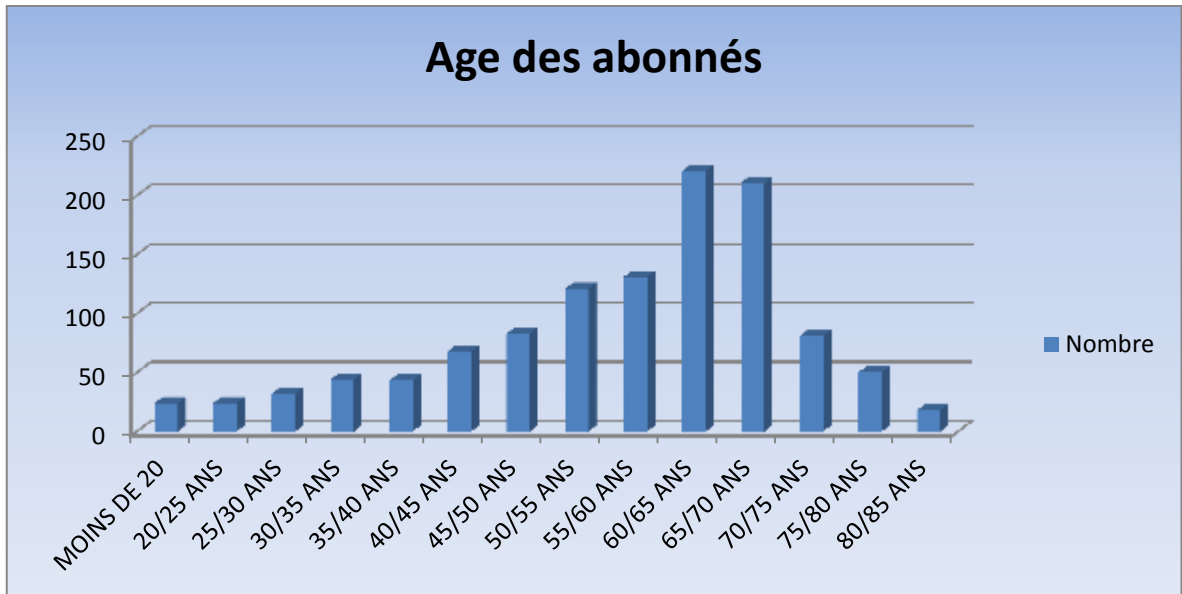




Commentaires :

L'abonné de Bordeaux lac est majoritairement un abonné 7/7 individuel uniquement sur Bordeaux Lac.

Répartition par Age

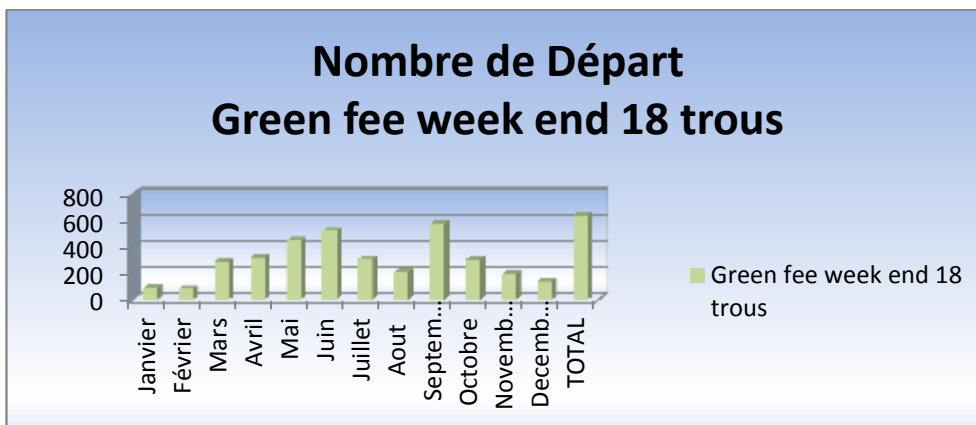
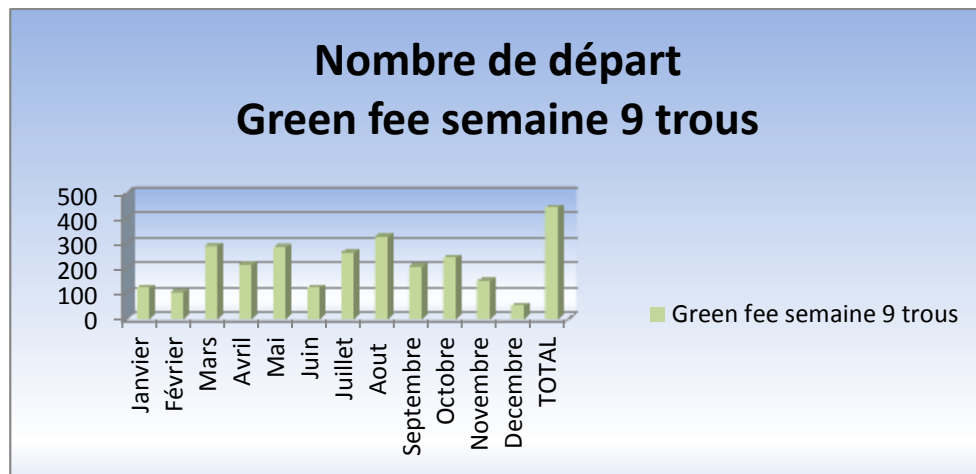
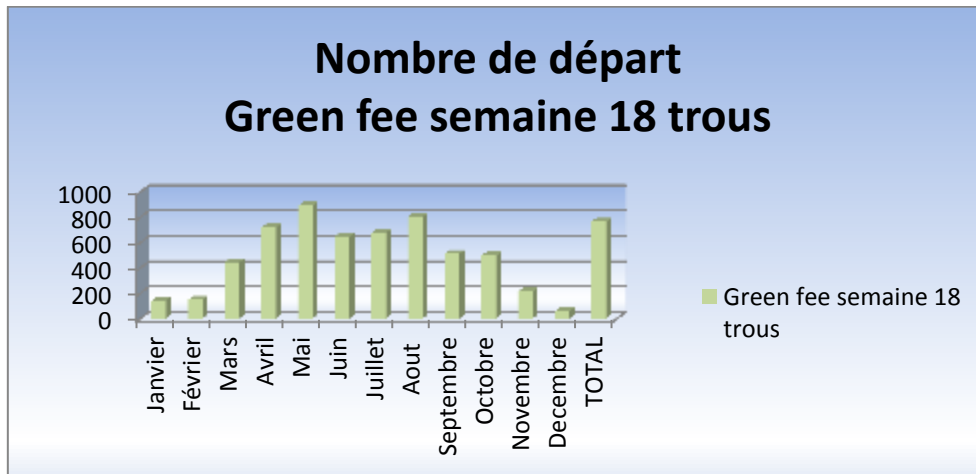


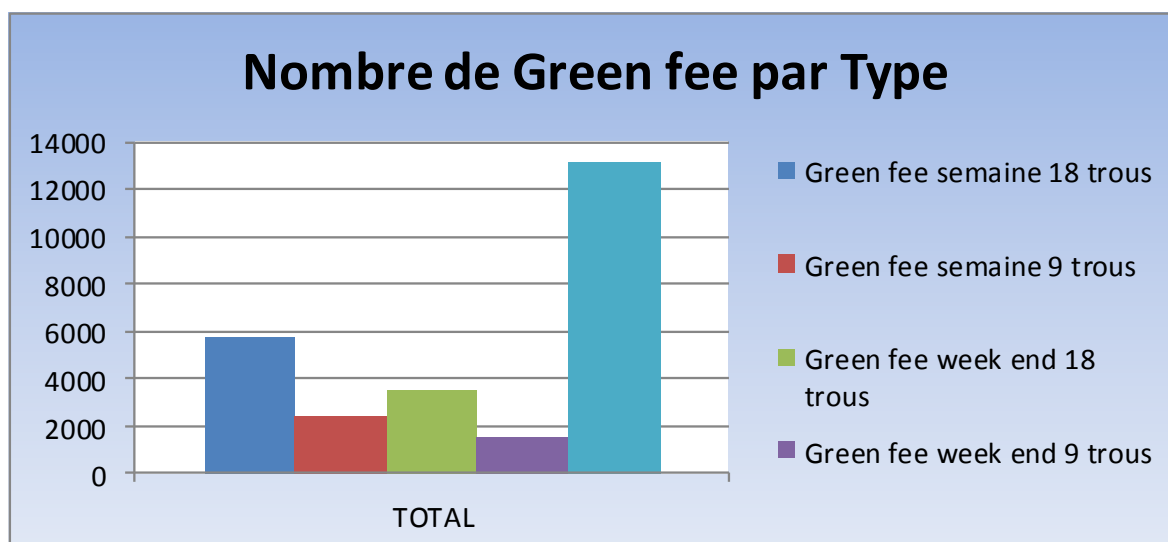
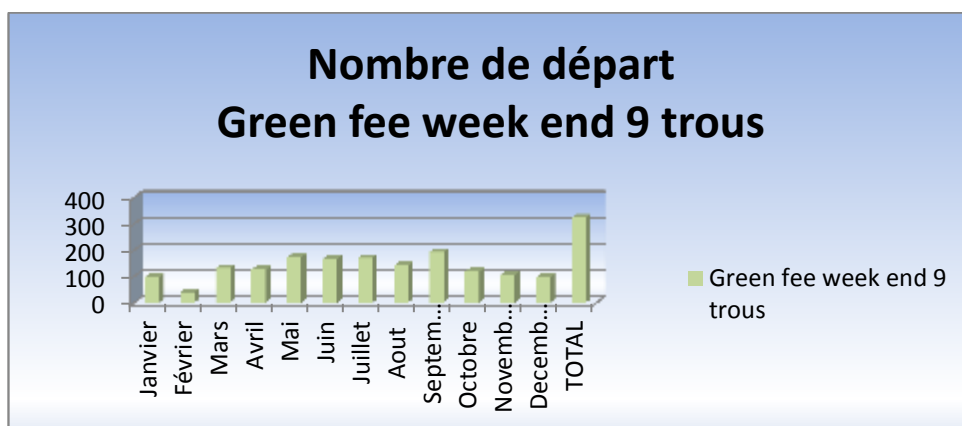
Commentaires :

Une majorité de Golfeurs se situe entre 50 et 70 ans, avec un pic entre 60 et 70 ans.

Nous constatons cependant un rajeunissement de notre population notamment dans nos formules enseignement. Cette clientèle est difficile à fidéliser (le temps de jeu est la principale raison). Cependant notre formule All Inclusive, formation sur un an permet de leur donner l'envie de pratiquer le golf régulièrement même si l'assiduité au jeu intervient plus tardivement.

2.2 - Les Green Fee :

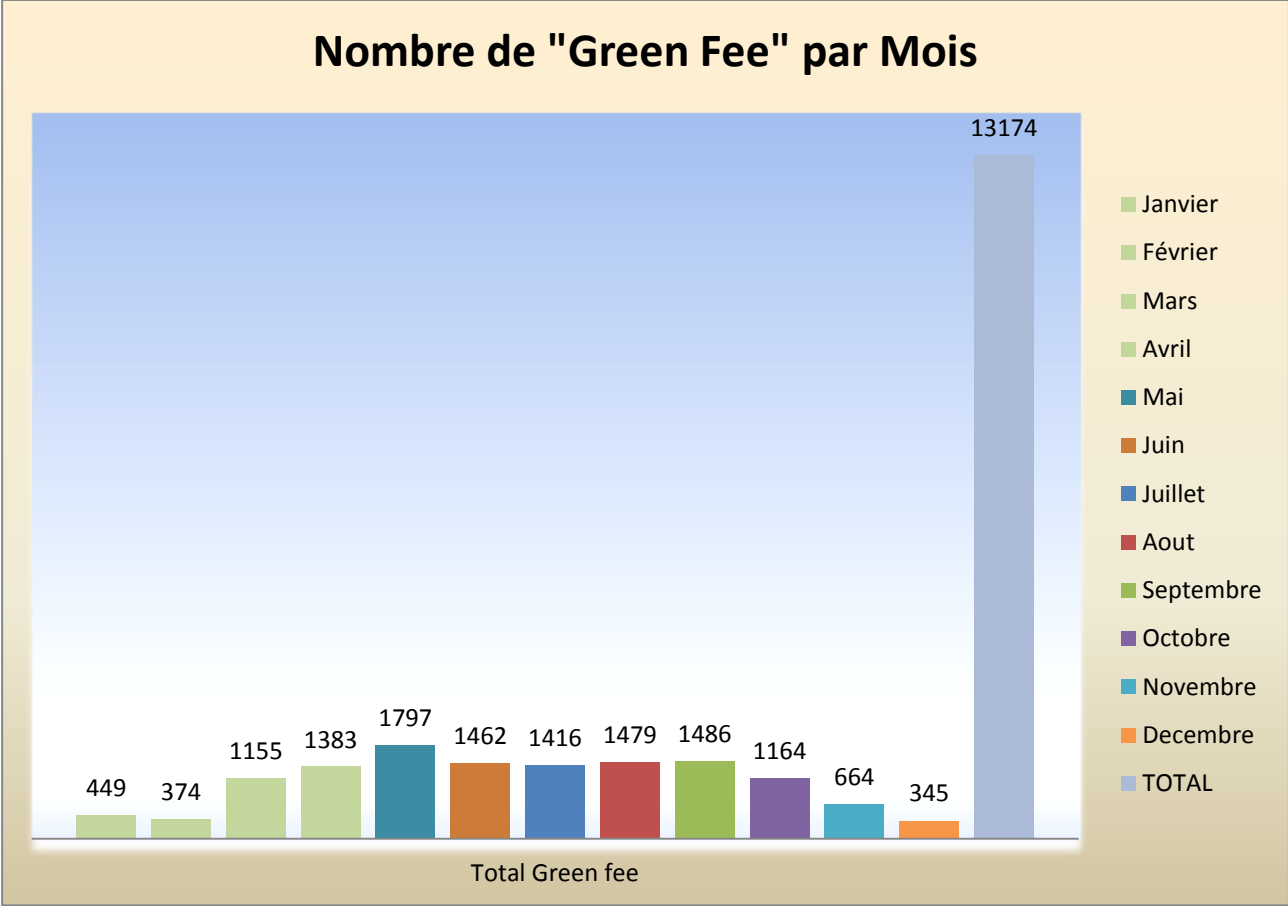




Commentaires :

Nous avons une majorité de Green fee 18 trous semaines, les mois d'Avril, Mai, Juin Aout et Septembre représentent des forts mois d'activité constitués de groupes et d'événements divers.

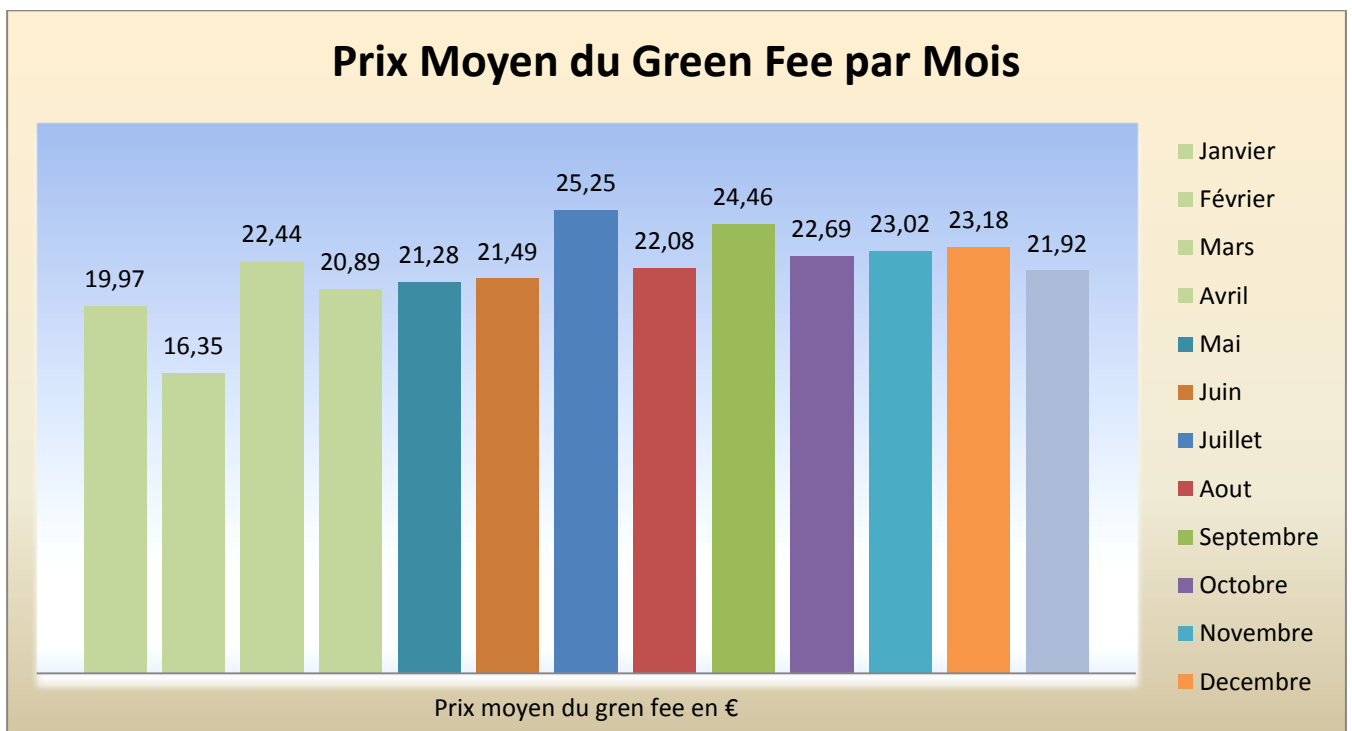
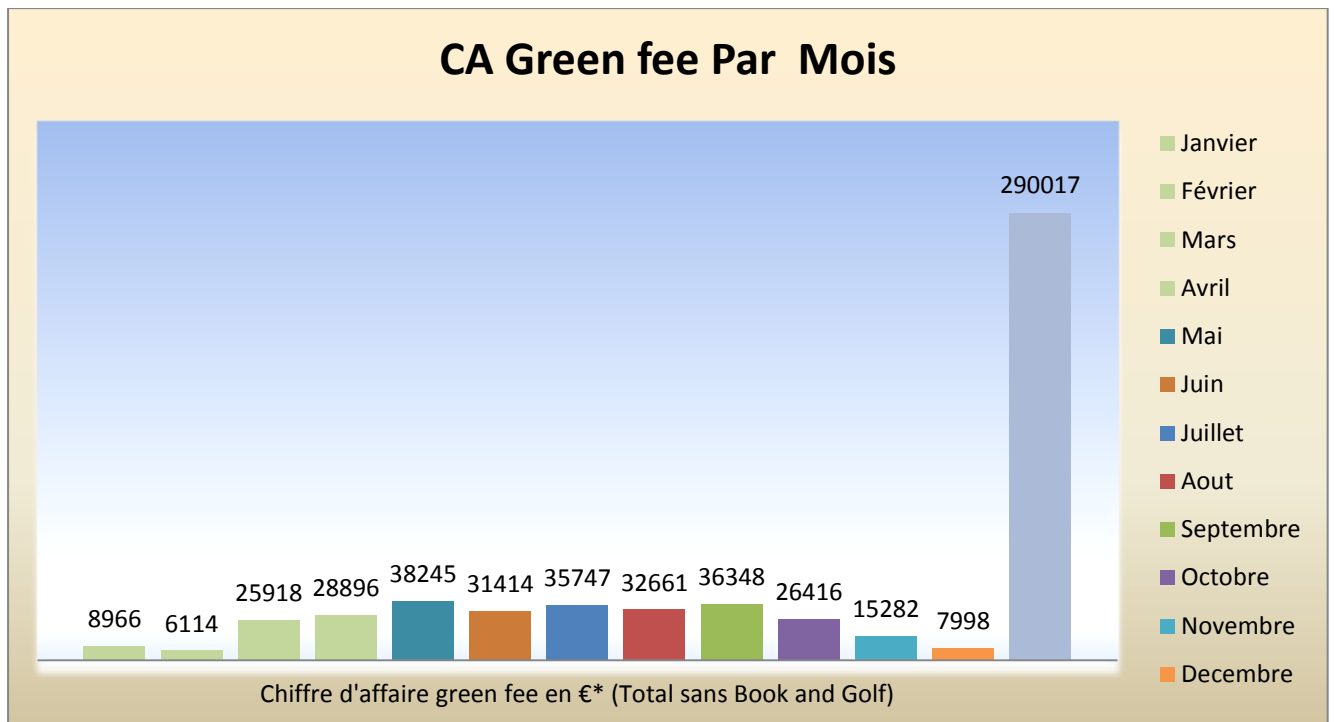
Les conditions météorologiques (exécrables !!!) de Novembre et Décembre ont pénalisé cette fin d'année 2012.



Commentaires :

Nous avons réalisé plus de 13 200 départs green fee sur l'année 2012.

La période hivernale est peu propice à la commercialisation de green fee.

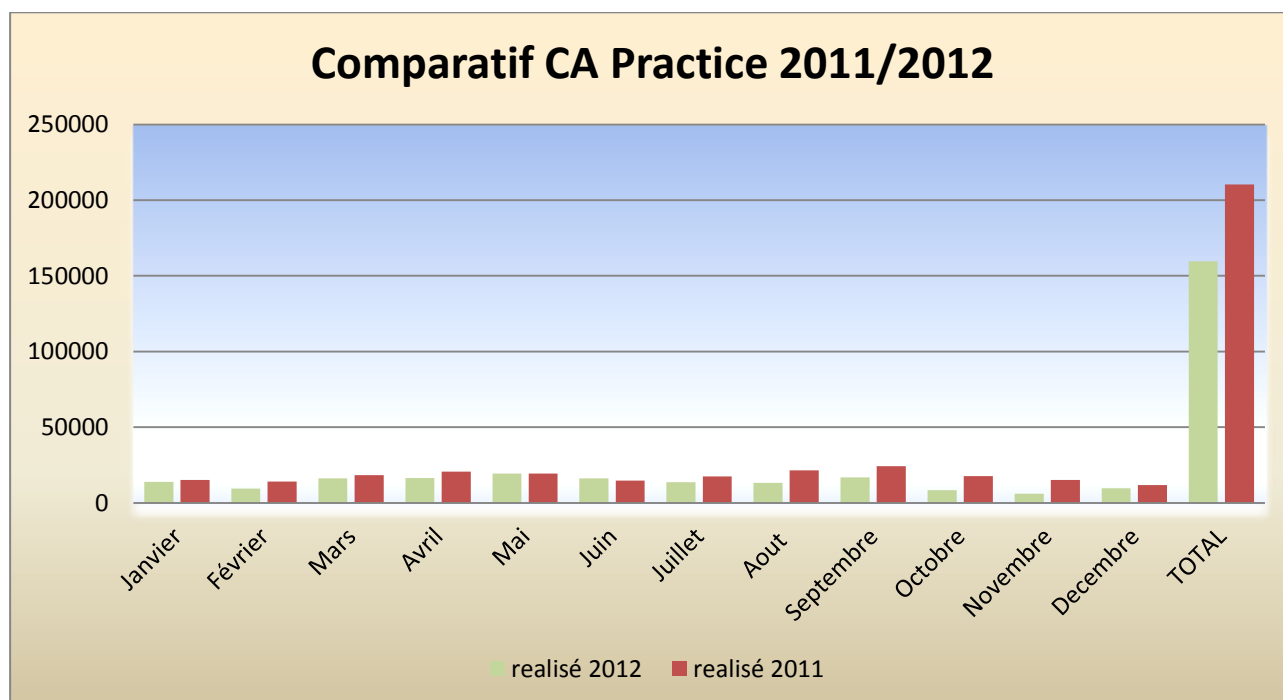
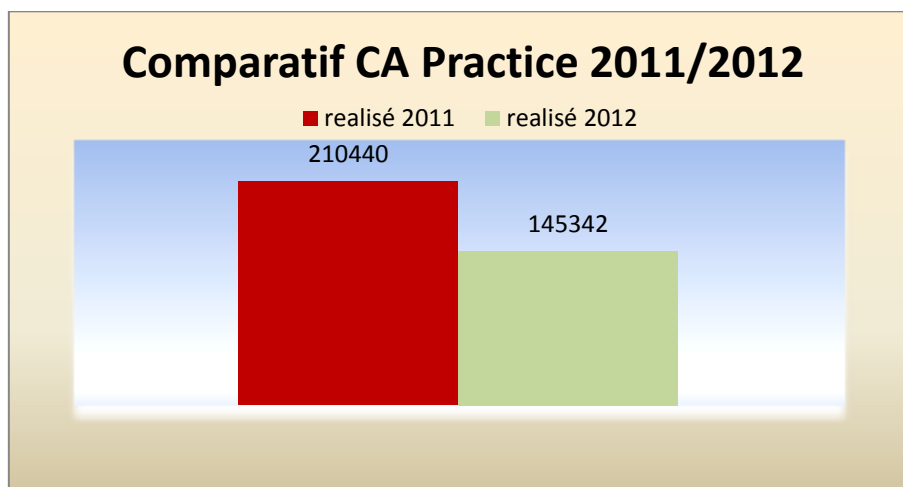


Commentaires :

Le CA green fee représente 307 995 € HT, le prix moyen se situe autour de 22 €.

Nous avons vu le prix moyen chuté au mois de Février dû aux conditions météo (neige) et aux opérations commerciales menées.

2.3 - Practice



Commentaires :

Les travaux du practice ont débuté le 9 juillet 2012 par la destruction du practice en place, puis un aménagement de « zone de frappe » devant la zone de travaux ceci afin de continuer l'activité (Cf. page 69 photo pendant travaux).

Cet aménagement n'a pas permis de garder un niveau de CA identique à 2011.

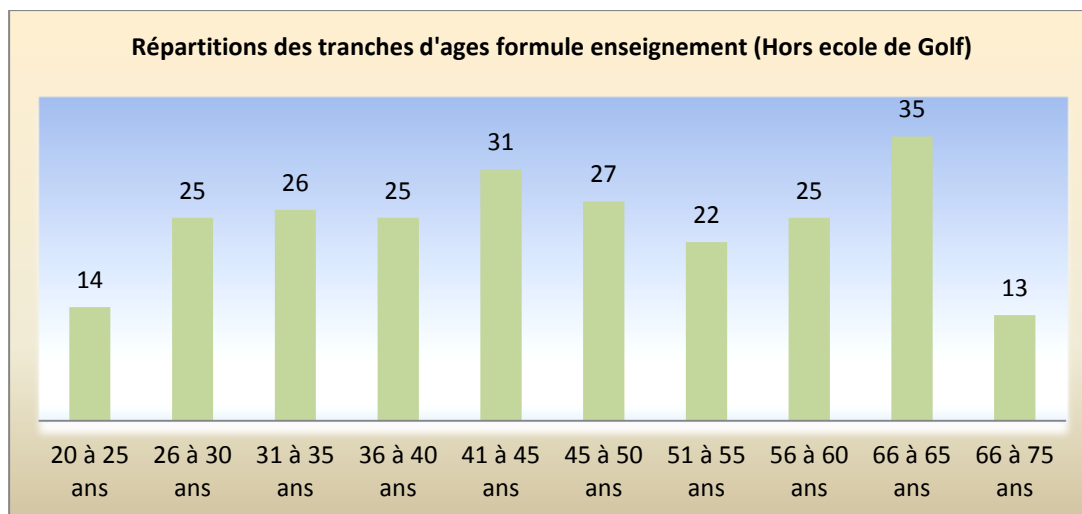
Nous constatons sur le graphique une baisse de CA à partir de juillet 2012 / juillet 2011.

Cette baisse de CA se prolonge sur les mois suivants jusqu'à décembre 2012 (date de fin de travaux).

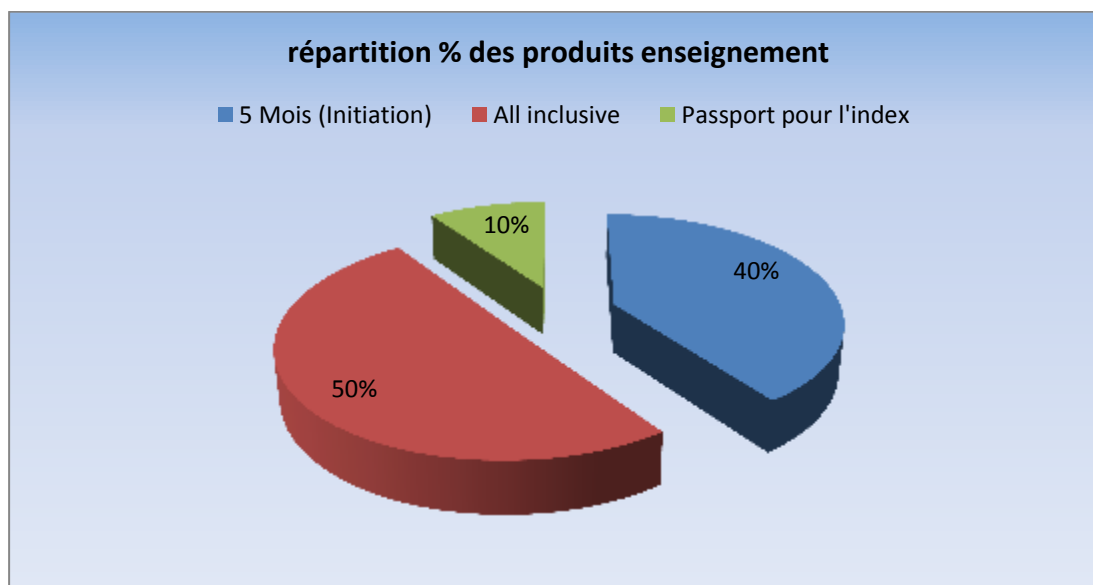
Nous avons 40 053 € de CA en moins entre juillet 2011 et décembre 2011 comparativement à juillet 2012 à décembre 2012

- 107980 € de CA practice de juillet 2011 à décembre 2011
- 67927 € de CA practice de juillet 2012 à décembre 2012

2.4 - Enseignement:



	Nombre de personnes
5 Mois	189
All inclusive	237
Passeport pour l'index	46
Total	472



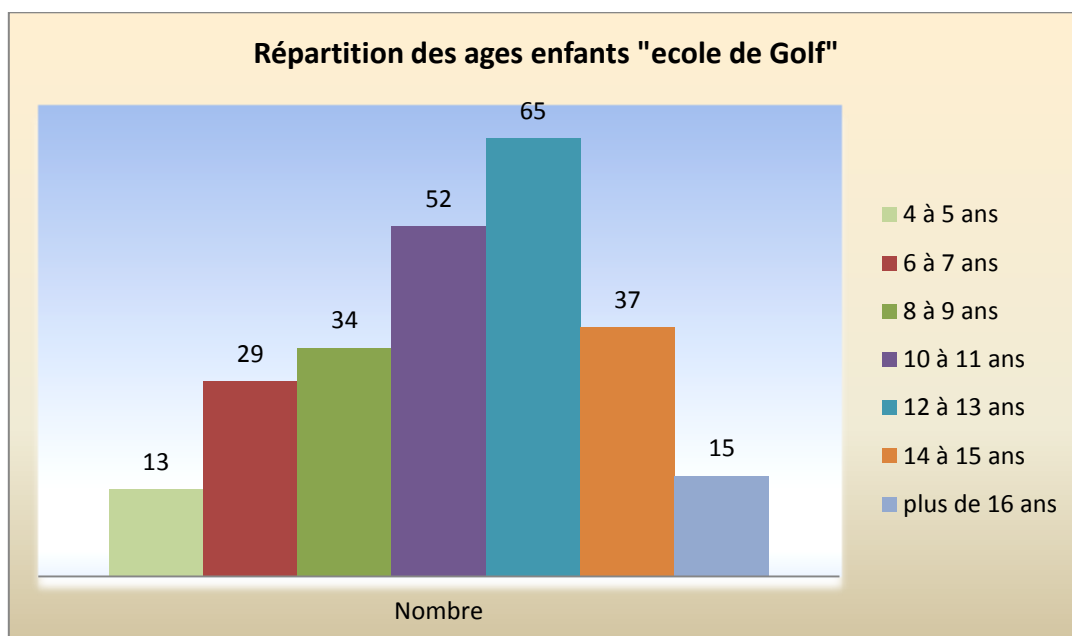
Commentaires :

Nous avons 472 personnes ayant bénéficié de l'enseignement sur 2012.

Notre produit phare le « all inclusive » représente 50 % de nos ventes. Il permet de former les golfeurs en 1 an et de les fidéliser par la suite en formules abonnement. Il comprend le passage de la carte verte (permis de conduire du golfeur) le matériel, les cours et l'accès au parcours.)

Ce produit nous permet de rajeunir notre clientèle puisque nous constatons une répartition plutôt homogène des tranches d'âges.

2.5- Ecole de Golf :



Nous avons eu 245 jeunes à l'école de Golf sur l'année 2012

Commentaires :

Objectifs :

- Faire découvrir et aimer le jeu de golf,
- Donner les moyens de progresser et amener les plus motivés vers la compétition.

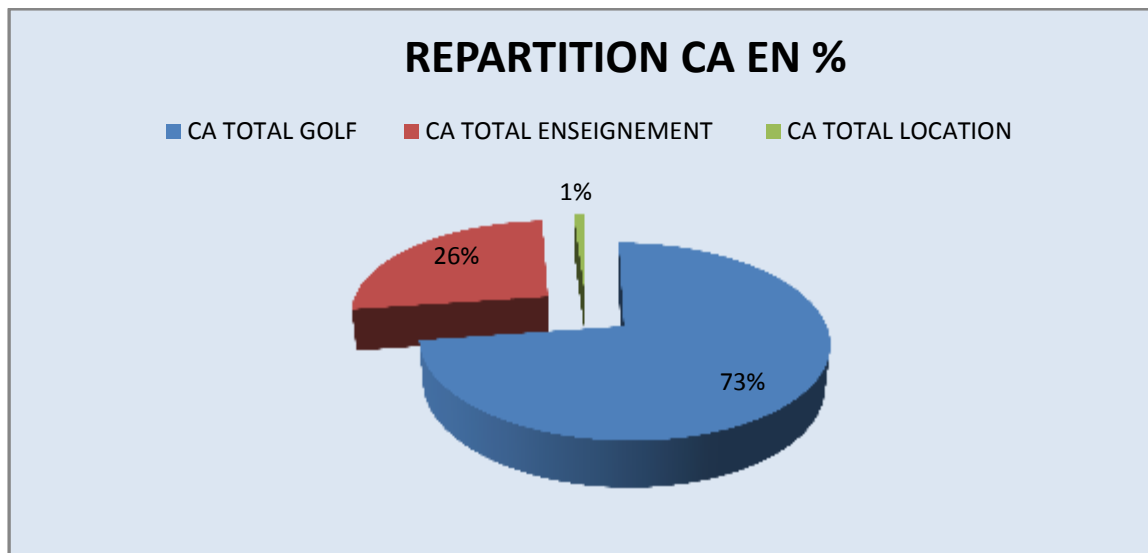
Moyens :

- Attestations de niveaux progressifs de formation sportive et de jeu sur le parcours (les tests des drapeaux),
- Organisation de compétitions réservées à l'école de golf, entraînements équipe jeune, abonnement parcours à petit coût.

L'école de golf de Bordeaux lac est dynamique avec 245 jeunes inscrits. La majorité est âgée de 10 à 13 ans, l'âge où l'on découvre une nouvelle activité sportive.

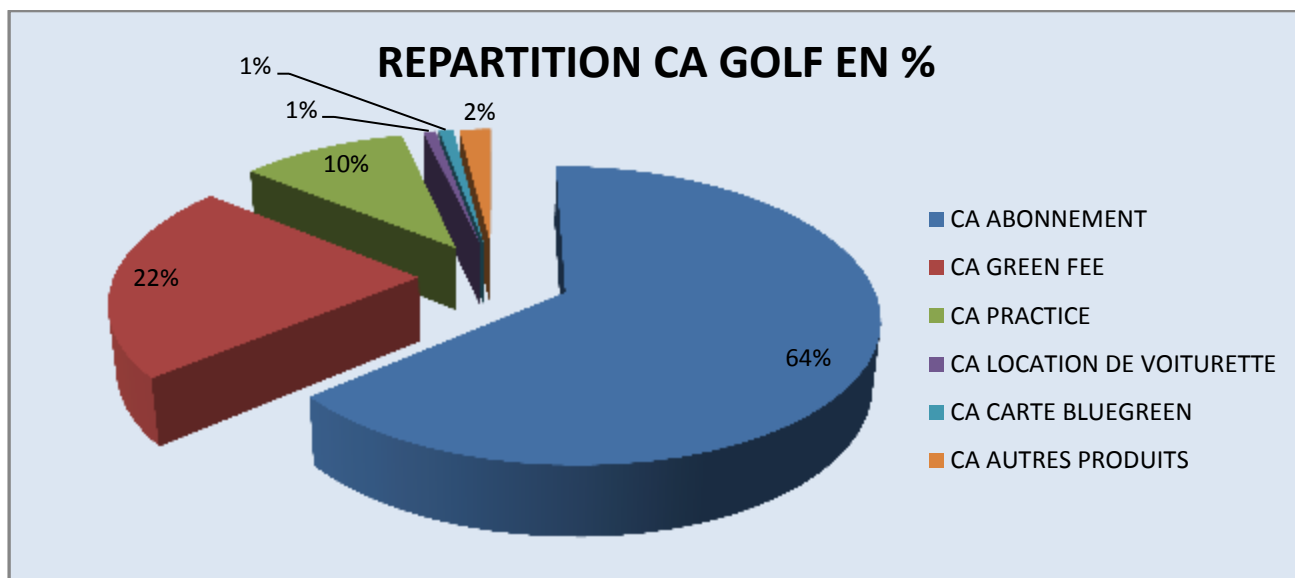
On distingue des golfeurs en « herbe » découverte, puis en loisirs et bien sur les espoirs et le groupe compétition.

2.6- Répartition du CA par centre de profit en % :



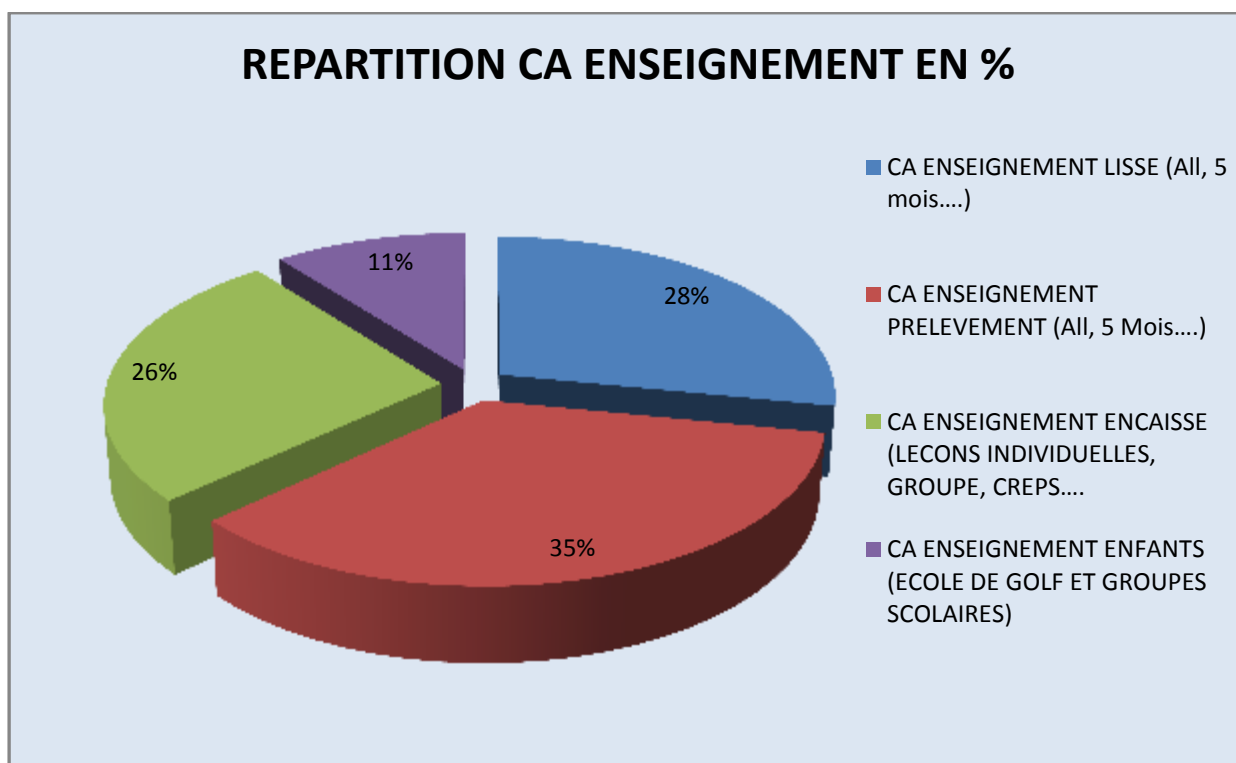
Commentaires :

Le chiffre d'affaires « golf » représente plus de 73% du CA Global du Golf. La répartition de ce chiffre d'affaires golf est détaillée à ci-dessous.



Commentaires :

64% du chiffre d'affaires golf est réalisé par les abonnements, suivi du CA green fee à hauteur de 22% : 2 postes qui représentent + de 85% du chiffre d'affaires Golf.



Commentaires :

Le CA enseignement lissé* 28% et CA enseignement prélèvement* 35% représentent près de 63% du chiffre d'affaires enseignement (Ce CA correspond à nos produits : all inclusive, 5 mois....). Ils ont pour objectifs de former de nouveaux golfeurs.

Le CA encaissé (leçons individuelles, groupe, CREPS....) représente quant à lui 26% du chiffre d'affaires.

Les 11% restant sont le CA enfant (Ecole de golf pour une majorité supérieur à 90 % et groupe scolaire pour les 10% restant)

*Le CA lissé se définit par une formule enseignement débutante, réglée au comptant par le client, puis lissée sur l'ensemble de sa durée jusqu'à sa fin.

Ex : 1000 € sur 12 mois nous lisons le CA soit 83.33 /mois

*Le CA prélèvement est réglé par prélèvement bancaire sur le compte du client chaque mois.

Ex : le client est prélevé de 83.33/mois jusqu'à la fin de sa formule

Ces 2 CA correspondent au même type de produit, à savoir une formule débutant Blue Green.

3 - OPERATIONS COMMERCIALES

Sur tous les golfs Blue Green*
du lundi 18 au dimanche 24 juin

Les Beaux Jours by Blue Green

des promotions ...

des offres surprises à découvrir!

des compétitions, des animations ...

Pour + d'infos rendez-vous sur www.bluegreen.com

Blue GREEN
GROUPE SAUR

* hors PAC

CONNECTÉS www.bluegreen.com Votre plus grand parcours de golfs

LE CHEQUIER
WELCOME



LES OFFRES RÉSERVÉES
AUX JOUEURS DÉBUTANTS
BLUE GREEN




www.bluegreen.com

Blue Green vous en donne
plus !



14 mois
pour le prix de 12*
pour les nouveaux abonnés

Choisissez votre abonnement

- abonnement Individuel**
pour jouer en toute liberté
sur le golf de votre choix
- abonnement France & Belgique**
pour jouer partout
à volonté
- abonnement Multiple**
pour jouer sur plusieurs golfs

* 1200€ AN
 ** 1000€ AN
 *** 1000€ AN
 **** 1000€ AN
 ***** 1000€ AN
 ***** 1000€ AN
 ***** 1000€ AN



www.bluegreen.com



initiation **gratuite** au **golf**
pour les **petits** et pour les **grands**

**Portes
ouvertes**
BLUE GREEN
du 21 au 30 septembre 2012




Gery Walino Directeur de l'enseignement Blue Green.
Plusieurs fois N°1 Français, plus de 25 victoires professionnelles.




GRUPE SAUR

Réservez dès maintenant votre découverte au golf.

www.bluegreen.com



**portes
ouvertes
initiation
gratuite**

du 11 au 13 mai



Réservez dès maintenant votre découverte du golf
dans l'un des golfs Blue Green

www.bluegreen.com

Un exemple de newsletter



Offre exceptionnelle
uniquement le 1^{er} septembre 2012
le passeport 5 mois
à 249 € au lieu de 425 € !

Pour dynamiser l'apprentissage du golf tout en donnant des bases solides aux nouveaux joueurs, Blue Green a créé le passeport 5 mois. Comprenant 25h de cours collectifs, un accès au parcours école*, le passage de la carte verte, le passeport 5 mois forme de véritables golfeurs qui peuvent rapidement s'épanouir sur les parcours.



Blue Green vous propose une offre événement :

Le 1^{er} septembre uniquement, le passeport 5 mois est disponible au tarif de 249 € au lieu de 425 € soit une économie de 176 €.

Pour profiter de cette réduction, il vous suffit de vous rendre le 1^{er} septembre dans le golf Blue Green participant à l'opération* le plus proche de chez vous. Et si certains de vos proches ont envie de découvrir le golf, pensez à eux.

Liste des golfs Blue Green

* Restriction sur certains parcours, renseignement à l'accueil du golf. Les golfs Blue Green Pléneuf-Val-André et Paris International Golf Club ne participent pas à l'opération.



4 - LE PERSONNEL

	ACCUEIL	TERRAIN	ENSEIGNEMENT
Effectif	5	8	7
dont employé	4	8	5
dont cadre	1	1	2
dont cdd	1	3	3
dont temps partiel	2		1

**BLUE GREEN SAS
BORDEAUX**

40 BOULEVARD HENRI SELLIER
92 156 SURESNES CEDEX

Etats Financiers au 31 décembre 2012

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 000	8 147	2 853	6 520
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	273 497	4 299	269 197	21 990
Constructions	10 001	814	9 187	3 275
Installations techniques, matériel, outillage	431 917	54 469	377 447	90 673
Autres immobilisations corporelles	29 849	10 992	18 856	2 818
Immobilisations en cours	1 651 660		1 651 660	508 835
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 200		1 200	
ACTIF IMMOBILISE	2 409 123	78 722	2 330 401	634 112
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	15 850		15 850	25 452
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	986	18	968	1 148
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	73 722	8 138	65 585	44 529
Autres créances	440 996		440 996	97 322
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	(55 265)		(55 265)	23 053
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	18 893		18 893	13 974
ACTIF CIRCULANT	495 183	8 156	487 027	205 478
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 904 306	86 877	2 817 429	839 590

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Capital social ou individuel (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		142 230
RESULTAT DE L'EXERCICE (avant frais de structure)	417 914	314 860
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	417 914	457 090
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour écart d'acquisition négatif		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 524	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	(400 005)	(827 725)
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	46 372	30 844
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	440 260	342 079
Dettes fiscales et sociales	683 594	380 140
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	933 035	59 168
Autres dettes	225 839	5 595
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	419 896	392 400
DETTES	2 399 515	382 500
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 817 429	839 590

Résultat de l'exercice en centimes

417 914,03

Total du bilan en centimes

2 817 428,65

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Ventes de marchandises	340		340	763
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 906 549		1 906 549	1 718 998
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 906 889		1 906 889	1 719 761
Production stockée				
Production immobilisée			20 671	22 372
Subventions d'exploitation				16 348
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 598	1 398
Autres produits			122	29
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 933 280	1 759 908
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			(3 007)	(477)
Variation de stock (marchandises)			162	(713)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			108 784	146 423
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			9 602	(16 579)
Autres achats et charges externes			328 025	289 917
Impôts, taxes et versements assimilés			63 614	50 667
Salaires et traitements			696 956	683 044
Charges sociales			271 035	260 479
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			42 973	31 518
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			8 156	3 642
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			6 138	(3 921)
CHARGES D'EXPLOITATION			1 532 438	1 444 000
EBE			448 329	351 069
RESULTAT D'EXPLOITATION			400 842	315 908
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements et provisions				112
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				112
RESULTAT FINANCIER				(112)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			400 842	315 796

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	17 085	(754)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 085	(754)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12	182
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	182
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 072	(936)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 950 365	1 759 154
TOTAL DES CHARGES	1 532 451	1 444 294
BENEFICE OU PERTE	417 914	314 860
Frais de structure	CA 1 906 889 8,0%	152 551
RESULTAT APRES FRAIS DE STRUCTURE	265 363	177 279

Note d'accompagnement Etat financier au 31/12/2012

Alors même que nous avons connu une année perturbée par de lourds travaux impactant notre activité nous profitons d'une progression de notre chiffre d'affaires de 187 128 € (+ 11 %).

Cette performance repose en grande partie sur la vente d'abonnements, nous sommes en effet passés de 991 abonnés en moyenne sur 2011 à 1193 pour l'année 2012. Ce qui représente une évolution du chiffre d'affaires de plus de 30 %. La politique de satisfaction des abonnés que nous menons, notre politique de création de nouveaux golfeurs, les animations et l'intérêt que nous portons à l'entretien d'une vie de club en sont les principales raisons.

L'enseignement à lui aussi connu une bonne année en voyant son chiffre d'affaires évoluer de plus de 13 % sur la période. Là aussi la politique de conquête de nouveaux publics à travers l'organisation de nos « journées portes Ouvertes » a porté ses fruits. A noter que le public concerné est essentiellement Bordelais et compte bon nombre d'enfants.

Le chiffre d'affaires « Green Fee » est stable. La diminution du nombre de « Green Fee » vendu est compensée par une augmentation du prix moyen. Une météo mauvaise de début d'année nous a fait prendre un retard que nous n'avons pu combler par la suite sur le nombre de produit vendu.

Concernant le practice, la démolition le 10 juillet 2011, suivie d'une longue période de travaux affecte défavorablement le chiffre d'affaires de cette activité (-24 %).

Les charges d'exploitation ont connues une augmentation de 6% sur la période. Les charges salariales sont passées de 926 770 € en 2011 à 972 007 € en 2012 (+ 5 %). Les charges salariales indirectes (Direction) ont fortement diminué en raison du départ de l'assistant de direction dans le courant de l'année. En revanche les charges salariales de l'activité golf ont augmenté (+ 16 %) en raison de l'embauche d'un hôte d'accueil supplémentaire et de d'une personne chargée d'assurer le suivi des travaux d'investissement arrosage (le temps de la réalisation).

Les charges d'entretien terrain ont quant à elles connues une baisse passant de 197 560 € à 170 390 € la différence portant essentiellement sur le poste « engrais, sable et phyto » en raison des fortes ambitions de remise à niveau du terrain en 2011 (réfection des départs, fairways, sur-semi des zones de jeu ...) puis retour à un entretien écologiquement raisonné pour 2012.

Les Charges dites Indirectes ont elles aussi connues une augmentation importante passant de 73 980 € en 2011 à 103 530 € pour 2012 (+40 %) qui s'explique par des travaux de réhabilitation et d'aménagement.

L'augmentation du chiffre d'affaires dans des proportions supérieures à celles des charges nous a permis d'améliorer notre Cash-flow (avant frais de structure) de 33 % passant de 346 810 € en 2011 à 461 190 en 2012.

Le résultat net après frais de structure passe de 177 279€ à 265 363€ soit une progression de 50%.

Enfin, l'ensemble des investissements terminés ou en cours permettrons d'améliorer sensiblement la qualité d'accueil et devraient permettre de continuer sur cette tendance positive.

Nous considérons que le golf de Bordeaux Lac est encore loin de sa pleine capacité économique, certes l'année 2013 sera elle aussi impactée défavorablement par les effets des travaux du practice, club house et arrosage mais 2014 sera la première année de pleine exploitation pour laquelle nous avons de fortes ambitions.

BLUE GREEN Groupe SAUR		
Société : Blue Green SAS		Clôture : déc-12
Date : 11/06/2013	COMPTES D'EXPLOITATION :	
SITES "BLUE GREEN"	Détail avant frais de service support	
	Présentation analytique Détaillée	

Site	BORDEAUX
------	----------

					Données			
Catégorie 6	Activité	Catégorie 7	Catégorie 8	Compte GL	BG SAS	Total		
10-RBE	1-Golf	10-Chiffre d'affaires	101- Abonnements vendus	706110-CA ABONNEMENTS GOLF VENDUS	-13 710	-13 710		
				706112-CA ABONNEMENTS LISSAGE	542 533	542 533		
				706113-CA ABONNEMENTS PRELEVEMENT	362 944	362 944		
			Total 101- Abonnements vendus				891 766	891 766
			110-Green fees	706100-CA GREEN FEES	290 017	290 017		
				798111-TC GRP GREEN FEES B&G	17 978	17 978		
			Total 110- Green fees				307 995	307 995
			112-Practices	706120-CA PRACTICE	145 342	145 342		
Total 112- Practices				145 342	145 342			

	113-Voitures	706130-CA LOCATIONS VOITURETTES	10 809	10 809
	Total 113-Voitures		10 809	10 809
	114-Cartes BG	706140-CA CARTES BLUE GREEN	12 686	12 686
	Total 114-Cartes BG		12 686	12 686
	118-Autres produits golf	706150-CA LOCATIONS MATERIEL GOLF	1 657	1 657
		706190-CA AUTRES LOC & PROD. GOLF	26 037	26 037
	Total 118-Autres produits golf		27 694	27 694
	Total 10-Chiffre d'affaires		1 396 292	1 396 292
30-Coût matières	338-Variation terrain	603200-VARIATION STOCKS TERRAIN	-9 602	-9 602
		799338-TC VARIATION STOCK TERRAIN	9 602	9 602
	Total 338-Variation terrain		0	0
Total 30-Coût matières			0	0
40-Charges de personnel	420-Personnel - bruts	641100-APPOINTEMENTS & SALAIRES	-380 775	-380 775
		641120-PRIMES S/ SALAIRES	-10 740	-10 740
		641130-MAJORAT - HEURES SUPP & COMPL.	-1 048	-1 048
		641140-PRIMES DE PRECARITE	-191	-191
		641160-PRIMES EXCEPTIONNELLES	-1 016	-1 016
		641170-PRIME ANCIENNETE	-17 597	-17 597
		641180-ABSENCES RETENUES & IND COMP.	17 928	17 928
		641200-CONGES PAYES PRIS	-32 322	-32 322
		641210-INDEMNITES COMPENSATRICES C.P	-7 144	-7 144
		641220-ABSENCES CONGES PAYES	29 466	29 466
		641510-AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	-4 457	-4 457

		641520-AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	-3 348	-3 348
		Total 420-Personnel - bruts	-411 243	-411 243
		425-Personnel - bruts Prov dotation n		
		641860-PROVISIONS SALAIRES A VERSER	-2 500	-2 500
		Total 425-Personnel - bruts Prov dotation n	-2 500	-2 500
		429-Personnel - bruts Prov reprise n-1		
		641890-REPRISE PROV SAL A VERSER N-1	2 556	2 556
		Total 429-Personnel - bruts Prov reprise n-1	2 556	2 556
		430-Personnel - charges		
		633300-FORMATION CONTINUE (1.50 %)	-6 999	-6 999
		633400-EFFORT CONSTRUCTION	-1 882	-1 882
		633500-TAXE APPRENTISSAGE	-2 844	-2 844
		645100-URSSAF - RG & MSA	-94 571	-94 571
		645250-MUTUELLE - CADRES	-4 528	-4 528
		645300-RETRAITES - NC	-21 475	-21 475
		645350-RETRAITES - CADRES	-5 949	-5 949
		645400-ASSEDIC - RG & MSA	-17 986	-17 986
		645500-PREVOYANCE - NON CADRES	-1 028	-1 028
		645550-PREVOYANCE - CADRES	-2 094	-2 094
		647100-C E - FONCTIONNEMENT	-837	-837
		647200-C E - OEUVRES SOCIALES	-1 046	-1 046
		647600-MEDECINE DU TRAVAIL	-994	-994
		Total 430-Personnel - charges	-162 231	-162 231
		435-Personnel - charges Prov dotation n		
		645860-PROV CHARGES S/ SAL A VERSER	-975	-975
		Total 435-Personnel - charges Prov dotation n	-975	-975

		439- Personnel - charges Prov reprise n-1	645890-REPRISE CHARGES SAL A VERS N- 1	997	997
		Total 439-Personnel - charges Prov reprise n-1		997	997
		460- Personnel - autres	633310-COUT SUPPLEMENTAIRE FORMATION	-2 123	-2 123
			641400-INDEMNITES DEPART EN RETRAITE	-6 811	-6 811
			641410-INDEMNITES DE LICENCIEMENT	-1 945	-1 945
			726510-REPRISE AVTGES NATURE LOGEMENT	4 457	4 457
			726520-REPRISE AVTGES NATURE VEHICULE	3 348	3 348
			791200-REMBT RECU S/ FORMATIONS	1 956	1 956
		Total 460- Personnel - autres		-1 118	-1 118
		495- Personnel - prov CP	641800-PROV CONGES PAYES ECOULES	-5 295	-5 295
			641850-PROV CIH	-3 368	-3 368
			645800-PROV CHARGES S/ C.P ECOULES	-2 065	-2 065
			645850-PROV CHARGES S/CIH	-1 313	-1 313
		Total 495- Personnel - prov CP		-12 041	-12 041
		Total 40- Charges de personnel		-586 556	-586 556
	60-Autres charges	602-Engrais, phyto, sables etc	602100-ACHATS ENGRAIS	-39 292	-39 292
			602110-ACHATS PHYTOSANITAIRES	-2 223	-2 223
			602120-ACHATS SABLES, GRAVIERS, ETC	2 757	2 757
			799602-TC ENGRAIS, PHYTO, ETC ...	-5 008	-5 008
		Total 602- Engrais, phyto, sables etc		-43 766	-43 766
		603-Petits mat, outil & pièces	602200-PIECES DETACHEES MAT TERRAIN	-18 897	-18 897

		602210-PIECES DETACHEES MAT ATELIER	-1 818	-1 818
		602220-PIECES DETACHEES MAT ARROSAGE	-12 258	-12 258
		602400-ACHATS BALLES PRATICE	-9 180	-9 180
		602410-ACHATS PETIT MATERIEL PRACTICE	-1 015	-1 015
		602420-ACHATS PETIT MATERIEL PARCOURS	-2 544	-2 544
		606350-ACHATS PETIT OUTIL. & MATERIEL	-6 493	-6 493
		799603-TC PETIT MAT, OUTILL & PIECES	-4 134	-4 134
		Total 603- Petits mat, outil & pièces	-56 338	-56 338
	604-Eau arrosage	606102-REDEV. STATION POMPAGE TERRAIN	-1 500	-1 500
		Total 604-Eau arrosage	-1 500	-1 500
	605-Energie	602300-SUPER CARBURANT TERRAIN	-3 438	-3 438
		602310-GAZOLE TERRAIN	-15 041	-15 041
		602320-FIOUL TERRAIN	-3 215	-3 215
		602330-LUBRIFIANT TERRAIN	-2 491	-2 491
		606122-ELECTRICITE STATION POMPAGE	-513	-513
		799605-TC ENERGIE	-460	-460
		Total 605- Energie	-25 158	-25 158
	606- Fournitures consommable s	606310-ACHATS VET. & CHAUSS. TRAVAIL	-2 587	-2 587
		606360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-52	-52
		Total 606- Fournitures consommable s	-2 639	-2 639
	607- Fournitures administrative s	606400-ACHATS FOURN. BUREAU & INFORM.	-58	-58

Total 607- Fournitures administrative s		-58	-58
608-Produits accueil	606390-ACHATS PRODUITS DACCUEIL	-284	-284
	799608-TC PRODUITS D'ACCUEIL	-159	-159
Total 608- Produits accueil		-443	-443
613-Locations	613500-LOCATIONS MATERIEL	-6 531	-6 531
	613530-LOCATIONS VEHICULE	-2 764	-2 764
	616570-ASSURANCE VOITURETTES	-960	-960
Total 613- Locations		-10 255	-10 255
615- Maintenance & entretien	615200-SCE EXT. TRAVAUX S/ LOCAUX	-191	-191
	615220-SCE EXT. TRAVAUX S/ TERRAIN	-160	-160
	615500-SCE EXT. ENTR & REPAR MATERIEL	2 138	2 138
	615530-SCE EXT. ENTR & REPAR VEHICULE	-408	-408
	615570-SCE EXT. ENTR & REPAR VOITURET	-200	-200
Total 615- Maintenance & entretien		1 178	1 178
625-Voyages & déplacements	606140-CARBURANTS VEHICULE SOCIETE	-1 322	-1 322
	625100-VOYAGES & DEPLACEMENTS	1 111	1 111
	625610-RECEPTIONS	-163	-163
Total 625- Voyages & déplacements		-373	-373
626-Telecom	626210-TELEPHONE PORTABLE	-53	-53
Total 626- Telecom		-53	-53
628- Cotisations diverses	628100-COTISATIONS DIVERSES	-31 666	-31 666
Total 628- Cotisations diverses		-31 666	-31 666

		658-Autres charges exploitations	658000-CHARGES DE GESTION COURANTE	679	679
		Total 658-Autres charges exploitations		679	679
	Total 60-Autres charges			-170 391	-170 391
Total 1-Golf				639 345	639 345
2-Enseignement	10-Chiffre d'affaires	125-Enseignement	706252-CA ENSEIGNEMENT LISSAGE	141 913	141 913
			706253-CA ENSEIGNEMENT PRELEVEMENT	176 447	176 447
		Total 125-Enseignement		318 360	318 360
		126-Enseignement non lissé	706250-CA ENSEIGNEMENT	132 856	132 856
			706270-CA ENSEIGNEMENT ENFANTS	53 195	53 195
		Total 126-Enseignement non lissé		186 050	186 050
Total 10-Chiffre d'affaires				504 411	504 411
40-Charges de personnel	420-Personnel - bruts	641100-APPOINTEMENTS & SALAIRES		-201 042	-201 042
		641120-PRIMES S/ SALAIRES		-17 702	-17 702
		641130-MAJORAT - HEURES SUPP & COMPL.		-88	-88
		641160-PRIMES EXCEPTIONNELLES		-448	-448
		641170-PRIME ANCIENNETE		-8 088	-8 088
		641180-ABSENCES RETENUES & IND COMP.		2 196	2 196
		641200-CONGES PAYES PRIS		-20 329	-20 329
		641220-ABSENCES CONGES PAYES		18 380	18 380
		641510-AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT		-6 926	-6 926
		Total 420-Personnel - bruts		-234 046	-234 046

425- Personnel - bruts Prov dotation n	641860-PROVISIONS SALAIRES A VERSER	-665	-665
Total 425-Personnel - bruts Prov dotation n		-665	-665
429- Personnel - bruts Prov reprise n-1	641890-REPRISE PROV SAL A VERSER N-1	17 702	17 702
Total 429-Personnel - bruts Prov reprise n-1		17 702	17 702
430- Personnel - charges	633300-FORMATION CONTINUE (1.50 %)	-3 807	-3 807
	633400-EFFORT CONSTRUCTION	-1 052	-1 052
	633500-TAXE APPRENTISSAGE	-1 590	-1 590
	645100-URSSAF - RG & MSA	-63 590	-63 590
	645250-MUTUELLE - CADRES	-2 027	-2 027
	645300-RETRAITES - NC	-11 350	-11 350
	645350-RETRAITES - CADRES	-5 095	-5 095
	645400-ASSEDIC - RG & MSA	-10 053	-10 053
	645500-PREVOYANCE - NON CADRES	-379	-379
	645550-PREVOYANCE - CADRES	-1 822	-1 822
	647100-C E - FONCTIONNEMENT	-468	-468
647200-C E - OEUVRES SOCIALES	-585	-585	
Total 430- Personnel - charges		-101 817	-101 817
435- Personnel - charges Prov dotation n	645860-PROV CHARGES S/ SAL A VERSER	-259	-259
Total 435-Personnel - charges Prov dotation n		-259	-259
439- Personnel - charges Prov reprise n-1	645890-REPRISE CHARGES SAL A VERS N- 1	6 904	6 904
Total 439-Personnel - charges Prov reprise n-1		6 904	6 904

		460- Personnel - autres	633310-COUT SUPPLEMENTAIRE FORMATION 726510-REPRISE AVTGES NATURE LOGEMENT	2 265	2 265
				6 926	6 926
		Total 460- Personnel - autres		9 191	9 191
		495- Personnel - prov CP	641800-PROV CONGES PAYES ECOULES	-5 707	-5 707
			641850-PROV CIH	121	121
			645800-PROV CHARGES S/ C.P ECOULES	-2 226	-2 226
			645850-PROV CHARGES S/CIH	46	46
		Total 495- Personnel - prov CP		-7 766	-7 766
		Total 40- Charges de personnel		-310 755	-310 755
	60-Autres charges	606- Fournitures consommable s	606300-ACHATS MATERIEL DU PRO ENSEIGN 606360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-553	-553
				-22 343	-22 343
		Total 606- Fournitures consommable s		-22 896	-22 896
		625-Voyages & déplacements	625100-VOYAGES & DEPLACEMENTS	-296	-296
			625600-MISSIONS	-164	-164
			625610-RECEPTIONS	-86	-86
		Total 625- Voyages & déplacements		-546	-546
	Total 60- Autres charges			-23 442	-23 442
	Total 2-Enseignement			170 214	170 214
3- Proshop	10-Chiffre d'affaires	170-Boutique matériel	707100-CA BO MATERIEL & REPARAT.	135	135
		Total 170- Boutique matériel		135	135
		172-Boutique accessoires	707120-CA BO ACCESSOIRES	205	205

	Total 172- Boutique accessoires		205	205
Total 10- Chiffre d'affaires			340	340
30-Coût matières	330-Variation matériel	603700-VARIATION STOCKS BO MAT & REP	-162	-162
	Total 330- Variation matériel		-162	-162
	331-Variation Vêtements	603710-VARIATION STOCKS BO VETEMENTS	0	0
	Total 331- Variation Vêtements		0	0
	332-Variation accessoires	603720-VARIATION STOCKS BO ACCESSOIRE	0	0
	Total 332- Variation accessoires		0	0
	360-Achats bo matériel	607100-ACHATS MSES BO MAT & REPARAT. 624300-FRAIS DE TRANSPORT INTER- PROSHOP	4 387	4 387
			-215	-215
	Total 360- Achats bo matériel		4 172	4 172
	361-Achats bo vêtements	607110-ACHATS MSES BO VETEMENTS 799361-TC ACHATS BO VETEMENTS	-666	-666
			-893	-893
	Total 361- Achats bo vêtements		-1 559	-1 559
	362-Achats bo accessoires	607120-ACHATS MSES BO ACCESSOIRES	-714	-714
	Total 362- Achats bo accessoires		-714	-714
	390-Prov & rep deprec matériel	681730-DAP STOCKS BO MATERIEL & REPAR 781730-RAP STOCKS BO MATERIEL & REPAR	-18	-18
			0	0
Total 390- Prov & rep deprec matériel		-18	-18	
391-Prov & rep deprec vêtements	681731-DAP STOCKS BO VETEMENTS 781731-RAP STOCKS BO VETEMENTS	0	0	
		0	0	

		Total 391- Prov & rep deprec vêtements		0	0
		392-Prov & rep deprec accessoires	681732-DAP STOCKS BO ACCESSOIRES	0	0
			781732-RAP STOCKS BO ACCESSOIRES	0	0
		Total 392-Prov & rep deprec accessoires		0	0
	Total 30- Coût matières			1 719	1 719
	60-Autres charges	658-Autres charges exploitations	624800-FRAIS DE TRANSPORTS DIVERS	-215	-215
		Total 658- Autres charges exploitations		-215	-215
	Total 60- Autres charges			-215	-215
Total 3- Proshop				1 844	1 844
4- Restaura tion	30-Coût matières	335-Variation solide	603100-VARIATION STOCKS SOLIDE	0	0
		Total 335- Variation solide		0	0
		336-Variation liquide	603110-VARIATION STOCKS LIQUIDE	0	0
		Total 336- Variation liquide		0	0
		365-Achats resto solide	601100-ACHATS SOLIDE RESTAURANT	-41	-41
		Total 365- Achats resto solide		-41	-41
		366-Achats resto liquide	601110-ACHATS LIQUIDE RESTAURANT	-17	-17
			613600-MALUS SUR EMBALLAGES	0	0
		Total 366- Achats resto liquide		-17	-17
		Total 30- Coût matières			-57
40-Charges de personnel	429- Personnel - bruts Prov reprise n-1	641890-REPRISE PROV SAL A VERSER N-1	0	0	

			Total 429-Personnel - bruts Prov reprise n-1	0	0
		439-Personnel - charges Prov reprise n-1	645890-REPRISE CHARGES SAL A VERS N-1	0	0
			Total 439-Personnel - charges Prov reprise n-1	0	0
		Total 40-Charges de personnel		0	0
	60-Autres charges	606-Fournitures consommables	606340-ACHATS PRODUITS DENTRETIEN	0	0
			799606-TC FOURNITURES CONSOMMABLES	0	0
		Total 606-Fournitures consommables		0	0
		608-Produits accueil	799608-TC PRODUITS D'ACCUEIL	0	0
		Total 608-Produits accueil		0	0
	Total 60-Autres charges			0	0
Total 4-Restauration				-57	-57
6-Autres activités	10-Chiffre d'affaires	183-Locations immobilière	708300-CA LOCATIONS IMMOBILIERES	19 429	19 429
		Total 183-Locations immobilière		19 429	19 429
	Total 10-Chiffre d'affaires			19 429	19 429
Total 6-Autres activités				19 429	19 429
7-Indirectes	40-Charges de personnel	420-Personnel - bruts	641100-APPOINTEMENTS & SALAIRES	-45 698	-45 698
			641130-MAJORAT - HEURES SUPP & COMPL.	-32	-32
			641160-PRIMES EXCEPTIONNELLES	-28	-28
			641170-PRIME ANCIENNETE	-3 920	-3 920
			641200-CONGES PAYES PRIS	-3 246	-3 246
			641220-ABSENCES CONGES PAYES	3 200	3 200

		641510-AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	-5 940	-5 940
Total 420-Personnel - bruts			-55 662	-55 662
425-Personnel - bruts Prov dotation n		641860-PROVISIONS SALAIRES A VERSER	0	0
Total 425-Personnel - bruts Prov dotation n			0	0
429-Personnel - bruts Prov reprise n-1		641890-REPRISE PROV SAL A VERSER N-1	0	0
Total 429-Personnel - bruts Prov reprise n-1			0	0
430-Personnel - charges		633300-FORMATION CONTINUE (1.50 %)	-890	-890
		633400-EFFORT CONSTRUCTION	-250	-250
		633500-TAXE APPRENTISSAGE	-378	-378
		645100-URSSAF - RG & MSA	-15 996	-15 996
		645250-MUTUELLE - CADRES	-759	-759
		645300-RETRAITES - NC	-2 127	-2 127
		645350-RETRAITES - CADRES	-2 663	-2 663
		645400-ASSEDIC - RG & MSA	-2 392	-2 392
		645500-PREVOYANCE - NON CADRES	-30	-30
		645550-PREVOYANCE - CADRES	-766	-766
		647100-C E - FONCTIONNEMENT	-111	-111
		647200-C E - OEUVRES SOCIALES	-139	-139
	647600-MEDEDECINE DU TRAVAIL	-1 203	-1 203	
Total 430-Personnel - charges			-27 706	-27 706
435-Personnel - charges Prov dotation n		645860-PROV CHARGES S/ SAL A VERSER	0	0
Total 435-Personnel - charges Prov dotation n			0	0

	439- Personnel - charges Prov reprise n-1	645890-REPRISE CHARGES SAL A VERS N- 1	0	0
	Total 439-Personnel - charges Prov reprise n-1		0	0
	460- Personnel - autres	633310-COUT SUPPLEMENTAIRE FORMATION	-7 091	-7 091
		648100-AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	-3 946	-3 946
		726510-REPRISE AVTGES NATURE LOGEMENT	5 940	5 940
	Total 460- Personnel - autres		-5 098	-5 098
	495- Personnel - prov CP	641800-PROV CONGES PAYES ECOULES	6 511	6 511
		641850-PROV CIH	3 396	3 396
		645800-PROV CHARGES S/ C.P ECOULES	2 539	2 539
		645850-PROV CHARGES S/CIH	1 324	1 324
	Total 495- Personnel - prov CP		13 770	13 770
	Total 40- Charges de personnel		-74 696	-74 696
50-Impôts & taxes	500-Impôts & Taxes	635140-TAXE S/ VEHICULES DE TOURISME	-3 883	-3 883
		637100-ORGANIC CONTRIBUT SOLIDARITE	-3 270	-3 270
		635110-CFE	-29 818	-29 818
	Total 500- Impôts & Taxes		-36 971	-36 971
Total 50- Impôts & taxes			-36 971	-36 971
60-Autres charges	603-Petits mat, outil & pièces	606350-ACHATS PETIT OUTIL. & MATERIEL	-503	-503
	Total 603- Petits mat, outil & pièces		-503	-503
	605-Energie	602300-SUPER CARBURANT TERRAIN	-74	-74
		606100-EAU	-10 418	-10 418

	606110-GAZ	-4 465	-4 465
	606120-ELECTRICITE	-27 743	-27 743
Total 605-Energie		-42 700	-42 700
606-Fournitures consommables	606340-ACHATS PRODUITS DENTRETIEN	-48	-48
	606360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-2 443	-2 443
	799606-TC FOURNITURES CONSOMMABLES	716	716
Total 606-Fournitures consommables		-1 775	-1 775
607-Fournitures administratives	606400-ACHATS FOURN. BUREAU & INFORM.	-1 227	-1 227
	799607-TC FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-23	-23
Total 607-Fournitures administratives		-1 250	-1 250
608-Produits accueil	606390-ACHATS PRODUITS DACCUEIL	-1 970	-1 970
Total 608-Produits accueil		-1 970	-1 970
613-Locations	613500-LOCATIONS MATERIEL	-7 558	-7 558
Total 613-Locations		-7 558	-7 558
615-Maintenance & entretien	611110-SOUS TRAITANCE MENAGE	-450	-450
	615200-SCE EXT. TRAVAUX S/ LOCAUX	-3 299	-3 299
	615500-SCE EXT. ENTR & REPAR MATERIEL	-5 952	-5 952
	615530-SCE EXT. ENTR & REPAR VEHICULE	-15	-15
	615600-CONTRATS MAINT. MAT & INSTALL.	-962	-962
	615610-CONTRATS MAINT. INFORMATIQUE	-37	-37

Total 615- Maintenance & entretien		-10 714	-10 714
616- Assurances	616100-ASSURANCE MULTIRISQUES	-7 121	-7 121
	616150-ASSURANCE RESP. CIVILE	-700	-700
	616300-ASSURANCE VEHICULES SOCIETE	-1 825	-1 825
	616310-ASSURANCE MATERIEL TERRAIN	-1 367	-1 367
Total 616- Assurances		-11 013	-11 013
617-Linge & blanchissage	611120-SOUS TRAITANCE BLANCHISSAGE	-225	-225
Total 617- Linge & blanchissage		-225	-225
620-Frais postaux	626100- AFFRANCHISSEMENTS	-862	-862
Total 620- Frais postaux		-862	-862
623-Publicité	623100-ANNONCES PRESSE LOCALE	-754	-754
	623210-SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE	-107	-107
	623320-AUTRES MARKETING DIRECTS	-5 599	-5 599
	623340-RELATIONS PUBLIQUES	-323	-323
	623700-FRAIS TECHNIQUES	-252	-252
	799623-TC PUBLICITE	-534	-534
Total 623- Publicité		-7 569	-7 569
625-Voyages & déplacements	606140-CARBURANTS VEHICULE SOCIETE	-702	-702
	625100-VOYAGES & DEPLACEMENTS	1 537	1 537
	625610-RECEPTIONS	-3 243	-3 243
Total 625- Voyages & déplacements		-2 407	-2 407
626-Telecom	626200-TELEPHONE	-2 796	-2 796
	626210-TELEPHONE PORTABLE	-574	-574

		626220-INTERNET	-358	-358
		Total 626- Telecom	-3 728	-3 728
	627-Frais bancaires	627210-FRAIS S/ CARTES BLEUE	-2 143	-2 143
		627520-FRAIS S/ CHEQUES VACANCES ANCV	-71	-71
		627530-FRAIS S/ AUTRES CARTES DIVERS.	-13	-13
		627800-FRAIS BANCAIRES	-6 435	-6 435
		Total 627- Frais bancaires	-8 662	-8 662
	628- Cotisations diverses	628100-COTISATIONS DIVERSES	-67	-67
		Total 628- Cotisations diverses	-67	-67
	658-Autres charges exploitations	624800-FRAIS DE TRANSPORTS DIVERS	-225	-225
		658000-CHARGES DE GESTION COURANTE	-10 194	-10 194
		658100-DIFFERENCES DE REGLEMENTS	259	259
		658200-ECARTS DE CAISSE - NEGATIFS	3 119	3 119
		708500-CA REFACT DIV TIERS 19.60	4 395	4 395
		758000-PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0
		758100-DIFFERENCES DE REGLEMENTS	122	122
		Total 658- Autres charges exploitations	-2 524	-2 524
		Total 60- Autres charges	-103 528	-103 528
	83- Provisions exploitations	830-Prov & pertes clients	681740-PROV DEPREC CREANCES	-8 138
			781740-REP PROV DEPREC CREANCES	3 642
		Total 830- Prov & pertes clients	-4 496	-4 496
		Total 83-Provisions exploitations	-4 496	-4 496

	Total 7-Indirectes				-219 691	-219 691
Total 10-RBE					611 084	611 084
15-Loyer immobilier	7-Indirectes	70-Loyer	700-Loyers immobiliers	613200-LOCATIONS IMMOBILIERES	-52 467	-52 467
			Total 700-Loyers immobiliers		-52 467	-52 467
		Total 70-Loyer		-52 467	-52 467	
	Total 7-Indirectes				-52 467	-52 467
Total 15-Loyer immobilier					-52 467	-52 467
20-CB & Locations financières	1-Golf	75-Leasing & crédit baux financiers	750-Leasing & crédit baux financiers	613570-LOCATIONS VOITURETTES	-11 520	-11 520
				613590-LEASE BACK MATERIEL	-86 197	-86 197
		Total 750-Leasing & crédit baux financiers		-97 717	-97 717	
	Total 75-Leasing & crédit baux financiers		-97 717	-97 717		
Total 1-Golf				-97 717	-97 717	
Total 20-CB & Locations financières					-97 717	-97 717
30-Amort & Provisions	7-Indirectes	82-Amortissements exploitations	820-Amortissements des immos	681100-PROV AMORT MENSUEL IMMOS	0	0
				681110-DOT AMORT IMMOS INCORPORELLES	-3 667	-3 667
				681120-DOT AMORT IMMOS CORPORELLES	-39 307	-39 307
		Total 820-Amortissements des immos		-42 973	-42 973	
	Total 82-Amortissements exploitations		-42 973	-42 973		
Total 7-Indirectes				-42 973	-42 973	
Total 30-Amort & Provisions					-42 973	-42 973
50-Exceptionnel	7-Indirectes	87-Exceptionnel	876-Charges exceptionnelles	671200-PENALITES & AMENDES FISCALES	-12	-12

		Total 876- Charges exceptionnell es	-12	-12
		Total 87- Exceptionne l	-12	-12
		Total 7- Indirecte s	-12	-12
Total 50- Exceptionnel			-12	-12
Total général avant frais de service support			417 914	417 914

6 – TARIF 2012

ABONNEMENTS TARIFS PUBLIC (TTC)	Tarifs 2011		Tarifs 2012	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	1 077,00 €	94,50 €	1 095,00 €	95,80 €
Conjoint	753,90 €	66,20 €	768,00 €	67,20 €
Etudiants (22/25 ans)	539,00 €	47,30 €	549,00 €	48,03 €
Enfants	162,00 €	14,30 €	165,00 €	
Semainier				
Individuel	917,00 €	80,50 €	935,00 €	81,80 €
Conjoint	641,90 €	56,40 €	655,00 €	57,30 €
Permanent trisites* (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel	1 500,00 €	131,60 €	1 560,00 €	136,50 €
Conjoint	1 050,00 €	92,20 €	1 090,00 €	95,38 €
Etudiants (22/25 ans)	750,70 €	65,90 €	770,00 €	67,38 €
Enfants	225,63 €	19,80 €	230,00 €	
Semainier trisites*				
Individuel	1 277,00 €	112,10 €	1 330,00 €	116,38 €
Conjoint	893,90 €	78,50 €	920,00 €	80,50 €

ABONNEMENTS TARIFS CE (TTC)	Tarifs 2011		Tarifs 2012	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	969,30 €	85,10 €	985,00 €	
Conjoint	678,51 €	59,60 €	691,00 €	
Etudiants (22/25 ans)	485,10 €	42,60 €		
Enfants	145,80 €	12,80 €		
Semainier				
Individuel	825,30 €	72,40 €	841,50 €	
Conjoint	577,71 €	50,70 €	589,50 €	
Permanent trisites* (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel	1 350,00 €	118,50 €	1 404,00 €	
Conjoint	945,00 €	82,90 €	981,00 €	
Etudiants (22/25 ans)	675,63 €	59,30 €		
Enfants	203,06 €	17,90 €		
Semainier trisites*				
Individuel	1 149,30 €	100,90 €	1 197,00 €	
Conjoint	804,51 €	70,60 €	828,00 €	

* La valeur de l'abonnement trisites est fixée en fonction du tarif public de l'abonnement des 3 golfs inclus, à hauteur de 30 % pour Bordeaux Lac, 37 % pour Pessac et 33 % pour Gujan.

ABONNEMENTS TARIFS BORDELAIS (TTC)	Tarifs 2011		Tarifs 2012	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	915,45 €	80,40 €	930,75 €	81,44 €
Conjoint	640,82 €	56,30 €	652,80 €	57,12 €
Etudiants (22/25 ans)	458,15 €	40,20 €	466,65 €	40,83 €
Enfants	137,70 €	12,10 €	140,25 €	12,27 €
Semainier				
Individuel	779,45 €	68,40 €	794,75 €	69,54 €
Conjoint	545,62 €	47,90 €	556,75 €	48,71 €

GREEN FEE (TTC)	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Green Fee 18 trous		
Semaine	33,00 €	33,60 €
Week-end	43,00 €	43,80 €
Green Fee CE semaine	26,40 €	26,90 €
Green Fee CE week-end	34,40 €	35,00 €
Green Fee remise autres	18,00 €	
Green Fee juillet/août	30,00 €	
Jeunes < 26 ans semaine	16,50 €	16,80 €
Jeunes < 26 ans week-end	21,50 €	21,90 €
Green Fee 9 trous		
Semaine	23,00 €	23,40 €
Week-end	29,00 €	29,50 €
Green Fee CE semaine	18,40 €	18,70 €
Green Fee CE week-end	23,20 €	23,60 €
Green Fee remise autres	10,81 €	
Green Fee juillet/août	19,20 €	
Jeunes < 26 ans semaine	11,50 €	11,70 €
Jeunes < 26 ans week-end	14,50 €	14,70 €
Compact	10,00 €	
pitch and putt		
Droit de compétition		
Compétition adultes	10,00 €	10,00 €
Compétition jeunes et étudiants de - de 26 ans	5,00 €	5,00 €
Annexes Parcours		
Terrain école	Gratuit	Gratuit
Putting-green	Gratuit	Gratuit

LOCATION MATERIEL ET SERVICES (TTC)	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Practice		
Carte de 1 seau de balles	3,50 €	3,50 €
Carte de 3 seaux de balles	10,00 €	10,00 €
Carte de 10 seaux de balles	25,00 €	25,00 €
Carte de 10 seaux de balles	42,00 €	42,00 €
Un tee de practice	3,00 €	3,00 €
Location		
Un club	4,00 €	4,00 €
Sac club 1/2 série	10,00 €	10,00 €
Chariot	5,00 €	5,00 €
Voiturette 9 trous	15,00 €	15,00 €
Voiturette 18 trous	25,00 €	25,00 €
Carnet de 11 voiturettes	250,00 €	
Casier vestiaire (la journée)	3,00 €	3,00 €
Casier vestiaire (à l'année)	27,00 €	27,00 €
Vestiaire-douches	Gratuit	Gratuit
Serviette de bain	Gratuit	Gratuit

ABONNEMENTS TARIFS PUBLIC (TTC)	Tarifs 2011		Tarifs 2012	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Journée portes ouvertes Stage de 2 heures sur rendez-vous avec au maximum 15 personnes	Gratuit		Gratuit	
Stage premium 2 heures de cours collectifs Prêt du matériel pendant les cours 10 personnes maximum	20,00 €		20,00 €	
Stage Blue Green 1er 5 heures de cours collectifs 1 carte de 3 seaux de balles offerte Prêt du matériel pendant les cours (selon disponibilité)	50,00 €			
Stage Blue Green 1er 8 heures de cours collectifs 1 carte de 3 seaux de balles offerte accès au parcours 18 trous des etangs Prêt du matériel pendant les cours (selon disponibilité)			75,00 €	
Passeport 4 mois 19 heures de cours collectifs Passage de la carte verte Accès à volonté au parcours compact pendant 4 mois 1 carte de 10 seaux de balles offerte	350,00 €			
Passeport 5 mois 24 heures de cours collectifs : stage Blue Green 1er + passeport 4 mois Accès à volonté au parcours compact pendant 5 mois 1 carte de 20 seaux de balles offerte	399,00 €	84,00 €		
Passeport 5 mois 25 heures de cours collectifs et passage carte verte Accès à volonté au grand parcours 18 trous des etangs pendant 5 mois 1 carte de 20 seaux de balles offerte			425,00 €	89,50 €
Passeport pour l'index 11 leçons individuelles d'1/2 heures 3 parcours accompagnés de 2 heures (3 pers. maximum) 6 compétitions Blue Green Accès aux parcours de souscription du Passeport pour l'index pendant 6 mois	850,00 €	149,00 €	850,00 €	149,00 €
Passeport "All inclusive" 1 ans d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours) 1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index) 1 demi-série Wilson Ultrat 45	1 249,00 €	109,90 €		
Passeport "All inclusive" 1 ans d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours) 1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index) accès au parcours 18 trous des etangs 1 demi-série Wilson Ultrat 45			1 275,00 €	111,90 €

PRODUITS D'ENSEIGNEMENT PERFECTIONNEMENT (TTC) - Tarifs annuels	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Leçon individuelle Leçons de 30 minutes	de 25 € à 30 €	de 20 € à 30 €
Carnet de 10 leçons individuelles Leçons de 30 minutes 11ème leçon offerte	de 250 € à 300 €	de 200 € à 300 €
Live Golf 2 h de rendez-vous personnalisé sur le parcours Une évaluation en 10 points en condition de jeu sur le parcours	120,00 €	120,00 €
Live Golf pour l'Index 11 Leçons individuelles 3 parcours accompagnés de 2 heures	450,00 €	

STAGES (TTC) - Tarifs annuels	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Stage Week-end (de 3 à 6 personnes) 2 demi-journées de 3 heures de cours collectifs Balles de practices et matériel fournis Accès à volonté au parcours compact pendant la durée du stage	135,00 €	135,00 €
Stage Intensif (de 3 à 6 personnes) 4 demi-journées de 3 heures de cours collectifs Balles de practices et matériel fournis Accès à volonté au parcours compact pendant la durée du stage	250,00 €	250,00 €

SCOLAIRES avec au maximum 35 personnes (TTC)	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Séance de formation d'une heure pour une classe ou un groupe d'enseignants pour les écoles élémentaires publiques de la ville de Bordeaux	80,00 €	80,00 €
Séance de formation d'une heure pour les autres groupes	100,00 €	100,00 €

7- ENQUETES DE SATISFACTION

Nombre de répondant

Nous avons eu 351 abonnés ayant répondu à l'enquête de satisfaction nationale lancée par Blue Green.

Les résultats de l'enquête sont présentés dans les pages suivantes.

Résultat satisfaction clientèle



Fiche de synthèse étude Abonnés

Note : Aucun résultat n'est généré si la base de réponses est < 1

Tableau comparatif golfs

	National	Bordeau-Lac
Nombre de répondants :	6095	351

Profil socio démographique		
Sexe		
Une femme	22.8%	22.2%
Un homme	77.2%	77.8%
Age		
Moins de 20 ans	0.3%	0.0%
20 - 29 ans	1.5%	1.1%
30 - 49 ans	14.8%	17.9%
50 - 60 ans	23.4%	25.6%
Plus de 60 ans	60.0%	55.3%
Situation familiale		
Célibataire	5.1%	4.3%
Vie maritale / pacsé(e)	12.2%	19.1%
Marié(e)	72.8%	62.1%
Divorcé(e) / séparé(e)	6.1%	10.0%
Veuf ou veuve	3.8%	4.6%
Enfant de -15 ans au foyer		
0	85.9%	83.5%
1	6.2%	8.8%
2	5.8%	6.6%
3	1.7%	1.1%
4	0.3%	0.0%
5 et plus	0.2%	0.0%

Profession		
Commerçant	1.2%	0.9%
Chef d'entreprise, patron de PME/PMI	6.7%	9.1%
Employé	4.2%	4.3%
Cadre supérieur, profession intellectuelle supérieure	11.3%	12.5%
Ouvrier	0.6%	1.1%
Cadre moyen, profession intermédiaire	9.8%	10.8%
Retraité	56.2%	49.0%
Profession libérale	7.2%	8.8%
Agriculteur	0.1%	0.0%
Etudiant	0.5%	0.3%
Sans emploi	2.3%	3.1%

Historique et fréquence de jeu		
Historique / pratique du golf		
Moins d'un an	1.2%	1.4%
Entre 1 et 2 ans	10.6%	14.5%
Entre 2 et 5 ans	21.0%	23.6%
Entre 5 et 10 ans	21.7%	22.8%
Plus de 10 ans	45.5%	37.6%
Fréquence / pratique du golf		
Plusieurs fois par semaine	59.4%	52.7%
1 fois par semaine	25.2%	29.6%
1 à 3 fois par mois	14.2%	16.5%
Moins d'1 fois par mois	1.2%	1.1%
Moyen de découverte		
Par des amis	40.3%	38.2%
Par votre famille	18.2%	17.9%
Par un média (TV, magazine...)	1.2%	1.7%
Il s'agit d'une démarche personnelle	33.0%	34.8%
Grâce à une opération Portes Ouvertes (initiation gratuite)	12.4%	13.1%
Autre - Précisez :	5.9%	5.7%

Profil golfeur		
% licenciés	95.5%	98.6%
Index		
Classé	0.6%	0.3%
0 à 15	19.2%	14.8%
16 à 23	28.5%	25.1%
24 à 36	30.0%	30.2%
37 et +	21.7%	29.6%
% faisant des compétitions	67.9%	63.2%
Nombre de compétitions par an		
base	1956	129

Moins de 5	23.7%	27.6%
5 à 9	25.9%	28.1%
10 à 14	21.7%	23.5%
15 à 19	10.6%	9%
20 et plus	18	12.2
% adhérents à l'Association Sportive du golf	58.3%	45.9%
Motif non adhésion		
base	2539	190
Manque d'informations sur les services qu'elle offre	31.2%	45.8%
Désintérêt pour la compétition	28.3%	19.5%
Pas d'intérêt pour ce type d'association	19.1%	14.2%
Pas de temps pour faire de la compétition	22.2%	17.4%
Autres	20.8%	17.4%

Structure golfique pratiquée		
Fréquence de jeu sur...		
9 trous		
Jamais	11.3%	14.2%
Rarement	45.6%	43.6%
Souvent	36.5%	37.0%
Toujours	6.7%	5.1%
18 trous		
Jamais	2.8%	2.0%
Rarement	16.1%	16.2%
Souvent	39.7%	39.0%
Toujours	41.5%	42.7%
Compact		
Jamais	46.4%	33.9%
Rarement	41.2%	55.6%
Souvent	11.4%	10.3%
Toujours	1.0%	0.3%
Utilisation des installations d'entraînement		
Practice		
Jamais	3.1%	3.1%
Rarement	14.5%	14.0%
De temps en temps	40.7%	41.9%
Régulièrement	41.7%	41.0%
Putting-green		
Jamais	3.1%	4.3%
Rarement	12.6%	12.3%
De temps en temps	42.6%	43.3%
Régulièrement	41.7%	40.2%
Zone d'approche		
Jamais	9.5%	10.3%
Rarement	22.5%	27.1%

De temps en temps	41.0%	41.9%
Régulièrement	26.9%	20.8%
Parcours école (compact)		
Jamais	41.0%	29.1%
Rarement	28.0%	37.0%
De temps en temps	21.7%	24.8%
Régulièrement	9.4%	9.1%

Contexte de jeu		
Saisonnalité / pratique du golf		
Eté	94.1%	92.9%
Printemps	98.8%	99.4%
Automne	96.7%	97.2%
Hiver	82.0%	82.6%
Pratique / lieu de vacances		
Oui	71.1%	64.7%
Non	28.9%	35.3%
Partenaire(s) de jeu		
Seul(e)	38.1%	42.2%
Avec des amis	87.2%	87.5%
En famille	38.0%	29.6%
En compétition	49.2%	46.2%

Profil abonné Blue Green		
Ancienneté abonné Blue Green		
Moins d'un an	11.2%	15.1%
Entre 1 et 2 ans	19.1%	32.2%
Entre 2 et 5 ans	28.6%	32.2%
Entre 5 et 10 ans	19.7%	10.8%
Plus de 10 ans	21.5%	9.7%
Type d'abonnement souscrit (plusieurs réponses possibles)		
5 / 7	15.4%	21.7%
7 / 7	23.9%	28.5%
Sur 1 golf	39.8%	35.5%
Région	7.7%	2.5%
Bi Région	2.1%	0.7%
Bi Sites	1.4%	0.8%
Tri Sites	2.9%	8.1%
National	0.8%	0.0%
XL ou XXL	2.2%	0.7%
Green Business (abonnement réservé aux entreprises)	1.3%	0.8%
Autres	2.6%	0.5%
Distance du domicile / club		
Moins de 5mn	10.9%	0.9%
Entre 5 et 15mn	34.2%	26.8%

Entre 15 et 20mn	24.8%	35.9%
Entre 20 et 30mn	19.2%	23.9%
Entre 30 et 40mn	7.7%	9.7%
Entre 40 et 60mn	2.8%	2.8%
Plus d'une heure	0.4%	0.0%
Canal de découverte / Blue Green		
Golf Blue Green se situe à proximité de votre domicile	59.5%	49.6%
Par une publicité vue dans un magazine golfique	1.1%	2.0%
Par le bouche à oreille	6.0%	5.1%
Par recommandation d'amis golfeurs	12.8%	9.4%
Par Internet	1.6%	0.9%
Lors de vos vacances	2.6%	0.0%
Lors d'une journée Portes Ouvertes	10.2%	10.3%
Autres	17.9%	30.8%

Niveau de connaissance du parc Blue Green et attente des clients		
Connaissance d'autres golfs de la chaîne		
Oui	83.0%	90.3%
Non	17.0%	9.7%
Impact de l'appartenance à une chaîne sur l'abonnement au club		
Oui, seraient quand même abonnés si leur golf n'appartenait pas à	89.9%	90.0%
Non, ne seraient pas abonnés	10.1%	10.0%
Connaissance avantages / Abonné(e) Blue Green		
Oui	51.8%	37.6%
Non	48.2%	62.4%

Satisfaction globale / prestation fournie pour l'année 2012		
Note /10	7.2	7.5

Accueil		
Satisfaction / accueil		
Les horaires d'ouverture de l'accueil	8.3	8.9
La disponibilité du personnel d'accueil	8.3	8.6
L'amabilité du personnel d'accueil	8.4	8.7
L'accueil téléphonique (rapidité, encombrement...)	8.0	8.1
Le personnel d'accueil vous...		
Apporte les informations souhaitées		
Oui, tout à fait	40.5%	40.3%
Oui, plutôt	45.6%	46.7%
Non, plutôt pas	11.0%	10.7%
Non, pas du tout	2.9%	2.3%
A présenté les différents avantages de la chaîne Blue Green		
Oui, tout à fait	21.9%	16.9%

Oui, plutôt	42.7%	42.7%
Non, plutôt pas	25.9%	31.2%
Non, pas du tout	9.6%	9.2%
Tient informé des compétitions et animations		
Oui, tout à fait	27.9%	33.1%
Oui, plutôt	40.7%	43.7%
Non, plutôt pas	23.1%	17.2%
Non, pas du tout	8.4%	6.0%

Réservation des départs		
Difficulté des réservations		
Oui	9.7%	12.5%
Non	90.3%	87.5%
Mode de réservation le plus fréquent		
En téléphonant à l'accueil	57.0%	43.9%
Sur votre espace abonné du site Internet Blue Green	16.7%	34.5%
En vous rendant directement à l'accueil de votre golf	26.3%	21.7%

Leçons de golf		
Prise de leçons		
% prenant des leçons de golf	48.1%	46.7%
% collectives (ou stages)	26.6%	28.8%
% individuelles	43.7%	41.0%
Satisfaction / leçons de golf		
Base	2930	164
Les tarifs des cours	6.5	6.6
La fréquence des cours	7.4	7.6
Le nombre de stagiaires pour les cours collectifs	7.3	7.1
L'ambiance générale des cours	8.2	8.1
La pédagogie des enseignants	8.1	8.1

Le parcours		
Base	6095	351
La qualité des fairways	7.3	7.0
La qualité des greens (vitesse / régularité)	7.0	8.0
La qualité des aires de départ	6.0	7.1
La qualité des bunkers	5.2	4.7
La qualité des roughs (perte de balles)	6.3	6.8
Des délimitations (piquets) des hors limites et obstacles	7.0	7.0
Nombre et emplacement des poubelles	6.5	6.5
Nombre et emplacement des bancs	5.4	6.3
La signalétique (panneaux de départ et d'orientation)	7.1	7.6
La "fluidité" du parcours (temps de jeu moyen)	6.4	6.3
La qualité de l'entretien des sous-bois	6.7	7.6

Le practice		
% utilisateurs du practice	96.9%	96.9%
Base	5905	340
Satisfaction / practice		
Le nombre de tapis	7.6	6.6
Le nombre de postes couverts	6.8	6.8
Le nombre de balles	7.0	6.4
La qualité des balles	6.9	6.8
La propreté des balles	7.2	7.0
Le fonctionnement des cartes de practice	7.6	7.2
Le fonctionnement du distributeur de balles	7.2	6.9
Les horaires d'ouverture du practice	8.2	8.1
L'organisation et la propreté du practice	7.4	6.5
Les offres tarifaires	6.3	6.0
La qualité des tapis	6.8	6.4
Le nombre de cibles	6.7	5.5
Practice ludique		
Oui	57.2%	54.7%
Non	42.8	45.3
Motivation(s) d'utilisation du practice		
Vous entrainer	82.4%	83.5%
Vous échauffer	64.9%	65.9%
Travailler et mettre en application les cours	38.1%	40.9%
Seulement pendant un cours	4.1%	2.6%

Infrastructures		
Parking	6.9	5.7
Sanitaires		
Le cadre	6.8	5.2
Le confort	6.8	5.3
La propreté	7.1	6.1
Vestiaire		
Le cadre	6.2	5.1
Le confort	6.1	5.1
La propreté	6.6	5.5

Restaurant		
% ayant déjà déjeuné au restaurant du golf	82.3%	89.7%
base	5016	315
Fréquence		
Plus d'une fois par semaine	3.9%	4.4%
1 fois par semaine	12.6%	11.7%
1 fois par mois	33.0%	35.6%
Moins souvent	50.4%	48.2%

Satisfaction / restaurant		
L'accueil	7.7	8.3
Le cadre	7.5	7.0
Le service	7.6	8.0
Les horaires	7.3	8.1
L'attente	7.3	7.8
La rapidité du service	7.3	7.8
Le choix de la carte	6.7	7.2
La qualité des plats	6.9	7.3
Les tarifs	6.6	7.3
La propreté	7.9	7.7

La boutique Blue Green		
% d'achat dans la boutique Blue Green	76.9%	56.1%
base	4689	197
Type(s) de produits achetés		
Clubs	35.4%	26.9%
Chaussures	56.5%	40.1%
Accessoires (tee, gants, balles...)	82.1%	82.2%
Sac	15.9%	9.6%
Chariot	20.0%	11.2%
Textile logoté	30.6%	10.7%
Prêt-à-porter	37.9%	22.8%
Textile technique (pluie, froid, vent)	35.1%	17.8%
Critères importants dans le choix d'une boutique de Golf		
Choix de matériel	50.9%	47.7%
Conseils	54.3%	68.5%
Prix	65.3%	61.9%
Proximité	40.8%	46.2%
SAV	24.5%	27.4%
Autres	1.8%	1.0%
Satisfaction / boutique Blue Green		
Les conseils	7.0	7.1
Le choix	6.0	6.3
Les prix	5.9	5.9
Le délai de livraison	7.2	7.2

Les services location		
% location de voitures	11.4%	8.8%
base	696	31
Satisfaction / service location		
Voiturette	8.1	8.5
Chariot	6.9	6.5
Les séries (clubs)	6.9	5.8

Commentaires :

On constate une satisfaction globalement bonne du golf de Bordeaux Lac, notamment sur l'entretien du parcours et la qualité des greens et des aires de départs.

Le point à améliorer étant les bunkers qui sont en dessous de la moyenne nationale.

*Note sur 10 points

Le parcours	National	Bordeaux Lac
Base	6097	351
La qualité des fairways	7.3*	7.0*
La qualité des greens (vitesse / régularité)	7.0*	8.0*
La qualité des aires de départ	6.0*	7.1*
La qualité des bunkers	5.2*	4.7*
La qualité des roughs (perte de balles)	6.3*	6.8*
Des délimitations (piquets) des hors limites et obstacles	7.0*	7.0*
Nombre et emplacement des poubelles	6.5*	6.5*
Nombre et emplacement des bancs	5.4*	6.3*
La signalétique (panneaux de départ et d'orientation)	7.1*	7.6*
La "fluidité" du parcours (temps de jeu moyen)	6.4*	6.3*
La qualité de l'entretien des sous bois	6.7*	7.6*

BILAN 2012 DE L'A.S. GOLF DE BORDEAUX LAC

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

2012 est une année très positive pour notre association, puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir plus de 100 membres supplémentaires par rapport à 2011 (de 530 à 640, soit une augmentation de plus de 20%) ; cela nous permet de revenir au niveau des années 2008 à 2010. Bienvenue à eux au sein de notre AS.

L'appui de vous tous, membres de Bordeaux-Lac, nous a permis de continuer notre action dans de très bonnes conditions durant cette année, et le soutien quotidien de l'équipe dirigée sur notre site par Swann GUEYDAN a facilité la continuité de notre activité auprès de nos adhérents.

Notre objectif pour 2012 était surtout centré sur les jeunes. Le travail effectué les années précédentes et l'arrivée de Laurent ELDUAYEN, notre Pro, nous permettaient d'espérer des résultats très élevés. Nous n'avons pas été déçus ; en effet, si nous avons débuté les championnats des jeunes aux interdépartementaux avec près de 25 joueurs (plus du ¼ du champ), ce ne sont pas moins de 7 d'entre eux qui se sont qualifiés pour les phases finales des championnats de France sur le Golf National, avec en prime un titre de CHAMPION DE France enlevé avec beaucoup de maîtrise pour son âge (12 ans) par **Hermès FERCHAUD**. Mais avant cela, notre équipe masculine des moins de 17 ans avait rempli son contrat 2012 en accédant, courant juillet, à la Première Division Nationale. C'était l'objectif prioritaire de notre association annoncé dans le rapport 2011 pour 2012 ; il a été réalisé et nous en sommes très fiers.

Dans ces conditions, notre projet sportif pour 2013 sera de nouveau très ambitieux, avec pour objectifs le maintien à minima de nos équipes au même niveau que cette année, et une grosse action sur nos jeunes, comme d'habitude, pour maintenir les acquis de l'année 2012. Cette action auprès des jeunes a toujours été pour notre association une priorité et elle le reste pour 2013. Autre fait sportif marquant de 2012, c'est le maintien de notre équipe 1 masculine en 1^{ère} Division nationale Gounouilhou : elle évoluera ainsi pour la 3^{ème} année consécutive à ce niveau, pour la première fois de son existence. Sans oublier nos mid-amateurs messieurs qui, s'ils ne sont pas parvenus à conserver leur titre de champion de France 2011, ne se sont inclinés qu'en play-off en finale et sont tout de même vice-champion de France 2012.

Pour conclure, je tiens à remercier tous les membres du Comité de l'Association pour ce qu'ils ont réalisé cette Année, comme les années précédentes et je compte sur eux pour continuer en 2013 afin que notre club reste ce qu'il est : c'est-à-dire un club formateur et compétiteur de haut niveau.

2. ANIMATION SOCIALE ET SPORTIVE

a) COMMISSION ANIMATION

L'équipe active composée de Christian BASQUE, Arthur OSTIER et Yvon GALIANA, a organisé :

- Le 18 février : Scramble à 2 de début d'année, suivi d'un cocktail dînatoire avec animation musicale.
- Les vendredi 30, samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril : 22^{ème} GRAND PRIX DE BORDEAUX, avec 234 joueurs Répartis sur les 2 parcours, et organisation du traditionnel barbecue du samedi soir qui a réuni 90 à 100 personnes. Remise des prix le dimanche soir avec le concours du champagne Nicolas FEUILLATE.
- Les samedi 21 et dimanche 22 avril : 2^{ème} CHAMPIONNAT DE BORDEAUX DES MOINS DE 17 ANS, 115 joueurs, couplé au TROPHEE SENIORS, 46 joueurs. 2 remises des prix, celle des jeunes avec le concours du partenaire PEPSICO et celle des Séniors avec Nicolas FEUILLATE.
- Les samedi 13 et dimanche 14 octobre : CHAMPIONNAT DU CLUB réunissant 153 joueurs et joueuses, dont beaucoup de jeunes et très jeunes. Remise des prix et cocktail très suivis et appréciés.

• Le samedi 17 novembre : La « FÊTE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE » en préparation rassemblera, nous l'espérons, autant d'équipes (29 en 2011, composées d'un capitaine pro ou joueur/joueuse de nos équipes et de 4 membres de l'AS, soit 145 participants) et de convives au dîner qui suivra (110 en 2010).
Nous remercions tous nos partenaires, sans qui il nous serait difficile de fonctionner et espérons en attirer de nouveaux pour les années à venir.
Merci à tous les bénévoles pour l'aide apportée au cours de cette année, toutes manifestations confondues et mention particulière comme tous les ans pour Pierre COULON, Commissaire en Chef lors du Grand Prix.

b) COMMISSION SPORTIVE

Tout au long de la saison et avec la participation de toutes les commissions :

- organisation du Championnat du Club, du Grand Prix de Bordeaux, du Championnat de Bordeaux des moins de 17 ans, du Trophée Séniors de Bordeaux et du Pro-Am de l'A.S. ;
- préparation des jeunes à la compétition ;
- soutien sportif des joueurs (entraînements et compétitions) ;
- préparation, sélection et encadrement des équipes.

8 - BILAN SPORTIF

a) LES JEUNES

La Commission Jeunes, composée de Henri RAVAUT, Bertrand SOTA, Yvon GALIANA et Francis REBILLARD, aidée par les parents, a comme objectif principal la détection et le suivi des jeunes pratiquants, en particulier des moins de 13 ans, en application de la filière jeune voulue par la FFGolf ; son activité s'exerce en liaison avec **l'École de Golf** (250 enfants) et son responsable Laurent ELDUAYEN.

Les différents résultats :

• Epreuves individuelles

- Championnat départemental (24 qualifiés /13 en 2011) : T. FRUCTUOSO-PREVOST et C. BUNEL remportent les titres en minime, A. LAGRAULET en benjamin et H. FERCHAUD en <13 ans.

- Filière d'accès aux Championnats de France : 23 jeunes au départ du Chpt Interdépartemental Nord Aquitaine (9 en 2011), 14 qualifiés pour le Championnat Régional (dont 4 titres :), conclu par 9 qualifications pour la Finale Interrégionale. 6 s'y sont qualifiés pour le Championnat de France (F. LAGRAULET, T. FRUCTUOSO, C. BUNEL, A. LAGRAULET, H. FERCHAUD, G. DUMEZ), plus L. MATHARD, qualifié d'office ; 3 passeront le cut des 32 premiers, une déception ; François et Léo échoueront au 1^{er} tour, mais Hermès poursuivra sa route jusqu'au titre de CHAMPION DE FRANCE.

• Epreuves par équipes

- Championnat de France : notre équipe masculine (les minimes F. LAGRAULET, L. MATHARD, T. FRUCTUOSO et S.DUMEZ, les benjamins PL. GACHET et A. LAGRAULET) a brillamment réussi sa montée en 1^{ère} division nationale.

L'équipe féminine a échoué de peu pour la montée en D1 (C. BUNEL, E. CALCAMUGGI, A. et V. JAMEAU, G. DUMEZ).

b) LES SENIORS

Les résultats messieurs :

- Interclubs d'Aquitaine 2^{ème} division : maintien.
- Chpt de France : maintien en 3^{ème} division nationale après barrage (15^{ème} sur 16, une contre-performance).

Les résultats dames :

- Interclubs d'Aquitaine : remontée en 2^{ème} division.

- Championnat de France : maintien en 3^{ème} division nationale (6^{ème} sur 16 en qualif).

c) LES DAMES

- Aquitaine : maintien en 1^{ère} division régionale après barrage (6^{ème} sur 8 en qualif).
- Equipe 1 : maintien en 2^{ème} division nationale (5^{ème} sur 16, échec en 1/4).
- Equipe 2 : 8^{ème}/9 en poule nationale unique ; échec en 1/4.
- Mid-Amateur : redescente en 2^{ème} division nationale (15^{ème} sur 16 en qualif, défaite en barrage)

d) LES MESSIEURS

- Aquitaine : CHAMPIONS D'AQUITAINE, tant pour l'équipe 1 que pour l'équipe 2.
- Equipe 1 : maintien en 1^{ère} division nationale au bout des barrages (9^{ème} sur 16 en qualif)
- Equipe 2 : 1/4 finale en 1^{ère} division nationale (4^{ème} sur 16) après deux 1/2 en 2011 et 2010.
- Mid-Amateur : Vice-champion de France (1^{er} sur 16 en qualif, échec en finale) après le titre en 2011.
- 12 joueurs et 3 joueuses au mérite national au 30/09 :

Messieurs (sur 539) : 80. F. ALES, 123. L. MATHARD, 130. F.LAGRAULET, 158. P.GENESTOU, 181. S. MOSES, 201. J.J. WOLFF, 248. D. GIULIANI, 378. B. GÉ, 468. T. FRUCTUOSO, 482. A. MOSES, 486. L. BAGUR, 521. L. PHILIBERT.
Dames (sur 239) : 108. C. BUNEL, 143. M. HOUSSAYE, 161. D. CHOTIN.

LES CHAMPIONS DU CLUB 2012 : Florent ALES et Delphine CHOTIN.



9 - LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2012

9.1 - Pitch and Putt

3 grands greens d'entraînements et 9 trous pitch and putt ont vu le jour sur cette surface de 2.5 hectares.

Le coût de cet équipement est de : **335 078.50€ HT.**

Date de fin de travaux : **mai 2012**



9.2 - Système d'arrosage

1/ Passage d'un câble signal sur l'ensemble du parcours afin de centraliser la programmation.

2/ Rénovation arrosage des greens : pose de vanne ¼ de tour, clapet vanne, changement électrovanne, branchement de décodeur 1 voie, et pose d'arroseur TORO DT 34 buse marron.

3/ Rénovation arrosage des départs : pose de vanne ¼ de tour, changement d'électrovanne, branchement décodeur 1 voie, pose d'une canalisation en PEHD Ø 50 et pose d'arroseurs TORO T 7 plastique en ½ cercle.

4/ Rénovation arrosage des fairways : voir projet fin d'étude.

Le coût de ces travaux est de **257 665 € HT + 41009 € de main d'oeuvre .**

Date de fin de travaux : **Aout 2012**

9.3 - Practice

Le practice a été l'un des gros chantiers 2012, dans la conception et la réalisation.

Le sol argileux de Bordeaux Lac a nécessité des micros pieux enfoncés à plus de 21 m. (nécessitant un coût supplémentaire de 190000 €)

Nous avons ouvert fin décembre les 78 postes couverts et éclairés du practice, le système de machinerie sera installé début de l'année 2013.

Le coût des travaux : **833 552 € HT**
Date d'achèvement : **17 décembre 2012**

Avant :



Pendant :



Après :



9.5 – Machinerie Practice

Une machinerie moderne a été installée au practice.

Cette installation permet d'alimenter les différentes machines à balles situées au practice par un système d'air pulsé.

Un « dichth » recueille les balles, elles sont ensuite lavées, puis elles arrivent dans la machinerie principale.

Par la suite, des capteurs indiquent le point haut et bas des différentes machines afin d'informer le système des besoins en balles.

Une machinerie installée au practice.: **127 745 € HT**

Ouverture : **18 février 2013**



Machinerie principale



Ditch



Machine à balle principale

9.5 – Salle d’enseignement du CREPS

Dans le prolongement du practice, une salle d’enseignement dédié au CREPS a été construite. Cette salle accueillera les élèves moniteurs en formation. Des sanitaires adjacents à cette salle sont destinés au public

Salle d’enseignement (CREPS) et sanitaire attenant : **70 000 € HT**
Ouverture : **Janvier 2013**



9.6 - Club House

Avant :



Pendant :

Accueil des convives « restaurant et Golf » :



Après :



Commentaires :

Le deuxième chantier d'importance a été la rénovation du club House. Nous avons vécu dans des algéco pendant près de 7 mois et la restauration sous forme de « Garden party » sur la même période.

Nous avons ouvert les locaux le 12 février 2013.

Le Surcout lié à la réalisation de l'extension accueil et notamment aux fondations spéciales (micropieux), mauvaise état de la toiture, Honoraires bureaux de contrôle Veritas et autres. Remise en service ERP salle de séminaire et création terrasse. Désamiantage (y compris délai de travaux augmenté) et système de chauffage.

Cout de travaux : **444 971.70 € HT**

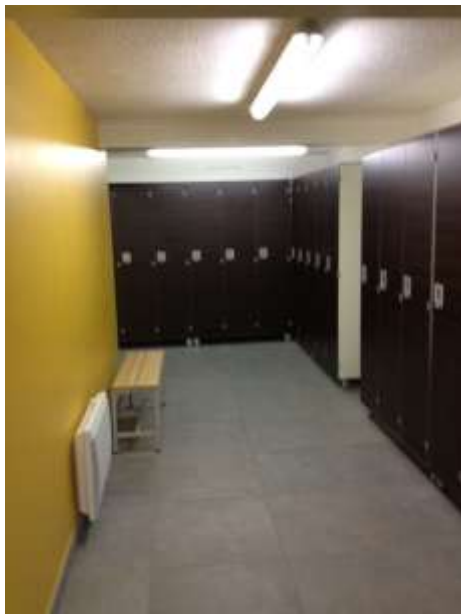
Ouverture : **12 février 2013**

9.7- Création de vestiaire dans le club House

Le réaménagement des vestiaires initialement prévu dans la grange ont été construit au niveau 0 du club house (Conformément à la présentation du projet club House présentée à la Mairie). Nous avons également installé des casiers à l'usage des golfeurs

Cout des travaux : **69 698 € HT**

Ouverture : **12 février 2013**



9.8 - Investissement à venir sur 2013

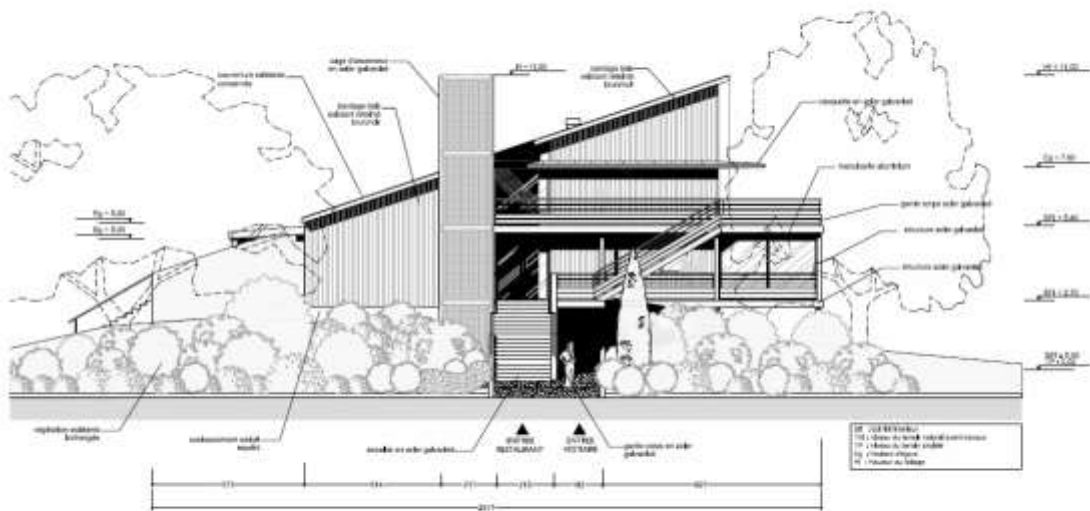
➤ CLUB HOUSE

La deuxième phase des travaux sur Club House (estimation ci jointe) est prévue en octobre 2013 avec la mise en place de l'acenceur reliant les 3 niveaux.

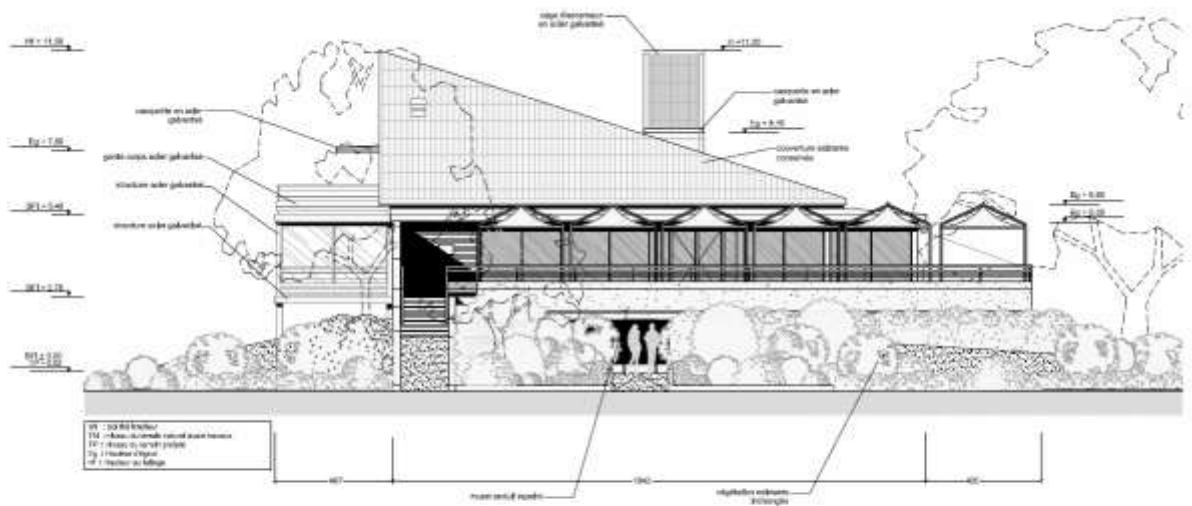
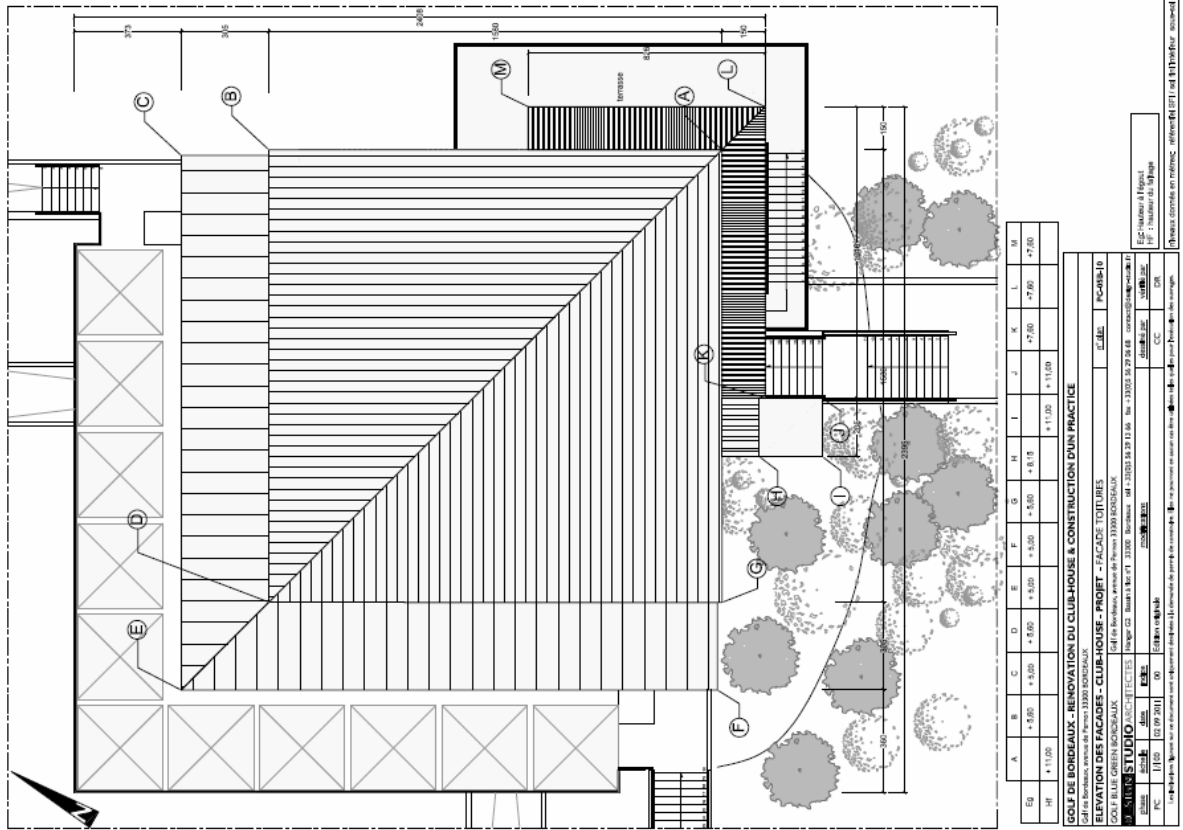
Cout estimé des travaux : **214 000 € HT**

Date des travaux : **Novembre 2013**

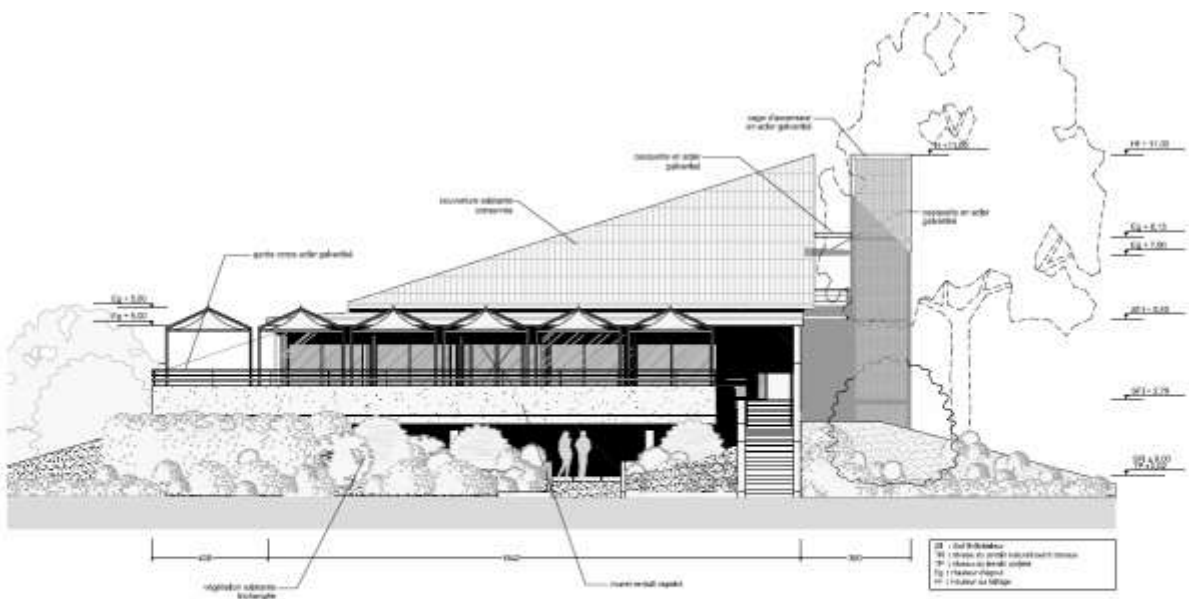
Date : **Fin 2013**



COLIF DE BORDEAUX • RENOVATION DU CLUBHOUSE & CONSTRUCTION D'UNE PRACTICE			
COLIF DE BORDEAUX - avenue de France 33000 BORDEAUX			
ELABORATION DES FACADES • CLUBHOUSE • PROJET • FACADE SECURITE		Client	11-2011
COLIF BORDEAUX SOCIÉTÉ			
COLIF BORDEAUX - avenue de France 33000 BORDEAUX			
DESIGN STUDIO			
Projet	2011	11-2011	11-2011
Site	11-2011	11-2011	11-2011
Projet	11-2011	11-2011	11-2011
Site	11-2011	11-2011	11-2011
Les données figurant sur ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles ne peuvent en aucun cas servir de base à des décisions de nature juridique.			



GOLF DE BORDEAUX - RENOVATION DU CLUB-HOUSE & CONSTRUCTION D'UN PRACTICE			
Golf de Bordeaux, avenue de France 33000 BORDEAUX			
ELEVATION DES FACADES - CLUB-HOUSE - PROJET - FACADE NORD-OUEST			C. JAC
GOLF CLUB GREEN BORDEAUX			PC-03A-01
DESIGN STUDIO ARCHITECTES 10 rue de la République, 33000 Bordeaux tél : 05 56 56 27 11 fax : 05 56 56 27 96 www.designstudio.fr			
client	architecte	date	dessin
GC	DS	02/09/2011	03
PC	03/09/2011	03	03/09/2011
			CC
			03



GOLF DE BORDEAUX - RENOVATION DU CLUB-HOUSE & CONSTRUCTION D'UN PRACTICE			
Club de Bordeaux, avenue de France 33000 BORDEAUX			
ELEVATION DES FACADES - CLUB-HOUSE - PROJET		PROJETANT	PC-GRAFIS
GOLF BLUE GREEN BORDEAUX			
Club de Bordeaux, avenue de France 33000 BORDEAUX			
DESIGN STUDIO ARCHITECTURE			
17 avenue de France 33000 Bordeaux - tél : 05 56 50 16 17 - fax : 05 56 50 16 18 - www.designstudio.fr			
PROJET	DATE	ETAT	PROJETANT
HC	03/09/2012	02	PC-GRAFIS

➤ **LES ABORDS DU CLUB HOUSE :**

Une fois 2^{ème} phase des travaux du club house achevée, nous ^procéderons à l'aménagement des abords du club house par des aménagements paysagers et une réfection de la voirie

Cout estimé des travaux : **50 000€ HT**

Date : **début 2014**

➤ PRACTICE :

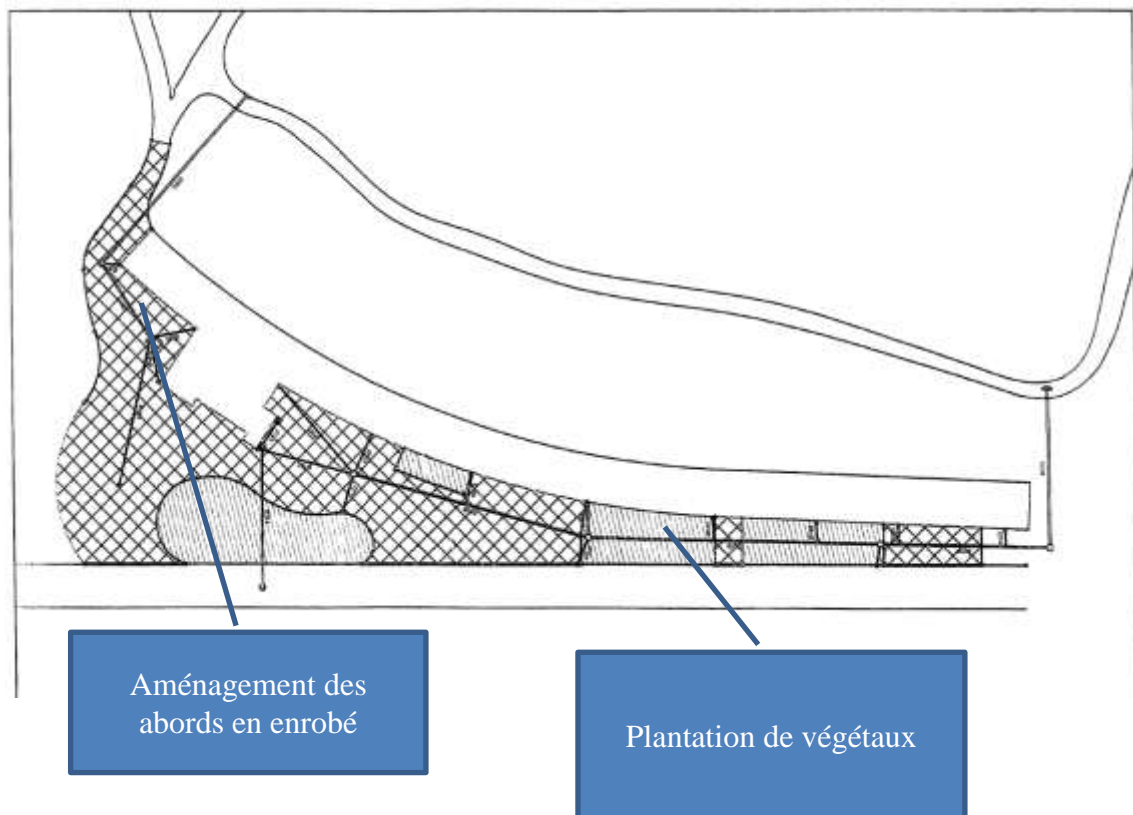
Nous avons également prévu un rafraîchissement de la voirie (parking et abord du practice) dans le courant de l'été 2013.

Ce rafraîchissement du parking (réfection des nids de poules et marquage) va permettre une optimisation des places de parking, une amélioration de la bande de roulement et des abords.

Dans le même temps nous allons aménager les abords du practice avec un enrobé et des plantations.

Cout estimé des travaux : **66 500 € HT**

Date : **juin 2013**



➤ TERRAIN :

Nous avons prévu la réfection de l'arrosage du parcours de la Jalle du 10 au 18 afin de permettre une meilleure tenue du parcours lors de grosse chaleur.

Cout estimé des travaux : **72 500 € HT**

Main d'œuvre : **21413 €**

Date des travaux : **Juillet / aout 2013**

Date de fin de travaux : **Aout 2013**

➤ RENOVIATION BUNKER :

Nous avons prévu la réfection des bunkers du parcours des étangs
Soit 5 500 mètres carré de Bunker 42 bunkers (600 T de sable, 150 T de gravier, 70 T de ballaste...)

Cout estimé des travaux : **17000 € HT**

Main d'œuvre : **5000€**

Date des travaux : **septembre 2013**

➤ BATIMENT DIVERS:

Remise en conformité du local maintenance : vestiaire du personnel, réfectoire, atelier,
révision des toitures et gouttières

Cout estimé des travaux : **25 000 € HT**

Date des travaux : **Septembre 2013**

Date de fin de travaux : **décembre 2013**

**POINT INVESTISSEMENT PAR RAPPORT A LA CONVENTION
POINT MAI 2013:**

SUIVI DES TRAVAUX - GOLF BORDEAUX LAC						
DEPUIS NOVEMBRE 2011 ET 2012 (engagements amortissables en 2013)						
Travaux	Montants annexés au contrat	Montants dépensés à fin	Engagement 2013	Dates d'achèvement		Commentaires
				Prévues	Effectives	
Rénovation/Réfection du club house, mise aux normes - 1ère phase	400 000 €	444 971,70			12/02/2013	Surcout lié à la réalisation de l'extension accueil et notamment aux fondations spéciales (micropieux), mauvaise état toiture et réaménagement vestiaires initialement prévu dans la grange, Honoraires bureaux de contrôle Veritas et autres. Remise en service ERP salle de séminaire et création terrasse. Désamiantage (y compris délai de travaux augmenté) et système de chauffage.
Rénovation/Réfection du club house, mise aux normes - 2ème phase			214 000,00	novembre 2013		Sur base devis société BARON, cette phase comprendra la réalisation de l'accessibilité PMR
Amélioration des abords du club house	45 000 €		50 000,00	Février 2014		Abords après mise en place de l'ascenseur, aménagement paysagé, reprise des voiries.....
Amélioration des parkings et voies de circulation internes	35 000 €		66 500,00	Juillet 2013		parking et abords practice semaine 27/28
Amélioration de l'espace boutique, réhabilitation de la salle enseignement existante et du local chariots						en attente de devis
Création d'une nouvelle salle d'enseignement		70 000,00			janvier 2013	Salle du CREPS, sanitaire, réserve faite
Création de vestiaires hommes et femmes	165 000 €	69 698,00			janvier 2013	65000 € de travaux vestiaires transférés dans Club House: Conformément à la présentation projet club House à la Mairie
Remise en conformité du local maintenance : vestiaire du personnel, réfectoire, atelier, révision des toitures et gouttières	40 000 €		25 000,00	septembre 2013		
Equipement de sécurité (Pont élévateur, bac de rétention, local phyto)			7 804,00	Septembre 2013		
Travaux de drainage fairways				Été 2012		Les différentes techniques utilisées n'ont pas été à la hauteur du résultat: c'est du rafraichissement de drainage (on a enlevé la matière polluée pour ramener une matière noble)
Travaux de drainage bunkers avec main d'œuvre	150 000 €	2 000,00			Aout 2012	Etangs Bunkers: 8, 2, 13
Bunkers Matière première			17 000,00	Septembre 2013		Etangs: 5 500 mètres carré de Bunker 42 bunkers (600 T de sable, 150 T de gravier, 70 T de ballaste...)
Main d'œuvre			5 000,00	Septembre 2013		Etangs: 5 500 mètres carré de Bunker 42 bunkers : Mini pelle + travaux divers
Rénovation du système d'arrosage (réseau et câblage électrique) - 1ère phase		257 665,00			aout 2012	
Main d'œuvre pour rénovation du système d'arrosage + petit matériel	980 000 €	41 009,00			aout 2012	golf: 4 mois de salaire Benoit 14881 + Alexis 6532 (jalle) 6 mois Alexis 19596 (étangs)
Rénovation du système d'arrosage (réseau et câblage électrique) - 2ème phase			72 500,00	Juillet / aout 2013		devis SIREV
Main d'œuvre pour rénovation du système d'arrosage + petit matériel			21 413,00	Juillet / aout 2013		golf: 4 mois de salaire Benoit 14881 + Alexis 6532 (jalle)
Création d'un parcours école 9 trous urbain et d'une zone d'entraînement	277 800 €	335 078,50			Mai 2012	
Practice couvert : construction d'un practice couvert sur deux niveaux (78 postes)	400 000 €	833 552,00			17/12/2012	Fondations spéciales (micropieux) 190 000 € + Honoraires bureaux de contrôle Veritas et autres
Machinerie practice		127 745,00			18/02/2013	Facture golf challenge: machinerie practice et équipement
Matériels et petit équipements d'entretien	9 050 €	2 494,55			01/01/2012	
Matériels et petit équipements d'entretien			3 778,00		12/03/2013	Verticut
TOTAL TRAVAUX	2 501 850 €	2 184 214 €	479 217 €			
			2 663 431 €			

10 - MOT DU DIRECTEUR

Année de travaux.....

Nous avons connu une année de modification profonde du site dans son aspect structurel.

- Aménagement du practice
- Rénovation du club House
- Reprise des drains

Les différents aménagements n'ont pas permis une exploitation pleine du site, notamment sur sa partie practice.

Cependant l'activité, l'accueil des golfeurs a été assuré dans de bonnes conditions toute la saison.

Ces travaux vont permettre de donner un élan positif sur l'année 2013.

En perspective :

- L'aménagement du parking et des abords
- L'aménagement final du club House : ascenseur, ouverture basse du club house, bardage....

La stabilité et la nouvelle stratégie de Blue Green Groupe SAUR pour les années à venir nous offre de bonnes opportunités de développement. Des opportunités qui iront même au-delà du gironde de notre réseau Golfique au travers de notre Pôle Loisirs et Société. Nous avons désormais une synergie touristique intéressante avec notre autre filiale « Flower Campings ».

Nos synergies pour notre développement de demain :



D-2013/508

Ilot Armagnac. Aménagement d'un gymnase et d'une médiathèque. Protocoles transactionnels avec la maîtrise d'oeuvre, le bureau d'études et les entreprises. Autorisation de signer.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié en date du 27 septembre 2010, la maîtrise d'Œuvre au Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN situé au 14, place Canteloup à Bordeaux.

Dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement des volumes de la médiathèque et du gymnase sur l'îlot Armagnac, des désordres ont été constatés lors de la réception des ouvrages le 15 mars 2012 et des réserves ont été émises. Ces désordres portaient notamment sur les infiltrations de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

Les réparations faites par le vendeur ont retardé d'autant les travaux d'aménagement prévus par la Ville. Les réserves n'ont été levées que le 4 avril 2013, après de nombreuses interventions et deux rapports d'expertise. Un arrêt de travaux de 8 mois a été fixé.

Dans ce contexte, plusieurs demandes d'indemnisation pour un montant global de 240 491,26 € HT (Deux cent quarante mille quatre cent quatre vingt onze euros et vingt six cents HT) sont parvenues à la Ville de Bordeaux au titre des dépenses exposées par certains des prestataires attributaires, suite à ce retard.

La ville de Bordeaux a refusé le paiement de ces sommes et ouvert des négociations qui, après intégration de concessions réciproques, ont permis d'aboutir aux protocoles transactionnels, objet du présent rapport.

Les prestations concernées par des indemnisations sont :

- La Sarl Cabinet d'Architecture BAUDIN et LIMOUSIN et le bureau d'études CETAB, maître d'œuvre pour une indemnisation de 52 003,59 € HT.

- La société SA MAINVIELLE, titulaire du lot n° 1 – Plâtrerie pour une indemnisation de 47 848,00 € HT.

- La Société GF3M, titulaire du lot n° 2 – Serrurerie – Menuiseries métalliques pour une indemnisation de 13 131,00 € HT.

- La Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA), titulaire du lot n° 8 – Electricité pour une indemnisation de 15 288,07 € HT.

- La Société SAS BOBION et JOANIN, titulaire du lot n° 9 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire pour une indemnisation de 12 017,45 € HT.

Le montant total des indemnisations à verser aux prestataires, s'élève à 140 288,11 € HT (Cent quarante mille deux cent quatre vingt huit euros et onze cents HT.)

Ce montant sera par ailleurs réclamé à la société ING Real Estate, vendeur et responsable de l'arrêt de chantier et donc des indemnités à verser.

Aussi, considérant que les dépenses engagées par ces entreprises dépassent les seules sommes imputables aux sujétions prévisibles, et suite aux négociations menées, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer les indemnisations négociées,
- Signer les protocoles transactionnels joints,
- Réclamer ces montants au vendeur.

Les sommes seront imputées sur le compte 2313 – fonction 411 du budget de l'exercice en cours

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

MME PIAZZA. -

La délibération 508 concerne l'îlot d'Armagnac avec son gymnase et sa médiathèque où des désordres ont été constatés lors de la réception.

Il y a eu des réparations qui ont retardé beaucoup de travaux, aussi la Ville a été obligée de négocier.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à attribuer des indemnités pour ces prestataires qui ont eu des frais annexes.

M. LE MAIRE. -

L'inondation de fin juillet n'a rien arrangé dans le gymnase en particulier.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Ça n'a rien arrangé dans une situation qui est très confuse.

Dans toute construction en VEFA il y a un contrat, et pour tout retard, il n'y a pas qu'en VEFA - c'est le cas en général, mais c'est le cas dans les contrats que signe la Ville de Bordeaux - il y a des indemnités que doit demander la Ville quand il y a du retard.

Je sais que vous êtes contre le principe d'exiger à l'entreprise le paiement des indemnités. On l'a vu pour l'auditorium où il y a eu un retard très conséquent.

Et là dans le cadre d'une VEFA de la rue d'Armagnac qui porte sur une bibliothèque et un gymnase il y a eu du retard dû à des infiltrations de la dalle béton, en fait une inondation. D'où des travaux supplémentaires nécessaires.

Immédiatement cela aurait dû vous conduire à demander des indemnités de retard. Nenni. Ça ne sera pas encore le cas cette fois-ci. Aucune indemnité n'est demandée.

Sauf que là, ce qui n'était pas le cas de l'auditorium, comme l'aménagement de ces deux équipements, la bibliothèque et le gymnase, sont de notre ressort, les entreprises qui avaient été choisies pour faire ces aménagements se retournent contre nous pour être dédommagées du préjudice subi par ces 8 mois de retard dans leurs travaux.

Et maintenant, donc, on va demandé, mais que maintenant, à la société ING Real Estate, vendeur et responsable de l'arrêt du chantier, le montant des indemnités qu'on va faire payer aux entreprises.

Avouez que c'est confus et que c'est grave.

Pourquoi ne pas l'avoir demandé avant à ING Real Estate alors qu'on aurait pu négocier un accord ? Alors que là on ne va demander que la somme qu'on est obligé de rembourser aux entreprises.

En effet, deuxième point, on considère que l'indemnité due est équivalente au dédommagement qu'on aurait payé aux entreprises, alors que nous avons, nous, en tant que commune, on subit un préjudice qui n'est pas que matériel.

On dit : on crée une bibliothèque. On ne crée pas une bibliothèque, on remplace deux bibliothèques qu'il y avait dans le quartier, une sur Carl Vernet et une sur Son Tay, par une plus centrale. Ça veut dire que les deux autres sont fermées. L'une est fermée depuis 6 ou 7 ans et l'autre a été fermée l'an dernier, et donc pendant tout le retard pour cause de travaux il n'y a aucune bibliothèque sur le quartier. Tout le monde se rapatrie sur une autre bibliothèque bien plus éloignée.

Je tiens à le dire, c'est quand même un préjudice pour la ville.

Second préjudice : sur le gymnase. M. MOGA avait fermé le city stade qu'il y avait dans le quartier. Depuis il n'y a plus aucun lieu où les jeunes peuvent jouer. Ce qui était dit c'est qu'il allait y avoir un nouveau gymnase. Donc là aussi ce retard c'est bien un préjudice pour toutes les personnes qui habitent dans ce secteur.

Monsieur le Maire, vous êtes le garant des intérêts de la Ville. Je dirai que dans cette affaire vous vous êtes plus comporté comme le gérant de la société ING Real Estate.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Je voudrais préciser que le montant total des indemnisations à verser au prestataire s'élève à 140.288 euros.

Ce montant sera par ailleurs réclamé à la société ING, vendeur et responsable de l'arrêt de chantier, et donc des indemnités à verser. C'est bien ça que vous avez compris.

M. LE MAIRE. -

Je pense que malheureusement dans tous ces chantiers il y a souvent des désordres de ce type et que recourir à des protocoles transactionnels ça permet de sortir plus rapidement du blocage.

C'est exactement ce que la CUB a fait sur le cours de l'Intendance en passant une transaction avec l'entreprise qui avait posé les dalles.

Donc c'est de pratique courante et ça préserve les intérêts de la Ville et de la collectivité.

Vote contre du groupe socialiste.

Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ?

Abstention du groupe communiste.

Merci.

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE:

La SA MAINVIELLE, dont le siège social est situé au BP 13 – « Saint-Christophe » - 47160 PUCH D'AGENAIS, représentée par Monsieur Patrice MAINVIELLE en qualité de *Gérant* régulièrement habilité aux fins des présentes,

D'UNE PART,

ET

La Ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville place - Pey-Berland - 33077 BORDEAUX Cedex - représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2011-0194 du 02 mai 2011 reçue en Préfecture de la Gironde, le 06 mai 2011,

D'AUTRE PART

I - IL A ETE RAPPELE

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié en date du 29 mai 2012, le lot n° 1 – Plâtrerie à la Société SA MAINVIELLE, dont le siège social est situé au BP 13 – « Saint-Christophe » - 47160 PUCH D'AGENAIS.

Le montant en euros TTC du marché du lot n° 1 - Platerie était de 625 780,29 € TTC (Six cent vingt cinq mille sept cent quatre vingt euros et vingt neuf cents).

L'ordre de service n° 2 prévoyait un délai global d'exécution des travaux de 8 mois à compter du 29 juin 2012.

Des désordres ont été constatés lors de la levée de réserves concernant la réception des ouvrages de médiathèque et du gymnase sur l'îlot Armagnac dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement. Ces désordres portaient notamment sur les infiltrations de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

Les réparations faites par le vendeur ont retardé d'autant les travaux d'aménagement prévu par la Ville. Un arrêt de chantier a été fixé par ordre de service n° 4 au 16 novembre 2012, ordre de service sur lequel la Société SA MAINVIELLE a émis des réserves.

Le retard de livraison a engendré des coûts à la Société SA MAINVIELLE pour le maintien des moyens matériels et humains ainsi que pour la perte de productivité de la société.

L'Article 10.1.1 du CCAG prévoit que *-les sujétions normalement prévisibles-* sont prévues dans le prix. Or, ces reports de livraison ne sont pas considérés comme des sujétions *- normalement prévisibles-* au sens de l'Article 10-1.1 et ouvrent donc droit à indemnisation.

Par mémoire en réclamation établi le 03 avril 2013, la Société SA MAINVIELLE a demandé la somme de 84 987,87 € TTC (Quatre vingt quatre mille neuf cent quatre vingt sept euros et quatre vingt sept cents TTC) au titre des préjudices évoqués ci-dessus.

La Ville de Bordeaux a refusé le paiement de cette somme et ouvert une négociation.

Le 13 juin 2013, la Société SA MAINVIELLE a demandé la somme de 57 226,21 € TTC (Cinquante sept mille deux cent vingt six euros et vingt et un cents TTC).

Après concessions réciproques, les parties ont décidé de concrétiser leur accord sur la base d'une transaction financière d'un montant de 57 226,21 € TTC (Cinquante sept mille deux cent vingt six euros et vingt et un cents TTC) à devoir à la Société SA MAINVIELLE.

Afin de mettre un terme au litige, les parties se sont rapprochées.

II - IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 - Objet

Le présent protocole a pour objet de mettre un terme au litige existant entre la Ville de Bordeaux et la société SA MAINVIELLE dans le cadre de l'exécution du marché n° 2012-291 – Travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'Îlot d'Armagnac et résultant des retards de chantier induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous sol du gymnase.

ARTICLE 2 – Concession des parties

La Ville de Bordeaux s'engage à régler à la Société SA MAINVIELLE qui l'accepte, une somme globale et forfaitaire de 57 226,21 € TTC (Cinquante sept mille deux cent vingt six euros et vingt et un cents TTC) au titre des préjudices subis du fait des retards du chantier, induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

En contrepartie du règlement de la somme globale et forfaitaire de 57 226,21 € TTC (Cinquante sept mille deux cent vingt six euros et vingt et un cents TTC), la Société SA MAINVIELLE se déclare intégralement satisfaite et remplie de tous ses droits à raison des préjudices subis du fait des prolongations des délais d'exécution du marché.

En conséquence de quoi, la Société SA MAINVIELLE renonce à tout contentieux sur le litige énoncé à l'Article 1.

ARTICLE 3 - DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (uniquement pour les marchés de travaux)

Le présent protocole transactionnel vaut décompte général définitif du marché au sens du CCAG Travaux.

Le Décompte financier est joint en annexe.

ARTICLE 4 – Autorité de la chose jugée

Il est également expressément stipulé que la présente transaction obéit aux dispositions des Articles 2044 et 2052 du Code civil, dont chacune des parties signataires du présent protocole ont déclaré avoir, préalablement à sa signature, pris connaissance, lesquels stipulent :

Article 2044 :

«La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.

Article 2052 :

«Les transactions ont entre les parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ».

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 5 - Frais

Les parties conservent à leur charge l'intégralité des frais qu'elles ont pu exposer, du litige en général et de la rédaction du présent protocole, compris les frais et honoraires de leurs conseils respectifs, le cas échéant.

ARTICLE 6 - Compétence juridictionnelle

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à en deux exemplaires,

Le

Parties signataires :

Bon pour accord

La Société,
.....

.....
.....

La Ville de Bordeaux,

Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

PROTCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE:

La Société SAS BOBION et JOANIN, dont le siège social est situé Zone artisanale - Lieu dit Mas – 40465 PONTONX SUR ADOUR, représentée par Monsieur Jean-Marie BILY en qualité de *Gérant* régulièrement habilité aux fins des présentes.

D'UNE PART,

ET

La Ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville place - Pey-Berland - 33077 BORDEAUX Cedex - représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2011-0194 du 02 mai 2011 reçue en Préfecture de la Gironde, le 06 mai 2011,

D'AUTRE PART,

I - IL A ETE RAPPELE

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié en date du 29 mai 2012, le lot n° 9 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire à la Société SAS BOBION et JOANIN, dont le siège social est situé Zone artisanale - Lieu dit Mas – 40465 PONTONX SUR ADOUR.

Le montant en euros TTC du marché du lot n° 9 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire était de 765 440,00 € TTC (Sept cent soixante cinq mille quatre cent quarante euros TTC).

L'ordre de service n° 2 prévoyait un délai global d'exécution des travaux de 8 mois à compter du 29 juin 2012.

Des désordres ont été constatés lors de la levée de réserves concernant la réception des ouvrages de médiathèque et du gymnase sur l'îlot Armagnac dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement. Ces désordres portaient notamment sur les infiltrations de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

Les réparations faites par le vendeur ont retardé d'autant les travaux d'aménagement prévus par la Ville. Un arrêt de chantier a été fixé par ordre de service n° 4 au 16 novembre 2012, ordre de service sur lequel la Société SAS BOBION et JOANIN a émis des réserves.

Le retard de livraison a engendré des coûts à la Société SAS BOBION et JOANIN pour le maintien des moyens matériels et humains ainsi que pour la perte de productivité de la société.

L'Article 10.1.1 du CCAG prévoit que *-les sujétions normalement prévisibles-* sont prévues dans le prix. Or, ces reports de livraison ne sont pas considérés comme des sujétions *- normalement prévisibles-* au sens de l'Article 10-1.1 et ouvrent donc droit à indemnisation.

Par mémoire en réclamation établi le 02 avril 2013, la Société SAS BOBION et JOANIN a demandé la somme de 35 647,61 € TTC (Trente cinq mille six cent quarante sept euros et soixante et un cents TTC) au titre des préjudices évoqués ci-dessus.

La Ville de Bordeaux a refusé le paiement de cette somme et ouvert une négociation.

Le 15 mai 2013, la Société SAS BOBION et JOANIN a demandé la somme de 21 873,33 € TTC (Vingt et un mille huit cent soixante treize euros et trente trois cents TTC).

Après concessions réciproques, les parties ont décidé de concrétiser leur accord sur la base d'un protocole transactionnel d'un montant de 14 372,87 € TTC (Quatorze mille trois cent soixante douze euros et quatre vingt sept cents TTC) à devoir à la Société SAS BOBION et JOANIN.

Afin de mettre un terme au litige, les parties se sont rapprochées.

II - IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 - Objet

Le présent protocole a pour objet de mettre un terme au litige existant entre la ville de Bordeaux et la société BOBION et JOANIN dans le cadre de l'exécution du marché n°2012-292 – Travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'Ilôt d'Armagnac et résultant des retards de chantier induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas sous sol du gymnase.

ARTICLE 2 – Concessions des parties

La Ville de Bordeaux s'engage à régler à la Société SAS BOBION et JOANIN qui l'accepte, une somme globale et forfaitaire de 14 372,87 € TTC (Quatorze mille trois cent soixante douze euros et quatre vingt sept cents TTC) au titre des préjudices subis du fait des retards du chantier, induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

En contrepartie du règlement de la somme globale et forfaitaire de 14 372,87 € TTC (Quatorze mille trois cent soixante douze euros et quatre vingt sept cents TTC) la Société SAS BOBION et JOANIN se déclare intégralement satisfaite et remplie de tous ses droits à raison des préjudices subis du fait des prolongations des délais d'exécution du marché.

En conséquence de quoi, la Société SAS BOBION et JOANIN renonce à tout contentieux sur le litige énoncé à l'Article 1.

ARTICLE 3 - DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (uniquement pour les marchés de travaux)

Le présent protocole transactionnel vaut décompte général définitif du marché au sens du CCAG Travaux.

Le Décompte financier est joint en annexe.

ARTICLE 4 – Autorité de la chose jugée

Il est également expressément stipulé que la présente transaction obéit aux dispositions des Articles 2044 et 2052 du Code civil, dont chacune des parties signataires du présent protocole ont déclaré avoir, préalablement à sa signature pris connaissance, lesquels stipulent :

Article 2044 :

«La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.

Article 2052 :

«Les transactions ont entre les parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ».

ARTICLE 5 - Frais

Les parties conservent à leur charge l'intégralité des frais qu'elles ont pu exposer, du litige en général et de la rédaction du présent protocole, compris les frais et honoraires de leurs conseils respectifs, le cas échéant.

ARTICLE 6 - Compétence juridictionnelle

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à en deux exemplaires,

Le

Parties signataires :

Bon pour accord

La Société,
.....

.....
.....

La Ville de Bordeaux,

Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE:

La Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA), dont le siège social est situé ZI de Berlincan – BP 70105 – 33166 SAINT-MEDARD EN JALLES CEDEX -, représentée par Monsieur Didier CASTAING en qualité de *Gérant* régulièrement habilité aux fins des présentes,

D'UNE PART,

ET

La Ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville - Place Pey-Berland - 33077 BORDEAUX Cedex - représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2011-0194 du 02 mai 2011 reçue en Préfecture de la Gironde, le 06 mai 2011,

D'AUTRE PART,

I - IL A ETE RAPPELE

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié en date du 29 mai 2012, le lot n° 8 – Electricité à la Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA), dont le siège social est situé ZI de Berlincan – BP 70105 – 33166 SAINT-MEDARD EN JALLES CEDEX -.

Le montant en euros TTC du marché du lot n° 8 – Electricité était de 313 781,94 € TTC (Trois cent treize mille sept cent quatre vingt euros et quatre vingt quatorze cents TTC).

L'ordre de service n° 2 prévoyait un délai global d'exécution des travaux de 8 mois à compter du 29 juin 2012.

Des désordres ont été constatés lors de la levée de réserves concernant la réception des ouvrages de médiathèque et du gymnase sur l'îlot Armagnac dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement. Ces désordres portaient notamment sur les infiltrations de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

Les réparations, faites par le vendeur, ont retardé d'autant les travaux d'aménagement prévu par la Ville. Un arrêt de chantier a été fixé par ordre de service n° 4 au 16 novembre 2012, ordre de service sur lequel la Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA) a émis des réserves.

Le retard de livraison a engendré des coûts à la Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA) pour le maintien des moyens matériels et humains ainsi que pour la perte de productivité de la société.

L'Article 10.1.1 du CCAG prévoit que *-les sujétions normalement prévisibles-* sont prévues dans le prix. Or, ces reports de livraison ne sont pas considérés comme des sujétions *- normalement prévisibles-* au sens de l'Article 10-1.1 et ouvrent donc droit à indemnisation.

Par mémoire en réclamation établi le 02 avril 2013, la Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA) a demandé la somme de 26 020,59 € TTC (Vingt six mille vingt euros et cinquante neuf cents TTC) au titre des préjudices évoqués ci-dessus.

La Ville de Bordeaux a refusé le paiement de cette somme et ouvert une négociation.

Le 29 avril 2013, la Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA) a demandé la somme de 22 820,60 € TTC (Vingt deux mille huit cent vingt euros et soixante cents TTC).

Après concessions réciproques, les parties ont décidé de concrétiser leur accord sur la base d'un protocole transactionnel d'un montant de 18 284,53 € TTC (Dix huit mille deux cent quatre vingt quatre euros et cinquante trois cents TTC) à devoir à la Compagnie d'Énergie en Aquitaine (CENERGIA).

Afin de mettre un terme au litige, les parties se sont rapprochées.

II - IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 - Objet

Le présent protocole a pour objet de mettre un terme au litige existant entre la Ville de Bordeaux et la Compagnie d'Energie en Aquitaine (CENERGIA) dans le cadre de l'exécution du marché n° 2012-298 – Travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'îlot d'Armagnac et résultant des retards de chantier induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous sol du gymnase.

ARTICLE 2 – Concessions des parties

La Ville de Bordeaux s'engage à régler à la Compagnie d'Energie en Aquitaine (CENERGIA) qui l'accepte, une somme globale et forfaitaire de 18 284,53 € TTC (Dix huit mille deux cents quatre vingt quatre euros et cinquante trois cents TTC) au titre des préjudices subis du fait des retards du chantier induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

En contrepartie du règlement de la somme globale et forfaitaire de 18 284,53 € TTC (Dix huit mille deux cents quatre vingt quatre euros et cinquante trois cents TTC), la Compagnie d'Energie en Aquitaine (CENERGIA) se déclare intégralement satisfaite et remplie de tous ses droits à raison des préjudices subis du fait des prolongations des délais d'exécution du marché.

En conséquence de quoi, la Compagnie d'Energie en Aquitaine (CENERGIA) renonce à tout contentieux sur le litige énoncé à l'Article 1.

ARTICLE 3 - DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (uniquement pour les marchés de travaux)

Le présent protocole transactionnel vaut décompte général définitif du marché au sens du CCAG Travaux.

Le Décompte financier est joint en annexe.

ARTICLE 4 – Autorité de la chose jugée

Il est également expressément stipulé que la présente transaction obéit aux dispositions des Articles 2044 et 2052 du Code civil, dont chacune des parties signataires du présent protocole ont déclaré avoir, préalablement à sa signature, pris connaissance, lesquels stipulent :

Article 2044 :

«La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.

Article 2052 :

«Les transactions ont entre les parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ».

ARTICLE 5 - Frais

Les parties conservent à leur charge l'intégralité des frais qu'elles ont pu exposer, du litige en général et de la rédaction du présent protocole, compris les frais et honoraires de leurs conseils respectifs, le cas échéant.

ARTICLE 6 - Caractère transactionnel - Litige

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à en deux exemplaires,

Le

Parties signataires :

Bon pour accord

La Société,
--

La Ville de Bordeaux, Hugues MARTIN Adjoint au Maire

PROTCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE:

La Société GF3M, dont le siège social est situé au 104, Route Nationale 113 - 33490 CAUDROT -, représentée par Monsieur Benoît KHOUANE en qualité de *Gérant* régulièrement habilité aux fins des présentes,

D'UNE PART,

ET

La Ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville -Place - Pey-Berland - 33077 BORDEAUX Cedex - représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2011-0194 du 02 mai 2011 reçue en Préfecture de la Gironde, le 06 mai 2011,

D'AUTRE PART

I - IL A ETE RAPPELE

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié en date du 29 mai 2012, le lot n° 2 – Serrurerie – Menuiseries métalliques à la Société GF3M, dont le siège social est situé 104, Route Nationale 113 - 33490 CAUDROT.

Le montant en euros TTC du marché du lot n° 2 – Serrurerie – Menuiseries métalliques était de 433 398,45 € TTC (Quatre cent trente trois mille trois cent quatre vingt dix huit euros et quarante cinq cents).

L'ordre de service n° 2 prévoyait un délai global d'exécution des travaux de 8 mois à compter du 29 juin 2012.

Des désordres ont été constatés lors de la levée de réserves concernant la réception des ouvrages de médiathèque et du gymnase sur l'îlot Armagnac dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement. Ces désordres portaient notamment sur les infiltrations de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

Les réparations faites par le vendeur ont retardé d'autant les travaux d'aménagement prévus par la Ville. Un arrêt de chantier a été fixé par ordre de service n° 4 au 16 novembre 2012, ordre de service sur lequel la Société GF3M a émis des réserves.

Le retard de livraison a engendré des coûts à la Société GF3M pour le maintien des moyens matériels et humains ainsi que pour la perte de productivité de la société.

L'Article 10.1.1 du CCAG prévoit que *-les sujétions normalement prévisibles-* sont prévues dans le prix. Or, ces reports de livraison ne sont pas considérés comme des sujétions *- normalement prévisibles-* au sens de l'Article 10-1.1 et ouvrent donc droit à indemnisation.

Par mémoire en réclamation établi le 02 avril 2013, la Société GF3M a demandé la somme de 35 647,61 € TTC (Trente cinq mille six cent quarante sept euros et soixante et un cents TTC) au titre des préjudices évoqués ci-dessus.

La Ville de Bordeaux a refusé le paiement de cette somme et ouvert une négociation.

Le 10 mai 2013, la Société GF3M a demandé la somme de 22 456,01 € TTC (Vingt deux mille quatre cent cinquante six euros et un cents TTC).

Après concessions réciproques, les parties ont décidé de concrétiser leur accord sur la base d'un protocole transactionnel d'un montant de 15 704,68 € TTC (Quinze mille sept cent quatre euros et soixante huit cents TTC) à devoir à la Société GF3M.

Afin de mettre un terme au litige, les parties se sont rapprochées.

II - IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 - Objet

Le présent protocole a pour objet de mettre un terme au litige existant entre la Ville de Bordeaux et la société GF3M dans le cadre de l'exécution du marché n° 2012-292 – Travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'Îlot d'Armagnac et résultant des retards de chantier induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous sol du gymnase.

ARTICLE 2 – Concession des parties

La Ville de Bordeaux s'engage à régler à la Société Société GF3M qui l'accepte, une somme globale et forfaitaire de 15 704,68 € TTC (Quinze mille sept cent quatre euros et soixante huit cents TTC) au titre des préjudices subis du fait des retards du chantier, induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas, sous-sol du gymnase.

En contrepartie du règlement de la somme globale et forfaitaire de 15 704,68 € TTC (Quinze mille sept cent quatre euros et soixante huit cents TTC), la Société GF3M se déclare intégralement satisfaite et remplie de tous ses droits à raison des préjudices subis du fait des prolongations des délais d'exécution du marché.

En conséquence de quoi, la Société GF3M renonce à tout contentieux sur le litige énoncé à l'Article 1.

ARTICLE 3 - DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (uniquement pour les marchés de travaux)

Le présent protocole transactionnel vaut décompte général définitif du marché au sens du CCAG Travaux.

Le Décompte financier est joint en annexe.

ARTICLE 4 – Autorité de la chose jugée

Il est également expressément stipulé que la présente transaction obéit aux dispositions des Articles 2044 et 2052 du Code civil, dont chacune des parties signataires du présent protocole ont déclaré avoir, préalablement à sa signature, pris connaissance, lesquels stipulent :

Article 2044 :

«La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.

Article 2052 :

«Les transactions ont entre les parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ».

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 5 - Frais

Les parties conservent à leur charge l'intégralité des frais qu'elles ont pu exposer, du litige en général et de la rédaction du présent protocole, compris les frais et honoraires de leurs conseils respectifs, le cas échéant.

ARTICLE 6 - Compétence juridictionnelle

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à en deux exemplaires,

Le

Parties signataires :

Bon pour accord

La Société,
--

La Ville de Bordeaux, Hugues MARTIN Adjoint au Maire

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE:

Le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN, dont le siège social est situé au 14, place Canteloup – 33800 BORDEAUX, représentée par Monsieur Eric LIMOUZIN en qualité d'*Architecte DPLG* régulièrement habilité aux fins des présentes,

D'UNE PART,

ET

La Ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville place - Pey-Berland - 33077 BORDEAUX Cedex - représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2011-0194 du 02 mai 2011 reçue en Préfecture de la Gironde, le 06 mai 2011,

D'AUTRE PART

I - IL A ETE RAPPELE

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié en date du 29 mai 2012, la maîtrise d'Oeuvre au Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN situé au 14, place Canteloup à 33800 BORDEAUX.

Le montant en euros TTC de la Maîtrise d'œuvre était de 290 462,84 € TTC (Deux cent quatre vingt dix mille quatre cent soixante deux euros et quatre vingt quatre cents).

Des désordres ont été constatés lors de la levée de réserves concernant la réception des ouvrages de médiathèque et du gymnase sur l'îlot Armagnac dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement. Ces désordres portaient notamment sur les infiltrations de la dalle béton du plancher bas sous-sol du gymnase.

Les réparations, faites par le vendeur, ont retardé d'autant les travaux d'aménagement prévus par la Ville. Un arrêt de chantier a été fixé par ordre de service n° 4 au 16 novembre 2012, ordre de service sur lequel le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN a émis des réserves.

Le retard de livraison a engendré des coûts pour le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN pour le maintien des moyens humains.

L'article 10.1.1 du CCAG prévoit que *-les sujétions normalement prévisibles-* sont prévues dans le prix. Or, ces reports de livraison ne sont pas considérés comme des sujétions *- normalement prévisibles-* au sens de l'article 10-1.1 et ouvrent donc droit à indemnisation.

Par mémoire en réclamation établi le 24 avril 2013, le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN a demandé la somme de 101 301,92 € TTC (Cent un mille trois cent un euro et quatre vingt douze cents TTC) au titre des préjudices évoqués ci-dessus.

La Ville de Bordeaux a refusé le paiement de cette somme et ouvert une négociation.

Après concessions réciproques, les parties ont décidé de concrétiser leur accord sur la base d'une transaction financière d'un montant de 75 018,52 € TTC (Soixante quinze mille dix huit cents euros et cinquante deux cents TTC) à devoir au Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN.

Afin de mettre un terme au litige, les parties se sont rapprochées.

II - IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

Le présent protocole a pour objet de mettre un terme au litige existant entre la Ville de Bordeaux et le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN dans le cadre de l'exécution du marché n° M 100327 – Travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'îlot d'Armagnac et résultant des retards de chantier induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas sous sol du gymnase.

ARTICLE 2 – Concessions des parties

La Ville de Bordeaux s'engage à régler le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN qui l'accepte, une somme globale et forfaitaire de 62 196,29 € TTC (Soixante deux mille cent quatre vingt seize euros et vingt neuf cents TTC) au titre des préjudices subis du fait des retards du chantier, induits par les désordres de la dalle béton du plancher bas sous-sol du gymnase.

En contrepartie du règlement de la somme globale et forfaitaire de 62 196,29 € TTC (Soixante deux mille cent quatre vingt seize euros et vingt neuf cents TTC), le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN se déclare intégralement satisfait et rempli de tous ses droits à raison des préjudices subis du fait des prolongations des délais d'exécution du marché.

En conséquence de quoi, le Cabinet d'Architecture BAUDIN & LIMOUZIN renonce à tout contentieux sur le litige énoncé à l'Article 1.

ARTICLE 3 - DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (uniquement pour les marchés de travaux)

Le présent protocole transactionnel vaut décompte général définitif du marché au sens du CCAG Travaux.

Le Décompte financier est joint en annexe.

ARTICLE 4 - Autorité de la chose jugée

Il est également expressément stipulé que la présente transaction obéit aux dispositions des Articles 2044 et 2052 du Code civil, dont chacune des parties signataires du présent protocole ont déclaré avoir, préalablement à sa signature, pris connaissance, lesquels stipulent :

Article 2044 :

«La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.

Article 2052 :

«Les transactions ont entre les parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ».

ARTICLE 5 - Frais

Les parties conservent à leur charge l'intégralité des frais qu'elles ont pu exposer, du litige en général et de la rédaction du présent protocole, compris les frais et honoraires de leurs conseils respectifs, le cas échéant.

ARTICLE 6 - Compétence juridictionnelle

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent protocole sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à en deux exemplaires,

Le

Parties signataires :

Bon pour accord

La Société,
--

La Ville de Bordeaux, Hugues MARTIN Adjoint au Maire

D-2013/509

**Accompagnement des associations sportives bordelaises.
Subventions d'équipement. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la Ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Ces clubs sportifs sollicitent la Ville pour une aide financière sur des projets à caractère immobiliers, concernant des aménagements, des mises à niveau d'installations obsolètes ou des travaux portant sur les installations de sécurité dans les bâtiments.

Pour l'année 2013 la Ville a répondu favorablement lors des séances du conseil municipal du 17 décembre 2012 et du 24 juin 2013, en inscrivant la dépense dans le budget primitif (délibération n° 2012/652) et dans sa délibération modificative (délibération n° 2013/338).

Ce soutien financier concerne :

- l'association Tennis Club de Bordeaux pour un montant de 60 000€ dont une partie (40 000€) sera versée en 2013 et le solde (20 000€) en 2014. Cela concerne la construction d'une bulle sur les courts de tennis 7 & 8 actuellement à l'air libre. Cet équipement permettra une pratique quelle que soit la climatologie. Le montant global des travaux est de 175 850 € (annexes 1.1 et 1.2),

- l'association Villa Primrose pour un montant de 30 000 € concernant la rénovation complète des courts 5 & 6 construits il y a environ 30 ans et dont la vétusté présente un danger pour les utilisateurs, notamment les jeunes de l'école de tennis. Le montant global des travaux est de 92 292,86 € (annexes 2.1 et 2.2).

Ces travaux sont de nature à renforcer la compétitivité de ces clubs, aider à leur développement et améliorer les résultats des sportifs, en particulier les jeunes des écoles de tennis.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

C'est pourquoi, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention afférente à chaque association subventionnée (annexes 1 & 2),

- verser une subvention de 60 000 €uros à l'association Tennis Club de Bordeaux dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à l'article 20422 - rubrique 414 du budget des exercices concernés,

- verser une subvention de 30 000 € à l'association Villa Primrose dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à l'article 20422 - rubrique 414, du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

La délibération 509 il s'agit d'un accompagnement financier pour deux associations sportives bordelaises.

Vous savez qu'on est sollicité quelquefois sur une aide concernant des aménagements, des mises à niveau, des structures obsolètes. On estime qu'il faut souvent donner un coup de main à ces clubs-là.

Cela concerne :

- Le Tennis Club de Bordeaux pour une aide de 60.000 euros et la construction d'une bulle sur deux terrains extérieurs.

Il faut savoir que ce club n'émarge par aux subventions de fonctionnement versées par la ville, donc c'est justifié, d'autant qu'il paie une redevance à la ville chaque année.

- Le club de Pirmrose pour un montant de 30.000 euros, là aussi pour une rénovation.

Il s'agit donc de conclure des conventions de partenariat.

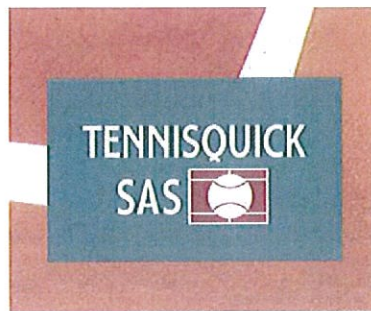
M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)



Paris le 28 mai 2013

TENNIS CLUB DE BORDEAUX
215 CHEMIN DE SUZON

33400 TALENCE

Monsieur LAGARROSSE

Devis 13/05/01091/1/Auc

DEVIS structure gonflable – tennis 2 courts –DUOL-

Photos non contractuelles



DIMENSIONS

36m x 38m ; hauteur 11m

PRIX

Structure complète, selon descriptif ci-dessous, transport inclus:

Solution :

1. **Base** simple toile, ancrages, Éclairage, sans chauffage **147 031.77 €**

Acompte 50% à la commande par virement
bancaire et solde à la livraison (L/C ou
virement bancaire)

Montage

Inclus

DELAIS DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION

Livraison et installation sous **8 semaines** à réception de la commande, des plans validés et de l'acompte.

Page : 1

OPTIONS (non comprises dans le chiffrage)

Climatiseur indépendant, soufflerie de
remplacement Equipements (filets,)
Porte de secours supplémentaire
Local technique
Baie vitrée
Double membrane et chauffage

Notre offre comprend

1) COUVERTURE

Simple toile blanche translucide et autonettoyante 750g.
Fond de court vert sur h= 3,50m.

2) OUVERTURES

1 porte tournante 180cm x h220cm
1 porte de secours (1up/131 cm) 143cm x h220cm
1 porte PMR (1up/110cm) 140cm x 200cm x h220cm
Zones protégées au droit de chaque issue de secours selon la réglementation SG12.

3) DALLAGE BETON

Epaisseur 20 cm :

- Support de la soufflerie
- Devant le sas PMR
- Devant la sortie de secours
- Devant la porte tournante

4) ECLAIRAGE

Eclairage direct aux normes FFT 500 lux avec lampes halogène de 400 watts suspendues à la structure.
1 bloc de secours par issue de secours.
Coffret de commande et raccordements inclus.

5) ELECTRICITE

Raccordement électrique depuis le local situé derrière le court N°8 comprenant tranchées + câbles + pose par un électricien agréé et raccordements.
Armoire électrique double sur pied compris branchements réalisés par un électricien agréé.
La puissance devra être vérifiée par le client et si besoin est elle devra être augmentée pour permettre au système de fonctionner.

6) MACHINERIE, REGULATION

1 système ventilation de 40 000 m³/h, 7500 watts / 400 volts, dans un caisson métallique étanche et isolé (66 dB à 5 mètres).
 1 groupe de secours de 35 000 m³/h, diesel, dans un caisson métallique Étanche et isolé (70 dB à 4 mètres).
 Régulation automatique de la pression et de la température à l'intérieur du dôme.
 Sondes et capteurs pour la détection vent.

7) ANCRAGES, FONDATIONS

Le terrassement et les engins pour la mise en place des fondations sont inclus dans ce devis.
 Les ancrages sont choisis en fonction de la nature du sol (Étude de sol) et un essai préalable par notre BE. Les ancrages sont compris en fourniture et pose dans la présente offre.

8) TRANCHEES DRAINANTES PERIPHERIQUES

Réalisation de tranchées drainantes périphériques sur les longueurs des deux courts pour l'évacuation des eaux de pluie (76 ml).

9) LOGISTIQUE MONTAGE

Le montage dont la durée est estimée à 5 jours, sera supervisé et réalisé par 4 spécialistes.
 La spécificité et l'usage de ce produit nécessite une équipe de 15 personnes supplémentaires qui seront prises en intérim pendant 5 heures pour étendre la toile avant la mise sous pression.
 La formation au montage-démontage est réalisée pendant l'installation.
 Les moyens de levage, de terrassement, de manutention, outillages pour le déchargement du camion et la pose des ancrages sont compris dans l'offre.
 Les vestiaires et l'aire de stockage pour le matériel et les matériaux sont fournis par le client.
 Pour l'éclairage et la machinerie, une alimentation électrique 380 volts triphasé + neutre est nécessaire. Le client s'engage mettre cette alimentation gratuitement à notre disposition.
 Les branchements des machineries et des luminaires sont prévus (y compris les raccordements au réseau électrique ou à un coffret).
 La traçabilité du montage et des essais est matérialisée sur les fiches d'autocontrôle.
 La protection du sol sportif est assurée par un revêtement vinyle qui recouvre entièrement la surface pendant l'installation manuelle de la structure gonflable. Cependant il faudra très certainement procéder à une remise en forme légère des terres battues après notre intervention (rebouchage de trous et roulage des surfaces).

10) HONORAIRES D'ARCHITECTE

Le dépôt de permis de construire sera fait par notre architecte.
 Dans le cas où le permis ne pourrait être obtenu pour quelque raison que ce soit le coût de notre architecte (3000 euros HT) resterait à la charge du client.



VALIDITE de l'OFFRE : 30 septembre 2013

TENNISQUICK
S.A.S. au capital de 37 000 €
Siège social : 150, rue Legendre
75017 PARIS
APE 742 C.C. RCS PARIS - SIRET 491 239 703 00029
TEL. 01 42 26 42 58
FAX 01 42 26 42 63

Montant HT : 147 031.77 €
TVA à 19,6 % : 28 818.23 €

Montant TTC : 175 850.00 €

GARANTIE CONSTRUCTEUR

Dégressive suivant un barème de vétusté et conditionnée au respect d'un entretien et d'une utilisation normale.
Double Simple Toile de couverture – garantie 5 ans. Machinerie garantie 1 an.

La période de garantie commence à la date de livraison.
Elle comprend la réparation ou le remplacement du matériel défectueux. Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours suivant la survenance du dommage. Le coût de transport des marchandises nécessaires à la réparation reste à la charge du client.

EXCLUSIONS :

La garantie n'est pas valable en cas de mauvaise utilisation, de dommages causés par le client ou de son personnel lors du montage, du démontage, de l'entretien, du remplacement par des pièces non d'origine, de négligence ou de l'incompétence du personnel, en cas de forces majeures, extraordinaires ou naturelles comme les séismes, inondations, tempêtes, ouragans, glissements de terrain ou foudre et en cas de non-respect des règles du manuel d'utilisation et des règles énoncées ci-dessus. Tous les coûts de nos techniciens, engendrés par le fait de ces erreurs resteront à la charge du client. Aucune compensation financière n'est due pour la non-utilisation du produit, pendant le temps nécessaire aux réparations.

OBLIGATIONS ET DEVOIRS DE NOTRE ENTREPRISE :

Fourniture des certificats de matériaux
Manuel d'installation et d'utilisation
Dessin ou plan des ancrages (dimensions et positionnement)
Certificat de l'installation.
Certificat de résistance au feu de la toile.
Calculs justificatif des fondations, de la structure (forces appliquées), de l'Éclairage 500 lux, des temps de dégonflement, soufflerie, chauffage (prescriptions de la FFT)

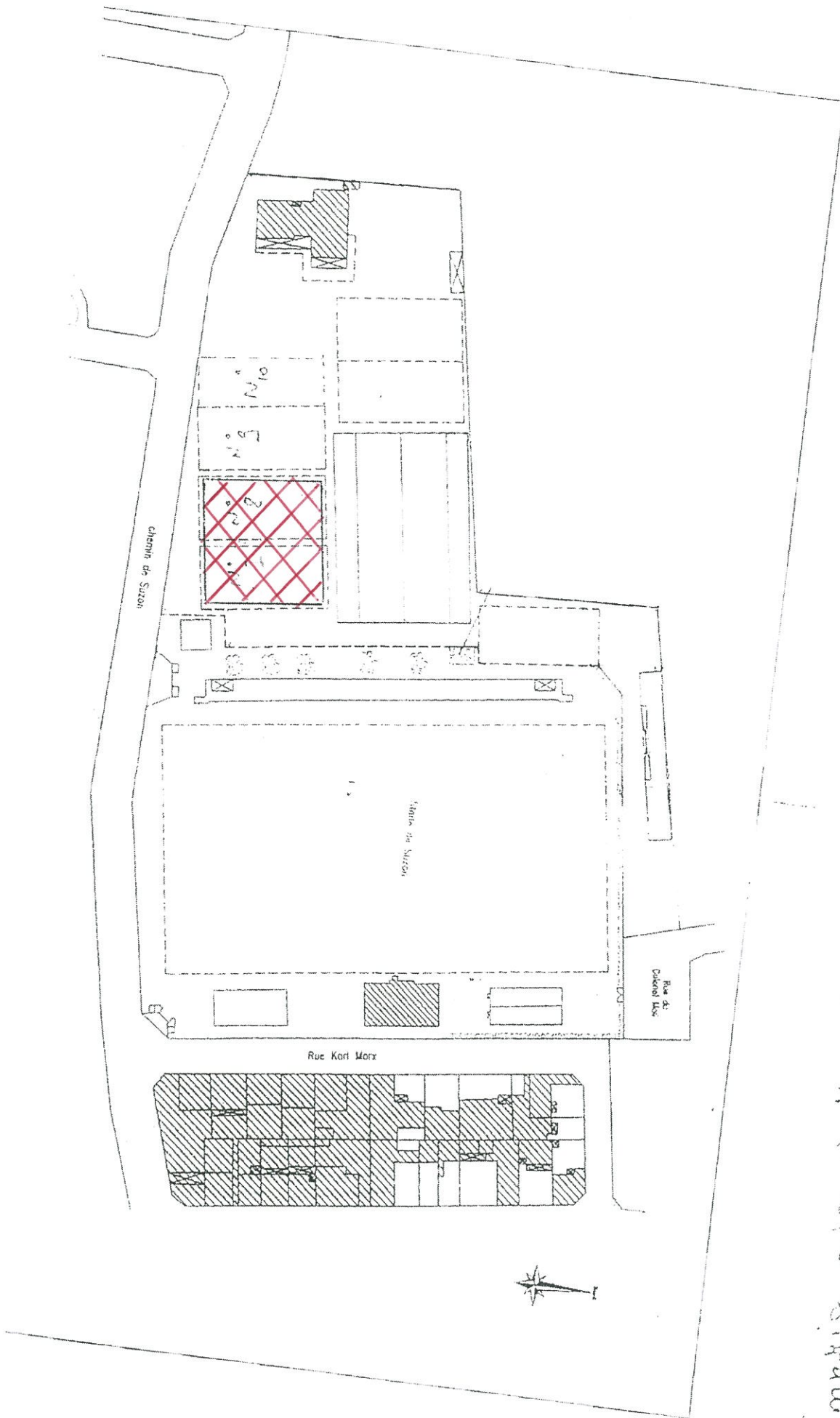
OBLIGATIONS ET DEVOIRS DU CLIENT :

Fournir les moyens nécessaires au niveau local pour la protection des biens avant et pendant l'installation.
Fournir les autorisations de construction (permis de construire et recours des tiers).
Les coûts supplémentaires induits suite à des adaptations ou travaux supplémentaires nécessaires, ou à des retards de chantier dont la cause n'est pas imputable à notre entreprise.
L'accessibilité du lieu de travail pour chariot élévateur, télescopique, etc...
L'alimentation électrique nécessaire au montage doit être opérationnelle.
L'accès au chantier pour toute personne étrangère au chantier devra être interdit.
Informez de toutes les normes et exigences supplémentaires ou particulières qui doivent être respectées concernant :

- les réseaux externes (réseaux d'eaux pluviales, canalisations...)
- Les règles de sécurité générales ou spécifiques au chantier
- Connexion aux sources d'Énergie (compteurs, réservoirs de carburant, etc...)
- Déchargement et stockage des marchandises
- Les conditions de travail spécifiques (horaires à respecter, accès réglementé, etc...)

CONTACT

Pascal AUCOUTURIER
Président
Tennisquick SAS



Emprise mise à disposition du Tennis Club bordelais

Annexe 1.2

Association Tennis Club de Bordeaux

Plan de financement

-Tennis Club de Bordeaux (fonds propres)	31 850,00 €
-Tennis Club de Bordeaux (emprunt)	80 000,00 €
-Fédération Française de Tennis	4 000,00 e
-Mairie de Bordeaux	60 000,00 €

TOTAL	175 850,00 €



S B F M
Grillages

ZAC DE MERMOZ
1 AVENUE DE LA FORET
33320 EYSINES

Téléphone : 05.57.93.23.00
Téléécopie : 05.57.93.23.01
E-mail : contact@sbfm-grillage.com

SAV PRIMEROSE

BORDEAUX

Devis

Page : 1

DATE	N° PIECE	N° CLIENT	MODE D'EXPEDITION	PROP. DELAI	MODE DE REGLEMENT
30/05/13	DT00997	9997			CHEQUE au 31/05/13

Veuillez trouver ci-joint le devis relatif à votre demande de prix
Sincères salutations.

POIDS	DESIGNATION			QTE	COND.	P.U. NET	MONTANT HT
	Réf : SAV PRIMEROSE						
540	S.T. VERT 45 X 2.4/2.9 EN 3.00H			108,00	ML	10,01	1 081,08 €
60,12	S.T. VERT 45 X 2.4/2.9 EN 1.00H			36,00	ML	3,43	123,55 €
377,44	POTEAU INTER VERT Ø80 3.00M HORS SOL			28,00	U	39,90	1 117,12 €
57,92	POTEAU D'ANGLE 2 MANCHONS VERTS Ø80 3.00M HORS SOL			4,00	U	86,22	344,87 €
29,96	POTEAU D'ANGLE 3 MANCHONS VERT Ø80 3.00M HORS SOL			2,00	U	90,25	180,49 €
28,96	POTEAU 2 MANCHONS DECALES GAUCHE Ø80 VERT 3.00M HORS SOL			2,00	U	86,22	172,44 €
28,96	POTEAU 2 MANCHONS DECALES DROIT Ø80 VERT 3.00M HORS SOL			2,00	U	86,22	172,44 €
14,48	POTEAU DE RETENTION Ø80 VERT 3.00M HORS SOL			1,00	U	86,22	86,22 €
189,6	JAMBE DE FORCE Ø50 VERTE 3.00M / 3.50M HORS SOL			20,00	U	36,69	733,70 €
18	BARRE DE DEPART EN 3.05 M	VERT		20,00		3,43	68,64 €
81	LISSE DE MAIN COURANTE Ø50 VERTE 2.85M LONG			12,00	U	22,00	264,00 €
28,48	POTEAU DE MAIN COURANTE Ø50 VERT EN 1.00M HORS SOL			8,00	U	14,83	118,62 €
14,24	POTEAU DE MAIN COURANTE Ø50 VERT EN 1.00M HORS SOL + 1/2 MAILLE			4,00	U	14,83	59,31 €
	T DE RACCORDEMENT A RIVETS Ø50 VERT			8,00	U	15,62	124,96 €

DECOUVREZ NOTRE SITE INTERNET www.sbfm-grillage.com

Poids total Kg	Base HT	FF	Total HT	Taux TVA	Montant TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Conditions Générales Nos produits voyagent aux risques et périls des destinataires, même vendus franco. Le lieu de paiement est Bordeaux.
Nos traites et valeurs ne font ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent pour régler tous litiges. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Ce document n'est ni certifié, ni signé, et le montant n'y est pas reporté en toutes lettres conformément aux dispositions du décret n° 58.1030 du 28 octobre 1958 paru au J.O. du 1er novembre 1958.
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur : Pas d'escompte pour paiement anticipé - intérêts de retard égaux au taux d'intérêt légal majoré de 7 points - une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due pour tout paiement après la date d'échéance.



S B F M
Grillages

ZAC DE MERMOZ
1 AVENUE DE LA FORET
33320 EYSINES

SAV PRIMEROSE

BORDEAUX

Téléphone : 05.57.93.23.00
Téléécopie : 05.57.93.23.01
E-mail : contact@sbfm-grillage.com

Devis

Page : 2

DATE	N° PIECE	N° CLIENT	MODE D'EXPEDITION	PROP. DELAI	MODE DE REGLEMENT
30/05/13	DT00997	9997			CHEQUE au 31/05/13

Veuillez trouver ci-joint le devis relatif à votre demande de prix
Sincères salutations.

POIDS	DESIGNATION			QTE	COND.	P.U. NET	MONTANT HT
2,4	COUDE DE RACCORDEMENT Ø50 VERT BARRE DE DEPART EN 1,00 M	VERT		4,00 8,00	U	24,75 1,19	99,00 € 9,50 €
3,5	FOURREAU 0.50 M POUR PTX Ø50			7,00	U	18,00	126,00 €
2,7	FIL TENDEUR FLUIDISE VERT 2.4/2.9 PAR 100ML N AGRAFES OMEGA 20 VERT BOITE DE 1000			9,00 3,00	U U	13,20 16,06	118,80 € 48,18 €
8,5	RAIDISSEURS VERT N°3 PASSE FILS VERT			85,00 200,00	U U	0,63 0,31	53,30 € 61,60 €
	FRAIS D'EMBALLAGE ET DE PALETTISATION PARTICIPATION AU PORT SBFM TENNIS POUR BORDEAUX			2,00 1,00	U U	31,50 80,00	63,00 € 80,00 €
	Cordialement Benjamin BERTON						

DECOUVREZ NOTRE SITE INTERNET www.sbfm-grillage.com

Poids total Kg	Base HT	FF	Total HT	Taux TVA	Montant TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
1486,26	5 306,82 €		5 306,82 €	19,60%	1 040,14 €	6 346,96 €	0,00 €	6 346,96 €

Conditions Générales Nos produits voyagent aux risques et périls des destinataires, même vendus franco. Le lieu de paiement est Bordeaux.
Nos traites et valeurs ne font ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent pour régler tous litiges. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Ce document n'est ni certifié, ni signé, et le montant n'y est pas reporté en toutes lettres conformément aux dispositions du décret n° 58.1030 du 28 octobre 1958 paru au J.O. du 1er novembre 1958.
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur : Pas d'escompte pour paiement anticipé - intérêts de retard égaux au taux d'intérêt légal majoré de 7 points - une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due pour tout paiement après la date d'échéance.

Devi n° 13/0482

Amiens, le 2 mai 2013

Villa Primrose
81, rue Jules Ferry
33200 BORDEAUX

A l'attention de Mr Jean Baptiste Perlant

**Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux
en GreenSet Grand Prix**



Résine

Affaire suivie par :

Joël BERNO-CORDES
joel.berno@wanadoo.fr

Portable : **06 73 86 49 31**
Téléphone : **05 57 34 01 49**

*Les travaux décrits dans le présent devis seront réalisés
conformément aux dispositions du **Plan Qualité Tennis**,
référentiel approuvé par la **Fédération Française de Tennis**.*

EnviroSport Entreprises

Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux en GreenSet Grand Prix

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
1	<p><u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u></p> <p>. Dépose de la clôture et repose par vos soins</p> <p>. Aménagement des accès et remise en état réalisée par vos soins</p> <p>L'accès chantier se fera par le portail de la rue Maydiou</p> <p>Un plan de recollement de l'alimentation électrique de l'éclairage devra nous être fourni afin de le neutraliser et d'éviter la détérioration durant les travaux des réseaux existants</p> <p><u>Nota</u></p> <p>Le court est supposé accessible par les engins de chantier habituels de type 6/4 ,une disponibilité afin de rentrer avec un finisher enrobé de 4m de large de 4m de haut et une sortie de en fond de court de 6m sont nécessaire .</p> <p>. Démolition des dalles en place Les éléments > à 150 mm, les fers d'armature et les joints seront chargés et évacués en décharge. Les matériaux sains seront réutilisés en pré-empierrement.</p> <p>. Profilage en pente transversale unique sur chacun des courts : 1% maximum.</p>	m ²	1 296	5,75	7 452,00
2	<p><u>INFRASTRUCTURE</u></p> <p>. Fourniture et mise en œuvre d'un empierrement en matériaux calibrés afin de reprofiler et créer les pentes adéquates.</p> <p>. Fourniture et pose d'une bordure de type P1.</p> <p>. Fourniture et mise en œuvre d'une couche de base en enrobés 0/10 calcaire sur une épaisseur de 3,5 cm.</p> <p>. Fourniture et mise en œuvre d'une couche de finition en enrobés 0/6 porphyre sur une épaisseur de 3 cm. Ces deux couches d'enrobés sont mises en œuvre mécaniquement au finisseur à guidage laser.</p>	m ²	1 296	12,65	16 394,40
		ml	180	26,00	4 680,00
		m ²	1 296	19,57	25 362,72

Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux en GreenSet Grand Prix

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
3	REVETEMENT . Fourniture et mise en œuvre de notre revêtement synthétique GreenSet GRAND PRIX , composé de micrograins colorés dans la masse et structurés en profondeur, comprenant 2 couches de BASE (1,4kg/m ²) et 1 couche de FINITION (460g/m ²), conformément à notre Fiche Technique déposée à la F.F.T. et aux dispositions du "Plan Qualité Tennis" (cf données Fiche Technique).	m ²	1 296	12,00	15 552,00
	Coloris : monocolore suivant le nuancier.	m ²	1 296	0,85	<i>Offert</i>
	Coloris : Bicolore suivant le nuancier.	m ²	1 296	0,85	<i>Offert</i>
4	TRACE . Tracé des lignes de jeu en résine GreenSet blanche, y compris localisation des poteaux de simple.	U	2	360,00	720,00
5	EQUIPEMENT . Fourniture et pose de poteaux amovibles en profilé aluminium, avec système de traction rectiligne incorporé, y compris massifs en béton 0,70 x 0,70 x 0,70 m. . Fourniture de poteaux de simple. . Fourniture et pose d'un filet réglementaire GREENSET Grand prix en polyéthylène tressé de 3 mm - coloris noir - fixation et sangle de régulateur de tension.	U	2	850,00	1 700,00

TOTAL H.T. €	71 861,12
T.V.A. 19,6%	14 084,78
TOTAL T.T.C €	85 945,90

Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux en GreenSet Grand Prix

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
----	-------------	---	-----	---------------	------------

Garantie

Les travaux du présent devis font l'objet d'une garantie décennale couverte par assurance, conformément

Le revêtement est couvert par une garantie contractuelle de 5 ans contre les évènements énumérés ci-

- . Le faux rebond de la balle,
- . Le décollement et la disparition de la couche de jeu,
- . La désagrégation de la couche de jeu.

Ne sont pas visés les microfissures et autres petits défauts visibles ne rendant pas le court impropre à sa destination.

Période d'application

Les revêtements GreenSet Grand Prix, Club, Performance et Confort nécessitent, pour être mis en œuvre, une température au sol supérieure à 12°C et une hygrométrie $\leq 60\%$ (soit de manière générale, du 15 avril à la fin septembre).

Nota : La partie "Infrastructure" sera réalisé par une tiers entreprise de travaux-publics en l'occurrence la Société Colas Sud Ouest dont le devis est ci joint , et feront l'objet d'un lot séparé .L'ensemble de ces travaux pourra être réalisés par un groupement d'entreprises

ENVIROSPORT ENTREPRISES
S.A.S. au capital de 200 000 €
Chemin des Aigles
80004 AMIENS Cedex 3
Tél : 03 22 60 30 20 - Fax 03 22 46 54 66
RC S Amiens B 394 617 914

Annexe 2.2

Association Villa Primrose

Plan de financement

-Villa Primrose (fonds propres)	59 292,86 €
-Fédération Française de Tennis	3 000,00 e
-Mairie de Bordeaux	30 000,00 €

TOTAL	92 292, 86 €

D-2013/510**Associations sportives bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Année 2013.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année la Ville de Bordeaux octroie à l'ASPTT une subvention pour l'entretien et l'exploitation des équipements sportifs situés 30 rue Virginia. Ces équipements sont en cours de reconstruction, par conséquent il a lieu de désaffecter la somme de 40 000 € allouée à cette association.

De plus, la section natation de cette même association a cessé son activité en janvier 2013. Une cinquantaine de ses licenciés ont intégré l'association Stade Bastide Bordeaux Benauges. L'accueil de ces pratiquants a induit pour cette structure des dépenses supplémentaires imprévues telles que l'acquisition de matériel d'entraînements supplémentaires, l'augmentation des frais d'engagements en compétition, des déplacements. Par conséquent, nous proposons d'affecter au SBBB une partie de la subvention initialement allouée à l'ASPTT à savoir 4 000 €.

Par ailleurs, afin de rénover ses installations réfrigérantes, la patinoire de Mériadeck est fermée jusqu'en octobre. Cette fermeture oblige le Bordeaux Gironde Hockey sur Glace à louer des heures de glace dans d'autres patinoires. Afin d'aider cette association à assumer ces dépenses supplémentaires et à poursuivre ses activités sportives, nous proposons de lui allouer une subvention exceptionnelle de 16 400 €.

Voici un récapitulatif des modifications exposées ci-dessus :

Associations	Imputation budgétaire	BP	Modifications	Montant après modification
ASPTT	Gestion des équipements P0580001T03	40 000 €	-40 000 €	0 €
ASPTT Section natation	Sport Educatif et Loisirs P0560001T01	35 700 €	-1 000 €	34 700 €
	Haut Niveau P0550001T07	19 400 €	-9 200 €	10 200 €
Total			50 200 €	

Associations	Objet	Montant
Bordeaux Gironde Hockey sur Glace	Soutien à la location d'heure de glace suite à la fermeture de la patinoire Mériadeck	16 400 €
Stade Bastide Bordeaux Benauges	Accueil des anciens licenciés de la section nation de l'ASPTT	4 000 €
Total		20 400 €

Ces modifications nécessitent la passation d'avenants, essentiellement financier, aux conventions établies pour le principal en début d'année 2013 avec l'ASPTT et Bordeaux Gironde Hockey sur glace.

Enfin, dans le cadre de sa politique sportive et concernant notamment le développement de la pratique féminine, la Ville de Bordeaux soutient la création d'une équipe féminine de haut niveau pour la pratique de volley-ball entre les clubs des JSA Bordeaux Volley et le Sport Athlétique Mérignacais Volley qui évoluera en Nationale 1.

Fruit d'une collaboration étroite entre ces deux clubs et la Ligue d'Aquitaine de volley-ball, cette union a pour but de fédérer la pratique de ce sport notamment chez les féminines et de mettre à l'honneur l'une des meilleures formations de jeunes au niveau national. En effet, le territoire bordelais ne possédait pas d'équipe fanion évoluant au plus haut niveau national malgré un potentiel reconnu par les instances fédérales et les techniciens sportifs.

Cette union dénommée Bordeaux Mérignac Volley a été créée le 25 juin dernier et a donc pour objectif de permettre aux femmes de jouer au volley-ball au meilleur niveau de jeu possible. Cette équipe assurera une représentation de la Ville sur la scène nationale tout en étant synonyme d'exemplarité en donnant envie aux jeunes bordelaises de pratiquer cette discipline.

Pour toutes ces raisons et pour la nécessité de promouvoir la pratique sportive féminine, nous souhaitons soutenir cette association à hauteur de 50 000 €.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes des avenants et de la convention
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et la convention
- autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions correspondantes

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Délibération 510 : il vous est proposé de désaffecter la somme de 40.000 euros allouée au club omnisport de l'ASPTT qui concernait l'entretien et l'exploitation.

Au vu de la construction et de la reconstruction, cette subvention n'a plus de raison d'être.

Toujours concernant l'ASPTT, la section de natation a cessé son activité en tout début d'année. Donc en difficulté pour assurer l'entraînement des nageurs elle a proposé à ses adhérents de rejoindre notre club opérateur sur la piscine Galin puisque les licenciés étaient sur cette piscine-là, le club S3B.

Une cinquantaine de ces licenciés ont donc intégré le club.

Par conséquent nous vous proposons d'affecter au club de La Bastide Bordeaux – Benauges une partie de la subvention initialement allouée à l'ASPTT.

Par ailleurs concernant le club des Boxers, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons les aider à hauteur de 16.400 euros pour des déplacements et stages du fait des travaux de la patinoire.

Enfin, dernière partie de cette délibération, c'est une bonne nouvelle pour le sport féminin de haut niveau, la création de l'association Bordeaux-Mérignac Volley pour permettre aux meilleures joueuses bordelaises et mérignacaises d'évoluer au niveau national.

C'est le fruit d'une étroite collaboration entre la section Volley des JSA, celle du Sport Athlétique Mérignacais et celle de la Ligue d'Aquitaine de Volley-ball.

Nous avons été avec mon collègue en charge des sports à Mérignac sollicités depuis un an car il existe une politique de formation exemplaire féminine très forte dans ces deux clubs qui se traduit par des titres de champions de France Jeunes qui ne trouvent pas de continuité en seniors.

Le regroupement des équipes élites des deux clubs offre ainsi une perspective sans pour autant toucher à la structuration et à la formation des clubs existants.

La proposition est à hauteur de 50.000 euros. Cette équipe évoluera en Nationale 1 et devrait avoir toutes les chances de réussir avec un potentiel d'exposition et de rayonnement au sein de l'agglomération.

Monsieur le Maire, vous avez créé l'Union Bordeaux-Bègles, et aujourd'hui vous avez donné le moyen à une équipe de haut niveau féminin de pouvoir s'exprimer bientôt au Palais des Sports.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je ne vais pas ajouter trop de commentaires, mais tout à l'heure on a entendu des choses tout à fait épouvantables sur le hockey sur glace. Je voudrais simplement dire qu'avec les travaux qui ont été faits et qui s'achèvent notre équipe des Boxers aura la plus belle patinoire de France. Ce n'est pas moi qui le dit c'est la Fédération Française de Hockey sur Glace.

Si, si. Peut-être pas la plus belle, mais une des plus belles patinoires de France. C'est vrai.

Donc il faut un peu positiver de temps en temps.

Pas d'oppositions sur cette 510 ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)



**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU
SPORT – ASSOCIATION ASPTT – ANNEE 2013**

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association ASPTT le 15 février 2013 pour un montant de 59 900 €.

Par conséquent, les conditions financières concernant la subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gérard SERVIÉS, Président de l'Association ASPTT,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La section natation cesse son activité à compter de janvier 2013. Par conséquent, la subvention globale de l'ASPTT est diminuée de 10 200 € et portée à 49 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association ASPTT

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Gérard SERVIÉS
Président



**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU
SPORT – ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE HOCKEY SUR GLACE –
ANNEE 2013**

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace le 14 février 2013 pour un montant de 195 500 €.

Par conséquent, les conditions financières concernant la subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Bruno JAFFEUX, Président de l'Association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Pendant la fermeture de la patinoire de Mériadeck, le club devra louer des heures de glace dans d'autres patinoires. Afin de permettre à cette association d'assumer ces dépenses supplémentaires et de poursuivre ses activités sportives, la subvention globale du Bordeaux Gironde Hockey sur Glace est augmentée de 16 400 € et portée à 211 900 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux
Gironde Hockey sur Glace

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Bruno JAFFEUX
Président

CONVENTION D'OBJECTIFS

Bordeaux Mérignac Volley



EXPOSE

I. DISPOSITIONS GENERALES

II. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du/...../..... reçue en Préfecture de la Gironde le/...../.....

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

d'une part,

ET

- L'Association Bordeaux Mérignac Volley, dont le siège est situé 119 boulevard du Président Wilson – 33200 Bordeaux, représentée par Monsieur Thierry DRAPRON, Président

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSÉ

Le développement des activités physiques et sportives répond aux nécessités de satisfaire des besoins sociaux essentiels. Les structures associatives permettent de répondre aux attentes en matière de loisirs et de pratiques sportives. Elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent, à travers leurs activités, un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Afin d'accompagner le mouvement associatif local et de contribuer au développement et à la pérennité des activités sportives, la Ville affiche sa volonté de :

- ↪ considérer et prendre en compte les différents volets de la pratique sportive liée au sport amateur : initiation, animation, compétition.
- ↪ développer la pratique du sport de haut niveau, à la condition qu'elle constitue l'émergence du sport éducatif.
- ↪ conditionner les aides financières qu'elle peut apporter à des engagements précis de la part des bénéficiaires en matière :
 - ✓ d'éducation sportive et de prévention,
 - ✓ d'interventions dans les quartiers les plus sensibles,
 - ✓ du respect des textes légaux régissant la pratique du sport.
- ↪ Impliquer les associations à la réalisation d'actions en faveur des Bordelais.

Pour ce faire, la Ville propose de mettre en œuvre une politique de partenariat avec les associations locales, passant par la conclusion de conventions d'objectifs annuelles.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du sport, la Ville de Bordeaux souhaite conclure une convention avec l'Association Bordeaux Mérignac Volley

Cette convention respectera, d'une part, la politique décidée par la Ville en faveur du développement du sport et, d'autre part, l'objet de l'Association.

Cette convention comporte deux titres. Le premier contient les dispositions générales appliquées à toutes les associations sportives, le second les dispositions particulières propres au partenariat avec l'Association.

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association.

Ce partenariat se concrétise par :

- la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et de moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention.
- la mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

Article 2 – Durée

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2013 et expire au 31 décembre 2013, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.

A son expiration, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation par le Conseil Municipal.

Article 3 – Objectifs

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville et l'Association sont fixés dans l'article 13 de la présente convention.

Chaque partie s'engage, pour ce qui la concerne, à mettre en œuvre ces objectifs, étant donné les moyens qui seront affectés à leur réalisation.

Article 4 – Concours financiers apportés par la Ville

Les montants financiers pour 2013 sont arrêtés dans l'article 14 de la présente convention.

Ces concours font également l'objet d'une notification par simple lettre à l'Association.

Article 5 – Versement de la subvention

La Ville s'acquittera de sa contribution financière selon un échéancier qui peut faire l'objet d'une concertation à la demande de l'Association.

Article 6 – Moyens mis à disposition

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association les installations sportives municipales nécessaires afin de lui permettre de développer la mission éducative qui lui est reconnue. Cette mise à disposition s'élaborera chaque année en début de saison en fonction des besoins exprimés par l'Association et de la disponibilité de ces installations.

Article 7 – Engagement de l'Association

7.1 – Obligations comptables et contrôle de l'utilisation des fonds

L'Association s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux obligations comptables des structures associatives et au contrôle de l'utilisation des fonds publics, notamment l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-112 du 29 janvier 1993 et leurs décrets d'application.

Pour ce faire, elle tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable général et aux adaptations qui en découlent en application de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Ainsi, l'Association doit transmettre à la Ville, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la clôture du dernier exercice, le bilan, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos certifiés conformément aux dispositions de l'alinéa 7.1.2.

Les montants versés par la Ville, les autres collectivités territoriales et organismes divers doivent expressément figurer de manière détaillée en annexe des comptes qui sont transmis.

7.1.2 – Certification des comptes

Les obligations qui incombent à l'Association en matière de certification des comptes varient selon le montant de la subvention que la Ville lui verse.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, si l'Association perçoit une subvention de la ville supérieure à 153 000 euros : elle transmet à la Ville les documents comptables certifiés par un Commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre et distinct de l'expert comptable de l'Association, le rapport du Commissaire aux comptes et le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'Association perçoit une subvention de la Ville supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget : elle transmet les documents comptables certifiés par le président de l'Association auxquels est joint le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels.

7.1.3 – Contrôle des fonds publics

L'Association s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville. A ce titre, la Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

A défaut de la production des documents comptables et de ceux stipulés à l'alinéa 7.4, la Ville se réserve le droit de ne pas procéder au versement de sa participation financière.

7.2 – Gestion

L'Association veille, chaque année, à équilibrer son budget et cherche à développer ses ressources propres.

7.3 – Promotion de la Ville

L'Association doit faire état du soutien de la Ville dans tout document, tant à usage interne qu'à destination du public.

L'utilisation du logo de la Ville doit respecter la charte graphique fournie à cet effet.

Lors des manifestations ou évènements organisés par l'Association, celle-ci doit faire état du soutien de la Ville en utilisant une banderole intitulée «Bordeaux ma Ville Partenaire de l'évènement » mise à disposition.

7.4 – Information sur l'activité de l'Association

L'Association doit également informer la Ville sans délai de toutes les modifications intervenues dans ses statuts, la composition de son Conseil d'Administration ou de son bureau.

7.5 – Demande de subvention

L'Association présente une demande motivée de subvention par écrit au mois de juillet de chaque année au plus tard.

Afin d'instruire les demandes de subvention, les associations présenteront un dossier comportant :

- les statuts de l'Association,
- le justificatif de la publication de la déclaration de l'Association au Journal Officiel,
- la composition du bureau de l'Association,
- les comptes financiers du dernier exercice,
- la justification de l'utilisation des subventions versées par objectifs (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- le budget prévisionnel de l'association pour l'année à subventionner décrivant l'ensemble des financements et ressources propres (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- le compte rendu d'activités,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,
- le dossier de demande de subvention fournis par la Ville dûment complété.

L'Association s'engage à utiliser la subvention conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur et notamment la réglementation en matière de débit de boissons.

Article 8 – Assurances - Responsabilités

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association doit souscrire tout contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité, de manière à ce que la Ville ne soit ni recherchée, ni inquiétée. L'Association produit chaque année à la Ville les attestations des assurances souscrites.

Article 9 – Impôts et taxes

L'Association se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée à ce sujet en aucune façon. Elle doit, en outre, faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes et futures constituant ses obligations fiscales.

Article 10 – Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Si le non respect de la convention est imputable à l'Association, cette dernière rembourse à la Ville la part de subvention déjà perçue au prorata temporis de l'année en cours, à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Il en est de même en cas d'utilisation de la subvention par l'Association à des fins autres que celles définies conformément aux articles 3 et 15 de la présente convention.

A ce titre, l'Association s'interdit, notamment, de redistribuer tout moyen municipal mis à sa disposition sous forme d'aide ou de subvention à d'autres personnes physiques ou morales.

Article 11 – Droit de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX

Pour l'Association, 119 boulevard du Président Wilson – 33200 Bordeaux.

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 13 – Objectifs

La Ville de Bordeaux désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Bordelais quelque soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs bordelais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Ville de Bordeaux souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers les axes suivants :

- développer l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre notamment aux femmes,
- promouvoir et transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport,
- santé et sport : prévention par le sport et protection des sportifs
- faciliter l'accessibilité et la pratique adaptée à toutes les personnes en situation de handicap
- favoriser l'engagement sportif : ambition en matière de performance,
- encourager les pratiques liées au développement durable,
- promouvoir l'image de la ville : actions de promotion, participation aux opérations initiées par elle.

Les objectifs poursuivis par l'Association sont les suivants :

- accompagner la performance
- valoriser la pratique sportive féminine
- valoriser l'image de la Ville

Article 14 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2013, le concours financier apporté par la Ville de Bordeaux à l'Association est de 50 000 € au titre du sport de Haut niveau

Article 15 – Versement de la subvention

Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, il est procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

Montant	Date	Subvention
50 000 €	Octobre 2013	Sport de Haut Niveau

La subvention est versée au compte de l'Association.

Article 16 – Evaluation annuelle

La Ville et l'Association conviennent de se réunir une fois par an.
Les objectifs fixés à l'Association à l'article 13 de la présente convention font l'objet d'une évaluation.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le MAIRE

Pour l'association Bordeaux Mérignac Volley,

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Thierry DRAPRON
Président

D-2013/511
Partenariats Cartes Jeunes. Conventions. Signature.
Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis mars 2013, le dispositif « Carte Jeunes » a pris la continuité du volet culture de la carte Bordeaux maVille comme cela a été présenté lors du conseil municipal du 25 février 2013. Ce nouveau support gratuit et réservé aux Bordelais âgés de moins de 26 ans, permet d'enrichir le dispositif initial d'une offre sportive et de loisirs et de proposer un moyen de délivrance simplifié.

Pour mémoire, le titulaire bénéficie sur présentation de la carte dans les établissements culturels et sportifs partenaires de tarifs privilégiés :

- pour tous ses bénéficiaires, la carte est valable sur des spectacles de théâtre, de musique, des projections cinématographiques, des expositions, visites patrimoniales... Les jeunes bénéficient en outre de la gratuité dans les Musées municipaux pour l'ensemble des expositions.

- pour les jeunes de 16 à 25 ans uniquement, la carte donne accès à une offre de loisirs, ainsi qu'à une offre sportive avec les matchs de football, handball, basket...

Le titulaire de la carte peut, jusque l'âge de 16 ans, faire bénéficier un accompagnant de son choix des mêmes avantages tarifaires. Il s'érige ainsi en prescripteur et incite ses proches (famille, amis...) à aller à la rencontre d'une offre qui fait la richesse de notre territoire.

L'objectif est d'autonomiser progressivement le jeune dans sa pratique culturelle et sportive. Ces bénéfices et avantages font l'objet d'une publication permanente sur le site de la Ville et d'une actualisation par le biais d'une infolettre mensuelle. Des actions événementielles et de sensibilisation sont ponctuellement organisées.

Cette offre d'avantages étant évolutive, la convention régissant les droits et obligations de la Ville de Bordeaux et de ses partenaires doit faire l'objet de réactualisations parallèlement à un élargissement progressif à de nouveaux partenaires.

Les partenaires, au nombre de 39, sont les suivants : Agora Cinémas pour Mégarama, Axel Vega pour la Patinoire et le Bowling Mériadeck, Base sous marine, Boxers Hockey de Bordeaux, Brigade pour le skatepark Darwin, CAPC musée d'art contemporain, Cap Sciences, Casino Théâtre Barrière de Bordeaux, Centre Jean Moulin, Conservatoire Jacques Thibaud, Euterpe promotion pour Box Office et Théâtre Fémina, Firststep, Girondins de Bordeaux, Girondins de Bordeaux Handball Club, Glob Théâtre, Institut Cervantes, Institut culturel Bernard Magrez, Jardin botanique, JSA Basket, Maison du jardinier et de la nature en ville, Maison éco-citoyenne, Manufacture Atlantique, Musée d'Aquitaine, Musée des Arts décoratifs et du design, Musée des Beaux Arts, Musée national des douanes, Muséum d'histoire naturelle, Mega CGR le Français, Office de tourisme de Bordeaux, Opéra national de Bordeaux, Orange, Parallèles Attitudes diffusion pour Rock School Barbey, Swingtime, TnBA, UGC Cinécités Bordeaux, Union Bordeaux Bègles, Utopia Saint-Siméon, Vivres de l'Art.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à élaborer et signer les conventions de partenariat et les avenants afférents, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Si on pouvait synthétiser parce que tout le monde a lu en détail les projets de délibération.

MME PIAZZA. -

Rien de particulier sur la Carte Jeunes. Une convention possible pour des avantages multiples.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET la structure X

Entre

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du/..../20... reçue en Préfecture de la Gironde le/..../20....

d'une part,

Et

La structure de type située, 33300 Bordeaux, représentée par, habilitée par décision

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La Carte Jeunes est le nouveau support de la Ville de Bordeaux dédié et réservé aux résidents bordelais âgés de moins de 26 ans. Le dispositif enrichit l'offre proposée par le volet « culture jeunes » de la carte Bordeaux ma ville dans les domaines des sports et des loisirs. La Carte Jeunes a pour objectif d'inciter les jeunes et leurs familles à fréquenter les équipements culturels bordelais, salles de spectacles ou salles et stades de sports partenaires. Il leur permet d'accéder à tarif préférentiel, voire gratuitement, aux spectacles et manifestations culturelles programmés par les établissements municipaux et les structures culturelles privées partenaires.

La carte, à travers une offre spécifique de loisirs et d'évènements sportifs destinée spécifiquement à la tranche d'âge 16-25 ans, souhaite favoriser leur envie d'autonomie avec un accès à des tarifs très réduits qui leurs sont particulièrement adaptés.

Toutes personne accompagnant un titulaire de moins de 16 ans peut bénéficier de tarifs privilégiés.

La carte se présente sous deux supports. Le premier est valable jusqu'à la veille du 16^{ème} anniversaire du titulaire la seconde jusqu'à la veille de son 26^{ème} anniversaire.

Article 2 : Obligations de la structure X

La structure X s'engage à proposer une offre tarifaire spécifique aux titulaires de la Carte Jeunes. Pour la saison 20..-20.. (du ... 20.. au ... 20..), le détenteur de la carte bénéficiera de

La structure X s'engage à intégrer dans sa communication la mention explicite de la Carte Jeunes et le détail des activités concernées par ce dispositif. Seront précisés les titres, dates, lieux et tarifs associés à ce dispositif, pour l'ensemble de la saison culturelle concernée.

Le bénéfice des conditions tarifaires associées à la Carte Jeunes ne sera accordé que sur présentation de la Carte Jeunes et en présence de son titulaire.

Article 3 : Obligations de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à favoriser la transmission de l'information relative aux programmations portées par la structure X, au travers des supports de communication municipaux (portail bordeaux.fr, publications papier, infolettre et réseaux sociaux)

La Ville de Bordeaux s'engage à assurer une communication régulière concernant la Carte Jeunes, et à mentionner la participation de la structure X au dispositif.

Article 4 : Evaluation

La Ville de Bordeaux informera annuellement les structures culturelles et sportives partenaires du nombre de cartes délivrées.

Les parties s'engagent à établir un bilan en fin d'année du partenariat en vue de sa reconduction et de son évolution.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention, applicable dès sa signature, est conclue pour une durée d'un an et tacitement reconductible.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à celle défaillante au moins trois mois à l'avance.

Article 7 : Recours

En cas de désaccord sur l'application de cette convention, le différend sera tranché après épuisement de tous recours amiables par la juridiction compétente siégeant à Bordeaux.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour la structure X, ... , 33300 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le/..../2013

Le Maire de Bordeaux

Le ... de la structure X

Alain Juppé

D-2013/512

Bordeaux accueille ses étudiants. Signature d'une convention. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la manifestation annuelle « Bordeaux accueille ses étudiants » visant à permettre la découverte de la richesse patrimoniale et culturelle de la Ville qui se tiendra cette année le 5 octobre 2013, la Ville de Bordeaux en partenariat avec l'Université de Bordeaux et l'Agence Europe-Education-Formation France, a souhaité renforcer l'information en direction des étudiants sur les questions de la mobilité, l'offre culturelle et sportive, la santé et la prévention ainsi que les contacts des différentes structures partenaires afin de leur faciliter leur intégration.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de participation financière et les engagements de chacun doit être signée pour l'année 2013.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M.Le Maire :

- à signer cette convention de partenariat entre :

L'agence Europe-Education-Formation France, représentée par son directeur, Monsieur Antoine Godbert

Et :

L'Université de Bordeaux, représentée par son président, Monsieur Alain Boudou.

Et :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé.

- à inscrire à son budget primitif 2013, une subvention de 300 euros. La dépense sera imputée à la rubrique 23 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Bordeaux accueille ses étudiants bientôt, le 5 octobre.

Il s'agit d'une convention définissant les modalités de participation des partenaires Université de Bordeaux, EEFF, et la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, un détail. Cette action a pour but de renforcer l'information en direction des étudiants sur les questions de mobilité, de santé et de prévention.

Il est dommage, à notre sens, qu'on n'ait pas rajouté l'écologie en remplaçant les sacs en polyester par des sacs en coton par exemple, ce qui aurait permis de les sensibiliser à la notion de développement durable.

M. LE MAIRE. -

Je soutiens tout à fait cette proposition. Pourquoi n'applique-t-on pas à nos propres manifestations ce qu'on demande aux autres d'appliquer, notamment les manifestations éco-responsables ?

MME PIAZZA. -

Nous ferons au mieux, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Bon. Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

➤ Convention de partenariat 2013

Entre

La Ville de Bordeaux, sise Hôtel de ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux cedex
représentée par M. le Maire de Bordeaux Alain JUPPE

Et

L'Agence Europe-Education-Formation France, sise 24-25, quai des Chartrons 33080 Bordeaux
Cedex

représentée par son directeur Antoine GODBERT

Ci- après l'Agence EEFF

Et

L'Université de Bordeaux, sise 166, cours de l'Argonne 33000 Bordeaux, représentée par son
Président Alain BOUDOU

il a été convenu ce qui suit :

► Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de chacune des parties, dans la conception des sacs à dos premium marquage sérigraphie 1 couleur 1 position, dans le cadre de l'opération Bordeaux accueille ses étudiants le samedi 5 octobre 2013.

► Article 2 Engagements des parties

Chacune des parties s'engage à verser à l'Université de Bordeaux la subvention de 300€ pour la Ville de Bordeaux et de 700€ pour l'Agence EEFF pour la réalisation des sacs à dos Premium.

1-1 Engagements de l'Université de Bordeaux

L'Université de Bordeaux s'engage à :

- passer la commande des sacs à dos Premium 3 couleurs marquage sérigraphie 1 couleur 1 position en 1200 exemplaires auprès de la société FULL COM pour un montant de 1 593,07€ TTC
- acquitter la facture totale pour un montant de 1 593,07€ TTC
- prendre à sa charge un montant de 593,07€

2-2 Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à verser la somme de 300€ à l'Université de Bordeaux-PRES.

3-3 Engagements de l'Agence EEFF

L'Agence EEFF s'engage à verser la somme de 700€ à l'Université de Bordeaux-PRES.

► **Article 3 Modalités de règlement**

Le versement des sommes sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature de la convention.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Université de Bordeaux-PRES :

EPCS PRES UNIVERSITE DE BORDEAUX

N° 10071 33000 0001001051 16

► **Article 4 Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin après la tenue de la journée Bordeaux accueille ses étudiants le 5 octobre 2013.

► **Article 5 Communication**

Chaque partie s'engage à communiquer son logo pour le marquage des sacs à dos.

► **Article 6 Litiges et contestations**

Si des difficultés surviennent entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, une solution amiable sera d'abord recherchée.

A défaut de conciliation, le litige sera soumis au Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le2013

Fait à Bordeaux, le2013

Alain BOUDOU
Président de l'Université de Bordeaux

Alain JUPPE
Ville de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le2013

Antoine GODBERT
Directeur de l'Agence Europe-Education-
Formation France

D-2013/513
Ecoles multisports et animations sportives de proximité.
Année 2013.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique sportive de la Ville vise à favoriser la pratique du plus grand nombre et en particulier celle des plus jeunes afin d'exploiter le rôle essentiel du sport sur l'éducation et la santé. A cet effet, le développement des écoles multisports, grâce notamment à la Charte qui garantit un cadre d'organisation et des règles de fonctionnement communs à ces animations proposées aux jeunes Bordelais, doit être soutenu.

L'école multisports est une action à caractère éducatif proposant tout au long de l'année à des jeunes âgés de 6 à 11 ans la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives.

Par leurs caractéristiques premières, ces pratiques sportives :

- favorisent l'éveil et la découverte,
- participent à l'autonomie de chacun par l'information et la connaissance,
- contribuent à l'apprentissage de la vie en collectivité,
- développent l'envie, le goût et la participation par le plaisir et le jeu,
- contribuent à l'équilibre physique, psychique de chaque jeune

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Avant-Garde Jeanne-D'Arc (AGJA)	3 700 €
Association Sportive Charles Martin	4 500 €
Bordeaux Etudiants Club	4 000 €
Club Pyrénées Aquitaine	3 500 €
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	3 500 €
Union Saint Bruno	3 500 €
Union Saint Jean	3 500 €
Union Sportive Chartrons	4 000 €
Total	30 200 €

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux accompagne tout au long de l'année les associations sportives notamment lorsque celles-ci développent des actions sportives de proximité en faveur du plus grand nombre, lorsque les résultats sportifs des équipes jeunes nécessitent un soutien supplémentaire au regard des déplacements pour les phases de championnat de France, ou lorsque du matériel spécifique doit être acquis pour la pratique des personnes en situation de handicap.

Ces actions représentent un coût pour les associations et nous proposons, afin de soutenir la pratique sportive éducative et compétitive, de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Activités	Subventions
Lions de Bordeaux	Animations Football Américain	1 465 €
Jeunes de Saint-Augustin	Déplacements équipes jeunes et seniors féminines pour finales championnat de France de Volley-ball	2 000 €
Bordeaux Etudiants Club	Achat de matériel pour la pratique de l'handi-escrime	3 830 €

Total	7 295 €
--------------	----------------

Des conventions d'objectifs ont été signées avec certaines de ces associations en 2013. Ces nouvelles aides financières modifient le montant total déjà conventionné. Vous trouverez ci-joint les avenants aux conventions d'objectifs.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les avenants aux conventions passées avec les associations
- verser les subventions aux associations concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr MAURIN

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME PIAZZA. -

La 513 ce sont les écoles multisports qui font partie de notre dispositif d'accompagnement. Un terrain de sensibilisation aux tout petits de 6 à 11 ans.

Vous avez une liste des clubs qui ont été accompagnés sur ces écoles de sports qui ont une charte que nous avons votée cet hiver.

Il s'agit de leur donner les subventions pour répondre aux coûts supplémentaires qu'ils ont eus.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Merci d'enregistrer ma non participation au vote.

M. LE MAIRE. -

Dont acte.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Nous approuvons bien évidemment l'esprit de cette délibération qui grâce aux écoles multisports permet aux enfants de découvrir différents sports, permet leur éveil sans esprit compétitif, juste pour développer l'envie et le plaisir du jeu, l'aspect ludique dont parlait Mme PIAZZA dans une autre délibération.

Ainsi on nous dit que la politique sportive de la ville est de favoriser la pratique du plus grand nombre et que le développement des écoles multisports garantit un cadre d'organisation commun.

Nous regrettons donc tout d'abord que les écoles multisports ne soient pas développées sur l'ensemble de la ville, comme je le disais tout à l'heure, mais aussi que certains acteurs associatifs ne rentrent pas dans ce cadre.

Par exemple, Mme PIAZZA, je ne comprends pas la raison pour laquelle les Girondins Handball et leur école multisports n'entre pas dans ce cadre et dans ce tableau comme les autres. Premier étonnement.

Je ne reviendrai pas sur le débat de tout à l'heure sur le quartier du Lac et de Ginko, mais une école multisports pour les Aubiers aurait été une bonne chose, meilleure à mon avis que le centre d'animation, car le centre d'animation ne leur proposera pas de sports, parce que, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas de leur compétence.

Alors, oui, Monsieur le Maire, les centres d'animation vont proposer à ces jeunes du skate, de la capoeira, du hip-pop, mais pas de handball, pas de basket, pas de tennis parce qu'ils n'en ont pas du tout la compétence.

Ainsi cette politique municipale reste donc dépendante des acteurs associatifs. Si ceux-ci refusent d'entrer dans ce cadre la Ville ne peut nullement leur imposer quoi que ce soit.

C'est à notre avis un problème dans votre politique sportive, Monsieur le Maire. L'esprit particulier l'emporte sur le sens commun avec ce système.

Si certains rentrent dans les clous. Par exemple on peut lire sur le site d'une association :

« L'objectif des écoles multisports n'est pas de sensibiliser les enfants à un sport mais de les aider à développer leurs capacités physiques en leur donnant accès à des pratiques sportives liées à leur âge. »

Si on est bien d'accord avec cela car c'est dans l'esprit de cette délibération, on l'est moins avec ce qu'on peut lire sur le site d'une autre association dans un tout autre esprit. On peut y lire :

« ... le sport vacances organisé selon les mêmes modalités qu'une école multisports et qui permet donc la découverte et le perfectionnement dans différentes disciplines. »

Nous sommes ici très loin de l'esprit de cette charte des écoles multisports et plus dans une réflexion sportive compétitive.

La ville ainsi n'a nullement la main sur ce qui se fait dans les quartiers au niveau des enfants de cette tranche d'âge.

Nous vous demandons donc de clarifier cette délibération et de faire en sorte que l'ensemble des enfants de cette ville bénéficient des écoles multisports, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Merci Monsieur le Maire. Sur les écoles multisports rien ne nous empêche plus tard sur le gymnase de faire des plates-formes de sensibilisation sur les jeunes si le quartier en a besoin. Mais je crois qu'il faut éviter de faire des doublons.

Donc aujourd'hui sur le diagnostic qui est proposé il semble que tout est opérationnel pour répondre à toutes les attentes.

Je veux bien vous entendre, mais j'ai envie de vous dire aussi que sur le Quai des Sports pendant 4 semaines nous ne faisons que de la sensibilisation. C'est un moyen pour les tout petits de pouvoir découvrir, être sensibilisés à la pratique activité physique et sportive.

Je pense qu'on n'a pas à avoir honte de ce qu'on fait sur ce terrain-là.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Vous vous abstenez sur cette délibération ?

Merci.



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION AVANT-GARDE JEANNE D'ARC – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Avant Garde Jeanne d'Arc, le 25 février 2013 pour un montant de 92 300 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Paul Henri Schmidt, Président de l'Association Avant Garde Jeanne d'Arc,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 3 700 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'avant-garde Jeanne d'Arc est portée à 96 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Avant-garde Jean d'Arc

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Paul Henri Schmidt
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT JEAN – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Jean, le 25 janvier 2013 pour un montant de 32 200 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de l'Association Union Saint Jean

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 3 500 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Jean est portée à 35 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Jean

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre GAMUNDI
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT BRUNO – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Bruno, le 6 février 2013 pour un montant de 209 900 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre Marie LINCHEAU, Président de l'Association Union Saint Bruno

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 3 500 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Bruno est portée à 213 400 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Bruno

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre Marie LINCHEAU
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION JEUNES DE SAINT AUGUSTIN – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Jeunes de Saint Augustin, le 27 février 2013 pour un montant de 110 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Denis LACAMPAGNE, Président de l'Association Jeunes de Saint Augustin

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les équipes jeunes et seniors féminines se sont qualifiées pour les finales du championnat de France de volley-ball. La subvention initiale est donc augmentée de 2 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale des Jeunes de Saint Augustin est portée à 112 500 €.

Déplacements équipes jeunes et seniors féminines pour finales championnat de France de Volley-ball

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Jeunes de Saint Augustin

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Denis LACAMPAGNE
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTIVE CHARTRONS – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive Chartrons, le 18 janvier 2013 pour un montant de 54 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Eric COT, Président de l'Association Union Sportive Chartrons

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Sportive Chartrons est portée à 58 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive Chartrons

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Eric COT
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 4 février 2013 pour un montant de 30 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie Claire PARGADE, Présidente de l'Association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 3 500 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac est portée à 33 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Chantecler Bordeaux
Nord le Lac

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Marie Claire PARGADE
Présidente



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – ANNEE 2013

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Etudiants Club, le 25 janvier 2013 pour un montant de 174 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Guy DOUMEINGTS, Président de l'Association Bordeaux Etudiants Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Afin de faciliter la pratique de l'escrime aux sportifs en situation d'handicap, l'association achète du matériel spécifique pour lequel la Ville participe à hauteur de 3 830 €.

Par conséquent, la subvention globale du Bordeaux Etudiants Club est portée à 182 530 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Etudiants Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Guy DOUMEINGTS
Président

D-2013/514
Convention Ville de Bordeaux/Université Victor Ségalen.
Approbation. Adoption. Signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et l'Université Bordeaux Segalen, et plus particulièrement son Département « Activités aquatiques » de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS), se sont rapprochés pour établir un projet de partenariat.

L'objectif est de développer les échanges d'expertise et de savoir-faire dans la perspective pour la ville, de répondre aux besoins de recrutement occasionnel et saisonnier mais aussi de se doter ou d'améliorer les outils pédagogiques à disposition des agents et des usagers, et pour l'université, d'offrir des terrains d'accès à la professionnalisation ou la mise en situation pour les étudiants.

En pratique, le partenariat se concrétiserait par :

- l'accueil au sein de la ville d'étudiants en licence générale Entraînement Sportif option « activités aquatiques ». Le suivi méthodologique des missions confiées aux étudiants est assuré par l'UFR-STAPS.
- l'information apportée par la Ville auprès de l'université des offres d'emploi correspondant au profil des étudiants diplômés de l'option « activités aquatiques » de la licence générale Entraînement Sportif.

Les modalités pratiques sont contenues dans la convention.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

La 514, c'est une convention avec l'Université Victor Ségalen et la Ville de Bordeaux que vous allez signer bientôt, Monsieur le Maire, pour traverser des compétences, des échanges d'expertises et de savoir-faire pour que la Ville puisse accueillir d'autres étudiants et que l'Université puisse aussi nous aider à la formation continue de notre personnel.

Donc des échanges de bons procédés.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Convention de partenariat

Entre d'une part,
L'Université Bordeaux Segalen

Et d'autre part,
La Ville de Bordeaux

Préambule

L'Université Bordeaux Segalen, à travers le département « Activités aquatiques » de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR-STAPS) a mis en place la licence générale Entraînement Sportif option « activités aquatiques ».

Depuis septembre 2010, cette licence propose une unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » en collaboration avec la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Gironde. L'obtention de cette licence donne droit à une carte professionnelle et au titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS), diplôme inscrit au répertoire des métiers par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Arrêté du 15 mars 2010). En effet, ce titre confère le droit de surveiller, entraîner et enseigner et correspond en grande partie aux missions exercées par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville.

Au cours de cette licence, les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences en lien avec le milieu aquatique (piscines et plans d'eau). En effet, ils s'inscrivent dans une démarche de professionnalisation dès la première année en passant le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), diplôme permettant la surveillance en piscines ou plans d'eau. En outre, ils apprennent à travailler en milieu extérieur avec des stages professionnalisant dont le stage « océan » auquel il faut avoir participé en 2^{ème} année pour l'encadrer l'année suivante afin de devenir MNS.

Ces divers diplômes et stages pratiques participent tout au long du cursus universitaire à la démarche de professionnalisation des étudiants de l'université de Bordeaux. Cette formation correspond aux besoins de la ville de Bordeaux tant d'un point de vue de recrutement saisonnier (piscines et baignades estivales) que permanents au sein du Service des Activités Sportives Aquatiques et Nautiques (SASAN).

De plus, la ville souhaite aussi se doter d'outils pédagogiques permettant soit la révision de certains outils existants tels que le livret de l'élève soit la création de nouveaux. Les étudiants pourraient ainsi participer à l'élaboration d'outils pédagogiques de par leurs connaissances et compétences méthodologiques.

L'Université et la Ville de Bordeaux ont donc décidé d'établir une convention afin de formaliser un partenariat et développer leurs échanges dans une perspective pour la ville de répondre aux besoins de recrutement occasionnel et saisonnier mais aussi de se doter ou d'améliorer les outils pédagogiques à disposition des agents et des usagers et d'offrir pour l'Université des terrains d'accès à la professionnalisation ou la mise en situation pour les étudiants.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration des deux signataires en matière de formation initiale, dans le cadre de la Licence générale entraînement sportif option « activités aquatiques » en matière de stage de professionnalisation et d'échanges d'expertises.

Article 2 – Accueil d'étudiants

La Ville de Bordeaux s'engage à accueillir chaque année, sous réserve de pouvoir assurer les conditions d'accueil matérielles et l'encadrement nécessaire :

- un étudiant par piscine, inscrit en troisième année de Licence dans le cadre des projets individuels participant à leur professionnalisation et intégrés à la formation et évalués.

Le suivi méthodologique des missions confiées aux étudiants est assuré par l'enseignant de l'UFR-STAPS, Jacques Fabre, responsable du département des Activités Aquatiques à l'UFR-STAPS.

Pour des raisons d'organisation, lors du premier semestre de l'année en cours, la Ville de Bordeaux et l'Université échangent sur leurs besoins pour l'année universitaire à venir.

Article 3 – Autres interventions de la Ville de Bordeaux

Les agents de la Ville peuvent être sollicités à divers titres (jury de sélection, tutorat...) dans le cadre de l'organisation de la Licence.

Article 4 – Offres d'emploi

La Ville s'engage à informer l'Université des offres d'emplois correspondant au profil des étudiants diplômés de l'Option « activités aquatiques et surveillance » de la Licence générale entraînement sportif.

Article 5 – Durée

La présente convention prend effet à la rentrée universitaire 2013-2014 et est conclue pour la durée restante du contrat quinquennal (2011-2015). Un bilan des actions engagées est effectué chaque année.

Article 6 – Renouvellement - Résiliation

Le renouvellement de la convention interviendra tacitement, sauf dénonciation par l'une ou par l'autre des parties, pour une durée d'un an.

La présente convention peut être résiliée par un des signataires par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trois mois.

Fait à le,/...../.....

Pour l'Université Bordeaux Segalen,
Le Président,
Manuel Tunon de Lara

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire de Bordeaux,
Alain Juppé